TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10 704 — 32 PAGES — SAMEDI 30 JUIN 1979



Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,00 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 1,80 m.; Allemagne, 1,20 DM ; Autriche, 12 sch. ; Belgique, 13 fr. ; Canada, $ 0,85 ; Côte-d'Ivoire, 155 F CFA ; Danemark, 4 kr. ; Espagne, 50 pes. ; Grande-Bretagne, 25 p. ; Grèce, 25 dr. ; Iran, 50 ris. ; Italie, 500 L ; Liban, 250 p. ; Luxembourg, 13 fr. ; Norvège, 3 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 27 esc. ; Sénégal, 160 F CFA ; Suède, 2,80 kr. ; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 75 cts; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 12

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C. C. P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572

Tél. : 246-72-23

EN ESPAGNE

L'ETA renouvelle ses menaces contre les touristes français

LIRE PAGE 6

Compromis sur l'énergie à Tokyo

• Les Américains et les Japonais acceptent de fixer une limite à leurs importations de pétrole jusqu'en 1985
• Les Neuf vont détailler leurs achats futurs de « brut »
• La production de charbon et d'énergie nucléaire sera encouragée

Le sommet de Tokyo entre les sept plus grandes puissances du monde occidental, s'est achevé vendredi 29 juin, par un compromis tenant compte « de façon équilibrée » des souhaits des divers participants. Les Américains et les Japonais ont accepté de fixer une limite à leurs importations de pétrole jusqu'en 1985, en plus des plafonds, déjà admis par eux, pour 1979 et 1980. De leur côté, les Européens ont promis de détailler, pays par pays, les objectifs de « gel » de *leurs importations* de brut qui s'étaient globalement fixés la semaine dernière à Strasbourg.

Pour hâter le remplacement partiel du pétrole, les Sept se sont engagés à stimuler la production d'énergie de substitution : le charbon, mais aussi l'énergie nucléaire, ce qui représente une réelle concession de la part des Etats-Unis. Pour réduire les effets dépressifs de la hausse du pétrole, décidée la veille par les pays de l'OPEP, les Sept ont promis de prendre des « mesures antidéflationnistes », sur le détail desquelles ils n'ont guère fourni de précisions.

● A GENEVE, l'Organisation des pays *exportateurs de pétrole*, a souligné, en terminant ses travaux, sa volonté de se prémunir contre les tensions possibles sur la nouvelle structure de prix adoptée, dont Cheikh Yamani a dit qu'elle était « plutôt confuse ». Les « treize » de l'OPEP devraient donc réduire leurs ventes sur les marchés libres ; mais ils ont prévenu qu'une dévalorisation du dollar entraînerait automatiquement un renchérissement du brut.

Les délégués de l'OPEP ont insisté sur leur modération et souligné qu'à la différence de ce qu'ils vont faire jamais une nation n'avait, jusqu'à présent, fixé de prix-plafond à ses exportations de matières *premières*. L'argument n'a guère convaincu les pays industrialisés. Le président Carter a dénoncé sévèrement, à Tokyo, la nouvelle hausse qui accroîtra l'inflation et réduira la croissance.

Tokyo. — Ce n'est pas sans mal que les *« sept »* ont pu se mettre d'accord sur une déclaration commune qui devait être rendue publique par le président de la conférence, le premier ministre nippon, M. Masayoshi Ohira, vendredi à 17 h 30 (heure locale). Les parties essentielles étant consacrées au *nouveau défi pétrolier*, les sept déplorent dans cet accord l'ampleur de la hausse du prix du brut décidée à Genève.

Tout de suite, après le dîner offert jeudi soir 28 juin par l'empereur Hirohito, les représentants spéciaux des chefs d'Etat et de gouvernement se sont réunis jusqu'à *trois heures* du matin pour mettre au point ce texte final. Selon les différents participants, il s'agit, *non exactement* d'un compromis, mais de l'ajustement, dans une formulation unique, de méthodes différentes pour atteindre l'objectif que se sont assigné les pays importateurs : mettre un frein à l'augmentation de leurs importations d'or noir, et les stabiliser plus ou moins à leur niveau actuel à l'horizon 1985.

Il s'agissait, pour les Européens, d'amener les Américains, les Japo*nais et les* Canadiens à définir par des chiffres, au-delà des engagements qu'ils étaient d'emblée prêts à prendre pour les années 1979 et 1980, leurs perspectives d'importation pour l'horizon 1985. C'est ce qu'ils ont consenti à faire. Les Japonais ont été les plus hésitants à s'engager pour une période aussi lointaine, sans doute parce qu'ils estiment quelque peu contradictoire qu'il leur soit réclamé simultanément un taux de croissance plus élevé, et aussi parce que, en matière d'économies d'énergie, ils sont en avance sur leurs partenaires.

En contrepartie, les Européens ont consenti, en principe, de décomposer pays par pays l'objectif global retenu à Strasbourg pour la Communauté à l'horizon 1985. Ils se sont engagés à entamer prochainement les nécessaires discussions avec leurs cinq partenaires de Bruxelles.

PAUL FABRA.

(Lire la suite page 3.)

Une réponse incertaine

Donner l'impression que les « grands » du monde capitaliste, loin de rester passifs face aux très sévères *décisions* de l'OPEP, sont capables de définir en commun une stratégie de riposte, telle est la tâche que les sept chefs d'Etat et de gouvernement ne pouvaient pas esquiver. La grande confusion de leurs travaux, *due notamment à la diver*sité des positions de départ et des méthodes d'approche, augurait pourtant mal du résultat final. Malgré les efforts accomplis au dernier moment pour donner un semblant de tenue à la « déclaration de Tokyo », celle-ci se ressent de son impardonnable impréparation.

Ses rédacteurs étaient aux prises avec la quadrature du cercle. D'un côté, les dirigeants des pays importateurs se devaient de souligner la gravité du nouveau défi pétrolier qui leur est lancé ; de l'autre, ils avaient le souci de ne pas ajouter à l'inquiétude générale en exprimant avec trop de force leur crainte de voir le prélèvement pétrolier supplémentaire peser lourdement sur l'activité économique.

Leur alarme n'est pas vaine, si l'on en juge notamment d'après la profonde détérioration du climat psychologique intervenue, en l'espace de quelques semaines, dans le pays qui les accueillait. Au sentiment plus ou moins euphorique d'une reprise générale des affaires, qui s'est traduite par une relance des investissements privés, a succédé au Japon le pessimisme. L'atmosphère de « prérécession » a imprégné la salle de conférences au palais Akasaka.

Pour le premier ministre japonais, M. Ohira, *les décisions prises* à Genève placent le monde devant une situation de crise aussi grave que celle qu'il a connue à la fin de 1973. Le chancelier Schmidt partage cet état d'esprit. M. Giscard d'Estaing admet maintenant que l'année 1980, avant-dernière de son septennat, sera, contrairement à ce qu'il croyait jusqu'alors, très difficile, marquée sans doute par une nouvelle poussée d'inflation et surtout de chômage.

Dans ce climat, les négociations de Tokyo ont été presque entièrement consacrées à la fixation des objectifs à moyen ou long terme d'importations d'« or noir ». Les quatre Européens ont accepté que le chiffre global retenu à Strasbourg pour la Communauté — 470 millions de *tonnes, montant* égal au volume des achats des Neuf en 1978 — soit décomposé par pays ; ce qui sera l'affaire des membres de la C.E.E. En échange, ils ont obtenu que leurs partenaires américain, canadien et japonais fixent, eux aussi, au-deçà de leurs engagements *plus précis pour 1979 et* 1980, un objectif chiffré pour l'horizon 1985.

Un autre résultat, peut-être plus important, du sommet de Tokyo est l'encouragement donné aux programmes nucléaires. On est loin des réserves, pour ne pas dire plus, que *le président Carter* avait exprimées, au grand dam de ses partenaires européens et japonais, lors du sommet de Londres en mai 1977.

Mais pour ne pas tromper l'opinion, les gouvernements devraient désormais faire savoir plus clairement que, si le développement des énergies de substitution permettra aux pays consommateurs de moins dépendre de l'OPEP, il laissera subsister le problème du renchérissement du coût de l'énergie, qui est, en tout état de cause, un frein durable à la croissance.

Au Nicaragua

LES SANDINISTES ONT ABANDONNÉ LEURS POSITIONS DANS LA CAPITALE

(Lire page 6.)

Et dans cinq ans, l'U.R.S.S...

par DANIEL VERNET

Moscou. — Le problème de l'énergie a été au centre de la troisième session du Comecon, qui s'est réunie du 26 au 29 juin dans la capitale soviétique. Sans doute la communauté capitaliste n'est-elle pas menacée à court terme par une pénurie, mais, pour elle comme pour l'Occident, le temps de l'énergie abondante et bon marché est révolu. La fin des gaspillages, l'utilisation rationnelle des ressources existantes, la recherche d'énergies nouvelles, s'imposent d'autant que l'U.R.S.S., qui assure 80 % des besoins en pétrole de ses partenaires, est confrontée à des difficultés.

Leur ampleur est assez mal connue, étant donnés la rareté et le peu de fiabilité des statistiques officielles. Quant aux analyses des experts occidentaux, elles divergent. Dans un rapport publié en 1977, la C.I.A. prévoyait après 1980 une chute brutale de la *production qui obligerait* l'U.R.S.S. à s'approvisionner sur le marché mondial pour environ 135 millions de tonnes en 1985 (soit deux fois plus qu'elle en exporte aujourd'hui vers l'Europe occidentale). En revanche, l'institut Petrostudies de Stockholm annonce un « boom » extraordinaire — une production supérieure à 1 milliard de tonnes en 1990, — à la seule condition que le géant soviétique réforme ses méthodes de calcul et de gestion. Les avis des experts de la C.E.E. et de l'O.C.D.E. se situent entre ces deux extrêmes, sans coïncider exactement.

Les prévisions qui peuvent être avancées sur le niveau de la production soviétique de pétrole en 1985-1990 dépendent, dans une large mesure, des découvertes de gisements et de leur mise en valeur. La production soviétique représentait 9 % de la production mondiale de pétrole en 1965, environ 20 % avec plus de 570 millions de tonnes en 1978. Près de la moitié de ce pétrole provenait de nouveaux gisements (essentiellement de Sibérie occidentale, accessoirement de l'Arctique européen). Pour 1985, les Soviétiques prévoient eux-mêmes une production de 680 à 700 millions de tonnes.

Cependant — et c'est là un des premiers problèmes de l'industrie pétrolière — le rythme de croissance de la production est en diminution constante *depuis 1970*. Après une légère amélioration vers 1976, la chute a repris plus rapide et plus brutale (+ 9,1 % de 1961 à 1971 ; + 6,8 % de 1971 à 1975 ; + 5,3 % de 1975 à 1979 ; + 3,8 % seulement selon le plan en 1979 par rapport à 1978). Dans le même temps, l'état des réserves disponibles s'est détérioré encore plus rapidement, la priorité ayant été donnée au développement des capacités d'extraction sur les travaux d'exploration pour tenter d'enrayer la décélération de la production.

La production d'or noir a, en *1977 et 1978*, été inférieure aux objectifs initiaux du plan, respectivement de 4,2 millions et de 3,6 millions de tonnes. Pour 1979, c'est l'objectif *« plancher »* qui a été retenu parmi les cibles du dixième plan quinquennal ; mais la réalisation de cet objectif minimum suppose une croissance supérieure à celle de l'année précédente, ce qui est loin d'être acquis.

La part des capacités nouvelles étant de plus en plus importante dans la production globale, les Soviétiques sont obligés à la fois d'enrayer le déclin des régions anciennes et d'augmenter la production des régions nouvelles, s'ils veulent parvenir à freiner la chute du rythme de la croissance. Il y a quelques années, un tiers de la production des gisements nouveaux suffisait à compenser le déclin des gisements anciens. En 1980, il en faudra la moitié.

Il est vrai que, dans le même temps, le rythme de hausse de la consommation pétrolière s'est ralenti : + 2,8 % en 1976, contre + 5,6 % l'année précédente. Cette tendance pourrait s'accentuer du fait du ralentissement de la croissance de l'économie et à la suite d'une politique volon*tariste de freinage de la consom*mation. Cependant, la structure de la consommation se modifie : l'U.R.S.S. a de plus en plus besoin de combustible pour automobile et pour avion, ainsi que de produits pétroliers *« nobles »*, matières premières de l'industrie chi*mique*.

Selon les experts soviétiques, cette structure est *« anti-économique »*, car on utilise beaucoup de pétrole dans les centrales thermiques, alors que l'on pourrait employer du charbon ou pousser l'exploitation des sables et des schistes bitumineux. Un des objectifs du dixième plan est de modifier le cycle de l'utilisation des ressources énergétiques ; rien n'indique que ses directives aient été couronnées de succès.

(Lire la suite page 4.)

Au sommaire du supplément

EUROPA

publié dans

Le Monde

de lundi (daté 3 juillet)

- Un entretien avec M. Roy Jenkins, président de la Commission des Communautés *européennes*.
- Un « dossier » sur les *jeunes face à l'emploi*.
- L'avenir de l'industrie automobile, par Michel Godet.
- Les contours de l'Europe, par Jacqueline Grapin.

Ce supplément est préparé en collaboration avec *La Stampa*, *The Times* et *Die Welt*.

Dragonnades

Comme s'il se repentait d'avoir souvent confondu, en ses premières et belles années, la liberté et la permissivité, le pouvoir confond aujourd'hui l'autorité et l'autoritarisme. Incapable de résoudre les problèmes au fond, il emploie de plus en plus la force. Et son acharnement à se déconsidérer est d'autant plus inquiétant qu'il veille à entraîner dans son discrédit l'institution parlementaire.

Le ministre de la justice a accompli comme il a pu la mission qui lui avait été confiée dans le débat-mascarade sur la peine de mort, et qui justifie pleinement le jugement de M. Michel Debré : « On atteint l'apogée d'un régime avec un gouvernement qui n'a pas d'avis et qui demande aux parlementaires de ne pas en avoir. » Conseil est donné aux assassins de se réfugier à l'étranger ; ils ne seront pas extradés aussi longtemps que la peine capitale ne sera pas abolie.

Mme le ministre des universités s'est permis d'interdire arbitrairement à sept journaux, de la majorité comme de l'opposition, les portes d'un ministère qui appartient à tous. A défaut des journalistes, ce dragon croit avoir maté les étudiants et les enseignants ; elle confond simplement la sagesse fondée sur la raison avec l'apathie fondée sur la résignation, l'apathie dont un jour tout peut naître.

J. F.

(Lire la suite page 8.)

AU JOUR LE JOUR

Alerte !

Certes, il est déjà arrivé à M. Mitterrand de s'exprimer ailleurs que sur les ondes d'une radio, si peu clandestine que l'émission avait été annoncée par voie de presse. Le premier secrétaire du parti socialiste n'aura pas été non plus le premier à voir ses propos pirates brouillés par les préposés au silence.

Mais il est certain que l'investissement du siège du parti socialiste par les forces de l'ordre, avec émission de gaz, bris de porte et pose d'échelles d'assaut, constitue une grande première et une réussite dans la technique du siège des places fortes en milieu urbain, sans intervention de l'aviation.

BERNARD CHAPUIS.

LES JOURNÉES DU CONSERVATOIRE

Une école jeune et fraternelle

Les Journées du Conservatoire national supérieur d'art dramatique, les 26, 27 et 28 juin, ont permis aux étudiants de prouver que la mutation profonde de cette maison est entièrement accomplie, que les promesses ont été tenues, et que les jeunes actrices et acteurs disposent désormais d'une école jeune, vivante, fraternelle.

Les professeurs, si singuliers soient-ils dans leur nature et dans leurs soins, font cause commune. Les étudiants trouvent bénéfice à passer d'une classe à l'autre. Le concours d'entrée est certes sévère, une trentaine d'admis sur des centaines de candidats, mais le Conservatoire accueille des « auditeurs », qui travaillent tout comme les autres. Et de jeunes étrangers apportent leurs voix, leurs climats.

A bon instrument, bons ouvriers. Les présentations publiques de ces Journées, conçues d'une façon plus ouverte que naguère, ont donné l'occasion aux plus jeunes, ceux de première année, de démontrer leur naturel, leur talent. Cette promotion entrée à l'automne 1978 est d'une très rare qualité.

Dans la classe de Jean-Pierre Miquel s'est ainsi révélée, d'entrée de *jeu, une comédienne de première* dimension, Sylvie Orcier, aussi forte dans l'*Antigone* de Brecht que dans celle d'Anouilh, ou dans *la Mouette*. Sylvie Orcier est une petite jeune femme brune, au visage plutôt inquiet et sauvage, avec de grands éclairs de bonté ; elle exprime par sa *seule présence une richesse* extrême de *réalité* sociale ; elle irradie une volonté calme, une passion réfléchie, toute une morale.

MICHEL COURNOT.

(Lire la suite page 19.)



Le Monde

idées

L'HOMME

Conquête de la fraternité

par PIERRE DROUIN

UNE pierre de plus dans le jardin des propositions pour une « autre politique ». Elle n'a pas été déposée par le représentant d'un parti, mais par un professeur de sociologie à l'université de Lille : M. Gabriel Gosselin. Son livre s'intitule *Changer le progrès* (1), sans doute pour suivre les formulations à la mode. On veut tout changer aujourd'hui : la vie, la mort, pourquoi pas le progrès, en attendant de... changer le changement. Le succès de ce verbe a, au reste, une signification sociologique : notre époque ne veut pas que les choses restent en place, et c'est son honneur, mais, dans la frénésie des suggestions, on décèle parfois une sorte de « fuite en avant », traduisant le malaise du temps, mais aussi une soif de vivre toujours autre chose, signe de l'ennui profond distillé par notre civilisation.

Gabriel Gosselin fuirait plutôt lui... vers le passé, ou plus exactement vers Jean-Jacques Rousseau, pour reconstruire notre monde. « *Que nul n'entre en sociologie,* écrit notre auteur, *s'il n'est disposé à admettre que tout se passe comme si la nature de l'homme était sa culture, c'est-à-dire son histoire, c'est-à-dire un système de différences et d'inégalités.* »

Contrairement à trop d'interpellations faciles, la doctrine de Rousseau n'implique pas le retour à la nature. Il s'agit plutôt d'une fidélité lointaine à la nature perdue « *au sein même de la vie sociale* », comme le souligne M. Gosselin. Le rapport utopique qu'il construit est celui d'une transparence entre les êtres, « *comme s'ils étaient naturels* ». « *La nature humaine ne rétrograde pas,* écrit Rousseau dans un de ses *Dialogues*, *et jamais on ne remonte vers le temps d'innocence et d'inégalité quand une fois on s'en est écarté.* »

Pour Rousseau, il y a une étroite corrélation entre la perte de l'unité de l'homme, due à la division du travail, et la passion avec laquelle il cherche à compenser, par l'avoir, la perte de l'intégrité de son être. La préférence de l'ordre à la violence donne naissance à la société civile, mais, stipulé dans l'inégalité, le contrat renforce le fort et affaiblit le faible.

Le contrat inique qui consolide la propriété et l'inégalité naissantes peut être déchiré. Certes, Rousseau ne précise guère les conditions de notre salut et quand il s'y hasarde, il ajoute, comme découragé d'avance : « *Il y faudrait un peuple de dieux.* » Du moins y a-t-il une ouverture, une issue possible « *entre la poursuite indéfinie d'un progrès sans avenir et l'impossible retour à une nature postulée* », écrit M. Gosselin.

« La dérive de la modernité »

C'est cette ouverture que va essayer d'élargir notre auteur dans les chapitres suivants de son livre. Après une analyse de la notion de progrès et de son évolution jusqu'à la « société prométhéenne », qui vit une contradiction entre son idéal d'égalité et sa réalité inégalitaire, l'auteur insiste sur ce qu'il appelle « *la dérive de la modernité* » avec ses contre-cultures, le snobisme de la tradition, la nostalgie de la fête, le retour au cours, l'incorporation du millénarisme à la société marchande, etc.

Comment sortir de là ? Il faut « changer le progrès », réinventer la fraternité, selon Gabriel Gosselin ; réduire le plus possible le rôle de l'Etat. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, notre auteur n'appartient pas du tout à l'école néo-libérale, mais se range du côté des socialistes de type autogestionnaire. « *Il s'agit, dès maintenant,* écrit-il, *de créer les conditions d'un changement des rapports sociaux qui, à partir des catégories exploitées ou dominées, rende à toutes les catégories sociales le pouvoir accaparé par une multitude d'instances.* » Et le progrès ne peut plus être un absolu ou ce qui légitime inconditionnellement une politique.

Pour lutter contre l'accaparement de l'idée de progrès par l'Etat central, il faut « *repolitiser la vie locale et régionale en séparant les pouvoirs de gestion et les pouvoirs de contrôle, et donc en accroissant le pluralisme institutionnel* ». Le vrai progrès, c'est « *l'autodétermination des rapports sociaux* », la libération des gens par eux-mêmes. Parmi les tâches des partis et des intellectuels se maintiendra celle d'être des intermédiaires entre la société et l'Etat : ils auront toujours à donner la parole à ceux qui ne l'ont pas. « *Le socialisme passe désormais par la multiplication des lieux et des temps de la démocratie directe.* »

Et nous voici ramenés à Rousseau, mais aussi au christianisme lorsque, dans ses dernières pages, Gabriel Gosselin exalte ce qu'il appelle l'« *utopie fraternité* ». C'est là surtout le ton nouveau de cet ouvrage. Le socialisme pousse d'ordinaire beaucoup plus en avant les thèmes égalitaires. Ici, l'auteur n'hésite pas à écrire que, depuis deux siècles, nous nous mobilisons au nom de cet idéal, alors que l'inégalité réelle ne fait que croître. La valeur de fraternité a plus de chances « *parce qu'elle prend en compte les différences pour les parfaire, non pour les détruire* ».

Si l'on veut que M. Gosselin ait raison, il faudra en effet diablement « *changer le progrès* » dans ce monde où le plus souvent « *l'homme est un loup pour l'homme* », parce que la société productiviste l'y contraint.

(1) Editions du Seuil. Collection Esprit. 334 p., 52 F.

Mors et vita

par GABRIEL MATZNEFF

LA mort et la vie ne sont pas des antipodes, mais les deux visages d'un mystère unique. Apprendre à vivre, c'est aussi apprendre à mourir. Lorsque Senèque place un éloge du suicide dans la bouche de Dieu lui-même et enseigne que le sage « *vit autant qu'il doit et non autant qu'il peut* », c'est cette complémentarité de la vie et de la mort qu'il désire exprimer. Bien mourir, pour une femme ou un homme de cœur, c'est échapper à la tristesse de mal vivre.

« *Œdipe aux yeux brouillés et à la bouche pleine de terre, je descends à tâtons vers l'abîme les dernières des marches d'airain qu'on ne remonte pas.* » Cette déchirante phrase de Montherlant, nous étions sans doute nombreux à l'avoir aux lèvres, dans le joli cimetière de Méréville, en jetant dans la tombe encore ouverte de Jean-Louis Bory une ultime fleur rouge.

Menacé par la cécité et l'hémiplégie, Montherlant s'est, à soixante-dix-sept ans, tué d'une balle dans la bouche. C'est au même âge qu'Atticus, l'ami de Cicéron, se laisse mourir de faim pour échapper aux souffrances de la maladie et à la dégradation des infirmités. Freud, atteint d'un cancer à la mâchoire, demande à son médecin de lui faire la piqûre qui le délivrera de la vie, et celui-ci, Max Schur, obtempère. Le professeur Lacassagne, octogénaire, se défenestre. Torrès Bodet, un des fondateurs de l'UNESCO, cancéreux, se tire une balle dans la tête. Convaincu d'être menacé d'une prompte décrépitude, Jean-Louis Bory vient de rejoindre cette invisible cohorte des suicidés par désir d'intégrité, lequel est le plus juste de tous les désirs.

Le suicide de Montherlant et la dispersion de ses cendres parmi les ruines de l'ancienne Rome avaient inspiré à certains journaux des articles d'une extraordinaire bassesse. Le suicide parfaitement courageux et beau de Jean-Louis Bory a réveillé, à son tour, l'ignoble boue parisienne. De tels articles ne donnent pas seulement à juger les saligauds qui les ont écrits. Ils témoignent aussi d'une civilisation et d'une culture. Nos politiciens, nos ecclésiastiques, nos journalistes ont la bouche pleine du respect de l'homme; la diarrhée humaniste coule sous leur plume, interminablement. Mais nombre de ces gens-là n'aiment pas la liberté créatrice de l'homme ni ne la respectent, et sous leur masque humanitaire nous découvrons sans mal leur vrai visage d'aigreur et de médiocrité.

Jean-Louis a vécu en épicurien, il est mort en stoïcien et il a été enterré en chrétien : voilà une poétique destinée, une éblouissante trajectoire humaine. Lorsqu'un écrivain français se tire une balle dans le cœur, tous les cœurs français devraient se sentir blessés. Ceux qui n'ont pas assez de générosité pour comprendre la grandeur d'un tel geste pourraient avoir au moins la décence de ne pas nous imposer leurs abjects ricanements.

Vues et revues, par Yves Florenne

Corps et armes

DEPUIS « la mort », depuis « la mode » et le maquillage, ces « panoplies du corps » sont peut-être le plus riche et le plus miroitant des cahiers de *Traverses* (1). Mais est-ce un hasard ? Le corps mortel, avec ses armes, ses outils et ses parures, n'est-il pas au centre des thèmes que je viens d'évoquer ? N'est-il pas le lieu même de la mort ? Sans quoi la mort serait sans objet, à la lettre, vraiment : *rien*. Panoplies du corps, donc. Qu'est-ce à dire ?

On parle volontiers de la panoplie de Don Quichotte; guère, malgré l'étymologie de la panoplie d'Achille ou d'Amadis. On dit aussi une « panoplie de décorations ». La décoration, au sens le plus large, tient autant au corps qu'au théâtre. Il y a dans « panoplie », du théâtre justement. Et surtout un bon grain de dérision, qui n'assaisonnerait pas « armes », « armure » ou « cuirasse ». Mais cet ennoblissement serait aussi une réduction : panoplie, c'est tout ce que le corps accroche sur lui, pour se fortifier, se rassurer, s'embellir, se parer, se masquer, suppléer ce qui lui manque, se défendre — mais aussi se livrer aux agressions. Surtout : se faire voir et se regarder. La panoplie n'omet pas l'outil, lequel peut être de réparation (voilà les prothèses); donc elle met en jeu la technique, la science, la médecine. Et le corps, ou son âme, reste hanté par la magie : celle des sphères de cristal et des miroirs. Nous allons y revenir.

En ouverture, Michel de Certeau présente des outils « pour écrire le corps ». Le premier de ces outils-là, d'ailleurs, c'est la plume. L'auteur de *la Prise de parole* est orfèvre : il excelle à graver d'un trait abstrait la chair la plus charnelle. Ici, son propos est de montrer le corps et sa peau comme parchemins, tablettes : support (lui aussi, comme le papier, supporte tout), où s'écrivent la loi, le droit, la société. Vigny l'avait dit en un seul vers que Michel de Certeau eût pu prendre pour épigraphe : « La lettre sociale écrite avec le fer. » Le fer rouge qui marque l'épaule d'un lis pur. Mais c'est bien le moment de se souvenir que « l'épaule nue » en question est celle d'Eva.

Dans son dialogue avec le texte — qui est une des recherches et des réussites de *Traverses*, — il arrive que l'image en dise plus que lui. Ainsi de ces photographies de scarification qui ont changé un dos de femme Mayumbe en admirable travail de cuir repoussé. Mais qu'est-ce, sinon l'inscription dans la chair d'une loi (mâle, bien évidemment), d'une culture ?

Fait de culture aussi, l'excision. Et comme tel, respectable, intouchable : l'ONU refuse d'en parler. Ce n'était pourtant pas un moindre fait de culture que le cannibalisme, universellement condamné, implacablement extirpé. Peut-être parce qu'il n'y avait pas que les femmes de mangées ? A la vérité, il n'y avait guère que les hommes : à cause de leurs éminentes vertus qu'il s'agissait, pour le mangeur, de s'incorporer. Car, hors la nécessité brutale à laquelle cèdent parfois, à regret, les « civilisés » quand il n'y a plus à manger qu'un infini de sel, de sable ou de neige, on ne mange pas de l'homme comme on mange du porc : plutôt comme on mange Dieu. Disons-le tout de suite : à la panoplie de *Traverses* manque le corps comme nourriture de l'âme.

Il en reste bien assez pour contenter l'appétit le plus solide comme le plus délicat : depuis les outils thérapeutiques (sans oublier les aiguilles de l'acupuncture) jusqu'à ceux de la toilette et de la parure ; des couleurs anatomiques à la panoplie soyeuse du tueur (amateur) ; et encore : la marche et la chaussure ; la jambe, qui peut être de bois ; les lunettes, pour l'œil fût-il lui-même de verre ; les instruments contraignants — corsets en tous genres — d'un redressement qui n'est pas toujours moral. On trouvera même une sorte de curieux petit poème en prose, *le Stérilet*, dont l'auteur, bien sûr, est une femme qui dit sa souffrance torturante. On se demande pourquoi diable ! quand il y a tant d'autres moyens. L'explication finit par venir : « *Mais aussi le plaisir...* » Oui, drôle de corps. N'empêche qu'il y a là une note que seule une femme pouvait donner : sur le « corps étranger », sa présence à la fois exagérée et recelée, cultivée, obsédante et chérie. Confidence du corps féminin qui est, par destination, le contenant de ces corps étrangers : l'homme, l'enfant.

J'ai hâte d'en venir au texte « magique » du recueil : les *Miroirs des corps*, de Marc Le Bot, que la dédicace « A Leonardo » éclaire avant que les corps et le lecteur ne s'y mirent. On retrouve dans ces feux concentrés les lumières d'un beau livre (2). Le miroir est à jamais marqué et enchanté par la découverte de cette merveille : le corps de celui qui, pour la première fois, le regarde. « Le » : le miroir et le corps. Or, au désir de s'y métamorphoser à l'infini, le corps joint l'autre désir (ou le même) de s'y fixer. L'image éternellement immobilisée. Mais c'est alors le regard qui indéfiniment opérera le change. La peinture ne serait-elle pas née du regard au miroir, lequel, d'abord, est l'eau ? A l'origine, non pas l'image de quelque auroch, mais un autoportrait : Narcisse. Pourtant, Marc Le Bot ne manque pas de noter que, dans la peinture, l'autoportrait est le « dernier venu ». Mais pour remarquer aussitôt que « *toute peinture est un autoportrait* ». Bien sûr : à commencer par l'auroch, justement. Et la chaise, les godillots, les soleils tournants, tout autant que *l'Homme à l'oreille coupée*.

L'élaboration suprême ne futelle pas en Léonard (il rayonne dans tout le texte) qui voulut des miroirs vides de lui-même et emplis de toute chose ? Exclusion de soi ? Ou universelle présence à soi ? Dieu se voit dans le monde qu'il peint. « Reversibilité » ; « corps double » de Francis Bacon (le peintre) ; ou, pour Hans Bellmer, axe horizontal de la symétrie féminine, équateur que le nombril détermine : « *Le corps érotique est un corps dédoublé en miroir.* »

Au centre la panoplie, accrochons ce beau texte qui la reflète tout entière, et jusqu'à ce qu'on ne voyait pas, comme fait le miroir bombé des Arnolfini.

Un style « Sorcières »

Que *Sorcières* se métamorphose : rien de plus naturel. Quand elle fut fondée par Xavière Gauthier, *Sorcières* était la seule revue de femmes. Y eut-il, assez vite, un style « *Sorcières* » ? En tout cas, elles ne veulent pas risquer de tourner en ronronnant ; elles ont besoin aussi de plus de temps pour préparer leurs mixtures : désormais, trois numéros par an au lieu de six, mais plus copieux, plus médités. Une revue-Janus : double face, 130 pages arabes, une trentaine romaines. Cette petite énigme pour vous inciter à ouvrir *Sorcières* (3).

Dans ce premier numéro de la nouvelle formule, c'est encore le corps qui est en scène : par le « Vêtement ». Thème bien significatif : c'est pour mieux les brûler, mon enfant, que les hommes accusaient les sorcières de se montrer nues. Elles savaient bien, elles, et elles savent toujours, que l'habit fait la sorcière ; que le charme n'est pas de chair mais de soie. Aussi, c'est dans une robe de Reine de la nuit que Leonor Fini s'envole et flotte sur des ruines italiennes : c'est dire que, dans *Sorcières* aussi, l'image est une correspondance au texte.

Le voile (bien d'actualité) et la voilette (rétro) ; panoplie (encore), « en blanc » celle-là : pour jouer ses fantasmes ; costumes de toutes sortes, mais c'est vide que la robe est la plus fascinante. Et comme les fantômes sont tenaces! Le corset hante aussi *Traverses* : Michel de Certeau y note l'étrange survie, dans l'imaginaire, du corset prétendument brûlé sur les bûchers de la libération des femmes (mais que sont ces cottes de mailles caoutchoutées ?). Bastilles, dit-il, que les femmes ne soupçonnaient pas quand elles y étaient enfermées, et qu'elles découvrent pour telles seulement depuis qu'elles en sont sorties. On sait trop que les Bastilles renaissent de leurs cendres sous d'autres formes. Et aussi qu'il y a toujours des prisonniers volontaires.

Avec accompagnement marginal par Klossowski, Bataille, Leiris, Pauline Réage, une femme dénonce le « déguisement érotique » où elle est mise en scène dans un rôle qu'elle n'a « aucune envie de jouer », la pièce la réduisant à un simulacre, un mannequin pour guêpière et jarretière, à peine un accessoire entre les accessoires.

Il est bien vrai que l'objet-cadeau ne se sent jamais aussi objet que dans son emballage. Il ne sent jamais aussi bien que le désir adverse n'est que papier et ficelle. Et ce n'est certes pas la pauvre Bovary qui aurait inventé toute seule ce fameux corset. Pour qui sont ces lacets qui sifflent *dans* nos têtes ?

(1) N° 14-15. Voir : n° 1, *Lieux et objets de la mort* ; n° 3, *la Mode* ; n° 7, *Maquiller*. Centre Georges-Pompidou et Editions de minuit.

(2) *Figures de l'art contemporain*, 10/18.

(3) N° 17, Stock.

Témoignage

Des nœuds et des couleurs

Une de nos lectrices, Mme Alice Planche, nous écrit :

LA vieille femme raconte...

« *J'ai bien connu mon arrière-grand-père. J'avais dix ans quand il est mort. C'était la pâte des hommes, et pourtant j'en avais un peu peur, comme d'une espèce de sorcier. Il n'avait jamais été à l'école. Il n'en souffrait pas. On lui avait appris à signer son nom, sans distinguer les lettres.*

» *Il avait été longtemps jardinier de château. C'était un dur métier. Avant les transports rapides et les chambres froides, les grandes maisons produisaient tout par elles-mêmes, dans leurs serres et sous leurs châssis : les œillets d'hiver, les primeurs, les oranges et même les ananas. Mais lui, il allait plus loin ; à sa façon, c'était un chercheur. Il acclimatait des plantes exotiques en pleine terre, il sélectionnait les semences, il multipliait les croisements. Il lui fallait beaucoup de cornets et de sacs pour ses graines et ses oignons.*

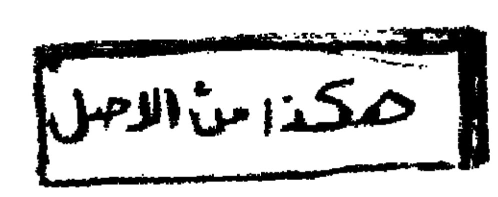
» *Comme il ne pouvait pas mettre d'étiquettes, il s'y retrouvait grâce aux liens, qu'il classait selon leur nature et leur couleur : le lin, le chanvre, le raphia, la ficelle, le fil à coudre, les brins de laine, les bouts de ruban, les lanières de cuir, les bandes d'étoffe, tout y passait, sans qu'il y ait de rapport entre son choix et la teinte des fleurs ou des fruits, enfin... sans rapport visible ; je me souviens que ses belles tulipes rouge feu avaient droit à des faveurs bleues. L'emballage et les tissus n'étant pas aussi variés qu'aujourd'hui, il aurait vite été au bout de son rouleau s'il n'avait pas songé aux nœuds. Il les faisait simples, doubles, savants, par un, deux, trois... proches ou éloignés ; je n'ai jamais rien vu de pareil.*

» *Quand j'étais petite, il ne servait plus chez les riches. Il avait au moins quatre-vingts ans ; on n'aurait plus voulu de lui. Il n'y avait pas de retraite... Il vivait chez mes parents ; il continuait ses essais sur le bout de terrain attenant à la maison. Il était un peu sourd et n'aimait guère parler. Il m'emmenait quelquefois dans sa resserre, où il se contentait de désigner un paquet ou l'autre, avec un drôle de sourire. Il grommelait : « Là, du sésame, pour » la prochaine lune ; là, de la camo- » mille double ; là... » Je m'y perdais. Il n'expliquait jamais rien, ni à moi ni à personne. C'était plus difficile que les dictées et les départements. Et tout poussait... un vrai paradis !*

» *Après sa mort, mon père a hoché la tête et a semé, au hasard. Le jardin est redevenu comme les autres, avec des poireaux, des carottes, de la rhubarbe et des roses trémières. Dommage... N'empêche, quand on n'avait ni journaux, ni radio, ni télévision, les gens avaient le temps de penser à leur travail et de l'organiser.* »

Le vieillard a donc emporté son secret : un code personnel aussi complexe que les *quipus*, ces cordelettes nouées qui, chez les Incas, transmettaient les messages ; un code qu'il avait lentement mis au point, seul, pour son profit et pour son plaisir.

Sans doute a-t-il existé, existe-t-il encore, dans les civilisations rurales, de ces illettrés silencieux et inventifs qui construisent, avec les moyens du bord, une symbolique structurée pour aider leur mémoire et faire jouer leur savoir. Au même titre que les poètes hermétiques et les spécialistes des études formelles, ces analphabètes témoignent d'une des profondes vocations humaines : ce sont des aventuriers du langage, des pionniers de l'écriture. Et, de surcroît, ils font fleurir le désert.



Le Monde

étranger

LA CRISE DE L'ÉNERGIE ET LES CONFÉRENCES INTERNATIONALES

● LA FIN DE LA RÉUNION DE L'OPEP A GENÈVE

Les pays producteurs entendent se prémunir contre une dévalorisation plus forte du dollar

Tandis que la plupart des pays, industrialisés comme en voie de développement, font le compte des répercussions des augmentations du pétrole sur leurs économies, le président Carter critique sévèrement la hausse « d'une proportion extraordinaire » décidée par l'OPEP. Le président américain, après avoir souligné que le pétrole avait augmenté de 60 % depuis le début de l'année, a ajouté que cela se traduirait aux Etats-Unis par une hausse minimum de 2 % du taux d'inflation et une baisse de 2 % du taux de croissance.

L'agence Tass rejette cependant sur les pays industrialisés la responsabilité du renchérissement du pétrole. Elle estime que « la décision de relever les prix du pétrole a été provoquée par la hausse de la consommation, de son importation par les pays occidentaux ainsi que par la volonté de ces derniers de créer des réserves stratégiques, ce qui a entraîné une pénurie de l'« or noir » sur le marché mondial.

Enfin, selon le « Financial Times », l'Arabie Saoudite a décidé de réduire de soixante à trente jours le délai de paiement de ses livraisons pétrolières. Cela aura pour conséquence d'augmenter de 18 cents (77 centimes) le prix de son baril, mais aussi d'accroître la demande de dollars sur le marché monétaire. Les clients de l'Arabie Saoudite doivent en effet se procurer d'ici à la fin de juillet 4 milliards de dollars supplémentaires pour payer au même moment la double facture.

De notre envoyé spécial

Genève. — Le système de double, voire de triple prix du pétrole — qualifié par Cheikh Yamani de *« plutôt confus »* — qui va régner sur le marché du brut après la décision prise par l'OPEP à *Genève le 28 juin a-t-il* quelque chance de durer ? Telle est la principale question que se posaient certains experts de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole après la conférence.

Les pays membres se sont « engagés » à respecter les prix, a souligné le ministre saoudien du pétrole, et, de fait, l'Algérie, le Koweït et plusieurs autres pays ont fait savoir qu'ils s'en tiendraient à la décision de l'OPEP. Mais, surtout, l'Organisation a pris des dispositions pour éviter les sujets possibles de discorde dans les mois à venir.

Pour les tensions vers le haut, l'OPEP s'est en effet mise d'accord, dit le communiqué final, pour que les pays membres *« limitent les transactions sur le marché « spot » dans un effort collectif, pour arrêter l'actuelle spirale des prix »*. Cheikh Yamani aurait en effet dénoncé, lors de la conférence, l'attitude de l'Irak et de l'Iran sur le marché libre.

D'autre part, les pays de l'OPEP ont prévenu qu'ils réagiraient à une dépréciation du dollar, argument souvent présenté par les pays désireux de relever leur prix pour justifier les hausses. *« La conférence*, précise le communiqué final, a exprimé *« son inquiétude face aux mouvements du dollar vis-à-vis des principales devises internationales en vue d'éroder le prix réel du pétrole et de réduire ainsi le pouvoir d'achat d'un baril. »* L'OPEP a donc décidé que *« si un tel mouvement devait se traduire par une érosion supplémentaire dans la valeur réelle des revenus de l'Organisation, une conférence extraordinaire serait convoquée pour adopter un panier de monnaies »* comme base de fixation du prix du pétrole. Cheikh Yamani a précisé qu'une dévalorisation du dollar de l'ordre de 5 % pourrait provoquer la *convocation d'une telle conférence.*

Mais, une fois encore, les pays de l'OPEP ont répété que la solution aux tensions qui règnent sur le marché était dans les mains des pays consommateurs. *« La conférence appelle les principaux pays industrialisés à contrôler leur demande, que ce soit pour la consommation ou la constitution de stocks, de telle sorte que les effets déplorables sur l'actuelle situation de marché soient évités. »* M. Nazih, le chef de la délégation iranienne, a en effet rappelé que l'OPEP produisait actuellement 2 à 3 % de pétrole de plus qu'à la même époque l'an passé. Et Cheikh Yamani a été plus clair : les pays consommateurs ont le choix soit de réduire leur demande de 5 % en 1979 et de 10 % en 1980, soit d'équilibrer offre et demande de pétrole par une récession. S'il ne font rien, la situation économique du monde industrialisé sera donc *« très grave »*.

Le ministre saoudien « peu satisfait »

Le ministre saoudien du pétrole, qui s'est dit *« peu satisfait »* de l'accord réalisé à Genève, a encore précisé que Ryad n'avait pas pris de décision quant à un relèvement de la production saoudienne, mais il ne l'a nullement exclu *« si cela est nécessaire »*. A l'en croire, la réunion avec la C.E.E. du comité de stratégies à long terme, le 30 juin à Londres, sera un simple *« échange de statistiques »* et en aucun cas *« un dialogue »*.

Enfin, le ministre saoudien du pétrole a affirmé que son pays ne se rendrait pas à une conférence extraordinaire en septembre si celle-ci devait avoir pour but de relever les prix du pétrole. Pourtant, plusieurs autres délégations estimaient que l'évolution du marché dans les prochains mois — avec notamment la volonté des pays industrialisés de reconstituer leurs stocks à la veille de l'hiver — pourrait exiger une nouvelle réunion avant la prochaine conférence ordinaire prévue à Caracas le 17 décembre.

En plus des questions de prix, de marché et de valeur du dollar, *l'essentiel du communiqué final* est consacré aux dispositions adoptées en faveur des pays en voie de développement (*le Monde* du 28 juin), ce qui n'empêche nullement des pays comme la *Colombie et la Bolivie de faire* tristement leurs comptes. La Bolivie importera en 1979 pour 850 millions de dollars de pétrole.

BRUNO DETHOMAS.

LES NOUVEAUX PRIX DU PETROLE

(en dollars par baril)

Arabie Saoudite :	
Arabian light	18
Arabian heavy	17,17
Emirat arabes unis :	
Murban	21,56
Zakum	21,46
Koweït	19,49
Qatar :	
Dukhan	21,42
Marine	21,23
Iran :	
Iranian light .... entre	21 et 22
Irak :	
Basrah medium	19,93
Kirkuk	22,05
Algérie :	
Zarzaïtine	23,45
Blend	23,50
Nigéria	23,50
Libye	23,50
Gabon :	
Mandji	20
Equateur :	
Oriente	20
Venezuela :	
Oficina	21,85
St Joaquim	23,50
Indonésie :	
Minas	21,12

LES TITRES DE LA PRESSE

FRANCE-SOIR. — Les émirs nous matraquent, le super à 3,10 F en août.

LE FIGARO. — Notre économie gravement secouée.

L'HUMANITE. — Un litre de pétrole vaut moins cher qu'un litre d'eau.

LIBERATION. — Pétrole : retour aux prix de 74.

● *Création d'une agence de presse de l'OPEP.* — L'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) a annoncé, le 28 juin, son intention de créer sa propre agence de presse internationale, destinée à mieux informer l'opinion de ses activités. L'agence, qui portera le nom de Nouvelles de l'OPEP, diffusera des informations sur l'aide apportée par les pays exportateurs de pétrole aux nations en développement et s'efforcera de rectifier les *« manipulations de l'information »* effectuées par les détracteurs de l'Organisation.

● *L'Etat des Emirats arabes unis* a décidé de réévaluer la valeur de son dirham par rapport au dollar américain. Le prix de la monnaie des Etats-Unis est ainsi fixé à 3,80 dirhams contre 3,84 à la vente, et à 3,798 contre 3,830 dirhams à l'achat.

Aux États-Unis

LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS VOTE UN IMPOT SPÉCIAL SUR LES BÉNÉFICES SUPPLÉMENTAIRES DES COMPAGNIES PÉTROLIÈRES.

Washington *(A.F.P.)*. — La Chambre des représentants a adopté, jeudi 28 juin, par 236 voix contre 183, un projet de loi créant un impôt spécial sur les bénéfices supplémentaires que les compagnies pétrolières réaliseront du fait de la libération progressive des prix du pétrole national. Le produit de cet impôt doit être affecté à un fonds chargé notamment de financer le développement des énergies de rechange.

Le taux de l'impôt inscrit dans le projet de loi est supérieur à celui que M. Carter avait proposé, mais inférieur à celui que les leaders démocrates à la Chambre avaient souhaité.

Le taux proposé par M. Carter aurait procuré un peu plus de 21 milliards de recettes à l'Etat d'ici à 1984. Le taux adopté par la Chambre devrait porter ces recettes à un peu plus de 23 milliards. Le projet va être transmis au Sénat.

● LE SOMMET DE TOKYO

Compromis entre les Sept

(Suite de la première page.)

Selon la délégation française, les Neuf se sont désormais fixés un plafond pour leur consommation de pétrole en 1979, à savoir 500 millions de tonnes, ce qui donnerait un chiffre d'importations totales compris entre 440 millions de tonnes et 470 millions, *la différence étant essentiellement représentée par* le pétrole de la mer du Nord (dont les Américains ont essayé de se servir pour contester le caractère *« courageux »* des objectifs des Neuf à long terme).

Ainsi, pour les « Quatre », les *décisions* de Strasbourg ont été confirmées à ceci près qu'elles seront précisées pour chaque pays, ce que les Allemands et les Britanniques auraient voulu éviter. Si *l'objectif commun aux Européens et* à leurs partenaires est, à long terme, de ne pas dépasser — au minimum — le niveau *« actuel »* des importations, la définition donnée à ce niveau diffère d'un pays, ou d'un groupe de pays, à l'autre. Les Européens, pour leur part, s'en *tiennent à l'année de référence 1978* retenue à Strasbourg.

En outre, les Sept ont accepté l'idée d'une *« transparence »* du marché libre, conformément aux recommandations minimales de Strasbourg, chaque pays s'engageant à enregistrer les transactions. Il est piquant de constater que, tant les pays importateurs que l'OPEP, dans *leurs communiqués respectifs*, s'inquiètent des désordres et de la hausse des prix sur le marché libre. L'OPEP semble en attribuer la responsabilité aux compagnies et, d'une *façon plus générale, aux achats de* stockage (qui dit stockage dit souvent spéculation). Il semble que cette interprétation, sur laquelle les pays acheteurs observent un silence pudique, contiennent une bonne part de vérité. Incorrigibles dirigistes, les Français étaient partisans d'une réglementation des prix, ce qui est une façon de s'attaquer aux effets plus qu'à la cause.

Le nucléaire

Concernant l'énergie, les autres passages importants de la déclaration officielle sont ceux qui concerne le nucléaire, le charbon et d'une façon générale les énergies de substitution au pétrole. Les Français ont tiré plus ou moins discrètement avantage de l'avance prise sur l'exécution de leur programme nucléaire. Tant le chancelier Schmidt que M. Ohira espèrent que ce « sommet » les aimeda à surmonter sur ce point, au moins en partie, la forte opposition qu'ils continuent à rencontrer chez eux pour construire de nouvelles centrales.

En ce qui concerne les autres points de l'ordre du jour, il faut remarquer la rédaction quelque peu gênée des passages concernant la croissance dans ses rapports avec la hausse du coût du pétrole, car on a beaucoup redouté d'encourager les anticipations à la récession. Il est *suggéré de compenser le nouveau* fardeau par des mesures non inflationnistes (précision que les Français auraient voulu éviter car ils y voient une critique indirecte).

Profession de foi du catéchisme libéral, le texte officiel recommande, parmi les moyens d'accroître la productivité, un encadrement du secteur public. Cette mention a été demandée par Mrs. Thatcher.

Un coup de chapeau est donné au programme de redressement du 1er *novembre dernier relatif au dol*lar (malheureusement en perte de vitesse *de nouveau sur les marchés* de changes) et un autre au système monétaire européen, auquel il est souhaité bonne chance. On en est quitte de la sorte avec le problème monétaire qui semble, au contraire, beaucoup intéresser l'OPEP, dans la mesure où l'instabilité de la devise américaine fait peser une menace sur les revenus pétroliers.

Les participants, à en croire les compte-rendus officiels, n'auraient commenté que très brièvement les décisions de Genève, raison d'être pourtant de leurs délibérations. Dans l'entourage de M. Giscard d'Estaing, on disait avoir accueilli les résultats de Genève avec *« une amère résignation »*.

A la suite de leur déjeuner de *jeudi, qui s'était prolongé jusqu'à* 4 heures de l'après-midi, les Sept ont publié une déclaration spéciale sur les réfugiés vietnamiens, laotiens et cambodgiens. La France, pour sa part, *s'est engagée à accueillir immédiatement cinq mille réfugiés de* plus.

PAUL FABRA.

Washington songe à renforcer sa présence militaire dans la région du Golfe

Selon le *New York Times*, plusieurs collaborateurs influents de M. Carter auraient proposé récemment que les Etats-Unis renforcent leur présence militaire dans le Golfe et l'océan Indien. Une décision pourrait *intervenir bientôt et se solderait* par l'accroissement des forces américaines stationnées dans cette région. Jusqu'à présent, les Etats-Unis, qui ont augmenté, depuis 1972, les capacités d'accueil de leur base navale de *Diego-Gargia*, se contentent d'envoyer, deux ou trois fois par an, quelques bâtiments de guerre, dont un porte-avions, dans l'océan Indien.

Les arguments développés par les partisans d'une telle mesure — notamment M. Brown, le secrétaire à la défense, M. Brzezinski, le conseiller de M. Carter, et le général Jones, président du comité d'état-major, — sont de trois ordres : protection éventuelle des sources pétrolifères du Golfe ; réaction aux activités de l'U.R.S.S. dans la région, notam*ment en Ethiopie et* au Yemen du Sud ; conséquence de la dégradation de la situation en Iran.

Les experts du département d'Etat se seraient prononcés contre les propositions de renforcement de la présence militaire américaine. Ce renforcement pourrait prendre plusieurs formes : stationnement permanent d'une flotte de guerre dans l'océan Indien, nouvelles ventes d'armes aux pays arabes « modérés » de la région, envol d'avions de combat américains dans certains pays de la région, pour une durée limitée.

A TRAVERS LE MONDE

Argentine

● UNE FRANÇAISE LIBÉRÉE, le 21 juin, en Argentine, est arrivée à Paris, le jeudi 28. Il s'agit de Mme Viviane Jacob, qui était détenue depuis décembre 1975. Trois autres Français demeurent emprisonnés en Argentine, MM. Michel Lhande, Michel Ortiz et Jules Piumato. Les autorités de Buenos-Aires n'ont jamais donné de précisions sur le sort de dix autres Français disparus en Argentine.

Empire Centrafricain

● L'ENQUETE SUR LES MASSACRES D'ENFANTS. — La commission africaine chargée d'enquêter sur les massacres d'enfants dans l'Empire Centrafricain a rencontré, à Londres, les dirigeants d'Amnesty International, a déclaré, jeudi 28 juin, un porte-parole de l'organisation de défense des prisonniers politiques. D'autre part, un journaliste centrafricain exilé en France, M. Barthelemy Dodo, a annoncé, jeudi, à Paris, la création d'un *« Front des démocrates pour la libération du Centrafrique »*. Il a déclaré que ce mouvement d'opposition devrait rejoindre le comité chargé d'élaborer une plate-forme commune de lutte pour renverser l'empereur Bokassa Ier.

Rhodésie

● SANCTIONS ECONOMIQUES MAINTENUES PAR LES ETATS-UNIS. — Par 242 voix contre 147, la Chambre des représentants américaine a repoussé, jeudi 28 juin, un amendement du parti républicain exigeant la levée des sanctions économiques contre le Zimbabwe-Rhodésie à partir du 1er décembre. Ce vote constitue une victoire inattendue pour le président Carter, car, le 12 juin dernier, le Sénat avait adopté une résolution appelant à la levée immédiate des sanctions. — *(Reuter.)*

Roumanie

● OCCUPATION DU CONSULAT DE ROUMANIE A PARIS. — Des représentants de plusieurs organisations, dont la Ligue des droits de l'homme et le comité français pour la défense des droits de l'homme et le comité français pour la défense des droits de l'homme en Roumanie, ont occupé jeudi 28 juin les locaux du consulat *de Roumanie à Paris pour protester* contre la répression dans ce pays. Deux d'entre eux ont été reçus par le consul qui a refusé de transmettre à M. Manescu, ambassadeur à *Paris, la lettre de protestation* des organisations manifestantes. — *(A.F.P.)*

Saint-Vincent

● SAINT-VINCENT (Petites-Antilles) accédera à l'indépendance le 27 octobre prochain, a indiqué, le jeudi 28 juin, le premier ministre de cette colonie britannique M. Milton Cato. Saint-Vincent fait partie de l'Association des Antilles, créée par la Grande-Bretagne en 1967. Ce sera la quatrième ile de cet ensemble politique, après Grenade, La Dominique et Sainte-Lucie. La date d'accession à l'indéepndance des îles d'Antiqua et de Saint-Kitts-Nevis n'a pas encore été fixée. — *(A.F.P.)*

Seychelles

● PRESENTATION DU NOUVEAU GOUVERNEMENT. — M. France Albert René, confirmé, mercredi à l'issue de l'élection présidentielle, chef de l'Etat seychellois (*le Monde* du 29 juin), a présenté jeudi 28 juin son nouveau gouvernement. Aucun départ n'intervient parmi l'équipe au pouvoir. En revanche, M. Jacques Hodoul, ancien ministre de l'éducation, prend le portefeuille des affaires étrangères, tandis que l'ancien chef de la diplomatie, M. Guy Sinon, devient ministre de l'administration et de l'organisation politique. — *(A.F.P.)*

Turquie

● LE GOUVERNEMENT N'EST PAS RENVERSE. — Le gouvernement de M. Ecevit, dont *la majorité parlementaire était* sérieusement menacée par une série de défections (*le Monde* du 20 juin), a finalement pu tenir en échec l'opposition conduite par M. Demirel. Ce dernier n'a pu réunir que 222 voix à l'Assemblée au cours du débat extraordinaire qu'il avait demandé, alors que la majorité absolue, nécessaire *pour renverser le gouvernement*, est de 226. Si l'existence du cabinet ne paraît donc plus menacée jusqu'à la rentrée parlementaire de l'automne, M. Ecevit va cependant *devoir faire face à de nouvelles difficultés* économiques, sociales et diplomatiques durant l'été, et les élections partielles qui doivent avoir lieu en octobre prochain s'annoncent diffi*ciles pour son parti.* — *(Cor.)*

Union soviétique

● LE COMITE SOVIETIQUE POUR LE DROIT A L'EMIGRATION LIBRE a dénoncé jeudi 28 juin l'attitude des autorités à l'égard de deux cents Iraniens assignés à résidence dans la région frontalière du Tadjikistan et auxquels on refuse le droit de regagner leur pays qu'ils avaient quitté en 1949. Le comité a d'autre part indiqué qu'un congrès pentecotiste clandestin s'était tenu le 16 mai dernier à Moscou. — *(A.F.P.)*

Yougoslavie

● REMANIEMENT AU PRESIDIUM DU PARTI. — Le comité central de la Ligue des communistes yougoslaves a relevé, avec leur accord, MM. Mijatovic, Kilisevski et Zarjovic des fonctions qu'ils occupaient au présidium du parti. Cette mesure, attendue depuis quelques temps, a été prise pour éviter le cumul des mandats entre le présidium de la Ligue et la présidence collégiale de l'Etat à laquelle ces trois dirigeants conservent leur poste. Le comité central a également approuvé l'entrée de quatre nouveaux membres au présidium : MM. Mojsov, Culafic, Marinc et Pozderak. M. Marinc remplacera M. Kardelj, ami et proche collaborateur du maréchal Tito, décédé au début de l'année. — *(Reuter.)*



DIPLOMATIE

LA CRISE DE L'ÉNERGIE ET LES CONFÉRENCES INTERNATIONALES

● LA SESSION DU COMECON A MOSCOU

Les États socialistes doivent eux aussi faire des économies

Moscou. — *La trente-troisième session du COMECON s'est achevée, jeudi 28 juin, sans avoir pris apparemment de grande décision. Elle aurait surtout été consacrée à la célébration du trentième anniversaire de l'Organisation.*

La République démocratique et populaire du Yémen, qui était représentée par son premier ministre, M. Muhammad, a été admise en qualité d'observateur, au même titre que le Laos, l'Angola et l'Éthiopie. Cette admission ne résout pas la petite énigme contenue dans le message de M. Brejnev, qui parlait de douze pays socialistes, alors que les membres du COMECON ne sont que onze si l'on compte la Yougoslavie, membre associé (1).

De notre correspondant

Les chefs de gouvernement ont signé quatorze accords concernant la réalisation des programmes de coopération à long terme approuvés en 1978 à Bucarest, dans le domaine de l'énergie, des constructions mécaniques, des industries alimentaires et des biens de consommation. Ils ont aussi signé un accord de coopération sur la construction d'équipements pour centrales atomiques, alors que jusqu'à présent la coopération dans ce secteur se faisait sur la base d'accords bilatéraux.

Les problèmes énergétiques ont dominé les préoccupations des participants. M. Kossyguine a rappelé que le camp socialiste donnait la priorité à la construction de centrales nucléaires. Le programme de coopération du COMECON prévoit qu'un tiers de l'énergie électrique consommée dans les pays socialistes européens et à Cuba sera d'origine nucléaire, à une date qui n'est pas précisée. Selon la revue *Questions d'économie*, en 1980 les centrales atomiques devraient produire 200 milliards de kilowatts-heure, soit 10 % de la consommation globale du COMECON, ce qui paraît optimiste étant donné les chiffres actuels largement inférieurs.

Des centrales sont en construction en U.R.S.S., en Bulgarie, en R.D.A., en Tchécoslovaquie, et en Hongrie — ce sera la première dans ce pays. D'autres sont projetées en Pologne, en Roumanie, à Cuba. En Union soviétique, on travaille à la réalisation de réacteurs de grande puissance : mais les programmes ont pris beaucoup de retard.

Questions d'économie explique cette situation par l'importance des investissements, les délais de construction s'étendant sur sept à neuf ans, ainsi que pour « *les problèmes techniques, écologiques et autres non encore résolus* ». A l'appui de ces affirmations sur le coût élevé de l'énergie atomique, la revue cite paradoxalement l'exemple des États-Unis, où la différence d'investissement entre les centrales atomiques et thermiques serait de 70 dollars par kilowatt au début des années 80 contre 30 dollars il y a dix ans. Le choix de cet exemple signifie-t-il que les ordres de grandeur sont les mêmes dans les pays socialistes ?

Pour raccourcir les délais de construction et augmenter l'efficacité du travail, les membres du COMECON se proposent d'intensifier la standardisation des équipements. L'U.R.S.S. construit, dans la région du Don, une grande usine de réacteurs Skoda, en Tchécoslovaquie, devrait devenir le principal fournisseur de réacteurs, turbines à vapeur, générateurs, tandis que la Hongrie produira des appareillages spéciaux pour haute tension.

Enfin, la revue publiée par l'Académie des sciences soviétique, analyse d'une manière ambivalente les conséquences de la hausse mondiale des prix du pétrole. Rappelant que l'économie socialiste n'est pas isolée, elle indique que « *les tendances négatives se produisant dans l'économie capitaliste se reflètent dans une certaine mesure chez nous* ». Elle s'inquiète des effets sur les prix de « *l'escalade continue des importations de pétrole par les pays de l'O.C.D.E.* » et regrette que ces pays n'aient pas freiné leur consommation.

Sans doute, l'U.R.S.S., qui exporte du pétrole vers l'Occident, profite-t-elle aussi de la hausse, mais celle-ci lui crée des problèmes avec ses alliés, puisque le prix « *intérieur* » au COMECON est déterminé par la moyenne des prix mondiaux au cours des cinq dernières années. *Questions d'économie* annonce que cette pratique, qui ne fait que différer les augmentations du marché mondial, continuera.

« *Une telle solution internationaliste à la question des prix d'une denrée déficitaire dans le monde garantit un réel avantage commun, tant aux producteurs qu'aux consommateurs de pétrole dans les pays du COMECON. Elle permet de refléter plus exactement les changements survenus dans l'économie énergétique mondiale et de stimuler les processus dirigés vers une utilisation plus efficace et plus économe des combustibles liquides.* » Autrement dit, si les alliés de l'U.R.S.S. ne veulent pas payer trop cher les conséquences indirectes des décisions de l'OPEP, il leur faudra freiner leur consommation de pétrole. — D. V.

(1) Bulgarie, Cuba, Hongrie, Mongolie, Pologne, R.D.A., Roumanie, Tchécoslovaquie U.R.S.S., Vietnam.

Et dans cinq ans, l'U.R.S.S...

(Suite de la première page.)

De plus l'U.R.S.S. doit fournir du pétrole aux « pays frères ». Si elle n'a pas l'intention de réduire ses livraisons, elle veut les limiter, initant ses partenaires à se tourner vers le marché international où les prix sont supérieurs d'environ 12 % aux prix « *intérieurs* » du Comecon. Il est surtout intéressant pour les Soviétiques de dégager un surplus exportable vers les pays occidentaux. De 1970 à 1976, les exportations soviétiques de pétrole ont augmenté plus vite que la production (+ 55 % contre + 47,3 %). Actuellement, elles représentent en Europe occidentale environ 10 % du marché et assurent à l'U.R.S.S. la moitié de ses rentrées en devises fortes (6,7 milliards de dollars en 1977).

On comprend que Moscou ne soit pas, par principe, opposé à la hausse des prix pratiquée par les pays de l'OPEP. Pourtant les exportations de pétrole, qui ont augmenté au début de sannées 70, pourraient diminuer lentement au cours des prochaines années et même connaître une chute spectaculaire vers 1985, sauf à admettre avec l'Institut suédois l'hypothèse d'un « *boom* » pétrolier à cette époque-là.

Le poids des gisements nouveaux

L'approche régionale de l'industrie pétrolière incite à être plus prudent. La production des régions anciennes (Azerbaïdjan, zone Volga-Oural, Biélorussie, Kazakhstan) est en diminution constante depuis 1975. Celle de l'Azerbaïdjan avait déjà diminué de 15 % de 1966 à 1975. Entre 1970 et 1975, trois zones (Volga-Oural, Biélorussie, Kazakhstan) ont connu une augmentation de leur production suffisante pour compenser la baisse générale. Mais depuis le « manque à produire » de ces régions est d'environ 13 millions de tonnes chaque année. Or 1 million de tonnes en moins dans les gisements anciens nécessite un investissement de 150 millions de roubles (1) dans les régions nouvelles, si l'on veut compenser la perte de production. Depuis 1976, les statistiques sont devenues plus rares en raison justement de l'aggravation des difficultés ; mais il semble que la Biélorussie n'ait pas accompli le plan et qu'au Kazakhstan la principale source de production soit sur le déclin.

La zone Volga-Oural a produit en trente ans autant de pétrole que l'Azerbaïdjan en cent ans. Elle n'a cédé sa première place à la Sibérie occidentale qu'en 1978, mais sa production est tout de même en régression : 224 millions de tonnes en 1975, 212-215 millions en 1978 et vraisemblablement 200 à 205 millions en 1980. Les coûts augmentent plus vite que la production. Les experts soviétiques estiment que de nouveaux investissements sont justifiés dans cette zone par la proximité des centres d'extraction et des centres de traitement. Dès la fin des années 60, on a essayé de passer d'une exploitation extensive à un mode intensif en faisant appel à l'automatisation des puits, en lançant des campagnes de reforage (cette méthode a permis d'accroître jusqu'à 15 % la production de certains gisements) et en exploitant des gisements considérés auparavant comme secondaires.

Les nouvelles régions ont fait l'objet d'un effort particulier. En 1975, elles ont reçu 60 % des investissements pétroliers. La production a été multipliée par trois en quinze ans, la productivité par quatre. Toutefois, leurs capacités ne sont pas illimitées : dans l'Arctique européen, l'accroissement annuel de la production est faible (3 à 3,5 millions de tonnes), tandis que le rythme de croissance dans la région de Tioumen est, lui, en régression (+ 16,4 % réalisés en 1978, mais + 12 % seulement planifiés pour cette année).

L'Arctique européen pourrait devenir un centre important de production, si les découvertes de la mer de Bahrein se vérifiaient. Mais, au rythme actuel, elles ne fourniraient guère plus de 60 à 70 millions de tonnes en 1985. En Sibérie occidentale, les Soviétiques ont relancé, à partir de 1977, les travaux d'exploration ; mais, si l'on en croit la presse, les goulots d'étranglement dans les branches connexes (travaux publics, infrastructures, logements, etc.) et la mauvaise coordination entre les ministères entravent la réalisation du plan. Il paraît raisonnable, dans ces conditions, de s'attendre que, jusqu'en 1985, l'accroissement des capacités de production des régions nouvelles suffise à compenser le déclin des zones anciennes et à assurer une faible augmentation de la production, contrairement aux pronostics de la C.I.A. Au-delà de 1985, les prévisions sont plus risquées. Le niveau de la production dépendra de la mise en exploitation de gisements nouveaux (2). Mais, selon les Soviétiques, il faut compter un délai de dix ans entre la découverte d'un gisement et son exploitation à un niveau rentable.

On est donc en droit d'être sceptique sur les conclusions des études faites par l'Institut suédois Petrostudies. Celui-ci, en effet, considère que de nouveaux critères dans l'appréciation des capacités, des potentialités et des ressources seraient une condition nécessaire et pratiquement suffisante pour une « *explosion* » de l'industrie pétrolière soviétique.

Grâce à l'OPEP

L'incitation à opérer une telle réforme est venue, estime-t-il, de l'*extérieur avec une hausse des* prix décidée en 1973 par les membres de l'OPEP. Jusqu'à présent, les Soviétiques détermineraient leurs investissements pétroliers en fonction de la méthode dite des « *coûts minimum comparables* ». Ils avaient opté pour une exploitation extensive, au risque de laisser jusqu'à 60 % de pétrole dans les puits. Maintenant ils devraient tenir compte de la « *maximalisation de la rente différentielle* », ce qui signifie que leurs décisions d'investissements devraient être influencées par le niveau des prix mondiaux, non pas directement, mais par le biais d' « *indicateurs de coûts de référence* ».

Prenant en considération à la fois les prix sur le marché mondial, le coût des autres sources d'énergie, des transports et de la transformation des hydrocarbures, *cette réforme méthodologique* devrait aboutir à une optimalisation des gisements anciens et à une rentabilisation de nouveaux gisements, donc à un accroissement des capacités de production et à une réévaluation des réserves.

Pour déterminer l'objectif de chaque gisement, on devrait désormais tenir compte de sa production maximale, au lieu d'affecter d'un coefficient arbitraire d'accroissement la production pétrolière globale et de la répartir ensuite entre les divers gisements. On obtiendrait aussi une nouvelle répartition géographique plus rationnelle de l'industrie pétrolière, puisque les décisions d'investissements tiendraient compte de la proximité des centres de transformation, du coût des transports, de la qualité des produits, etc.

Pourquoi cette réforme n'a-t-elle pas été décidée plus tôt ? L'Institut suédois incrimine le cloisonnement administratif et l'inertie de la théorie économique, tout en pensant que la baisse du rytme de la croissance place les Soviétiques devant un choix inéluctable. Si cette réforme était appliquée avant 1980, la production de pétrole pourrait, selon lui, atteindre 1 100 millions de tonnes en 1990 (sans découverte d'un nouveau gisement géant comme celui de la Sibérie occi*dentale*).

Cette vision — optimiste ? — est contestable. Rien ne prouve que les autorités songent à une telle réforme ou qu'elles soient en mesure de l'appliquer dans des délais suffisamment brefs pour qu'elle soit efficace à moyen terme. Et le passage d'une exploitation extensive à un mode intensif n'est pas seulement entravée par des « *barrières conceptuelles* ». *L'U.R.S.S. manque aussi de* la technologie et des équipements de pointe qui lui permettraient d'éviter des gaspillages au stade même de la production. Cette technologie et ces équipements ne peuvent lui venir que de l'Occident ou du Japon. Encore faudrait-il que Moscou soit en mesure de les payer et c'est là qu'on retrouve le pétrole comme source de devises fortes. D'où l'intérêt constant des Soviétiques pour les contrats de compensation...

Un des indices montrant que les dirigeants ne partagent pas l'euphorie des experts suédois est l'intérêt qu'ils manifestent pour les économies d'énergie, la recherche de sources de substitution, le développement de la production charbonnière et la priorité plus ou moins théorique qu'ils accordent à l'énergie atomique. Dans les prochaines années, l'U.R.S.S. ne paraît menacée ni par la pénurie ni par la surabondance.

Les problèmes commenceront à se poser dans cinq ans environ, pour Moscou, qui pourrait se trouver alors dans une situation analogue à celle des pays capitalistes. Demandeur sur le marché international, l'U.R.S.S., ses alliés et les Occidentaux pourraient avoir intérêt à coordonner leur politique en commençant d'abord par la recherche des technologies nouvelles. C'est une idée que le chancelier Schmidt prône depuis plusieurs années déjà et qu'il a de nouveau défendue ces derniers jours à Moscou devant M. Kossyguine. Cependant, vu les difficultés que les Occidentaux éprouvent à définir une attitude commune dans ce domaine, on ne peut qu'être sceptique sur les chances d'une concertation élargie au camp socialiste.

DANIEL VERNET.

(1) Au cours officiel, 1 rouble = 6,60 francs français.
(2) Sibérie orientale, presqu'île de Sakhaline, mer de Bahrein.

● LA NOUVELLE CONVENTION DE LOMÉ A BRUXELLES

Le développement de la production minière des pays associés aux Neuf se trouve facilité

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Une certaine confusion sur l'état exact de la situation persiste, deux jours après la fin de la conférence ministérielle pour le renouvellement de la convention de Lomé. La Communauté considère que la négociation *est close* : le commissaire chargé de la politique de développement, M. Cheysson, l'a répété jeudi 28 juin. Plusieurs pays A.C.P. (Afrique, Caraïbes, Pacifique), ne partagent pas cet avis. Certains d'entre eux, insatisfaits des résultats obtenus, iront-ils jusqu'à ne pas signer la nouvelle convention ? C'est une hypothèse qui est considérée comme peu probable dans les milieux bruxellois.

« *La nouvelle convention, non seulement confirme ce qui existe, mais représente un bond en avant considérable. Ainsi, le montant de l'aide financière de la C.E.E., calculée en dollars, progresse de 72 %. Qui fait mieux où que ce soit ?* », a commenté M. Cheysson, le 28 juin, au cours d'une conférence de presse.

Parmi les aspects les plus importants de Lomé 2, M. Cheysson a mis en relief « *la tentative de l'Europe de pénétrer dans un domaine tout à fait nouveau, le domaine minier et énergétique* ». De fait, la nouvelle convention prévoit une gamme assez complète d'instruments dont l'usage devrait permettre de stimuler la production minière dans l'Afrique sud-saharienne.

● *Le maintien des capacités de production.* — Le mécanisme « *minerai* », vaguement apparenté au « *Stabex* », (système de stabilisation des recettes d'exportation agricoles), permet à un pays A.C.P. qui voit le revenu de ses gisements diminuer au point de menacer son potentiel de production, de recevoir une aide financière de la C.E.E. L'objet de cette aide n'est pas de compenser les pertes des recettes d'exportation — c'est en cela que le mécanisme diffère du Stabex —, mais de rendre possible le maintien en état de marche des installations.

Cette nouvelle assurance couvre diverses formes de risques : les calamités naturelles, les troubles politiques s'ils affectent la production elle-même ou bien l'évacuation du minerai ; les causes économiques, comme la diminution des recettes d'exportation vers la C.E.E., pour autant qu'elle soit de nature à mettre en cause la rentabilité des entreprises. Le mécanisme englobe les principaux minerais exportés par les A.C.P., à l'exception de l'uranium : le cuivre et le cobalt (les principaux producteurs sont la Zambie, le Zaïre et la Papouasie), le phosphate (Togo et Sénégal), la bauxite et l'alumine (Guinée, Jamaïque, Surinam, Guyana), le manganèse (Gabon), l'étain (Rwanda). A terme (1), seront compris le minerai et les pellets de fer (Mauritanie et Libéria).

Pour pouvoir bénéficier de l'aide, il convient que l'exportation de l'un de ces minerais représente au moins 15 % des ventes totales du pays A.C.P. demandeur (moyenne des quatre années précédentes). Ce seuil de dépendance est ramené à 10 % pour les A.C.P. les moins développés, enclavés et insulaires.

Les crédits, mis à la disposition du mécanisme au cours des cinq années de durée de la prochaine convention, ont été fixés à 280 millions d'unités de compte (1,6 milliard de francs). Les A.C.P. dont l'exploitation minière se trouve en difficulté pourront obtenir des avances en fournitures, en prestations de service ou en argent. La Communauté contribuera ensuite, sous forme de prêts spéciaux (à taux d'intérêt de 1 %) au financement de projets visant à maintenir ou restaurer la capacité de production.

« *Si le mécanisme avait existé au cours des précédentes années, la situation économique du Zaïre ou de la Zambie serait aujourd'hui totalement différente* », a observé M. Cheysson. Selon les experts bruxellois, compte tenu des données économiques actuelles, ces deux pays devraient — et de loin — être les principaux bénéficiaires du système.

● *Le développement du potentiel minier et énergétique.* Des dispositions sont prévues, afin de favoriser la reprise de l'investissement minier en Afrique, tombé à un niveau dangereusement bas. *Il est indiqué que* le Fonds européen de développement (F.E.D.) fournira systématiquement son assistance technique et financière aux programmes de prospection. Il est entendu que la Communauté prêtera son concours sous forme de capitaux à risques, aux investissements préparatoires à la mise en exploitation de mines. Les capitaux à risques, fournis sur les deniers du F.E.D., sont des prêts à remboursement conditionnel : c'est uniquement si l'investissement se révèle rentable que le pays A.C.P. bénéficiaire doit rembourser les crédits empruntés. Ils permettent, en particulier, de financer la prise de participation des gouvernements A.C.P. dans le capital des entreprises, en l'occurrence minières, créées pour gérer les nouveaux investissements.

La Banque *européenne d'investissement* (B.E.I.) reçoit mission de consentir un effort important en faveur du développement minier. Elle pourra le faire en puisant dans la masse des crédits qu'elle doit dépenser au titre de Lomé 2, soit 685 millions d'unités de compte (4 milliards de francs). Mais il a été *entendu qu'elle pourra aller plus* loin et, conformément à l'article 18 *de ses statuts, affecter — au cas* par cas — jusqu'à 200 millions d'unités de compte (1,16 milliard de francs) à des projets énergétiques et miniers présentant de l'intérêt, à la fois pour les A.C.P. et pour la Communauté.

Drainer les fonds arabes

Un souci désormais prioritaire de *la Communauté est d'utiliser les* possibilités offertes par la convention pour drainer des fonds publics (arabes, en particulier) ou privés en faveur d'investissements, notamment miniers et énergétiques, dans les pays A.C.P. L'intervention plus fréquente de la B.E.I., dont la présence est en soi une garantie, devrait y contribuer.

Deux innovations ouvrent la possibilité, dans *le secteur minier et* énergétique, de conclure des accords spécifiques de protection des investissements entre la Communauté et les pays A.C.P. qui le souhaitent. En outre, elles instituent, de façon générale, « *la clause de l'État membre le plus favorisé* » : cela signifie que s'il existe, entre un pays membre et un pays A.C.P., un accord de protection des investissements, ces dispositions sont étendues d'office aux entreprises des autres États membres participant à un projet dans ce pays A.C.P.

Il ne manque plus à cette panoplie, pour être complète, qu'un mécanisme de garantie communautaire contre les risques non commerciaux, c'est-à-dire politiques. La Commission avait proposé d'utiliser à cet effet la garantie du budget de la Communauté, *mais les gouvernements membres ne l'ont pas* suivie.

PHILIPPE LEMAITRE.

(1) Le minerai de fer est l'unique minerai bénéficiant depuis 1974 du Stabex. Il a été entendu que ce traitement, plus avantageux, serait maintenu pendant presque toute la durée de Lomé 2. Cependant, ensuite, le fer sera couvert par le mécanisme-minerai.

ASIE

LA TRAGÉDIE DES RÉFUGIÉS INDOCHINOIS

Les Neuf pourraient couper l'aide alimentaire au Vietnam pour l'allouer aux pays qui donnent asile aux réfugiés

Les pays industrialisés réunis à Tokyo ont décidé jeudi 28 juin d'accroître leur aide aux réfugiés indochinois. Le président Carter a annoncé que le nombre de réfugiés accueillis aux Etats-Unis serait doublé, passant de sept *mille à quatorze mille par mois* (notre dernière édition du 29 juin). *« La réponse du peuple américain au sort des réfugiés a toujours été généreuse, et je suis confiant qu'il continuera d'en être ainsi »*, a-t-il dit. Un haut fonctionnaire américain a par ailleurs accusé Hanoï de *« jeter les gens à la mer »*.

Les Sept ont aussi donné leur accord à une conférence sur les réfugiés, qui devrait se tenir à Genève à la fin de juillet sous les auspices des Nations unies. Le secrétaire général de l'Organisation, M. Kurt Waldheim, devrait annoncer lundi prochain la date de cette conférence.

A Genève, où s'est tenue ces derniers jours une réunion à huis clos du comité exécutif du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (H.C.R.), notre correspondante, Isabelle Vichniac, nous indique que l'Argentine, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, la France, Israël, la Norvège, la Suède et la Suisse se sont engagés à accueillir un nombre accru de réfugiés : cet effort représente, y compris celui annoncé par le président Carter, une capacité d'accueil d'environ deux cent mille places. On s'étonne à Genève, où vient de se réunir la conférence de l'OPEP, que les riches pays pétroliers soient restés sourds à tous les appels d'assistance.

Le haut commissaire aux réfugiés, M. Poul Hartling, a demandé aux pays d'Asie du Sud-Est de ne plus refouler les réfugiés. La Chine, qui participait pour la première fois à la réunion du comité exécutif, a demandé l'assistance de celui-ci en faveur des deux cent trente mille réfugiés du Vietnam qu'elle affirme avoir accueillis ; cette aide devrait permettre leur réinstal*lation en Chine ou dans un pays* tiers. Enfin, selon M. Hartling, un premier vol transportant une centaine de réfugiés vietnamiens avait quitté le Vietnam pour la Chine le 26 juin, conformément aux accords conclus entre Hanoï et le H.C.R.

Le Comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.R.), ajoute notre correspondante à Genève, a lancé un nouveau cri d'alarme. Il se dit dans l'impossibilité de venir en aide *« à plus de quinze mille réfugiés de la mer qui sont sur des bateaux et qui se voient refuser le droit d'atteindre un rivage, à quelque quatre-vingt mille Cambodgiens qui ont cherché refuge en Thaïlande, et dont plus de la moitié ont été repoussés et se trouvent aujourd'hui bloqués sans ressources pour survivre, et à des centaines de milliers de victimes du conflit du Cambodge »*.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, réunie à Stockholm, a invité jeudi ses membres à soutenir la proposition de conférence internationale sur les réfugiés indochinois. Elle a dénoncé les *« violations des droits de l'homme qui continuent de se produire au Vietnam, au Cambodge et au Laos »* et demandé l'augmentation des contributions nationales au budget du H.C.R., la *« contribution à une solution des problèmes politiques dans la région »* et l'envoi, grâce à un *« effort immédiat et particulier »*, de vivres et de biens de première nécessité aux pays qui *« offrent un premier abri aux réfugiés »*.

Le ministre irlandais des affaires étrangères, M. Michael O'Kennedy, qui représente les Neuf à la réunion des pays de l'ASEAN (Association des nations d'Asie du Sud-Est, qui regroupe l'Indonésie, la Malaisie, les Phi*lippines, Singapour et la Thaï*lande) de Bali, a déclaré que la C.E.E. envisagera d'arrêter son programme d'aide alimentaire au Vietnam si Hanoï ne met pas fin à l'exode de ses nationaux. Cette aide serait sans doute, a-t-il ajouté, allouée aux pays d'Asie du Sud-Est qui acceptent les réfugiés indochinois. Le Vietnam a déjà été informé des inquiétudes des Neuf au sujet des *boat people* par l'intermédiaire de l'ambassade de France à Hanoï.

Enfin, on annonce officiellement à Manille que des soldats vietnamiens ont ouvert le feu le 23 juin sur deux bateaux de réfugiés qui tentaient de gagner une île de l'archipel des Spratleys, sous contrôle philippin ; il y a vingt-trois disparus sur un total de trente et une personnes. Les Spratleys, qui sont revendiquées à la fois par Manille, Hanoï, Pékin et Taipei, sont en grande partie occupées par le Vietnam.

LES IDÉES DE L'ANCIEN DIRECTEUR DE LA C.I.A...

L'ancien directeur de la C.I.A., M. William Colby, a proposé, dans un article publié jeudi 28 juin, dans le Japan Times, *la création d'une communauté indochinoise en Nouvelle-Calédonie. Les réfugiés pourraient faire une sorte de « Singapour* indochinois *» de ce territoire français du Pacifique, grâce à la «* forte proportion de Vietnamiens instruits, appartenant à une élite, à l'énergie et l'efficacité traditionnelles des descendants de Chinois, et aux connaissances en agriculture tropicale des Cambodgiens et même des Laotiens ».

M. Colby est un expert en affaires indochinoises. N'est-il pas le « père » de ce trop fameux « programme Phénix *» qui prévoyait l'élimination physique des suspects « Vietcongs » pendant la guerre du Vietnam ? La C.I.A., dont il était le chef, est responsable de dizaines de milliers d'assassinats, ainsi que de l'abandon de ses agents vietnamiens, laissés à eux-mêmes lors de la débâcle d'avril 1975 et facilement identifiables puisque l'Agence américaine oublia ses fichiers à Saigon. M. Colby aurait dû avoir la décence de se taire. Ses responsabilités sont lourdes dans le drame actuel. M. Colby se préoccupait moins des réfugiés lorsque le corps expéditionnaire américain transformait déjà une dizaine de millions de Sud-Vietnamiens en personnes déplacées.* — P. de B.

La reprise des négociations sino-vietnamiennes

Une série de réquisitoires

De notre correspondant

Pékin. — La manière dont la deuxième tranche des négociations sino-vietnamiennes a commencé, jeudi 28 juin, à Pékin, n'incite pas à l'optimisme. La délégation chinoise a rejeté une proposition vietnamienne sur l'abstention des activités d'espionnage et de provocations armées à la frontière, dans laquelle elle ne veut voir qu'un *« artifice destiné à tromper l'opinion »*.

De part et d'autre, las positions ne semblent pas avoir varié d'une ligne depuis les rencontres d'avril et mai, à Hanoï.

D'un côté comme de l'autre, les interventions — et la manière dont on en rend compte aux journalistes — ne dépassent guère le niveau de la polémique. Le seul fait nouveau est que des sujets de contentieux supplémentaires alimentent les réquisitoires. La Chine accuse le Vietnam de menacer maintenant la Thaïlande. Elle met surtout en cause sa politique d'*« exportation de réfugiés »*, dont elle se considère comme la première victime, puisque deux cent trente mille personnes, dit M. Han Nianlong, ont dû être recueillies en Chine. M. Liem réplique en accusant la Chine de *« se livrer, en collusion avec l'impérialisme américain, à une campagne anti-vietnamienne à l'échelle mondiale »* et de *« chercher par tous les moyens à semer la division entre les pays du Sud-Est asiatique et le Vietnam »*.

Le ton et la vigueur des propos tenus suffiraient dans d'autres circonstances à provoquer une suspension des conversations. Il n'en est rien et, si les deux délégations n'ont pas fixé jeudi la date de leur prochaine rencontre, l'une et l'autre se disent prêtes à poursuivre la négociation.

ALAIN JACOB.

M. BARRE : les navires français ont ordre de recueillir les réfugiés.

Répondant au Sénat jeudi *28 juin à une question de M. Le*canuet, président de l'U.D.F. et président de la commission des affaires étrangères, M. Barre a évoqué le drame des réfugiés indochinois, déclarant notamment : *« Les navires français ont reçu ordre de recueillir tous les réfugiés qu'ils rencontrent en mer. Nos postes diplomatiques et consulaires sont habilités à intervenir en leur faveur. A Ho-Chi-Minh-Ville notre consulat général peut accorder des visas de rapatriement. A Bangkok, le gouvernement a mis en place une mission, sous l'autorité de notre ambassadeur, qui établit des listes de réfugiés à admettre en France. »*

M. Barre a rappelé que, depuis quatre ans, *« quelque 70 000 personnes ont été accueillies en France, parmi lesquelles 5.554 Français ou Franco-Vietnamiens, et cela bien que leur situation ne corresponde pas toujours à la définition du réfugié. De nombreuses mesures ont été prises en leur faveur. Du 15 mai 1975 au 31 décembre 1978, les crédits engagés en leur faveur sur le budget de la santé se sont montés à 440 millions, non compris les frais scolaires et médicaux. »*

Des institutions privées ont participé à cet accueil et cent cinquante-deux centres d'hébergement ont été ouverts. Le comité national d'entraide franco-vietnamien, laotien et cambodgien, a obtenu des offres d'emploi et de logement et a organisé la réinstallation de cinq cents réfugiés en Guyane.

Désaccord entre le P.C.F. et les autres organisations de gauche

Les partis de gauche et les syndicats, qui se sont rencontrés pendant sept heures, jeudi 28 juin, au siège du P.S., ne sont pas parvenus à un accord sur le problème des réfugiés vietnamiens. La délégation communiste a indiqué, vendredi matin, que, bien qu'elle ait « multiplié les preuves de bonne volonté », *elle s'est heurtée à* « un véritable mur de refus du côté du parti socialiste ». *Le P.S., le M.R.G., le P.S.U., la Ligue des droits de l'homme, la C.F.D.T. et la FEN ont indiqué, pour leur part, qu'ils avaient décidé de* « poursuivre la discussion en vue de parvenir à un texte commun ». *Ce texte devait être rendu public dans la journée de vendredi.*

Des représentants du P.S., du P.C.F., du M.R.P., du P.S.U., de la C.G.T., de la C.F.D.T., de la FEN et de la Ligue des droits de l'homme ont participé, jeudi 28 juin, au siège du parti socialiste, à une réunion dont l'objet était d'examiner la possibilité d'actions communes sur le problème des réfugiés vietnamiens. M. Pierre Juquin, membre du bureau politique, a remis à ses interlocuteurs une note rappelant la position du parti communiste sur cette question.

Le P.C.F. estime que la « *scandaleuse campagne* » qui se développe en France est une « *opération politicienne, dirigée contre le Vietnam et qu'on essaie d'orienter dans un sens anti-communiste* », et que le pouvoir cherche ainsi à « *faire oublier ses projets de loi racistes concernant l'immigration* ». La note du P.C.F. souligne que « *la responsabilité du drame* » que connaît le Vietnam « *incombe au colonialisme français et à l'agression américaine qui en a pris le relais après Dien-Bien-Phu* ». Le parti communiste indique qu'une « *solution internationale* » du problème des réfugiés « *peut être recherchée dans le cadre de l'ONU, à partir de l'accord conclu entre le gouvernement vietnamien et le Haut Commissariat aux réfugiés des Nations unies* », cette solution supposant une concertation avec les pays d'accueil.

Le P.C.F. demande que l'Assemblée nationale débatte du problème des réfugiés vietnamiens avant la fin de la session parlementaire. Il souligne que *« tous les éléments disponibles indiquent que les travailleurs immigrés sont tout particulièrement concentrés dans les municipalités à direction communiste, alors que les autres municipalités, de droite notamment, ne reçoivent pas ou très peu de ces travailleurs »*. Il ajoute que, dans ces conditions, il n'est pas possible à ces municipalités d'accueillir *« un surplus d'immigrés »*.

Le P.C.F. demande, d'autre part, la création d'une *« commission d'enquête sur les origines des Vietnamiens accueillis en France, afin d'éviter que le droit d'asile — qui est un principe intangible — ne serve de couverture à d'anciens tortionnaires, à des criminels de guerre et à des fascistes ayant soutenu le régime de Thieu »*. Il demande enfin que le gouvernement français agisse auprès de l'ONU et du gouvernement américain lui-même afin que celui-ci *« paie ses dettes de guerre au Vietnam »* et *« accueille sur son territoire la plus grande partie des réfugiés de la péninsule indochinoise »*.

Au cours d'une foncérence de presse, M. Fiterman, membre du secrétariat du P.C.F., a critiqué la majorité et le P.S., qui manifestent, selon lui, une compassion purement verbale envers les réfugiés vietnamiens. Il a critiqué également la rapidité avec laquelle les Vietnamiens peuvent acquérir, en vertu d'une convention d'août 1955, la nationalité française, et l'utilisation électorale et sociale qui est faite, selon lui, de ces immigrés récents.

M. Fiterman a indiqué que le souci du P.C.F. est de *« contribuer à l'aide humanitaire »* qui peut être apportée aux réfugiés vietnamiens, et à *« une solution internationale dans laquelle la France prendrait sa part »*. Pour ce qui est de l'aide matérielle, M. Fiterman a souligné que le parti communiste *« ne pose pas de préalable »* aux accords qui pourraient être conclus avec les autres partis de gauche et les syndicats.

DES INTELLECTUELS DÉNONCENT « UNE EXPLOITATION A DES FINS PUBLICITAIRES »

Des intellectuels, dont plusieurs sont membres du P.C., ont signé un texte dans lequel ils déclarent :

« Nous qui avons manifesté notre solidarité au Vietnam durant toutes les épreuves que lui ont infligées trente années de guerre, d'abord française, puis américaine, nous nous sentons aujourd'hui le devoir de nous élever contre ceux qui exploitent, à des fins politiciennes, les sentiments humanitaires de notre peuple. Les mêmes ont conduit, justifié ou laissé faire ces guerres, seules responsables de la situation exceptionnellement difficile à laquelle le Vietnam doit aujourd'hui faire face pour se reconstruire.

» Nous demandons que le président de la République et le gouvernement de la France aident à sauver les vies humaines en péril et agissent pour que les pays du Sud-Est asiatique, où se trouvent actuellement les émigrés d'Indochine, reçoivent l'assistance nécessaire.

» Nous demandons que soit mis en œuvre immédiatement le plan du Haut Commissariat aux réfugiés des Nations unies, agréé par le gouvernement de la République socialiste du Vietnam.

» Nous exigeons des Etats-Unis qu'ils s'acquittent sans délai « de » leur contribution à l'œuvre de » panser les blessures de guerre » et à l'œuvre d'édification » d'après guerre en République » démocratique du Vietnam et » dans toute l'Indochine » tel qu'il leur en est fait obligation par l'article 21 du traité de P[illegible]s.

» Nous demandons que la radio et la télévision de notre pays donnent l'information complète à laquelle les citoyens français ont droit. »

Ce texte est signé par MM. Aragon, Etienne Balibar, André Barbillat, ingénieur à la SNIAS, Marcel Bluwal, Pierre Bourgeade, Wilfrid Burchett, grand reporter, Jacques Chauvineau, ingénieur à la S.N.C.F., Jean Chenouard, ingénieur E.N.S.C.P., Philippe Devillers, maître de recherche au C.N.R.S., François Dolle, ingénieur R.N.U.R., Jean Dresch, professeur honoraire, François Ducastel, ingénieur, Maurice Failevic, réalisateur de télévision, Jean Ferrat, Jean Gravas, ingénieur, Juliette Greco, Eugène Guillevic, Jean Raymond, Gérard Jouannest, Jean-Pierre Kahane, Jacques Krier, Stellio Lorenzi, Claude Michel, avocat, Bernard Noel, Joë Nordmann, René Nozeran, Gilles Perrault, Jean-Claude Ouinlou, informaticien, Jacques Roux, professeur de médecine, André Stil, Elisabeth Vaillant, Van Regemorter, directeur de recherche au C.N.R.S.

● *M. Bernard Stasi*, député (U.D.F.) de la Marne, vice-président du C.D.S., a été élu, jeudi 28 juin, président de l'intergroupe des droits de l'homme, constitué, à l'Assemblée nationale, par quatre-vingt-cinq députés de la majorité. L'intergroupe a exprimé le regret que *« des considérations partisanes aient empêché la constitution d'un intergroupe composé de députés appartenant à tous les groupes de l'Assemblée et qui, de ce fait, aurait pu manifester, avec plus de force, l'attachement de la représentation nationale française aux droits de l'homme »*.

AFRIQUE

Tchad

Les troupes libyennes menacent Faya-Largeau

N'Djamena *(A.F.P., U.P.I.)*. — Les troupes libyennes menacent Faya-Largeau, préfecture du BET (Borkou-Enned-Tibesti), dans le nord du Tchad, dont elles n'étaient qu'à une quinzaine de kilomètres, jeudi 28 juin, a-t-on appris à l'état-major du Frolinat (*Front de libération nationale du* Tchad).

Cette offensive inquiète le Frolinat qui a beaucoup dégarni Faya, ces dernières semaines, alors que, selon lui, les colonnes libyennes sont fortes de plus de deux mille cinq cents hommes et dotées d'un armement moderne de fabrication soviétique.

L'état-major hésitait, jeudi à faire décoller deux Dakota et un D.C.-3 de l'escadrille tchadienne — ces appareils devaient emporter des renforts en hommes et en matériel à Faya — de crainte qu'ils ne soient abattus avant d'avoir pu se poser sur la piste de la préfecture.

Les colonnes libyennes qui mènent l'offensive près de Faya sont celles qui avaient attaqué, mardi et mercredi, les postes de Zouar et de Sherda, au pied du Tibesti (*le Monde* du 29 juin). Après de violents affrontements, le Frolinat affirme avoir dénombré sur le terrain cinquante-cinq morts libyens, et indique avoir fait une dizaine de prisonniers et récupéré quatre véhicules équipés de canons de 106 millimètres.

Les troupes libyennes ont ensuite réussi une « percée » en mettant à profit la pénurie de carburant qui frappe le Tchad en raison du blocus nigérian. Par la suite, elles n'ont plus rencontré d'obstacle jusqu'aux abords immédiats de Faya.

En revanche, les huit cents Libyens lancés à l'assaut des postes d'Ounianga - Kebir et de Gouro, deux petites localités du centre du BET situées à 220 kilomètres au nord de Faya, ont été mis en déroute affirme le Frolinat.

Toujours selon le Front, les troupes que Tripoli a engagées appartiennent à l'armée islamique (El Djeich el islami), sorte de légion étrangère, mise sur pied par la Libye et formée non seulement de soldats libyens, mais surtout de ressortissants tchadiens, tunisiens, égyptiens, etc. Le Front de libération nationale du Tchad affirme avoir relevé plusieurs cadavres d'Egyptiens près d'Ounianga-Kebir.

D'autre part, les forces du lieutenant - colonel Kamougué, chef des « sudistes » opposés au gouvernement de N'Djamena, poursuivraient leur avance vers le nord et se trouveraient à quelque 100 kilomètres de la capitale.

Mali

● REMANIEMENT DU GOUVERNEMENT. — Le général Moussa Traoré, chef de l'Etat malien, a remanié son gouvernement jeudi 28 juin. Tous les membres du comité militaire de libération nationale, ancien organisme suprême, dont les colonels Baba Diarra et Youssouf Traoré, quittent le cabinet et entrent dans le comité central de l'Union démocratique du peuple malien, le parti unique fondé en mars dernier. Les statuts du parti interdisent le cumul des fonctions gouvernementales et de direction du parti. — (*Reuter.*)

République Sud-Africaine

Plusieurs dirigeants du Congrès panafricain sont condamnés à de lourdes peines de prison

De notre correspondante

Johannesburg. — L'un des plus longs procès d'Afrique du Sud s'est terminé par la condamnation de dix-sept des dix-neuf accusés noirs à des peines de prison allant de cinq à quinze ans, pour avoir tenté de faire revivre clandestinement l'organisation interdite Pan-African Congress (PAC) et pour diverses autres infractions à la loi contre le terrorisme.

Le 1er avril 1977, la police, opérant un raid au domicile de M. Ganya, à 10 kilomètres de la frontière du Botswana, découvrit une cache du mouvement où se trouvaient des publications, de l'argent, des messages pour Soweto, mais surtout quarante-deux lettres de jeunes lycéens réfugiés en Tanzanie après les émeutes de 1976, adressées à leurs parents et amis en Afrique du Sud. Ces lettres ont conduit à l'arrestation de plusieurs personnes et ont servi de pièces maîtresses à l'accusation. Certaines ont été lues au cours du procès-marathon de dix-huit mois au palais de justice de Bethal, une petite ville à 200 kilomètres de Johannesburg.

Des textes tels que : *« Rassemble tous ceux qui se sentent prêts pour la révolution. Dis-leur de ne pas être effrayés car l'heure est venue de renverser ce régime raciste, mon frère... » « Themba est parti s'entraîner au Nigeria, Mezane en Russie et moi, je vais en Chine »*, ont été utilisés par l'accusation afin de prouver que les accusés, membres ou sympathisants du PAC, recrutaient des lycéens et les envoyaient à l'étranger pour un entraînement à la guérilla.

Les accusés ont soutenu qu'il terminer leurs études à l'étranger. Quant aux lettres, personne, sauf leurs auteurs, ne sait ce qu'elles contenaient réellement.

Le procès s'est déroulé en grande partie à huis clos et fut fertile en rebondissements, nombre des témoins à charge déclarant qu'ils avaient subi des tortures et avaient été obligés de témoigner contre les accusés.

L'accusé « numéro 1 » du procès, M. Zephania Mothopeng, âgé de soixante-six ans, un des fondateurs du PAC, en 1969, et présenté comme le chef de l'organisation à Soweto, a été condamné deux fois à quinze ans de prison, mais les peines ont été confondues. Les autres accusés ont été condamnés aux peines suivantes : M. Michael Matsubane, trente-sept ans (15 ans de prison), MM. Mark Shinners, trente-huit ans (douze ans), John Ganya, cinquante ans (onze ans), Bennie Ntoele, trente-neuf ans, et Johnson Nyathi, trente-trois ans (dix ans chacun), Julius Landingwe, trente et un ans, Themba Hlatswayo, vingt-deux ans, Mothlagegi Thale, vingt-trois ans (huit ans chacun), Michael Khala, vingt et un ans, Zolle Ndindwa, vingt-sept ans, Moffat Zungu (ancien chef photographe du quotidien interdit *World*), quarante-trois ans, et Godwell Moni, vingt-trois ans (sept ans chacun), Jerome Kosidane, vingt-sept ans, Rodney Tsoletsane, vingt et un ans, et Jamilton Keke (cinq ans chacun) ; mais ce dernier bénéficie d'un sursis pour sa peine et a été libéré. Le dix-huitième accusé, M. Alfred Ntshalintshali, un chauffeur de taxi du Swaziland, a été acquitté.

L'arrestation de ces militants et sympathisants du PAC semble avoir, d'autre part, sérieusement affecté l'organisation. Celle-ci fait face depuis plus de deux ans à d'importantes crises, tant au sein du mouvement, où, malgré l'arrivée de nombreux partisans de la « conscience noire », après les émeutes de Soweto, la direction est très contestée, qu'entre les partisans de la lutte armée et les autres, ou entre les partisans d'une ligne marxiste « à la chinoise » et ceux qui restent purement nationalistes africains. Les arrestations de membres du PAC au Swaziland et au Botswana, le départ récent, officiellement pour raisons de santé, du du président de l'organisation, président de l'organisation, M. Potlako Leballo, puis l'assassinat, à Dar-Es-Salaam début juin, de so nprincipal successeur, M. David Sibeko, par d'autres membres du PAC, témoignent de ces difficultés.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

Pakistan

L'INGÉNIEUR DISPARU AUX PAYS-BAS, DIRIGE LA RECHERCHE SUR L'ENRICHISSEMENT DE L'URANIUM A ISLAMABAD

L'ingénieur pakistanais travaillant sur l'enrichissement de l'uranium aux Pays-Bas, qui avait disparu récemment avec les plans d'un procédé d'enrichissement par ultracentrifugation (*le Monde* du 23 juin), a été retrouvé à Islamabad. Il est l'un des dirigeants d'un organisme nucléaire pakistanais, rapporte le *Financial Times*. Le docteur Abdel Kahder Khan, qui était employé depuis 1973 par le consortium Urenco, qui regroupe *les Pays-Bas, la Grande-*Bretagne et la R.F.A., travaille désormais à l'Engineering Research Laboratory (E.R.L.), qui se dissimule derrière un haut mur à proximité de l'aéroport international de la capitale pakistanaise. Ce laboratoire serait chargé, selon le correspondant du journal britannique, des recherches sur l'enrichissement de l'uranium, indispensable pour le Pakistan si ce dernier veut se doter d'un armement nucléaire.

Cette affaire est peut-être à rapprocher de l'incident au cours duquel l'ambassadeur de France au Pakistan a été rossé, apparemment par des policiers en civil, alors qu'il s'approchait d'un autre centre nucléaire pakistanais proche d'Islamabad (*le Monde du 29 juin*). *On sait que le Pakis*tan souhaite depuis longtemps posséder la bombe atomique, dont dispose déjà l'Inde.

AMÉRIQUES

Bolivie

LA CONSULTATION DU 1er JUILLET

MM. Siles Suazo et Paz Estenssoro s'affrontent pour la présidence

De notre envoyé spécial

La Paz. — Sept mois après avoir pris le pouvoir à la suite d'un coup d'Etat, le général David Padilla et les jeunes officiers qui l'entourent s'apprêtent à honorer leurs promesses en organisant des élections réellement libres en Bolivie. La consultation du 1er juillet apparait comme la plus ouverte de toutes celles que le pays a connues depuis quinze ans. Elle servira à désigner un Congrès et un nouveau président, qui prendra ses fonctions le 6 août prochain.

Avec une floraison de revues politiques de toutes tendances, une université de San-Andres qui évoque Nanterre ou Vincennes, une centrale ouvrière qui a tenu un congrès en toute liberté pour la première fois depuis 1970, la capitale bolivienne a retrouvé son véritable visage, celui d'une des villes les plus politisées du sous-continent. Pendant la campagne électorale, tous les secteurs ont fait entendre leur voix.

Pourtant, remaniements ministériels et militaires se sont succédé depuis le début de cette année, tandis que certains journaux conservateurs laissaient entendre que le pays serait, somme toute, plus tranquille sans élections. Le 22 juin encore, le président Padilla remplaçait son ministre de la défense, le général Hugo Cespedes, par un aviateur, et le ministre de l'intérieur démentait à deux reprises que le chef de l'Etat était sur le point d'être limogé.

Les secteurs hostiles aux élections du 1er juillet affirment que la classe politique n'est pas en état de mettre au point une formule de gouvernement stable. Cinquante-sept partis se sont déclarés dans ce pays qui compte à peine deux millions d'électeurs. *« Cette impression de confusion n'est qu'apparente »*, répond le colonel Gary Prado, ministre du plan et « éminence grise » du régime. *« Il est normal qu'après tant d'années, le retour au libre débat d'idées ne soit pas toujours facile. Mais le grand nombre de partis n'empêche pas que se précisent quelques courants politiques solides et définis. Huit partis ou alliances se présenteront finalement aux élections, dont deux seulement ont des chances réelles de victoire. »*

Ces deux alliances sont dirigées par des représentants du « vieux » M.N.R. (Mouvement nationaliste révolutionnaire), qui dirigea la révolution de 1952 et qui décréta la réforme agraire et la nationalisation des mines d'étain. Malgré ses divisions et son progressif virage à droite, le M.N.R. reste électoralement puissant.

Tous les sondages récents placent l'Union démocratique et populaire en tête. C'est une coalition de centre-gauche dirigée par l'ancien président Hernan Siles Suazo, et qui regroupe l'aile gauche du M.N.R., le parti communiste et le MIR (Mouvement de la gauche révolutionnaire, plus modéré que son homonyme chilien). Le programme de l'U.D.P. prévoit le renforcement du secteur public et l'indépendance totale des organisations syndicales.

M. Siles Suazo, considéré comme le véritable vainqueur des élections contestées de juillet 1978, annulées par le coup d'Etat du général Pereda (1), doit affronter deux handicaps. D'une part, le veto de certains secteurs militaires de droite, qui n'ont pas oublié les sanglants heurts entre les forces armées et les groupes radicaux du M.N.R. D'autre part, il est toujours pratiquement interdit de séjour à Santa-Cruz, fief du conservatisme bolivien. Le 20 mai dernier, des groupes paramilitaires d'extrême droite occupèrent l'aéroport de cette ville de l'Orient pour empêcher une réunion électorale de M. Siles Suazo. Le spectre de la sécession de la région orientale plane toujours en Bolivie.

M. Siles Suazo risque de ne pas obtenir la majorité absolue, auquel cas il appartiendrait au nouveau Congrès de désigner le nouveau président, ce qui favoriserait de nouvelles alliances et augmenterait les chances de son principal rival, l'ancien chef de l'Etat, le plus important leader du M.N.R., M. Victor Paz Esten-
du M.N.R., M. Victor Paz Estenssoro. Celui-ci dirige une coalition de centre-droit qui comprend l'aile historique du M.N.R., le parti démocrate-chrétien et... les maoïstes (en rupture avec tous les autres secteurs de la gauche). M. Paz Estenssoro a fait campagne sur le thème du « retour à la démocratie ». Nombreux sont ceux qui se souviennent cependant qu'il
se souviennent cependant qu'il fut, jusqu'en 1974, avec la phalange, le principal appui civil au régime dictatorial du général Banzer, ce qui lui a aliéné ses anciennes bases syndicales.

Une tâche difficile

Une partie de la gauche considère que les « différences » entre MM. Siles Suazo et Paz Estenssoro sont limitées. Alors que le premier est le candidat d'une formule proche de la social-démocratie, le second, qui a vécu ces dernières années aux Etats-Unis, bénéficierait d'un préjugé favorable de Washington, pour qui il incarnerait une « expérience civile » dans la ligne de la doctrine Carter. M. Paz Estenssoro a un avantage : son accession à la présidence susciterait moins d'oppositions radicales et provoquerait moins de réaction des militaires. Plusieurs ministres militaires seraient en sa faveur, non par affinité idéologique mais parce qu'il s'agit, selon eux, de la seule formule viable en ce moment.

Les autres candidats, tant ceux d'une extrême gauche morcelée que ceux d'une droite faible, n'ont guère d'espoir. La candidature du général Banzer a inquiété ses concurrents. Mais les chances de l'ancien président sont limitées : éloigné du pouvoir, il n'est plus à même de contrôler ce réseau de syndicats paysans « verticalistes » qui constitua longtemps sa base d'appui populaire. En se maintenant sur la scène politique, il peut apparaître comme le « sauveur » pour une grande partie des secteurs conservateurs. En cas d'instabilité du futur régime, il ne disposerait cependant pas de l'appui unanime des milieux d'affaires, résolus à jouer la carte d'un régime civil modéré.

Le futur gouvernement civil, quel qu'il soit, n'aura pas une tâche aisée. La situation économique est difficile après le recours massif aux prêts étrangers et le gouvernement a dû accepter les « suggestions » du Fonds monétaire international. Certaines d'entre elles, comme la hausse du prix de l'essence ou les coupes sombres dans le budget, auront des conséquences sociales sérieuses. Et si les milieux syndicaux sont conscients de la nécessité d'être prudents pendant cette période de transition, ils ne pourront éternellement contenir leurs bases.

Certains craignent qu'un gouvernement de gauche ne doive faire face aux mêmes pressions des milieux financiers internationaux qui ont abattu le régime militaire péruvien du général Velasco.

THIERRY MALINIAK.

Mexique

Les élections législatives seront un test de la volonté d'ouverture politique du gouvernement

De notre correspondant

Mexico. — Les Mexicains se rendent aux urnes le dimanche 1er juillet pour élire leurs quatre cents députés. Traditionnellement, les élections législatives ne soulèvent aucune passion dans un pays où la victoire de la formation officielle, le parti révolutionnaire institutionnel, est acquise d'avance. Cette fois, cependant, la consultation revêt un caractère un peu différent : une réforme politique intervenue en 1978 a, en effet, sensiblement ouvert la possibilité, pour l'opposition, de se faire entendre au Parlement.

Sept formations sont en lice. Trois le doivent à la réforme de 1978 : le parti communiste, le parti socialiste des travailleurs et le parti démocrate mexicain. Les quatre autres, qui avaient participé aux dernières législatives, en 1976, sont, outre le PRI, qui célèbre cette année le cinquantenaire de son accession au pouvoir, le parti d'action nationale (PAN, droite), le parti populaire socialiste (P.P.S., gauche progouvernementale) et le parti authentique de la révolution mexicaine, issu d'une scission du PRI.

L'attention se concentrera donc sur deux éléments. Le premier est le pourcentage des abstentions, qui pourrait approcher la moitié des quelque vingt-huit millions d'inscrits.

Le second facteur d'intérêt de la consultation de dimanche est de vérifier si, comme beaucoup le pensent ici, le parti démocrate mexicain, d'origine fasciste, mais aujourd'hui proche de la démocratie chrétienne, supplantera le PAN — expression d'une bourgeoisi nationale dont l'opposition au PRI est des plus nuancée — l'échiquier politique.

La fraude a toujours joué un mexicaines. Cette fois, les sphères plus hauts dirigeants du P.R.I. se déclarent décidés à accepter une confrontation démocratique.

L'objectif de la réforme politique de 1978 était de donner une expression légale aux mécontentements qu'engendre une situation économique et sociale difficile. Le gouvernement avait jugé qu'il était plus sain de voir ses décisions contestées par des parlementaires que par des guérilleros (1). Le degré d'honnêteté de la consultation du 1er juillet sera donc un bon test de la volonté de changement du président Lopez Portillo.

JOSÉ CARRENDO.

(1) L'auteur de la réforme politique de 1978 est M. Jesus Reyles Heroles, alors ministre de l'intérieur, et considéré comme l'un des membres les plus libéraux de l'équipe au pouvoir. Il a dû donner sa démission il y a quelques semaines, ce qui a évidemment suscité des interrogations sur la volonté du gouvernement de voir ce texte véritablement mis en pratique. — (N.D.L.R.)

Nicaragua

Les sandinistes ont abandonné leurs positions dans la capitale

Les insurgés sandinistes ont évacué dans la nuit du mercredi 27 au jeudi 28 juin toutes les positions qu'ils occupaient à Managua. Ils se sont, semble-t-il, retirés en direction de Masaya, à 30 kilomètres au sud de la capitale, que les guérilleros contrôlent largement depuis une semaine.

Les sandinistes auraient évacué les secteurs qu'ils détenaient dans la capitale depuis plus de deux semaines pour *« éviter que le nombre de victimes civiles des bombardements de la garde nationale ne s'accroisse »*. En fait, les observateurs estiment que la tactique sandiniste consistant à porter la bataille à Managua même était une erreur. Les insurgés se contenteraient maintenant de renforcer leurs positions en province, en particulier au sud, près de la frontière du Costa-Rica. Mais la garde nationale, qui a repris jeudi le contrôle de toute la capitale, pourrait maintenant se lancer, comme en septembre dernier, dans des opérations de reconquête des villes de province tombées, comme Leon et Masaya.

Cependant, au plan politique et diplomatique, la situation du général Somoza est de plus en plus difficile. La réunion du congrès national n'a pu avoir lieu jeudi à l'Hôtel Intercontinental de Managua, faute de quorum. Les conservateurs, hostiles à Somoza, avaient décidé de boycotter la réunion. Les députés libéraux, partisans du dictateur, n'étaient pas, de leur côté, en nombre suffisant.

La pression des Etats-Unis se fait chaque jour plus forte. Le nouvel ambassadeur américain au Nicaragua a rencontré le président Somoza jeudi et lui aurait demandé instamment de démissionner et de désigner un successeur *« constitutionnel »*. Un porte-

D'autre part, les Etats-Unis ont pris contact avec le *« gouvernement de reconstruction »* du Nicaragua par l'intermédiaire du Père d'Escoto, qui représentait le Front sandiniste lors de la dernière assemblée de l'O.E.A. à Washington. Un envoyé spécial de Washington, M. William Bowdler, doit maintenant rencontrer les membres du *« gouvernement de reconstruction »* à Panama, où ces derniers sont les invités du gouvernement de M. Royos depuis mercredi. M. Bowdler ira également à San-José-de-Costa-Rica pour s'entretenir avec les opposants au général Somoza. Cette mission donne un caractère semi-officiel aux contacts du gouvernement américain avec les opposants nicaraguayens, que les Etats-Unis n'ont pas formellement reconnus. — *(A.F.P., A.P., Reuter.)*

EUROPE

République fédérale d'Allemagne

L'intégration croissante de Berlin-Est à la R.D.A. est ressentie à Bonn comme une « provocation »

De notre correspondant

Bonn. — Depuis le jeudi 28 juin, l'ancienne capitale du Reich est encore un peu plus divisée qu'elle ne l'était déjà. La R.D.A. vient en effet d'accentuer l'intégration politique de Berlin-Est dans son Etat. Une modification de la loi électorale, approuvée unanimement et sans débat par la Chambre populaire est-allemande, stipule que les représentants berlinois de cette assemblée seront désormais élus directement par les citoyens. Il s'agit là, sans aucun doute, de l'une des mesures annoncées en vue de réagir contre l'envoi de trois représentants de Berlin-Ouest à l'Assemblée européenne (1).

Jusqu'ici, les soixante-six députés de Berlin-Est étaient désignés par l'assemblée municipale. A la suite de l'accord quadripartite de 1971, un système analogue reste en vigueur à l'Ouest : les représentants de Berlin au Bundestag ne sont pas élus au suffrage universel direct, mais désignés par le conseil qui administre les secteurs occidentaux de l'ancienne capitale.

Il était à prévoir que l'initiative de la R.D.A. serait quelque peu « dramatisée » à Berlin-Ouest et dans la République fédérale. Le bourgmestre, M. Stobbe (S.P.D.), a immédiatement dénoncé la démarche est-allemande non seulement comme une violation flagrante de l'accord des Quatre mais comme une *« provocation contre la détente internationale »*. Selon lui, la R.D.A. abandonne l'esprit de coopération pour s'engager de nouveau sur le chemin de la confrontation. La même thèse a été reprise par le chef de l'opposition chrétienne-démocrate à Berlin-Ouest, M. Von Weiszäcker qui a soutenu que l'avenir de la détente entre l'Est et l'Ouest était en cause, tout autant que l'avenir de Berlin.

A Bonn, les ambassades américaine, britannique et française ont publié une déclaration commune soulignant que seules les quatre puissances victorieuses étaient solidairement responsables du statut de Berlin, et avaient le droit d'y apporter des modifications. Il n'est pas douteux que les trois Occidentaux, en accord avec le gouvernement de Bonn, rappelleront au Kremlin les obligations qui lui incombent.

Cela dit, si l'initiative de la R.D.A. a une indéniable valeur symbolique, sa signification pratique est plus limitée. D'autant plus que, compte tenu du système électoral et du climat politique qui règnent en R.D.A., la désignation directe des représentants berlinois ne changera rien à l'unanimité de la Chambre populaire.

En outre, on voit mal comment les trois puissances occidentales pourraient faire revenir le gouvernement de Berlin-Est sur sa décision, alors qu'elles ont déjà dû accepter d'autres violations bien plus graves du statut de Berlin. Tel est le cas, notamment, pour les défilés de l'armée populaire à Berlin-Est, contraires au principe de la démilitarisation de l'ensemble de l'ancienne capitale, arrêté en 1971. Le cas de Nico Hübner illustre cette situation de façon dramatique. Ce jeune Berlinois de l'Est, invoquant le statut établi par les Quatre, avait refusé de faire son service militaire ; il est toujours en prison malgré toutes les protestations occidentales.

La question est de savoir si les trois gouvernements occidentaux envisageront de permettre désormais l'élection directe des vingt-deux députés de Berlin-Ouest au Bundestag. L'impression prévaut, pour l'instant, dans les milieux politiques de Bonn que de telles « représailles » ne sont pas envisagées, et que les trois puissances préféreront ne pas violer les engagements de 1971. Ils n'ont pas permis, jusqu'à présent, que des sessions plénières du Bundestag se tiennent à Berlin, bien que, depuis des années, l'Assemblée populaire de la R.D.A. siège dans l'ancienne capitale.

JEAN WETZ.

(1) Le nombre des représentants de Berlin-Ouest, désignés au suffrage indirect, est passé de deux à trois à l'occasion de l'élection de l'Assemblée européenne de juin dernier, l'ensemble des sièges allemands passant, lui, de trente-six à quatre-vingt-un. — (N. D. L. R.)

République démocratique allemande

« LIVRAISON TRAITRESSE D'INFORMATIONS »

Berlin-Est. — *Quatre ans après la signature des accords d'Helsinki, le Parlement est-allemand vient d'adopter, à l'unanimité et sans débat, un projet de loi digne des pires moments de la guerre froide. Depuis le 28 juin, tout citoyen qui fournira des informations non contrôlées par l'Etat à des* « organisations étrangères », *y compris les organes de presse occidentaux, sera passible d'une peine de deux à douze ans de prison. Baptisé* « livraison traitresse d'informations », *ce nouveau délit concerne toutes les informations susceptibles de* « mettre en danger les intérêts de la République démocratique allemande », *y compris celles qui ne sont pas couvertes par le secret d'Etat.*

L'adoption de cette loi a été précédée d'une campagne en règle contre les journalistes occidentaux. Au mois d'octobre dernier, le ministre de la sécurité, M. Mielke, dénonçant le « rôle particulier » *que joueraient dans la subversion contre son pays* « les correspondants accrédités en R.D.A. et les journalistes des publications impérialistes » *avait proposé de limiter cette* « activité secrète et subversive ». *Il n'avait pas tardé à être entendu, puisque le 14 avril suivant une ordonnance applicable interdisait aux journalistes étrangers de réaliser la moindre interview sans avoir obtenu une autorisation préalable des autorités. Ceux qui auraient voulu braver l'interdit ne trouveront désormais plus d'autres interlocuteurs que des hommes disposés à accepter le risque de la prison.*

Tchécoslovaquie

LE PROCÈS DES DIX OPPOSANTS RÉCEMMENT ARRÊTÉS POURRAIT S'OUVRIR DÉBUT AOUT

Prague *(A.F.P., A.P.)*. — *Le* procès des dix défenseurs tchécoslovaques des droits de l'homme arrêtés le 29 mai (*le Monde* du 5 et du 23 juin) pourrait s'ouvrir début août, indique-t-on dans les milieux de la Charte 77. La clôture de l'instruction a été annoncée officiellement, jeudi 28 juin, aux avocats, et tous les inculpés seraient finalement poursuivis pour *« tentative de subversion en liaison avec des pays étrangers »* alors que, dans un premier temps, c'est la *« tentative de subversion »* simple qui avait été retenue, sauf contre M. Petr Uhl, gendre de M. Sabata.

Aux termes de l'article 98 du code pénal, la peine encourue est de trois à dix ans de détention, mais l'écrivain Vaclav Havel et M. Uhl, comme *« récidivistes »*, sont passibles de sept à dix ans. La seule accusée qui pourrait bénéficier d'un sursis serait Mme Nemcova, quarante-cinq ans, mère de sept enfants.

Les inculpés étaient membres du Comité de défense des personnes injustement poursuivies, mouvement proche de la Charte 77, au sein duquel ils ont déjà tous été remplacés.

Espagne

L'ETA renouvelle ses menaces contre les touristes français

Madrid *(A.F.P.)*. — La branche militaire de l'organisation séparatiste basque ETA a renouvelé, jeudi 28 juin, ses menaces contre les représentations françaises en Espagne, conseillant aux touristes français *« de ne pas venir passer leurs vacances dans la Péninsule »*.

L'ultimatum de vingt-quatre heures fixé mercredi par l'ETA est arrivé à expiration alors qu'aucune mesure n'a été prise par les autorités espagnoles pour le transfert, dans un établissement du Pays basque, des Basques détenus à Soria, à 200 kilomètres au nord de Madrid.

L'ETA politico-militaire, de son côté, menace de faire exploser des bombes dans des centres touristiques espagnols si ses revendications n'étaient pas prises en considération.

Les exigences des deux branches de l'ETA concernent deux points bien différents :

1) L'ETA militaire a annoncé une campagne armée contre les touristes *« tant que le gouvernement de Paris ne prendra pas en considération les justes revendications des réfugiés politiques basques »*. Cet avertissement fait suite à la décision du gouvernement français de ne plus accorder de cartes de réfugiés politiques aux Basques résidant dans le sud-ouest de la France et intervient après le meurtre d'un réfugié basque lors d'un attentat, le 25 juin, à Bayonne.

L'ETA militaire affirme que *« la responsabilité du gouvernement français est évidente »*.

2) De son côté, l'ETA politico-militaire, qui a menacé de faire exploser des bombes dans les centres touristiques, réclame la reconnaissance *« des libertés nationales du peuple basque »*. Elle a déjà revendiqué deux attentats à la bombe à Fuengirola et Torremolinos, sur la Costa-del-Sol. Dans cette dernière ville, l'ETA avait demandé aux habitants d'évacuer le quartier où l'engin était déposé. Selon l'agence Europa Press, de nombreux touristes ont quitté cette région proche de Malaga et des réservations ont été annulées.

PEU DE RÉACTIONS AUPRÈS DES AGENCES DE VOYAGE PARISIENNES

Le directeur d'une agence de votages parisienne « pécialisée » dans l'Espagne nous a indiqué que, jusqu'à présent, aucune annulation ni défection n'avait été enregistrée par ses services, qu'il s'agisse de réservations opérées par des revendeurs (agences distributrices) ou par des personnes achetant directement à ses guichets. Signe caractéristique, le standard téléphonique de la socété n'a subi aucun encombrement intempestif, non plus que les guichets.

Pour ce qui est des réservations, si la Costa-del-Sol a marqué une très légère diminution par rapport à l'an dernier, dont l'explication dans la hausse des tarifs hôteliers et du coût de la vie, en général, de l'autre côté des Pyrénées, en revanche, les Baléares sont en hausse et les Canaries parfaitement stables.

Italie

Une lettre de Mme Macchiocchi

Mme Macciocchi nous écrit :

J'ai appris, en lisant le numéro daté 13 juin, que j'étais une *« personnalité battue »* : cela ne fait jamais très plaisir, mais il faut s'y faire lorsque c'est vrai. Il se trouve que, dans le cas présent, la vérité est sensiblement différente : j'ai été élue à la Chambre des députés dans les deux circonscriptions de Naples et de Bologne entre lesquelles je dois maintenant choisir : *le Monde*, sur le moment, ne l'a pas dit. Quant à l'élection européenne, elle s'est déroulée au scrutin de liste. En Italie existe le vote préférentiel : j'ai été en troisième position sur la liste du parti radical dans le Mezzogiorno et en quatrième dans les trois autres circonscriptions. Le parti ayant obtenu trois sièges, je n'en ai pas obtenu, sauf si l'un des élus renonçait à son mandat européen au profit de son mandat national. Dans ce cas, qui est loin d'être improbable, j'aurai la possibilité de choisir l'Assemblée européenne. Je crois donc qu'il y a des femmes beaucoup plus « battues » que moi, dont le sort devrait préoccuper *le Monde*.

PROCHE-ORIENT

LE COMBAT AÉRIEN AVEC LA SYRIE

Israël a voulu faire une démonstration de force

Au lendemain de sa bataille aérienne avec l'armée de l'air syrienne, Israël a maintenu, jeudi 28 juin, sa pression au Sud-Liban, nous signale notre correspondant à Beyrouth, par des tirs d'artillerie qui se sont intensifiés au cours de la nuit, doublés d'une incursion terrestre au village de Cherbaa, en zone contrôlée par la FINUL (Force des Nations unies). L'aviation israélienne n'est cependant pas intervenue.

Dans les milieux gouvernementaux de Beyrouth, on souligne la gravité de la situation et le risque qu'Israël entraîne la Syrie dans une escalade.

Jérusalem. — La confrontation avec les avions syriens a permis à Israël de faire une démonstration de force qui a une portée politique « tous azimuts ». L'incident de mercredi 27 juin a fourni l'occasion de tester les capacités de réaction des Syriens et de prouver leur faiblesse, pense-t-on à Jérusalem, où l'on insiste sur le fait que la Syrie est mal armée pour se poser en champion du camp du refus. Aux Palestiniens, Israël vient d'indiquer que le soutien syrien est bien peu efficace. Accessoirement, Israël confirme pour les chrétiens du Liban ses possibilités d'intervention dans le pays.

A l'ensemble des pays arabes qui dénoncent le processus de paix, Israël a fait comprendre, d'autre part, *qu'aucune menace* ou aucun risque ne saurait le faire changer de politique et que ses opérations de « *légitime défense* » au Liban ne peuvent en fin de compte mettre en péril le processus entamé avec l'Egypte sous le parrainage des Etats-Unis. A ce sujet, les Israéliens ne paraissent pas faire grand cas des critiques faite au Caire et à Washington contre le raid de mercredi. Dans les milieux gouvernementaux de *Jérusalem* on considère que ces réactions « *étaient attendues* » et qu'elles sont somme toutes modérées. Le gouvernement égyptien a une nouvelle fois dénoncé l'attitude israélienne mais quel que soit son embarras il ne semble prêt à remettre en cause ni l'application du traité de paix ni sa participation aux négociations en cours. Poussant leur avantage, les dirigeants israéliens se sont *même permis une petite provocation* en adressant au Caire, le 27 juin au soir, un compte rendu détaillé des opérations — comme si les Egyptiens, qui ne sont plus des ennemis, étaient déjà des alliés. Enfin, les Israéliens ont montré au Américains qu'ils ne craignaient guère les pressions de leur part, surtout à l'approche des élections présidentielles.

En affirmant aussitôt après l'incident de mercredi qu'il ne *changerait pas d'attitude au Liban* le gouvernement de M. Begin lance un défi à ses partenaires — *comme il l'avait fait lors de* l'affaire d'Elion Moreh — en annonçant une multiplication des implantations en Cisjordanie. Il met à l'épreuve la tolérance des Egyptiens et des Américains et essaie de voir jusqu'où il « *peut aller trop loin* ». Israël mesure sa liberté d'action et son impunité. Mais plusieurs journaux israéliens viennent *de dénoncer* les *dangers* d'un tel défi en soulignant que le gouvernement « *jouait de plus en plus avec le jeu* ».

Un livre de Paul Balta et Claudine Rulleau

« L'Iran insurgé »

Il y a dans l'histoire de l'humanité des moments qui sont ressentis au plus profond des consciences comme des temps forts uniques. Ces temps *forts secouent les individus, remettent* en question non seulement leur perception du monde, mais aussi leur situation propre dans ce monde et ses perspectives. Il en fut ainsi chaque fois que des hommes se sont rassemblés pour revendiquer la conduite et l'invention de leur destin — que ce soit plus de cent ans avant Jésus-Christ, lors des grandes révoltes d'esclaves en Sicile, ou plus près de nous, 1789, la Commune, la Longue Marche des compagnons de Mao ou le sacrifice du « Che » et de ses guérilleros, pour l'Amérique latine.

Ces électrochocs n'en finissent plus de secouer les couches profondes des consciences, et leurs effets d'onde peuvent s'étendre fort loin dans le temps et dans l'espace. Rome aurait-elle « *reconnu* » le Christ sans les six mille complices de Spartacus crucifiés sur la voie Apienne ? Et sans la Commune, quel *visage aurait eu la révolution russe ?* Aurait-elle même eu lieu ? Peut-on actuellement imaginer quelles seront les retombées en chaîne du saut de *près d'un milliard* de Chinois dans notre modernité ?

Aujourd'hui paraît un livre de première importance. Il relate un de *ces moments forts* de *l'histoire des* hommes, et remonte à ses sources. Ce livre, *l'Iran insurgé*, porte en sous-titre cette interrogation : « *1789 en Islam ?* » et cette affirmation : « *Un tournant dans le monde* ». Il est signé Paul Balta et Claudine Rulleau, sa femme. On songe au *Journal de l'année de la peste* de Daniel Defoe, où l'ancêtre de nos grands journalistes modernes qu'était Defoe vous mettait insensiblement en contact *avec* l'événement, vous faisait entrer en quelque sorte dans ce monde autre que devient un pays entier en proie à l'événement. A la différence que la peste, on la subit ; la révolu*tion, on la fait.*

« *Mort au chah ! » Une immense clameur monte des rues de Téhéran, par un soir sanglant de l'automne 1978.* » (Anagramme de 1789 !) Le livre s'ouvre sur ce cri, et ce cri nous tiendra en haleine tout au long *du récit des grands moments de* l'insurrection. Ces pages resteront ; elles sont les minutes d'un greffier ému, subjugué, conquis, emporté... *On assiste non seulement à un de* ces bouleversements dont l'humanité n'est pas prête de perdre la mémoire, mais aussi à l'écriture de cette mémoire, à sa cristallisation. On a les yeux, les oreilles, le cœur de Balta.

Aucune image, aucun film, aucune bande sonore, aucun moyen mécanique à moudre l'événement ne *sauront* remplacer l'émotivité de l'homme soulevé par l'immensité d'un mouvement populaire de cette ampleur. Je dirais subjectif, est irremplaçable. Ici, le témoin de chair, le témoin et notre chance a voulu que ce témoin soit un homme de cœur et de grand talent. Lorsqu'un journaliste emploie le mot « *martyrs* » pour qualifier les milliers de morts déchiquetés par les balles des mitrail*leuses lourdes du chah ou les* torturés de la SAVAK, il accède, à mes yeux, au panthéon des grands témoins de la conscience humaine : ceux qui *ne sont* pas là *en voyeurs.*

Un pays à la peau retournée

Tant d'humanité charge ce livre ! Sans cesse, on passe du général au particulier : *nous* survolons Téhéran ; *nous* découvrons les grandes avenues grouillantes d'un peuple venu s'offrir aux canons horizontaux des chars... Et soudain, un regard, des mots chuchotés, vous bouleversent. Ici, la foule étreint des soldats *en pleurs... De tous côtés, l'émotion* fait sangloter un peuple qui vient de se rendre à lui-même après un quart de siècle de terreur américaine *et deux mille cinq cents* ans de dépossession. La beauté d'une telle lutte à mains nues vous fait croire aux actions grandes. Que sont les armes, que sont les effroyables « gadgets » de mort modernes à côté de la conscience et de la parole qui exprime cette conscience ? Le peuple iranien, que l'on prétendait fataliste, dit qu'il n'y a pas de fatalité ; qu'il suffit de savoir ce que l'on ne veut pas et d'être rempli d'un désir fou d'autre chose.

Le prodigieux bouleversement qui, en un temps si court, a en quelque sorte retourné la peau de l'Iran, restera exemplaire — quelle que soit la *suite* de cette aventure. Les lésés de ce monde, eux, ne s'y trompent pas et envient secrètement ces foules qui ont su faire sauter les verrous de leur immense cage. Alors qu'ici, dans notre Occident frivole, on tourne en dérision les ayatollahs, et que le tchador est déjà sur le point de faire sa rentrée dans les facéties du prêt-à-porter, une immense part de l'humanité se reconnaît, elle, dans cette lutte. « *Il suffit de se mettre à l'écoute de ces peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique, pour percevoir l'écho que la révolution iranienne a éveillé chez eux : leurs axes de références ne seront plus les mêmes.* » « *Quelle que soit la tournure que pourrait prendre la phase d'édification, la première étape de la révolution aura des conséquences incalculables dans l'ensemble du tiers-monde, à qui — aussi — elle paraît exemplaire, parce qu'elle a puisé sa force en elle-même et dans ses traditions, sans recourir en rien à l'aide extérieure.* » Et les auteurs regrettent qu'en Occident, à une exception près — celle, précoce et généreuse, des organisations chargées de la défense des droits de l'homme, — les syndicats, les partis politiques de gauche, les forces progressistes, déroutés par l'originalité de ce soulèvement qui *n'entrait pas dans les schémas habi*tuels, aient marqué une certaine réticence à saluer cette révolution comme telle. Ils insistent très juste*ment aussi sur l'aspect autant moral* que politique du discours de l'ayatollah Khomeiny. Il est certain que le manichéisme de l'Islam a été *réveillé par le cynisme non moins* manichéen de la classe politique internationale. Assiste-t-on vraiment à ce « *réveil de la spiritualité sur les continents* », qu'évoquent Paul Balta et Claudine Rulleau ? Ne serait-ce pas plus simplement un désir de justice et surtout de rigueur morale ? Et on s'inquiète avec cet universitaire iranien : « *Au train où vont les choses, nous allons nous retrouver dans une « théo-médiocratie », soutenue par un populisme fascisant. Ce danger n'a pas échappé à certains religieux, tel l'ayatollah Taleghani* », bien que pour le moment Khomeiny semble s'entêter à vouloir mettre en pratique et loi ces vers du vieux Saadi :

Délibérer avec les femmes est chose [vaine.
Se montrer généreux envers les [méchants, un péché.

Mais, comme le soulignent aussi Balta et Rulleau, il ne faut pas *oublier que « deux ans de manifestations quasi permanentes et cinq mois de grèves ont provoqué une transformation des mentalités des travailleurs qui ont pris conscience de leur pouvoir...* ». Non, rien n'est joué en Iran, loin de là ! Tout laisse à penser que l'intolérance et une certaine étroitesse de vue des hommes que l'ayatollah Khomeiny a placé aux principales cellules du pouvoir obligeront les multiples fractions de la gauche iranienne à se rassembler pour accomplir ce que le peuple est *en droit d'exiger* d'elle. Au contraire de ce que l'on pense généralement en Occident, plus que jamais l'his*toire de l'Iran reste ouverte car il* ne faut pas négliger le fait que 80 % de la population a moins de quarante ans et 60 % moins de vingt-*cinq...*

Un grand vent électrique court à travers les passionnants chapitres de cet ouvrage à la fois lyrique et rigoureux. Il nous donne un jeu de clefs *d'une grande richesse* pour *comprendre les motivations de cette* révolution et nous inciter à la réflexion : que ce soit sur le chiisme, la *colonisation* russe, anglaise puis américaine, la révolution blanche, l'industrialisation, ou les mécanismes de la Fondation Pahlavi, cette « *multi-impériale de la charité* », etc.

D'une haleine on lit les quelque trois cents pages de ce livre-mémoire où l'historien et le chroniqueur de l'événement ont réussi à saisir au vif la vague déferlante d'un de ces grands retournements de l'histoire dont l'humanité n'est pas près de perdre le souvenir.

REZVANI.

(*) Paul Balta et Claudine Rulleau, Sindbad éd., Paris, 1979, 312 p., 68 F.

« LE TÉLÉPHONISTE EN FRANCE DE L'IMAM KHOMEINY ÉTAIT UN AGENT DE LA SAVAK » affirme le journal « Etelaat »

Téhéran (*A.F.P., Reuter.*) — Deux « *collaborateurs de l'ancien régime* » et un officier de l'armée de l'air ont été exécutés à Nadjafabad, Ispahan et Gatchsaran dans la province pétrolière du Kouzistan, a annoncé, ce jeudi 28 juin, la radio iranienne.

Le journal *Etelaat* (pro-islamique) affirmait d'autre par, jeudi, que le téléphoniste de Khomeiny à Neauphle-le-Château était un agent de la Savak. Le téléphoniste, Seyyed Mohamed Ali Moussavi, a été arrêté, mercredi, à Ghasre-Chirine, à la frontière irano-irakienne, précise le journal. Selon *Etelaat*, Ali Moussavi avait réussi à gagner la confiance de l'imam Khomeiny qui l'avait chargé de ses communications confidentielles avec ses agents en Iran, pendant son séjour en France.

D'autre part, M. Assadollah Mobacheri, ancien ministre de la justice du gouvernement provisoire, a été nommé rédacteur en chef du quotidien du soir de Téhéran *Keyhan*.

De son côté, M. Kazem Jaami, ministre iranien de la santé, a annoncé, jeudi, qu'à l'avenir la culture du pavot serait interdite en Iran.

NOUVEAU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

M. Klibi veut améliorer l'image de marque de la Ligue arabe

L'élection jeudi 28 juin, par les membres de la Ligue arabe réunis à Tunis, de M. Chedli Klibi au secrétariat général de l'organisation (notre dernière édition du 29 juin) en remplacement de M. Mahmoud Riad, démissionnaire, est nulle et non avenue, a déclaré jeudi M. Boutros Ghali, ministre d'Etat égyptien aux affaires étrangères. « Cette décision est nulle et non avenue, comme l'était celle de transférer le siège de la Ligue », a affirmé le ministre égyptien.

Faisant allusion aux quarante et un millions d'Egyptiens (sur un total de cent trente millions d'Arabes), M. Boutros-Ghali a ajouté : « Un tiers du monde arabe ne reconnaît pas la nouvelle Ligue. »

La décision de transférer temporairement le siège de la Ligue du Caire à Tunis — de même que la suspension de l'Egypte de l'Organisation panarabe — avait été prise par la majorité des pays arabes réunis à Bagdad à la suite de la signature du traité israélo-égyptien.

Tunis. — La seule journée du jeudi 28 juin aura suffi au conseil *des ministres des affaires étrangères* de la Ligue arabe pour épuiser l'ordre du jour de la première réunion qu'il tenait à Tunis, nouveau siège de l'organisation.

Il est vrai que les questions abordées ne soulevaient pas de grandes difficultés et ne risquaient pas d'opposer sérieusement partisans de la modération et membres du Front de la fermeté, même si ces derniers ont apporté du bout des lèvres leurs voix au candidat tunisien, M. Chedli Klibi (1), qui a été élu, comme on s'y attendait, secrétaire général de la Ligue. Cette élection à l'unanimité a été facilitée par le désistement, juste avant le vote, des trois autres candidats, libanais, syrien et irakien.

Le conseil a décidé de proroger de six mois le mandat de la Force arabe de dissuasion au Liban, qui expire le mois prochain, ainsi que le demandait le gouvernement de Beyrouth, et a recommandé à ses membres de poursuivre les démarches entreprises auprès du gouvernement canadien en vue de l'inciter à revenir sur son intention de transférer son ambassade de Tel-Aviv à Jérusalem. Il a d'autre part dénoncé « *les agressions israéliennes* » contre le Sud-Liban et les camps palestiniens depuis les accords de Camp David, et plus particulièrement durant ces deux derniers jours.

Si la partie administrative et financière du rapport du « comité des Six » chargé d'appliquer les décisions de la conférence de Bagdad sur le transfert du siège de la Ligue du Caire à Tunis a été adoptée, l'examen de la partie relatives aux affaires *économiques* a *été reporté* à la prochaine session prévue pour septembre. Cette décision aurait été prise après que plusieurs délégations — l'Arabie Saoudite, le Koweït, le Maroc notamment — eurent refusé d'interrompre dans l'immédiat leurs relations maritimes et aériennes avec l'Egypte.

C'est sur un ton très mesuré que le nouveau secrétaire général de la Ligue, M. Chedli Klibi, a prononcé son discours d'investiture.

M. Klibi a plaidé essentiellement en faveur d'un changement de conception du rôle et des méthodes d'action de l'Organisation panarabe, afin de la rendre plus *efficace et* plus crédible. Puis il a exposé la manière dont il conçoit ses nouvelles fonctions, laissant nettement entendre qu'il n'avait aucune intention de s'en tenir au *seul rôle d'exécutant.* « *Si la Ligue est l'organe d'exécution de la politique tracée par les Etats,* a-t-il déclaré, *cela n'empêche nullement le secrétaire général de jouer un rôle actif dans la préparation et la présentation des données, en vue d'éclairer les décisions...* »

M. Klibi a longuement insisté sur la nécessité pour la Ligue de s'ouvrir sur le monde extérieur, et il a estimé que les Arabes devaient absolument s'employer à changer « *leur image de marque* », peut-être plus encore auprès des alliés d'Israël que de leurs amis.

A propos des relations du monde arabe avec la Communauté économique européenne, M. Klibi s'est montré optimiste et a tenu à rappeler le rôle joué par certains dirigeants européens — « *et à leur tête le général de Gaulle* » — pour appuyer la cause palestinienne.

Le *nouveau secrétaire général* de la Ligue s'est abstenu de toute critique à l'égard du président Sadate et a déploré que les circonstances « *nous privent de la participation du peuple frère égyptien* ». Enfin, il a proclamé que *les Arabes* « *n'ont pas de problème* » avec les Juifs, car ils ont les « *mêmes racines* », et « *de multiples liens de croyances, de langue et d'éthique* » les rapprochent. *Le seul conflit* est contre « *l'odieux complot sioniste* ».

De notre correspondant

MICHEL DEURÉ.

(1) M. Klibi a présenté aussitôt sa démission du gouvernement tunisien au premier ministre.

● *Les analyses effectuées* à l'hôpital Tel-Hashomer, près de Tel-Aviv, où le ministre des affaires étrangères, M. Moshe Dayan, a été opéré dimanche 24 juin, ont révélé qu'il s'agissait d'une tumeur *maligne*. Interviewé à la télévision israélienne, le professeur Goldman, chirurgien de M. Dayan, a *toutefois* souligné qu'aucune trace de métastase n'avait été trouvée *lors de l'opération*. M. Dayan, a-t-il dit, pourra reprendre son travail d'ici deux ou trois semaines. — (*A.F.P.*)

Un lettré égaré dans la politique

Silhouette frêle, tempes grisonnantes, l'homme est mesuré, attentif et patient. Ceux qui connaissent M. Chedli Klibi vantent volontiers son sens de l'humain, sa fidélité en amitié et ses qualités de grand travailleur.

Formé à la Sorbonne — il est agrégé de lettres arabes et de philosophie, — cet ancien professeur a écrit, entre autres ouvrages, *Points de vue sur la poésie arabe*, *les Arabes et l'affaire palestinienne*, et *la Culture, un pari de civilisation*.

Profondément croyant, pratiquant mais sans ostentation, M. Klibi a été élu en décembre 1978 par le congrès islamique président de la commission chargée de l'organisation des festivités marquant l'avènement du quinzième siècle de l'hégire.

Mêlé aux affaires publiques depuis près de vingt-cinq ans, son long passage au ministère des affaires culturelles a révélé un ami sensible et sincère des artistes et des lettrés, un esprit averti sans exclusive hostile aux méthodes autoritaires.

Au ministère de l'information, il sut faire preuve de compréhension et d'une courtoisie constante.

Les successives promotions de cet homme discret n'ont peut-être pas fini d'étonner, même si son expérience de la politique internationale est encore incomplète et si son audience dans le monde arabe est plus large dans les cercles intellectuels que politiques.

[M. Chedli Klibi est né à Tunis le 6 septembre 1925. Enseignant, il a milité dans les rangs syndicalistes avant de devenir éditorialiste de plusieurs publications de 1951 à 1958. Il a ensuite été directeur général de la radiodiffusion-télévision tunisienne avant de diriger les ministères des affaires culturelles et de l'information à plusieurs reprises.

De février 1958 à décembre 1976, il a été chef de cabinet du président Bourguiba. Depuis 1963, M. Klibi siège au bureau politique du parti socialiste destourien. Il est maire de Carthage depuis vingt ans.]

LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU PREMIER MINISTRE

M. Raymond Barre affirme qu'il ne veut plus se «mêler» aux «discussions politiciennes»

M. Raymond Barre ne veut plus se « mêler » aux « discussions politiciennes de type plus ou moins électoral ». Il l'a dit aux journalistes à l'occasion de la conférence de presse qu'il a tenue jeudi matin 28 juin, dans les locaux de l'annexe du Palais-Bourbon (nos dernières éditions datées du 29 juin). Le premier ministre estime en effet que le gouvernement et les formations politiques doivent mettre « en veilleure » la « campagne électorale quasi permanente » qui marque la vie publique française depuis 1977 et mettre à profit « la chance de disposer maintenant de deux années pendant lesquelles il n'y aura plus de consultation électorale » pour se préoccuper « des problèmes fondamentaux auxquels le pays a à faire face ».

Ce n'est pas la première fois que M. Barre reproche avec quelque condescendance à ses détracteurs de se livrer à une agitation vaine et superficielle, et cela ne lui a pas trop mal réussi au moment des échéances électorales, puisque sa politique n'a jamais été formellement condamnée par le suffrage universel.

Ce n'est pas la première fois non plus que le chef du gouvernement tourne en dérision les jugements de la « classe politique » sur le comportement de la collectivité nationale.

Mais, cette fois, le premier ministre lance aussi aux « esprits distingués » qui seraient néanmoins tentés de « chercher à créer les conditions d'une campagne électorale perpétuelle » (et sans doute, ce faisant, pense-t-il notamment à M. Jacques Chirac qui fut sa principale cible au cours de la campagne électorale pour les élections européennes) un avertissement : dans l'esprit des Français, le « fait majoritaire » fait partie des institutions de la Ve République et « toutes les fois que les institutions ont été mises en question par une formation politique quelle qu'elle soit, le verdict du pays a été en faveur des institutions ». Autrement dit, si d'aventure certains membres du R.P.R. étaient un jour tentés de rallier l'opposition, il ne fait aucun doute, selon M. Barre, que le suffrage universel les condamnerait.

Endurci dans ses certitudes, cuirassé contre les critiques et faisant observer avec une ironique satisfaction que, en dépit des « pronostics trimestriels », il y aura bientôt trois ans (fin août) qu'il est à l'hôtel Matignon, M. Barre a donné à ses interlocuteurs, tout au long de cette conférence de presse, l'impression de posséder l'assurance de demeurer à la tête du gouvernement pendant longtemps encore.

Dans la mesure où l'Elysée semble penser qu'il ne saurait y avoir en ce moment de meilleure politique que celle de M. Barre, on voit mal en effet quel avantage aurait M. Giscard d'Estaing à se séparer d'un premier ministre qui assume si bien l'impopularité de la politique que le président a lui-même définie, sans qu'elle rejaillisse jusqu'à présent sur lui de façon inquiétante pour son avenir présidentiel.

ALAIN ROLLAT.

Après avoir exposé les conséquences des hausses du prix du pétrole pour l'économie française et souligné que, tout compte fait, les prix moyens du pétrole brut auront augmenté de 55 % depuis la fin de 1978 (*le Monde* du 29 juin), M. Barre a indiqué que, pour favoriser les bas salaires, le SMIC sera relevé d'un pourcentage supérieur à ce qu'exige la loi (1).

En réponse aux questions qui lui étaient posées, le premier ministre a précisé sa pensée sur différents points :

● PETROLE. — « *Il a été de tradition constante que la France recherche le dialogue et non pas l'affrontement avec les pays producteurs. C'est d'ailleurs (...) ce qui est apparu également dans les résultats du conseil européen de Strasbourg, puisque les chefs d'Etat et de gouvernement qui y étaient réunis ont mis l'accent sur une politique de dialogue avec les pays producteurs (...). Dans la situation actuelle (...), il y a une large part de responsabilité des pays consommateurs, car nous avons tardé à tirer les conséquences des événements de 1973 et 1974 sur le plan de l'énergie. Je dis cela non seulement pour les autres pays, mais aussi pour la France dans certains domaines.* »

● ECONOMIES D'ENERGIE. — « *En ce qui concerne la France, la consommation d'essence représente 15 % à peu près de notre consommation globale de pétrole. Ce n'est pas dans ce domaine que nous pouvons faire des économies particulièrement sensibles. L'action essentielle à mener se tient (...) d'abord dans l'industrie (...) ; ensuite nous avons un effort important à faire en ce qui concerne le chauffage des bâtiments publics et des logements.* »

● TAUX D'INTERET. — « *Le taux d'intérêt ne doit pas être inférieur au taux de hausse des prix. C'est un principe que j'ai posé et que je n'ai pas l'intention de modifier. Il doit même être supérieur au taux de hausse des prix (...).*

» *C'est pourquoi, si nous assistons à une augmentation de la hausse des prix, nous aurons à faire face à une augmentation des taux d'intérêt.* »

● BUDGET DE 1980. — « *Même si le gouvernement demandait un effort sur le plan fiscal, cet effort devrait tenir compte de la conjoncture, car il n'est pas souhaitable d'accroître de façon considérable les impôts lorsque l'on se trouve dans une conjoncture économique morose et incertaine et à plus forte raison si l'on est menacé, au cours de 1980, d'un ralentissement profond de l'activité économique internationale.* »

● CONFERENCE DE TOKYO. — « *Même si cette concertation et cette coopération ne donnaient pas de résultat positif, la position du gouvernement français est très claire : nous commençons d'abord par régler nos affaires nous-mêmes. Il est plus difficile de le faire dans un ensemble international où les forces de dispersion sont plus fortes que les forces de coordination et de coopération. Nous n'y pouvons rien. Mais nous pouvons agir nous-mêmes. Telle est la philosophie qui a inspiré la stratégie du gouvernement français à propos des affaires de l'énergie. Le président de la République et le gouvernement ont arrêté, avant le conseil européen, le programme français d'économie d'énergie. Ce programme sera mené quoi qu'il arrive par ailleurs.* »

● IMMIGRATION. — « *Les mesures que le gouvernement a prises, ou qu'il envisage de prendre, n'ont rien à voir avec le racisme ou la xénophobie.*

» *De quoi parle-t-on à l'heure actuelle dans ce domaine ? On parle, tout d'abord, de l'expulsion de leurs foyers des travailleurs immigrés qui ne paient pas leur loyer, parfois depuis quatre ans. Est-ce du racisme que de faire appliquer une règle valable pour tous, c'est-à-dire la règle selon laquelle la disposition d'un logement suppose le paiement d'un loyer ?*

» *Lorsque le gouvernement applique des décisions de justice, rendues par les tribunaux, est-ce une expression du racisme rétrograde des Français ?*

» *Il faut tout de même regarder les choses telles qu'elles se présentent, et non pas telles qu'eles résultent d'une véritable affabulation. (...) Evidemment, il y a toujours des âmes sensibles qui, sans même regarder ce qui se fait, protestent pour le plaisir de protester. Mais, de grâce, je demande que l'on ne confonde pas ce qui est une politique imposée par les circonstances et qui tient compte de la dignité des travailleurs immigrés avec des mesures qui relèveraient purement et simplement de la xénophobie ou du racisme.* »

● RACISME. — « *Le gouvernement veillera à ce que tout ce qui pourrait apparaître comme la moindre tendance au retour à l'antisémitisme et au racisme soit éliminé. Dans ce domaine, nous devons faire preuve d'une vigilance de tous les instants.* »

● SECURITE SOCIALE. — « *Les dépenses de santé croissent beaucoup plus vite que le produit intérieur brut : l'écart est de l'ordre de quatre à cinq points. C'est cela qu'il faut faire disparaître. (...)*

» *L'objectif du gouvernement est de sauvegarder le mode d'exercice libéral de la médecine. Ce n'est pas en disant que le gouvernement fait une politique de tiroir-caisse aux dépens d'une politique de santé que les médecins sauvegarderont l'exercice libéral de leur profession. Je le dis de la manière la plus nette.*

» *Ce n'est pas en organisant la critique contre la Sécurité sociale, sous prétexte que des gaspillages s'y produisent, que l'on fera face à des tendances de fond qui risquent de compromettre, de façon très grave, le système de protection sociale et le système de soins dont bénéficient les Français.* »

● POLITIQUE INTERIEURE. — « *Je crois que les Français sont déconcertés, désorientés et saturés par ces échanges plus ou moins excessifs d'idées et de propos auxquels ils finissent par ne plus attacher d'importance, et cela d'ailleurs aux dépens de ce qui est nécessaire, c'est-à-dire une prise de conscience profonde des vrais problèmes de la France, de la politique de la France.*

» *Je souhaite donc de tout mon cœur que la propension à la campagne électorale quasi permanente s'atténue, se mette en veilleuse, pendant les dix-huit mois ou les deux années à venir, pour la raison bien simple que nous avons de grands problèmes à régler (...) dans la clarté et dans l'objectivité.* »

(1) On croit savoir que cette hausse serait d'environ 5 %. Mais cette augmentation supplémentaire pourrait être étalée dans le temps.

UN CLUB « LIBÉRAL » : « FORUM 1984 »

M. Jean-Marie Benoist, maître-assistant au Collège de France, qui s'était présenté sou sl'étiquette U.D.F.-P.R. contre M. Georges Marchais lors des élections législatives de 1978, a annoncé, jeudi 28 juin, la création d'un « groupe de recherche de proposition et d'action » intitulé Forum 1984. Parmi les membres fondateurs de ce club figurent notamment MM. Michel Horps, directeur du cabinet de M. Jacques Barrot, ministre du commerce et de l'artisanat, Jean Castarède, chargé de mission au cabinet de M. Jean-Philippe Lecat, Jacques Miquel, Christian Fremaux et Jean-Marc Varaut, avocats.

Le nom du club est une référence au roman de George Orwell, *1984*. Selon les fondateurs, la date choisie témoigne aussi d'une volonté prospective portant « *non sur les problèmes d'après-demain mais sur ceux de demain* » ; enfin, en 1984 aura lieu le renouvellement de l'Assemblée européenne.

Forum 1984 se propose d'opérer « *le ressourcement des idées libérales dans le cadre français et européen* ». Ses fondateurs estiment que « *face à la crise générale des systèmes idéologiques totalitaires et devant l'échec des philosophies de l'histoire globale, notre génération ne saurait trouver de réponse dans le socialisme collectiviste ou doctrinaire, ni dans l'irrationnel du fanatisme religieux ou raciste* ».

Ils souhaitent « *approfondir les enjeux de la politique en se livrant par priorité à une réflexion sur le libéralisme tant politique qu'économique, ses apports et ses limites, afin de lui donner une orientation intellectuelle plus construite et de mettre à l'épreuve sa capacité à répondre aux aspirations de notre société* ».

Ils notent toutefois : « *Il s'agit aussi de ne pas abandonner l'évolution de la société aux seuls mécanismes du marché, au conditionnement par les médias ou à des caricatures bavardes de l'autogestion* » et ajoutent : « *Forum 1984 prolongera ainsi les acquis de la Ve République et accompagnera la volonté de réforme du président de la République.* »

Forum 1984 organisera des rencontres et des séminaires, à l'automne prochain, et publiera des synthèses.

★ Forum 1984, 8, rue d'Anjou, 75008 Paris.

LE CLUB DE L'HORLOGE S'AFFIRME « RÉPUBLICAIN »

M. Yvan Blot, président du Club de l'horloge, membre du comité central du R.P.R. et chef de cabinet de M. Alain Devaquet, secrétaire général du Rassemblement, nous a adressé, à la suite de la publication dans le Monde *du 22 juin d'un article sur la « nouvelle droite » une mise au point dans laquelle il écrit :*

La phrase selon laquelle j'aurais « participé aux activités du GRECE, tout en faisant carrière dans les cabinets de MM. Poniatowski et Bonnet », est entièrement fausse sauf sur un point : j'ai effectivement appartenu durant quelques mois au cabinet de M. Poniatowski.

J'ajoute que j'ai été étonné d'apprendre dans les colonnes du *Monde* l'existence d'un « véritable réseau » là où n'émergent que des courants divers participant à la « grande lessive des idées ». M. Thierry Pfister se serait-il rallié à la vieille théorie du « chef d'orchestre clandestin » ? Derrière ce refus de la diversité, n'y a-t-il pas en germe une certaine forme d'intolérance envers toute pensée non conforme à l'idéologie dominante ?

Le Club de l'horloge (1) ne se reconnaît pas dans la description caricaturale présentée aux lecteurs du *Monde*. C'est pourquoi il me paraît indispensable de rétablir la vérité : le Club de l'horloge est un cercle de réflexion politique favorable à la majorité ; il est parfaitement indépendant ; il a pour objet de contribuer au renouvellement des idées, dans un esprit constructif, tolérant et républicain.

(1) 24, rue de Monttessuy, 75007 Paris (tél. : 551-35-21).

Le P.S. dénonce l'intervention de la police à la suite de l'émission Radio-Riposte

La fédération de Paris du parti socialiste avait annoncé qu'elle diffuserait, le 28 juin, entre 19 heures et 20 heures, sur 98 MHz (modulation de fréquence) une émission de radio, intitulée « Radio-Riposte », pour protester contre la « mainmise du pouvoir sur l'information ». Interrogé sur cette initiative, M. Barre avait déclaré, jeudi matin, que des sanctions sont prévues par la loi protégeant le monopole de diffusion contre ce genre d'émissions (voir le Monde *du 25 juin). Toutes les conditions étant donc réunies pour que la tentative de radio libre du P.S. prenne le caractère d'un affrontement avec le pouvoir. C'est bien ce qui s'est produit.*

L'émission a été diffusée comme prévu et elle a été brouillée au bout de sept minutes, comme c'était prévisible. Les auditeurs ont pu entendre un message enregistré de M. François Mitterrand qui a dénoncé « *la mainmise du pouvoir sur les moyens d'information* » et qui a mis en cause « *l'autorité présidentialiste qui oriente et forme l'opinion au besoin malgré elle* ». Le premier secrétaire du P.S. s'est élevé contre d'autres formes d'injustice : la condamnation de jeunes gens après la manifestation du 23 mars, les mesures envisagées pour limiter le nombre des travailleurs étrangers. « *Nous entendons organiser le combat contre le projet de loi sur les immigrés. Ce n'est pas électoral ? Eh bien, tant pis !* » Le brouillage a rendu inaudible la suite de l'émission.

Tandis qu'un hélicoptère survolait le neuvième arrondissement de Paris pour repérer le lieu d'émission, la police se présentait au 12, cité Malesherbes, ancien siège de la S.F.I.O., qui abrite encore plusieurs services techniques du parti socialiste. Plusieurs élus socialistes étaient présents, MM. Paul Quilès, député de Paris, Bernard Parmantier, sénateur de Paris, Laurent Fabius, député de la Seine-Maritime et porte-parole du P.S. Ils ont exigé un mandat du commissaire de police, et celui-ci a fait valoir qu'il venait constater un flagrant délit. Les élus socialistes ont refusé de le laisser opérer et ont alerté les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, la mairie de Paris et la présidence de la République.

La police est revenue en force à 21 h. 15 en employant des gaz lacrymogènes et des barres à mine pour forcer la porte blindée. Le petit hôtel du 12, cité Malesherbes devait être investi, une demi-heure plus tard, et les élus et militants socialistes ont été expulsés sans ménagement.

A 23 heures, M. Lionel Jospin, membre du secrétariat, qui était entre-temps arrivé sur les lieux, s'est adressé à une centaine de manifestants socialistes qui s'étaient rassemblés dans la cité, puis il a déclaré, au cours d'une conférence de presse improvisée :

« *Nous dénonçons cet acte sans précédent depuis la guerre, le viol du siège d'un parti politique.*

» *Nous nous sommes adressés à l'Elysée et nous n'avons reçu aucune réponse et, mieux, la deuxième fois on a raccroché le téléphone. La police a forcé deux portes dans l'immeuble de la cité Malesherbes et a même utilisé les gaz dans l'immeuble. Elle a provoqué des dégâts intérieurs et elle a molesté les élus socialistes qui s'y trouvaient. Nous avons écouté ici une émission de radio libre. Ce n'était pas une raison pour susciter une telle intervention des forces de l'ordre.* »

Les responsables du P.S. précisent qu'aucun matériel ayant servi à l'émission n'a été trouvé dans l'immeuble.

Un communiqué du parquet

Le parquet de Paris a publié dans la soirée, le communiqué suivant :

« Une émission de radio-pirate, d'ailleurs préalablement annoncée, a été diffusée le 28 juin, de 19 heures à 20 heures. Ce fait constitue un délit d'atteinte au monopole d'Etat prévu par la loi du 7 août 1974, complétée par celle du 28 juillet 1978.

» Le repérage du lieu d'émission a permis à la police judiciaire d'agir en état de délit flagrant, sur instruction du parquet, et, comme il est de règle en pareil cas, de perquisitionner dans les locaux du 12, cité Malesherbes, pour rechercher et saisir éventuellement le matériel utilisé.

» Aucune mesure de garde à vue n'a été ordonnée contre les personnes qui occupaient ces locaux. »

L'incident a été évoqué au Sénat par M. Noé, sénateur socialiste de l'Essonne. Le M.R.G., le P.C. et la C.F.D.T. ont protesté contre l'intervention de la police.

[Non seulement le P.S. enfreint délibérément la loi sur le monopole, dont il est un partisan convaincu, mais il le fait le jour même où il s'exprime dans le cadre de la tribune réservée aux partis : c'est M. Jospin qui est intervenu à TF 1, jeudi à 19 h. 45. Au-delà de ces contradictions, l'émission Radio-Riposte ne prétendait pas être plus qu'une protestation symbolique et provisoire contre la manière dont les Parisiens sont informés. Elle ne justifiait pas une intervention aussi brutale. Le pouvoir s'est, en d'autres occasions, montré beaucoup plus tolérant ou prudent. Que l'on sache, Radio-Fil-bleu, de tendance giscardienne, à Montpellier, et Lorraine Cœur d'acier, à Longwy, qui émet toujours en dépit du brouillage, n'ont pas été prises d'assaut ? — A.L.]

A propos d'une proposition de loi de M. Defferre

LES DÉPUTÉS SOCIALISTES : le garde des sceaux a déformé les faits.

Les députés socialistes estiment que, lors du débat sur la peine de mort qui s'est déroulé mardi 26 juin à l'Assemblée nationale, M. Peyrefitte, garde des sceaux, a prêté à une proposition de loi de M. Defferre « *une portée qu'elle n'a pas* ». « *Ce texte,* soulignent-ils dans un communiqué, *préconise contre certains trafiquants de drogue la peine maximum et non la peine capitale.* » Condamnant l'attitude du ministre de la justice qui consiste « *à déformer les faits pour tromper l'Assemblée* », ils ajoutent que celui-ci « *a fait état d'informations inexactes selon lesquelles la position abolitionniste, traditionnelle chez les socialistes, n'aurait pas été discutée au sein de leur parti, alors que, bien au contraire, la suppression de la peine de mort figure en toutes lettres dans le programme du parti socialiste qui a été discuté dans toutes ls sctions* ».

N.D.L.R. : « *Changer la vie* », programme de gouvernement du parti socialiste dispose, dans le chapitre consacré au développement des libertés individuelles et collectives : « *La régime des peines et celui des prisons seront réformés pour permettre la réinsertion sociale. La peine de mort sera supprimée.* »

● *Cantonales.* — Le tribunal administratif de Lyon a annulé le 26 juin l'élection, le 25 mars dernier, dans le canton de Saint-Etienne Nord-Est, de M. Christian Ball (P.S.D., sout. U.D.F.), qui avait obtenu 4 857 voix contre 4 553 à M. Marc Bruyère (P.C.). Ce dernier avait introduit un recours mettant notamment en cause la distribution d'un tract dont le tribunal a reconnu qu'il pouvait « *faire douter les électeurs de la réalité du désistement du candidat socialiste en faveur de M. Bruyère* ».

● *Le bureau de l'Union des anciens députés gaullistes,* que préside M. Raymond Triboulet, ayant analysé le résultat du scrutin européen, « *souhaite que toutes les forces politiques gaullistes se retrouvent pour faire progresser de nouveau avec décision cette Europe indépendante non seulement compatible avec l'indépendance de la France, mais favorable à celle-ci* ».

Le bureau « *constate que les mises en garde du général de Gaulle contre le jeu des partis ont été entièrement négligées en France à cette occasion* », et il « *dénonce le recours au plus mauvais mode de scrutin et les privilèges accordés aux groupes politiques du Parlement, qui ont fait dévier la campagne électorale* ».



(Dessin de KONK.)

Dragonnades

(*Suite de la première page.*)

Le ministre de l'intérieur, associé à son collègue de la justice, a fait arrêter et condamner « au petit bonheur » les jeunes, coupables ou non, des incidents du 23 mars à Paris. Mais, dans le même temps, ils ont laissé relaxer, sans que le parquet fasse appel, les manifestants auteurs des violences de Longwy. Le pouvoir n'a plus peur des jeunes ; il a toujours peur des ouvriers.

La loi n'est plus la même pour tous. « Lorraine-Cœur-d'acier » peut toujours émettre, avec des simulacres d'intervention de la police. Mais le même ministre de l'intérieur a mis ses dragons à la disposition de la justice pour faire taire « Radio-Riposte » et envahir l'un des sièges du P.S. C'est ainsi que commence « le fascisme rampant ». Le pouvoir a peur des syndicats ; il n'a pas peur des partis.

∴

Le gouvernement prétend faire voter à la sauvette, en fin de session, son projet de loi sur l'expulsion des travailleurs immigrés. Tout a été dit sur l'arbitraire de cette loi d'exception. Des étrangers installés de longue date, dont les enfants sont aussi français que leurs camarades d'école ou d'atelier, pourront être expulsés. Lorsque commenceront les premières rafles, comme se poursuivent les dragonnades dans des foyers d'immigrés, il sera trop tard pour le déplorer. Mieux vaut que les députés qui auront à voter cette loi n'aillent pas pleurer sur le sort d'autres expulsés. Toute proportion gardée, le même racisme conduit aux mêmes injustices, l'hypocrisie en plus. En faisant voter une mauvaise loi, qui peut conduire à de mauvaises actions, le pouvoir prétend qu'il combat le racisme alors qu'il l'entretient, en désignant du doigt les pelés et les galeux responsables de tous les maux, du désordre comme du chômage.

∴

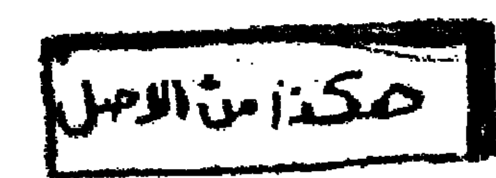
Entre ces faits et méfaits, de nature apparemment différente, il y a un lien, un fil conducteur : la crise. C'est elle qui crée les tensions et la peur, la peur du lendemain comme de l'étranger ; c'est elle qui conduit insensiblement le pouvoir de l'autorité à l'autoritarisme, de la loi à la force.

Bienheureuse augmentation du pétrole qui vient justifier l'échec du plan Barre, alors qu'elle n'en est que l'une des causes. Au lieu de dauber sur les Cassandre, il eût mieux valu corriger en temps utile les erreurs de prévision et maîtriser les dérapages du budget et des prix, dérapages reconnus aujourd'hui par les derniers partisans du premier ministre.

Si l'Occident ne réussit pas à éviter de passer à la récession, les effets de la crise, qui, jusqu'à présent, n'ont pas tellement desservi la majorité, risquent de se retourner contre elle à l'avantage de l'opposition.

Ou bien, descendant de son Olympe, le président de la République reprend en main les affaires de l'Etat, ou bien le pays, découvrant la vérité, sera tenté de lui signifier son congé en 1981.

J. F.



Vingt ans de jurisprudence du Conseil constitutionnel

par LÉO HAMON

Les 24 et 25 juin 1959, le Conseil constitutionnel nouvellement institué rendait ses deux premières décisions étrangères au contentieux électoral ; il statuait sur les règlements des assemblées parlementaires, qui, aux termes de l'article 61 de la Constitution, doivent lui être soumis avant application.

La tradition excluait jusque-là l'existence d'une instance habilitée à censurer des décisions parlementaires ; bien qu'il ait été souvent *souhaité*, il n'existait aucun contrôle de la constitutionnalité des lois. Les républicains tant soit peu avancés craignaient un « gouvernement des juges » qui aurait donné à des magistrats de formation bourgeoise la possibilité d'*annuler* en se fondant sur une interprétation conservatrice des droits de l'homme des dispositions sociales quelque peu hardies.

Mais voilà qu'en 1958 les assemblées parlementaires passent de la condition des souverains assurés d'une immunité de juridiction à celle de simples justiciables. De cette mutation combinée avec les défiances antérieures résulte pour le Conseil constitutionnel un caractère particulier qui n'entre pas dans la hiérarchie des tribunaux judiciaires ou administratifs. *« C'est un organe politico-juridique »*, avait dit, lors des travaux préparatoires, un parlementaire longtemps opposé à la majorité gaulliste, et jusqu'en 1974 la possibilité de le saisir était réservée aux quatre premiers personnages de l'État.

Ainsi lié à l'inspiration constitutionnelle du régime, le Conseil constitutionnel en a naturellement vécu les péripéties ; dans l'histoire de sa jurisprudence se lit celle des *défis auxquels a été* confrontée la Cinquième République.

Trois périodes

Dans une première période, la *tradition* de la *prépondérance* parlementaire demeure si forte que le Conseil intervient, principalement, à la requête de l'exécutif, pour contenir le Parlement dans les limites désormais plus restreintes de sa compétence. De nombreuses décisions concernant la délimitation des domaines respectifs de la loi et du règlement — avec une interprétation généralement stricte du domaine attribué par l'art. 34 à la loi — mais qui se fait plus extensive quand les libertés publiques sont en cause (en particulier pour le statut de l'O.R.T.F.).

Les premières décisions ont tendu à exclure un retour de ces « résolutions » par lesquelles l'une ou l'autre des assemblées invitait le gouvernement à adopter une certaine attitude, à entreprendre une action déterminée : *« On ne peut par un acte réglementaire créer au gouvernement des obligations qui ne sont pas inscrites dans la Constitution »*, avait déclaré Michel Debré lors des débats.

Ainsi, par une inversion de l'adage : *« Ce qui n'est pas défendu est permis »*, les assemblées se voyaient-elles interdire par les juges constitutionnels ce que la Constitution ne leur interdisait pas, au moins touchant leurs moyens d'action vis-à-vis de l'exécutif.

En juin 1968, la majorité parlementaire est bien assise et le pli des nouveaux partages des compétences est pris. Cette majorité trop bien « en main » ne va-t-elle pas porter atteinte aux libertés individuelles ? C'est la nécessité de leur protection contre les atteintes du législateur, et non plus celles du gouvernement, qui apparaît désormais. Les auteurs de la Constitution de 1958 n'avaient-ils pas entendu à la fois exclure le retour de la prépondérance parlementaire et sauvegarder les libertés publiques ?

Ainsi, en 1971, un projet de loi voté par l'Assemblée permet aux préfets de refuser, sous réserve d'une approbation judiciaire, l'enregistrement de la déclaration faite par une association — si cette dernière apparaît comme fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite. Une décision du Conseil du 16 juillet déclare ce texte contraire à un principe *fondamental ; pour justifier cette* décision, il invoque le préambule de la Constitution de 1958 se référant à la Déclaration des droits de 1946 et aussi à celle de 1789 ; les Déclarations ainsi prolongées s'imposent donc au législateur lui-même.

Désormais, ce n'est plus seulement la forme, mais le fond, qui est en cause, et la généralité des principes posés ménage nécessairement à l'interprète jurisprudentiel une marge d'appréciation ; est, par exemple, déclaré contraire à la Constitution, le 12 janvier 1977, le texte attribuant à tous officiers de police judiciaire — ou, sous leur ordre, à tous agents — le pouvoir de procéder à la visite des véhicules sur la voie publique. Est condamnée l'institution d'un vote plural pour les plus gros employeurs lors des élections prud'homales (17 janvier 1979), mais sera réputée non contraire à la Constitution (selon laquelle « les travailleurs participent à la détermination de leur condition de travail »), la loi autorisant à titre temporaire l'embauchage de jeunes gens sans qu'il soit tenu compte de leur présence pour l'assujettissement de l'entreprise à diverses dispositions à la législation sociale (existence d'un *comité d'entreprise*) à *partir* de cinquante salariés).

Une modification apportée en 1974 à l'art. 61 de la Constitution a tenu un rôle capital dans les *développements* de la *jurisprudence* ; désormais, 60 députés ou 60 sénateurs peuvent saisir le Conseil et poursuivre ainsi devant la haute instance une contestation de constitutionnalité soulevée lors des débats parlementaires. *« Fausse fenêtre »*, avait-on dit de la réforme. Le groupe parlementaire *socialiste* a pourtant fait un usage abondant et souvent judicieux de ces possibilités nouvelles, le groupe communiste en use. M. Foyer lui-même et ses amis, minoritaires lors du vote de la loi sur les interruptions de grossesse, y ont eu également recours.

Une troisième période s'ouvre avec l'avis du 30 décembre 1976, déclarant conforme à la Constitution une loi française organisant l'élection directe des députés à l'Assemblée européenne : les considérants tracent à l'avance des limites à la possibilité pour la future Assemblée européenne de prendre des décisions opposables à la France, et excluant ainsi toute « Constituante européenne ». Depuis, des décisions récentes sont intervenues pour apprécier la régularité de dépôts à un fonds commun opérés en vertu de la décision du Conseil européen des chefs d'État, afin d'assurer une couverture au système monétaire européen (29 décembre 1978) ou encore l'assujettissement de la France aux accords de la Jamaïque sur le Fonds monétaire international (29 avril 1978). Sans doute, aux termes de l'art. 55 de notre Constitution, les traités régulièrement ratifiés ou approuvés ont-ils une autorité supérieure *à celle des lois ; mais quand* la France est-elle valablement engagée internationalement et jusqu'où peut-elle l'être ?

Au terme de ce bref rappel historique, trois questions méritent d'être posées :

a) L'accroissement du nombre des décisions est incontestablement lié aux *nouvelles* possibilités *de saisine couvertes en 1974, s'il* y a plus de requérants recevables, il est naturel qu'il y ait plus de recours ! Mais n'y aurait-il pas aussi une sorte d'escalade dans les controverses qui « banaliserait » le grief d'inconstitutionnalité, envenimant *ainsi* les débats ?

b) Celui qui dans les recueils de jurisprudence a annoté les *décisions* du Conseil constitutionnel depuis leur début a parfois regretté une interprétation trop restrictive de sa propre compétence par le Conseil comme aussi, même à propos de décisions bienvenues quant au fond, des considérants qui auraient pu être juridiquement plus rigoureux. Mais cela a bien changé et il y a pour une juridiction, comme pour une machine, un temps de rodage, de « chauffe », surtout lorsque la mécanique n'a pas de précédent.

Pour être moins souvent articulé *aujourd'hui, le reproche de*meure à l'égard du Conseil d'être trop « gouvernemental » dans sa composition comme dans sa jurisprudence.

c) La critique imputant à la *jurisprudence* une *orientation* trop *gouvernementale* ne pose rien de moins que le problème du *« gouvernement des juges »*, bien naturellement tout contestataire met en doute l'impartialité de ses juges, et, de fait, avec l'extension du champ des règles applicables se référant à ces concepts très généraux, s'accroît aussi le nombre des interprétations défendables. Deux tendances se dessinent alors : l'une donne au magistrat toute sa latitude d'appréciation, l'autre, plus prudente, tend à limiter les divergences possibles entre l'appréciation du juge et celle du législateur : ainsi, à la même époque, le tribunal constitutionnel de la République fédérale allemande et le Conseil constitutionnel français ont-ils été saisis de recours contre des textes législatifs analogues concernant l'interruption de grossesse, le texte allemand a été censuré comme méconnaissant en certaines de ces dispositions le droit à la vie de l'enfant conçu ; le texte français a été considéré par le Conseil constitutionnel comme entrant dans la liberté du législateur (15 janvier 1975). L'histoire antérieure explique ces divergences. On ne saurait se rapprocher beaucoup du gouvernement des juges sans susciter des réactions de rejet ; il faut savoir accorder les innovations d'une jurisprudence avec l'évolution de l'esprit public et avec ce qu'il tient pour acceptable. Le Conseil a tenu compte *« des juges qui ne veulent pas gouverner »*, a pu écrire à leur propos Jean Rivero.

En ce vingtième anniversaire, on souhaitera cependant que le Conseil, tout comme il a su en 1972 étendre ses examens et leur hardiesse en se référant aux Déclarations de droits, sache dans les années à venir aller plus loin dans l'interprétation des exigences de ces déclarations, et interpréter aussi plus largement sa propre compétence, afin que toute *contestation* constitutionnelle puisse être portée devant lui en plus des *évolutions* constitutionnelles.

CORRESPONDANCE

Michel Droit et « la Marseillaise » de Serge Gainsbourg

L'écrivain Michel Droit, qui avait pris à partie, dans le Figaro magazine *du 1er juin, le chanteur Serge Gainsbourg en raison de l'adaptation effectuée par ce dernier de* la Marseillaise, *nous a adressé la lettre suivante :*

Lisant, dans *le Monde* du 22 juin, l'article de Thierry Pfister, j'ai la surprise d'apprendre qu'à travers mon « *attaque lancée contre le chanteur Serge Gainsbourg* » à l'occasion de « sa » *Marseillaise*, j'illustre une réhabilitation de *« toute une vision de la civilisation européenne »* entreprise par d'autres. Si j'en crois Thierry Pfister, il s'agirait de la civilisation fondée sur les racines *grecques, romaines, celtes* et germaniques de l'Europe, par opposition à son « *vernis* » judéo-chrétien.

J'avoue qu'en reprochant à Gainsbourg d'avoir parodié *la Marseillaise* à des fins commerciales, ce n'était vraiment pas à l'Europe ni à la civilisation européenne, d'où qu'elle vînt, que je pensais. Mais tout simplement à la France. Je veux dire à un symbole de ses libertés, de ses vertus, de ses combats, dont il me semble qu'on peut ne pas aimer qu'il soit ainsi traité sans rien renier, pour autant, de notre civilisation européenne.

Notez que, cette fois, Thierry *Pfister ne parle que de mon « attaque »* contre Gainsbourg.

Alors que, trois jours plus tôt, dans *le Monde* du 19 juin, je l'avais *« scandaleusement attaqué »*.

Scandaleusement !

Où y a-t-il scandale à dénoncer le scandale ?

Où y a-t-il donc scandale à relever la manière odieuse choisie par ce compositeur-interprète pour tenter de relancer le cours de sa carrière, en profanant l'hymne national de son pays ?

Mais surtout, où y a-t-il donc scandale à *faire observer* que, membre d'une communauté persécutée depuis le fond des âges et qui, aujourd'hui, même chez nous, en France, n'est pas à l'abri des diffamations et des agressions, ce compositeur-interprète a pris, à son seul profit, le risque dangereux d'apporter ainsi de l'eau au moulin des pires adversaires de ceux qui font, comme lui, partie de cette communauté ?

Et que l'on ne vienne pas me dire que je n'aurais pas rappelé, dans de semblables circonstances, l'origine ou la foi d'un autre que Gainsbourg ! Je l'aurais fait très exactement de la même façon pour le membre de toute communauté française aussi injustement exposée que peut l'être la communauté juive.

Que l'on ne vienne pas me dire que j'ai « appris » à des centaines de milliers de Français, qui l'ignoraient, l'origine juive de Gainsbourg, alors qu'il porte le même nom que l'illustre dissident soviétique dont chacun sait qu'il doit à son judaïsme une bonne part des épreuves qu'il a endurées !

Que l'on ne vienne pas m'accuser, enfin, d'un antisémitisme dont j'ai toujours dit, écrit, prouvé les sentiments qu'il m'inspire.

Mais il est clair que ceux qui font mon procès, ou qui tentent de le faire, n'ont « lu » dans mon article que ce qui n'y était pas, mais qu'ils auraient aimé y trouver pour mieux pouvoir m'accabler.

POLITIQUE

LES CONDITIONS D'ENTRÉE ET DE SÉJOUR DES ÉTRANGERS EN FRANCE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. Foyer : le projet garantit mieux les libertés

Jeudi 28 juin, l'Assemblée nationale examine le projet de loi, rejeté par le Sénat, portant modification de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'Office national d'immigration.

Après l'exposé de M. ABOUT (U.D.F.), rapporteur de la commission des lois, M. PORCU (P.C., Meurthe-et-Moselle) défend une question préalable (dont l'adoption entraînerait le rejet du texte). Il qualifie ce projet, ainsi que celui sur les conditions de séjour et de travail des étrangers en France, de « *projets scélérats* » et dénonce une « *politique de refoulement des étrangers* ». M. BONNET, ministre de l'intérieur, réfute ces propos et affirme que la France et un pays d'asile politique. Mise au voix, la question préalable est repoussée par 276 voix contre 201 sur 478 votants.

Dans la discussion des articles, l'Assemblée décide que la qualité de résident privilégié — qui est acordée dans le délai réduit d'une année — sera octroyée aux seuls résidents ordinaires séjournant en France avec leur conjoint et leurs enfants depuis le 1er janvier 1979. Elle adopte un amendement de M. ABOUT précisant que, si l'étranger auquel le renouvellement d'une carte de séjour temporaire a été refusé s'est maintenu sur le territoire l'arrêté de son expulsion doit lui être notifié préalablement à son exécution. Elle adopte ensuite un amendement du rapporteur qui indique : « *L'étranger qui justifie être entré en France dans des conditions régulières et être ou avoir été régulièrement titulaire d'une carte de séjour de résident ne peut, sauf cas d'urgence absolue reconnu par le ministre de l'intérieur, faire l'objet d'une décision d'expulsion sans avoir été préalablement avisé, dans des conditions prévues par décret, et convoqué pour être entendu, seul ou assisté d'un conseil, par une commission spéciale siégeant auprès du préfet.* »

Dans les explications de vote, M. RICHARD (P.S., Val-d'Oise) indique que le Sénat, qui « *n'est pas un foyer de subversion, a lui-même repoussé d'entrée de jeu ce projet qui porte atteinte aux libertés* ». Il ajoute : « *Malgré les efforts de certains membres de la majorité, ce texte reste profondément négatif à l'égard de la population étrangère.* » Il conclut en indiquant que le groupe socialiste déférera ce texte devant le Conseil constitutionnel, ainsi que « *devant toutes les instances — nationales ou internationales — de contrôle des droits de l'homme* ».

M. NILES (P.C., Seine-Saint-Denis), déclare : « *Le groupe communiste considère que ce projet est dangereux. Les syndicats, les associations, l'Eglise, y sont d'ailleurs hostiles.* » Pour M. FOYEF. (R.P.R.), président de la commission des lois, le projet vise essentiellement à permettre de freiner une immigration « *clandestine et parasitaire* » *qui n'est de l'intérêt ni des immigrés eux-mêmes ni des travailleurs français* ». « *Il garantit les libertés mieux que la législation antérieure* », ajoute-t-il.

Le projet ainsi modifié est adopté, l'opposition votant contre.

Quand les représentants d'un pays développé se préoccupent des travailleurs immigrés...

Au cours de la discussion du projet de loi sur les conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers, un vif incident a eu lieu dans l'hémicycle, et c'est, tour à tour, sous les applaudissements, les hurlements et les insultes, que s'est déroulé le « dialogue » qui suit et qui se passe de commentaires :

M. PORCU (P.C., Meurthe-et-Moselle) : « *Un immigré de moins, un emploi de plus* », *voilà l'idée simpliste, mais ô combien mensongère que vous vous efforcez d'imposer depuis plusieurs années.* »

M. FOYER (R.P.R.), président de la commission des lois : « *Mais pas du tout !* »

M. PORCU : « *Vous vous livrez à un matraquage intensif de l'opinion, vous voulez diviser les travailleurs pour mieux les soumettre à la loi du profit, pour avoir une classe ouvrière à genoux, brisée par l'autoritarisme.* »

M. FOYER : « *Mais non !* »

M. PORCU : « *Mais si ! Il y a dix ans, quand la croissance n'était pas « sobre », le patronat a dit :* « Mohamed, » prends ta valise ! » *Mohamed, est venu. Il a connu les conditions d'exploitation les plus dures, il a vu ses frères tomber des échafaudages, mourir loin de leur terre natale, les poumons rongés par la silicose. Il s'est entassé, avec les siens, dans des bidonvilles, des hôtels, des garnis. Privé de sa famille, il a connu la plus hautes des solitudes. Aujourd'hui, Mohamed a-t-il encore le temps de faire sa valise, de ramasser ses maigres trésors lorsque les gendarmes viennent l'expulser ? (...) Le ministre de l'intérieur donne le ton en couvrant les passages à tabac dans les commissariats, en ordonnant des fouilles dans le métro et les rues, qui donnent à la France le visage insoutenable des années 40.* »

M. KRIEG (R.P.R., Paris), rapporteur de la commission : « *M. Marchais demande l'arrêt de toute immigration !* »

M. PORCU : « *M. Comiti, vous êtes d'une région où il y a beaucoup d'immigrés. Lorsque je vois , sur nos monuments aux morts, des noms italiens, polonais, arabes, j'ai honte. Vous devriez réagir autrement lorsqu'on s'attaque aux immigrés qui ont fait la fortune économique de Marseille.* »

M. COMITI (R.P.R., Bouches-du-Rhône) : « *Dans la commune de trois cents habitants où je suis né, soixante-dix noms en « i » figuraient sur le monument aux morts. Je n'ai donc pas de leçon à recevoir. Vous avez parlé des expulsions de la Sonacotra, mais quand Mohamed est exploité par Mohamed ce n'est pas la faute du gouvernement !* »

M. PORCU : « *Lorsque nous défendons les travailleurs exploités, nous ne regardons pas la nationalité de l'exploiteur !* »

M. KRIEG : « *Démagogue !* »

M. STASI (U.D.F.), président de la séance : « *Ne répondez pas, M. Porcu, continuez.* »

M. PORCU : « *Rien ne dit expressément dans le projet que les conditions mises à l'entrée des étrangers ne seront pas applicables aux réfugiés politiques. Les assurances verbales du ministre de l'intérieur nous confirment que le gouvernement entend bien se garder les mains libres.* »

M. BONNET, ministre de l'intérieur : « *Vous mentez sciemment lorsque vous avancez que ce projet porte atteinte à quelque droit que ce soit des réfugiés. L'affaire de la Sonacotra n'a rien à voir avec le projet. Et le maire communiste de Nanterre, M. Saumon, a engagé les résidents des foyers qui doivent jusqu'à quatre ans de loyer à reprendre rapidement les versements, sinon il n'hésitera pas à poursuivre les mauvais payeurs.* »

(Il lit ensuite la lettre d'un « député-maire de l'opposition » dans laquelle celui-ci se prononce pour un contrôle plus strict aux frontières « des gens du voyage ». Cette lettre, ajoute M. Bonnet, est adressée au préfet « du département ».)

« *Quant au rapprochement que vous avez fait avec 1940, vous êtes, du fait de l'attitude de votre parti en 1940, le moins qualifié pour en parler.* »

M. RICHARD (P.S., Val-d'Oise) : « *M. le ministre a tenu des propos délibérément injurieux, et, sous prétexte de ne pas faire de dénonciation, s'est livré à une dénonciation anonyme.* »

M. PORCU : « *Je constate avec stupeur que le ministre n'a répondu à aucun de mes propos, sauf pour tenter de m'insulter en me traitant de menteur. Quelle tristesse de voir le gouvernement oser attaquer le parti communiste pour son attitude dans la Résistance, le parti de la classe ouvrière, qui seule fut fidèle à la France profanée. C'est indigne de vous, c'est indigne du gouvernement.* »

M. BONNET : « *Ce qui est indigne, c'est d'accuser le gouvernement français d'aujourd'hui de se comporter comme les autorités occupantes en 1940.* »

M. KRIEG : « *Votre discours, M. Porcu, traduit votre dépit. Ce qui vous gêne, c'est que la ccommission des lois présente un texte conforme à la Constitution, aux droits de l'homme et aux intérêts des travailleurs étrangers eux-mêmes.* »

La réforme des études médicales

L'Assemblée examine ensuite, en deuxième lecture, le projet de réforme des études médicales et pharmaceutiques. M. SOURDILLE (R.P.R.), rapporteur, précise notamment que la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, a finalement accepté la suppression décidée par le Sénat (*le Monde* du 29 juin) de la présélection au concours de l'internat, présélection qu'avait instituée l'Assemblée à l'initiative de de M. Comiti (R.P.R., Bouches-du-Rhône).

Mme VEIL, ministre de la santé, expose les raisons de son « *opposition de fond* » à l'institution d'un examen-classement à la fin du second cycle, examen assorti d'épreuves supplémentaires facultatives servant d'admissibilité à l'internat. « *Un examen terminal existe déjà*, rappelle-t-elle, *et il est peu efficace ; alors pourquoi le mettre dans la loi en créant un dispositif rigide qui s'adaptera mal aux solutions pédagogiques adoptées par certaines U.E.R.* »

Mme FRAYSSE-CAZALIS (P.C., Hauts de Seine) approuve la suppression de la présélection, occasion d' « *un bachotage absurde et dangereux* ». Elle réaffirme les critiques de son groupe à l'encontre d'une réforme qui « *tend à réduire le nombre des étudiants et à dévaloriser le rôle des généralistes* ». S'adressant à Mme Veil, elle conclut : « *Vous quitterez le ministère de la santé sans gloire, en ne laissant derrière vous que des décombres.* » M. BAPT (P.S., Haute-Garonne) relève quelques améliorations, mais estime à son tour que « *vouloir réduire le nombre des médecins est injustifiable alors qu'il subsiste tant de carences en France* ».

Dans la discussion des articles, l'Assemblée décide que la durée du résidant est fixée à deux ans et que l'accomplissement par les internes de fonctions hospitalières dans des établissements autres que les C.H.U. devra durer au moins un semestre. Par 456 voix contre 1 (M. COMITI), sur 458 votants (M. DELPRAT, N.I., Yonne, s'est abstenu), elle repousse un amendement de M. COMITTI instituant un examen avec classement, comportant les matières du deuxième cycle, à l'issue de ce cycle.

Sur proposition de M. SOURDILLE, l'Assemblée adopte un amendement précisant que, pour l'internat en pharmacie, comme pour l'internat en médecine, des commissions régionales consultatives seront chargées de se prononcer sur la répartition des internes.

Dans les explications de vote, M. COMITI (R.P.R.) déclare qu'il votera contre le projet, et explique qu'ils ne reste plus dans ce texte qu' « *une sélection en première année de médecine, et c'est tout* ».

Ainsi modifié, le projet est adopté, l'opposition votant contre.

***

L'Assemblée examine ensuite divers textes :

● Le projet de loi relatif à l'indemnité des représentants français à l'Assemblée des Communautés européennes. Dans le texte de la commission mixte paritaire, l'Assemblée rétablit une disposition prévoyant que les indemnités des parlementaires européens seront soumises à l'impôt sur le revenu dans la catégorie « Traitements et salaires ». Ainsi modifié, le projet de loi est adopté définitivement.

● Une proposition de loi, en deuxième lecture, tendant à la création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes. L'Assemblée adopte cette proposition définitivement, dans le texte du Sénat, le groupe socialiste votant contre, les communistes s'abstenant. — L. Z.

DES PROFESSEURS ET DES MÉDECINS DES HOPITAUX S'ÉLÈVENT CONTRE LES PROJETS DE MM. BONNET ET STOLÉRU

Un grand nombre de professeurs et de médecins des grands hôpitaux de Paris ont signé le texte d'une pétition qui circule dans les milieux médicaux et qui s'élève contre la loi Bonnet et contre le projet de loi déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale par M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat chargé des immigrés. Selon les signataires, le texte de M. Bonnet « *rétablit, en fait, l'internement administratif, comme du temps de la guerre d'Algérie* », et tout étranger jugé « *irrégulier* » sera « *mis dans une prison ou un camp spécial, sans recours et sans appel, sans limite de temps définie : c'est un projet de rafle et de ségrégation totalement inacceptable* ».

Quant au projet de M. Stodéru, qui soumettrait, disent les signataires, le renouvellement annuel des cartes de séjour « *à l'arbitraire des préfets et des administrations* », avec des « *conditions draconiennes de logement, d'emploi, de santé* », il s'agit là d'une mesure qui touche particulièrement le secteur médical : « *Malades, invalides par accident du travail, ouvriers âgés ne supportant plus les gros travaux, seraient triés et mis de côté comme au temps de l'esclavage, et par là-même expulsés. Nous pensons que les médecins et travailleurs du secteur santé doivent prendre position contre ces projets et contre tous autres de même nature.* »

Ce texte, présenté par MM. Patrick de la Selle et Alain Jean, médecins généralistes à Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne), a déjà été signé, entre autres, par les professeurs Herszberg, Lelluche, Vernant, de l'hôpital Henri-Mondor, Idatte et Milliez (Broussais), Minkowski (Port-Royal), Lentenegger (C.H.U.-Reims), et aussi par une trentaine de médecins hospitaliers, une douzaine de psychanalystes et de psychiatres parisiens, et une trentaine de médecins généralistes de Paris et de province, notamment de Marseille.

★ Les signatures doivent être adressées au docteur Alain Jean, 11, rue Voltaire, 94400 Vitry-sur-Seine, tél. 682-04-10.

M. François Mitterrand s'est rendu à Garges-lès-Gonesse auprès des résidents expulsés

« *Nous ne vous abandonnerons pas.* » C'est en ces termes que jeudi en fin de matinée M. Mitterrand a pris congé des résidents expulsés depuis le 22 juin du foyer Sonacotra de Garles-lès-Gonesse (Val-d'Oise), et qui, depuis lors, campent dans un terrain vague. Il avait tenu à marquer par sa visite « *la solidarité du parti socialiste avec les immigrés qui apportent leur travail, et plus que leur travail dans notre pays* ». Répondant également à leur vœu, le premier secrétaire a admis qu'« *un comité est une bonne chose* » et que « *chaque foyer a intérêt à s'associer dans un comité de coordination générale* ».

Cette reconnaissance explicite de l'existence du Comité de coordination des foyers en lutte et de sa plate-forme de revendications a provoqué parmi les résidents qui entouraient M. Mitterrand de nombreux applaudissements. Il souligna toutefois que si son parti s'associait « *aux tâches, aux définitions, aux protestations, aux actions des comités constitués parmi les immigrés* », il ne comptait pas se substituer à eux. A propos des C.R.S., toujours présents sur les lieux, M. Mitterrand a précisé : « *On ne peut pas résoudre le problème des immigrés en France par des mesures de police. Les C.R.S. font leur travail. Certains policiers doivent même déplorer d'agir ainsi. La responsabilité est au niveau du gouvernement.* »

Après son départ, la vie devait reprendre son cours sur le terrain vague de la ZAC des Doucettes, changée depuis une semaine en terrain de camping, avec un rien de fête partisane.

Sous la banderole réclamant l'égalité des droits pour tous et à côté du stand du Secours populaire français, qui appelle à la solidarité, des tracts et des dossiers de presse sont distribués aux promeneurs. Un peu plus loin, un panneau indiquant les heures de repas montre que l'organisation ici ne fait pas défaut. Et partout des invitations au soutien financier. La colère et l'émotion du premier jour ont fait place à une détermination stimulée en partie par la solidarité que manifeste la population alentour. « *J'ai bon espoir de les voir réintégrer un jour leurs chambres* », estimait, jeudi, Me Sylviane Mercier, avocate des deux cent trente et un résidents expulsés de Garges-lès-Gonesse après l'audience du mercredi 27 juin à la cour d'appel de Versailles, en procédure d'urgence. La cour d'appel se prononcera le 4 juillet sur la demande de réintégration du foyer par les résidents, avant de statuer sur le bien-fondé de l'expulsion. Mais le jugement pourrait bien n'être rendu qu'à l'automne. Les résidents seraient prêts à payer trois mois d'arriérés avec un loyer de 164 francs au lieu de 264 francs. Selon Me Mercier, les expulsions ont été faites « *au mépris même du règlement intérieur, puisqu'une cinquantaine de résidents sont en invalidité et ne pouvaient donc être expulsés* ». — J. M.

● *Le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples* (M.R.A.P.) a publié, mercredi 27 juin, un communiqué dans lequel il demande aux parlementaires « *de rejeter les textes scandaleux* [sur les immigrés] *qui leur sont soumis dans des conditions inacceptables* » et de « *se prononcer pour un débat d'ensemble sur les problèmes de l'immigration* ». Le M.R.A.P. estime que le gouvernement veut faire adopter ces projets « *avec une précipitation de mauvais aloi* », alors que ces textes « *non seulement constituent une grave atteinte aux droits acquis et à la dignité de quatre millions d'hommes, de femmes et d'enfants, mais, plus généralement, mettent en cause les principes fondamentaux du droit français et de la démocratie* ».

● *Incident vendredi matin.* — Une jeune fille a été blessée à la tête vendredi 29 juin, à Garges-lès-Gonesse, par une pierre lancée par les forces de l'ordre massées devant le foyer Sonacotra. La victime a été hospitalisée. Le comité de coordination des résidents dénonce à ce propos les « *provocations* » auxquelles se livrent depuis plusieurs nuits les policiers qui entourent le camp des immigrés.

AU SÉNAT

Un débat quelque peu irréel sur le VIIIe Plan

Le Sénat a débattu, jeudi 28 juin, et vendredi, des options du VIIIe Plan ; débat assez « irréel », comme l'a remarqué l'ancien ministre des finances, M. Fourcade, car les incertitudes du moment rendaient problématiques toutes les prévisions. Irréel aussi, car la plupart des critiques adressées à ce Plan visaient l'absence de prévisions chiffrées, et une trop grande ouvertur esur un avenir incertain. Plusieurs orateurs, y compris au sein de la majorité gouvernementale, lui ont reproché notamment de n'être pas assez « volontariste ». L'intervention du premier ministre, M. Raymond Barre, a été empreinte d'une vision assez pessimiste, qui a parfois fait « sensation ». L'expression est prise dans le compte-rendu officiel des débats.

Les sénateurs ont d'abord entendu l'exposé présenté par Mme DEVAUD au nom du Conseil économique et social.

« *L'absence de tout élément chiffré, le fait qu'on ne nous offre par cette fois un choix de « scénarios » nous amène*, a-t-elle déclaré, *à déplorer un certain manque de rigueur (...). Nous pensons que la priorité des priorités doit demeurer l'emploi.* »

M. MARCEL LUCOTTE (R.I., Saône-et-Loire), rapporteur principal, compare la ponction opérée par les producteurs de pétrole aux « réparations » qui ont été exigées de l'Allemagne après sa défaite de 1918. Notre croissance ralentie, estime-t-il, est un facteur de fragilité et nous fait courir un risque évident dont nous voyons chaque jour les effets en matière de finances publiques et de transferts sociaux. La commission souhaite, déclare le rapporteur, que des simulations soient faites pour étudier ce à quoi aurait mené une stratégie de plein emploi. Pour relever les défis de ce temps, M. Lucotte demande en conclusion que tout soit fait pour « *mobiliser les Français* ».

On entend ensuite les rapporteurs pour avis des diverses commissions. M. LOMBARD (Un. centr., finances), cite M. Pierre Masé, successeur de Jean Monnet au Plan, et estime « *qu'il faut accepter les faits, mais non les fatalités* ». L'emploi se développerait, dit-il, si les prélèvements sociaux assis sur les salaires ne venaient freiner l'embauche.

M. SCHWINT (P.S., affaires sociales), souligne que le rapport sur les options dit qu'on pourrait créer des liens entre les prestations servies et des grandeurs représentatives de l'activité économique. « *Cette phrase sibylline*, déclare-t-il, *annonce-t-elle la fin de l'indexation du minimum vieillesse sur le SMIC et de l'indexation des pensions sur les salaires, et un rattachement à l'évolution du produit national, ou à celle de la consommation des ménages ?* »

M. VALLON (Un. centr., affaires culturelles), estime notamment qu'il faudrait doubler l'effort de la recherche pour être à égalité avec les grands pays industriels.

M. RAYMOND BARRE répond aux divers rapporteurs en actualisant le discours qu'il avait prononcé devant l'Assemblée nationale sur le même sujet. Les événements pétroliers qui viennent de se produire lui permettent d'illustrer sa conception « ouverte » de la planification. Le Plan, au fil des années, était devenu, dit-il, le « *grand livre des illusions* ». La planification, estime le premier ministre, n'« *est pas autre chose qu'une stratégie à moyen terme* ». *Elle doit prendre en compte les contraintes extérieures.* »

M. Barre se moque, au passage, de ceux qui prônent le développement industriel des pays du tiers-monde, mais qui en refusent ensuite les conséquences sur notre économie.

« *Autant je me suis toujours gardé de conduire la France sur les voies d'une croissance exagérée, autant*, déclare-t-il, *je refuse la fatalité d'une récession où nous conduirait aujourd'hui l'obsession de l'équilibre budgétaire.* » Le premier ministre exprime sa conviction que le pouvoir d'achat pourra être maintenu si les équilibres sont sauvegardés et si les « *disciplines collectives* » sont acceptées. La réduction des dépenses de sécurité sociale mettra notamment à l'épreuve cette discipline. Mais il considère cette réforme comme capitale car « *il faut choisir entre le déficit budgétaire et le déficit de la sécurité sociale* ».

Au sujet de la hausse du pétrole, qu'il avait estimée au cours de sa conférence de presse du matin à 50 % après les décisions de l'OPEP, M. Raymond Barre a parlé, devant les sénateurs, d'une « *hausse qui pourrait atteindre 56 %* ». Il tenait ainsi compte des informations reçues au cours de la journée, selon lesquelles seraient plus nombreuses qu'escompté d'abord, les sources d'approvisionnement dont les prix risquent d'être plus proches de 23 dollars que de 18 dollars.

« *La hausse des prix de l'énergie*, a-t-il ajouté, *provoquera des changements aussi amples que la découverte de l'électricité ou le développement de l'informatique. (...) Surmonter les difficultés dans la situation actuelle, qui n'est pas seulement la nôtre mais celle de tous les pays dépourvus de ressources énergétiques, c'est survivre. Commençons par survivre. En mon âme et consceince, je ne peux pas tenir un autre langage.* »

M. LEJEUNE (Union centr., Finistère) indique que son groupe approuve les options du VIIIe Plan et la politique de maintien des équilibres fondamentaux. Il estime néanmoins insuffisante la part de la recherche.

« *Ce débat est quelque peu irréel vue l'incertitude de la conjoncture extérieure* », déclare M. JEAN-PIERRE FOURCADE (R.I., Hauts-d-Seine). S'adressant à M. Raymond Barre, l'ancien ministre de l'économie et des finances ajoute notamment : « *Votre argumentation sur les conditions d'une croissance non inflationniste, votre analyse sur le choix entre déficit budgétaire et déficit de la Sécurité sociale nous ont entièrement convaincus.*

» *Mais le risque majeur de votre stratégie réside dans la dissociation qui risque de se produire entre les différents secteurs de la vie nationale, ceux qui sont protégés par leur statut ou leurs diplômes et ceux qui sont directement confrontés à la conjoncture internationale. La solidarité entre les diverses catégories de Français, voilà l'aspect qui me paraît manquer dans le rapport sur les options.* »

M. MARC JACQUET (R.P.R., Seine-et-Marne) considère que le Plan est plus « *velléitaire que volontaire* ». Il lui reproche de n'être pas « *un réducteur d'incertitudes* » et d'accepter un niveau de chômage inacceptable.

Pour M. PIERRE NOË (P.S., Essonne), ce Plan se borne à prendre en compte celui des grandes entreprises. M. FRANCE LECHENAULT (Gauche dém.-M.R.G., Saône-et-Loire) estime, lui aussi, que ce Plan n'est pas suffisamment « *impératif* », et M. ANICET LE PORS (P.C., Hauts-de-Seine) dénonce « *sa cohérence réactionnaire* » et affirme que « *le pétrole a bon dos (...)* ». « *En fait*, dit-il, *nous sommes asservis au jeu des multinationales.* » M. SERGE MATHIEU (R.I., Rhône) reproche au VIIIe Plan de ne pas assurer le financement de la liaison fluviale Rhin-Rhône.

A 0 h. 40, le débat est interrompu pour reprendre dans la matinée de vendredi. — A. G.

Le Monde

société

M. Youssef Sassi a été expulsé de France

De notre correspondant

Marseille. — M. Youssef Sassi, âgé de vingt-six ans, ressortissant tunisien résidant à Martigues (Bouches-du-Rhône), a été expulsé de France, le 28 juin, par des policiers venus l'interpeller à proximité de son domicile, avant de l'embarquer à Marignane dans le premier avion en partance pour la Tunisie. M. Sassi, qui avait demandé sans succès la nationalité française, est marié à une enseignante française.

Le 29 décembre 1978, à la suite d'incidents qui l'avaient opposé à deux policiers et à un agent de la S.N.C.F., M. Sassi avait déposé plainte pour violences, injures racistes et refus de vente (*le Monde* daté 7-8 janvier). Depuis le 2 février, il faisait l'objet d'une inculpation pour rébellion et outrages. Convoqué par la commission d'expulsion, le 6 février, pour « *avoir troublé l'ordre public* », M. Sassi devait s'expliquer sur plusieurs faits antérieurs qui lui avaient été reprochés et qui, d'après son avocat, Mᵉ Dany Cohen, avaient été exhumés pour la circonstance (notamment une distribution de tracts C.G.T. en 1974 et 1977). L'arrêté d'expulsion avait été rendu le 29 mars.

M. Sassi avait été soutenu par un collectif d'organisations syndicales et humanitaires de Marseille. Selon ses proches, sa plainte s'était soldée par une ordonnance de non-lieu, rendue il y a quelques jours.

M. Sassi ne faisait pas mystère de son appartenance au mouvement trotskiste O.C.T. (Organisation communiste des travailleurs), ainsi qu'au syndicat C.G.T. L'Union départementale C.G.T. des Bouches-du-Rhône a d'ailleurs protesté contre l'expulsion qui est « *dans la droite ligne du projet de loi Barre-Bonnet pour le refoulement massif des immigrés* ». « *Le refouler en Tunisie*, poursuit la C.G.T. *c'est le destiner à une prison certaine.* »

LES ÉTRANGERS ET LE DROIT D'ASSOCIATION

Le comité pour l'abrogation du décret-loi de 1939 sur les associations étrangères a présenté, jeudi 28 juin, à Paris, au cours d'une conférence de presse, un dossier intitulé « Les étrangers et le droit d'association ». En vertu de ce décret-loi la création d'associations étrangères en France est soumise à l'autorisation préalable du ministère de l'intérieur. Le ministre, ainsi que les préfets, ont également le pouvoir de dissoudre toute association étrangère déjà constituée

En 1939, ce texte avait pour but de contrôler les associations nazies présentes sur le territoire français. Aujourd'hui, estime le comité, il est détourné de son sens originel et interdit en fait aux étrangers, non seulement de créer leurs propres associations, mais également d'avoir des responsabilités dans des associations françaises (de locataires, de parent d'élèves, etc.) (*le Monde* du 26 janvier). Le comité, s'appuyant sur les récents déboires d'associations marocaine, malienne, pakistanaise, ivoirienne et même... antillaise (1), demande l'abrogation d'un texte qu'il considère comme « *raciste et contraire aux droits de l'homme* ».

(1) En 1977, la préfecture de police avait, par erreur, engagé une procédure contre une ligue d'union antillaise à Paris.

L'ALLIANCE ISRAÉLITE UNIVERSELLE A TENU SA RÉUNION ANNUELLE

L'Alliance israélite universelle a tenu, le 25 juin, sa réunion annuelle, sous la présidence de M. Jules Braunschvig, président de l'Alliance, et en présence de M. Jean-Marie Soutou, ambassadeur de France, président de la Croix-Rouge française. M. Braunschvig exprima le vœu que le gouvernement français abandonne ses réserves à l'égard du traité de Washington et encourage le processus pacifique actuellement engagé entre Israël et l'Egypte. Dans un exposé intitulé « Souvenirs des années noires », M. Jean-Marie Soutou évoqua le regroupement, sous l'occupation, de chrétiens menant en commun, avec l'appui du père Chaillet et de l'abbé Glasberg, la lutte contre le nazisme et contre les doctrinaires français de l'antisémitisme.

● *La collision* qui s'est produite le mardi 26 juin entre le cargo français *Emmanuel-Delmas* et le pétrolier italien *Vera-Berlingieri* au large des côtes romaines a fait vingt-trois morts, dont vingt-deux Français. Quatre marins français sont encore portés disparus.

A Nantes

DEUX PERSONNES TUÉES AU COURS D'UN HOLD-UP

Le directeur du bureau du groupement des utilisateurs de main-d'œuvre du port de Nantes (GUMO) et un de ses employés ont été tués, jeudi 28 juin, au cours d'un hold-up. L'auteur de l'agression, Carlos Loule Pena, de nationalité portugaise, libéré de prison depuis peu avait été plusieurs fois condamné dans la région nantaise.

Après avoir pénétré, en début d'après-midi, dans les bureaux du GUMO, et avoir braqué deux revolvers sur le personnel, le malfaiteur s'est fait remettre par le directeur une partie de la paie des dockers : 150 000 F en billets de banque.

C'est au moment où il s'enfuyait que Pena a tiré sur le directeur, M. Bernard Borel, et un employé, M. André Michel, qui l'avaient poursuivi jusque devant la porte d'entrée du bureau. Les deux victimes, transportées au centre régional hospitalier, devaient succomber peu après à leurs blessures. Le meurtrier, rattrapé par les dockers témoins du hold-up et molesté, a été égalemen tadmis à l'hôpital. Ses jours ne sont pas en danger.

JUSTICE

APRÈS LA PUBLICATION D'UN LIVRE DE ROGER COLOMBANI

Polémique à Marseille dix ans après le suicide de Gabrielle Russier

De notre correspondant

Marseille. — Dix ans après le suicide de Gabrielle Russier, à Marseille, le Syndicat de la magistrature vient de se lancer dans une polémique au sujet d'un livre récent de Roger Colombani mettant personnellement en cause le magistrat instructeur, membre de ce syndicat.

Dans son livre intitulé *la Vérité piégée* (Calmann-Lévy), consacré à *ses souvenirs de grand reporter*, Roger Colombani consacre une place importante à l'« affaire Gabrielle Russier ». Une affaire dont il avait rendu compte à l'époque comme envoyé spécial permanent de *France-soir* à Marseille. Relatant la chronologie des événements qui, de mai 1968 au 30 août 1969, ont conduit Gabrielle Russier — emprisonnée préventivement pour une liaison avec Christian, un de ses élèves, mineur à *l'époque*, — *à mettre fin à ses jours*, Roger Colombani, cherchant les responsabilités, met nominalement en cause le juge d'instruction chargé du dossier, M. Bernard Palanque, écrivant notamment : « *Le juge d'instruction désigné semblait s'acharner sur Gabrielle (...). Il l'avait incarcérée pendant une semaine pour la forcer à dire où le garçon, qui avait disparu, se cachait.* » Et, plus loin : « *Je savais d'entrée que, par sa formation, il ne pouvait pas être le magistrat de ce dossier (...). Il garde au plus profond de lui la marque de son éducation et de son milieu.* »

Après avoir rappelé le milieu d'origine du magistrat, « *très catholique, très conservateur* », Roger Colombani écrivait : « *Il était (...) défenseur convaincu de l'ordre établi et de son ferme maintien.* » Il concluait : « *J'imaginais sa révolte et peut-être même son affolement à la simple évocation des relations de Gabrielle Russier avec un mineur, et je pensais que la désignation de ce juge dans une telle affaire était une erreur.* »

Ces affirmations ont provoqué une vive réaction de la part du Syndicat de la magistrature à Marseille, auquel appartient depuis onze ans M. Palanque. Au cours d'une conférence de presse, réunie le 28 juin, le Syndicat a reproché à l'auteur d'avoir outrepassé les bornes de la critique en faisant découler le dénouement tragique de cette affaire non de pratiques professionnelles, mais de la personnalité du magistrat. Il lui reproche aussi certaines erreurs de chronologie.

La délégation régionale du syndicat de la magistrature relève ce qu'elle considère comme des interprétations personnelles de l'auteur de *la Vérité piégée* : « *M. Colombani, ainsi qu'avant lui André Cayatte (1), insiste sur le rôle du juge d'instruction, oubliant — volontairement ou non — qu'avant que celui-ci soit saisi il y avait eu enquête préliminaire du parquet avec ouverture d'une information du chef d'enlèvement et de détournement de mineur, et que le juge d'instruction, tout au long de l'affaire, a été saisi de réquisitions émanant de la hiérarchie, à laquelle il devait se soumettre sous peine de voir le parquet faire appel de ces décisions.* »

Le rôle du parquet

La seconde « fugue » de Christian avait amené le procureur de la République à saisir M. Palanque d'une nouvelle inculpation contre Gabrielle Russier. Dès lors, ce dernier affirme avoir été contraint d'incarcérer de nouveau la « coupable » pour éviter une nouvelle fuite, puis de refuser une demande de mise en liberté parce que le parquet s'y était opposé, des investigations étant en cours. M. Palanque ne remettra Gabrielle Russier en liberté qu'après quarante jours de détention, avant de rendre une ordonnance la renvoyant devant le tribunal correctionnel.

Le Syndicat de la magistrature entend détruire le mythe colporté par le film d'André Cayatte et par le livre de Roger Colombani du « *juge s'acharnant sur Gabrielle Russier* ». L'institution *la plus répressive*, précise-t-il, est le parquet et non le juge d'instruction. Le Syndicat reproche à *la Vérité piégée* de pratiquer l'amalgame entre les deux. Pour appuyer ses démonstrations, le Syndicat est revenu sur la hâte suspecte mise par la hiérarchie judiciaire à expédier le procès de Gabrielle Russier avant les vacances (11 juillet 1969) et surtout sur l'appel *a minima* du parquet, qui aurait eu pour conséquences, s'il avait été suivi d'une condamnation ferme, de ruiner la carrière universitaire de Gabrielle Russier, condamnée à douze mois de prison avec sursis en première instance.

JEAN CONTRUCCI.

(1) Réalisateur du film *Mourir d'aimer* inspiré par l'affaire Russier.

● *Pour diffamation envers M. Gérard de Villiers*, écrivain, auteur de *l'Irrésistible Ascension de Mohamed Reza chah d'Iran*, et envers son épouse, la dix-septième chambre correctionnelle de Paris a condamné le 28 juin : 1) M. Walter N. Thayer, directeur de l'*International Herald Tribune* à 2 000 F d'amende et 8 000 F de dommages et intérêts à l'égard de *chacune des deux parties civiles* ; 2) Mme Zina Rouabah, directrice de *Libération*, à 2 000 F d'amende et à deux fois 3 000 F de dommages et intérêts.

Des articles publiés par ces deux journaux, respectivement les 17 et 18 novembre 1978, présentaient les requérants comme ayant reçu des cadeaux du gouvernement iranien de l'époque en échange d'écrits laudatifs.

JUSTICE

POUR CINQ MANIFESTANTS DU 1er MAI

Les « flags » transfigurés

Le tribunal correctionnel de Paris examinait, jeudi 28 juin, le cas de cinq jeunes gens arrêtés au cours de la manifestation du 1er mai. Exceptionnellement, l'audience devait continuer ce vendredi après-midi.

La vingt-troisième chambre du tribunal de grande instance de Paris, *dite de flagrants délits*, a mauvaise réputation. On y condamne lourdement, après une procédure accélérée, des petits voleurs, pour la plupart immigrés, sans qu'ils comprennent parfois ce qui leur arrive. C'est aussi devant les « flags » que comparaissent les « casseurs » ou tenus pour tels.

La condamnation, il y a deux mois, de « lampistes » arrêtés le 23 mars, lors de la marche sur Paris de la C.G.T., avait mis une nouvelle fois la « vingt-troisième » sur la sellette et, au-delà d'elle, la procédure des flagrants délits.

Avant la comparution, jeudi, de cinq manifestants arrêtés le 1er mai, Mme Jeanne Delobeau, l'un des présidents de la vingt-troisième chambre, et le parquet avaient dû se promettre de dissiper cette impression de justice expéditive. On en a eu la confirmation lorsqu'on a vu s'asseoir à côté de M. Laurent Davenas, substitut, le procureur de la République soi-même, M. Christian Le Gunehec, *qui a, en fait*, tenu le rôle du ministère public.

Les inculpés comparaissaient pour la troisième fois. La vingt-troisième chambre les avait entendus le 3 mai, après leur interpellation, et les avait laissés en liberté (*le Monde* du 5 mai). Sur appel du parquet, la dixième chambre de la cour avait entériné cette décision le 30 mai (*le Monde* du 1er juin). Jeudi, le tribunal examinait l'affaire sur le fond.

Ces cinq manifestants sont inculpés de violence à agents, de jet de projectiles, qu'ils nient. MM. Pierre Chevojon, Jean-Luc Daniel et Dominique Giafferi faisaient partie du service d'ordre de la Ligue communiste révolutionnaire et ont été victimes, avant d'être interpellés, d'une charge inexplicable — et qui après huit heures d'audience demeure inexpliquée — de C.R.S.

M. Philippe Jarreau, journaliste à *Paris-Match* et militant de la C.G.T., qui se trouvait à proximité, a été interpellé dans les mêmes conditions. M. Jean-Michel Breteau a été arrêté un peu plus tard, place de la République, où il se trouvait après avoir manqué le car qui l'avait amené avec des camarades de la C.G.T. de la Seine-Saint-Denis.

« Une procédure complète »

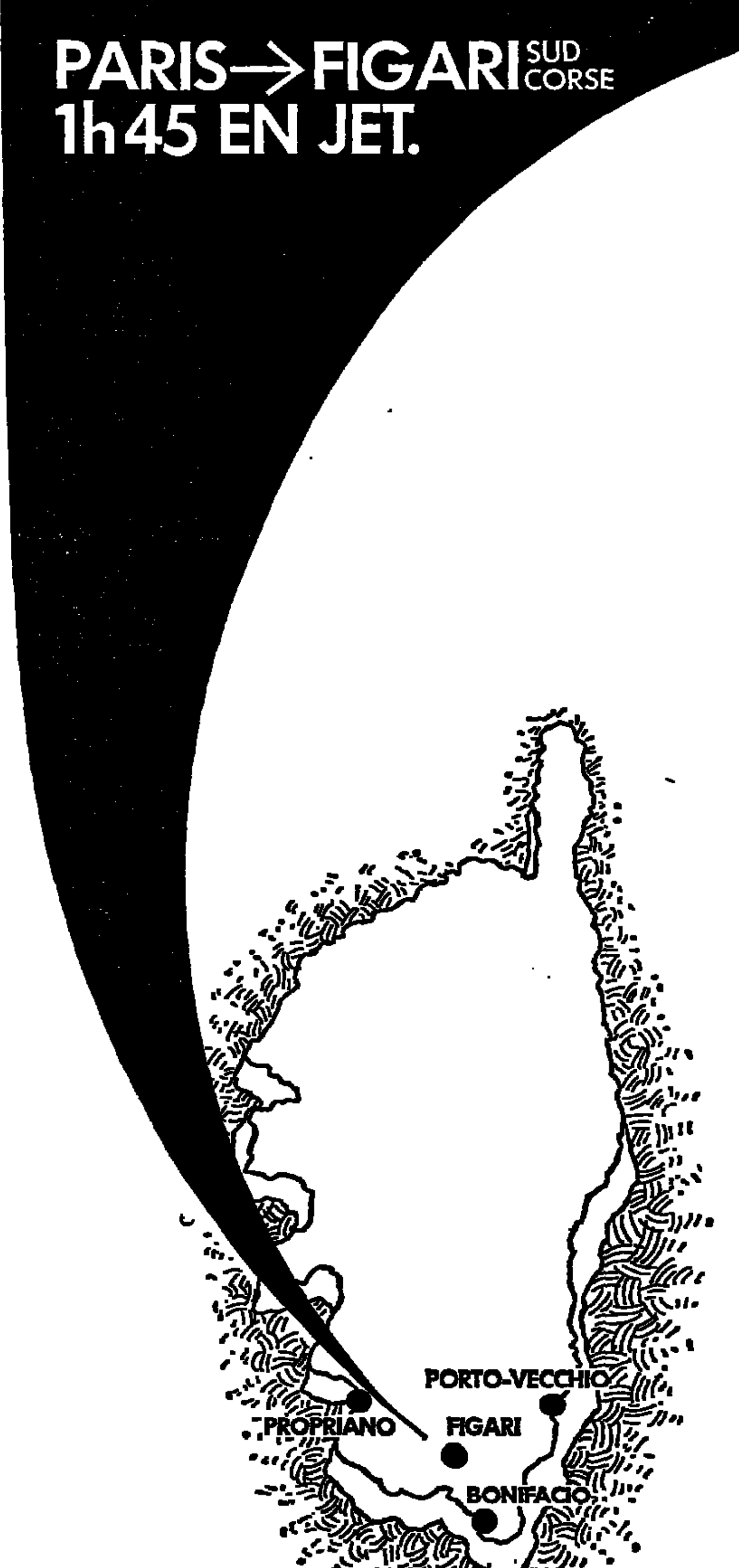
L'audience du 28 juin restera dans les annales des « flags » par la précision, l'attention et l'application mises à décortiquer les faits et à prêter l'oreille aux très nombreux témoins cités par la défense. Une véritable instruction a été menée au cours de cette audience. On aurait souhaité que les inculpés du 23 mars bénéficient de la même minutie. Au terme de l'examen de très nombreuses photos des événements et de la reconstitution des faits sur un plan des lieux, M. Le Gunehec a fini par donner l'explication de sa présence : « *Nous voulons prouver que la procédure des flagrants délits est une procédure complète.* »

Emporté par son élan, M. Le Gunehec a déclaré qu'il était « *possible* », dans l'absolu, que des policiers rédigent de fausses déclarations. On se demande après cela pourquoi le parquet a tant insisté pour obtenir la condamnation de cinq manifestants du 23 mars, inculpés sur la base d'un rapport surchargé.

Pour le 1er mai, trois points paraissent acquis. Des projectiles ont été lancés de l'endroit où se trouvaient le service d'ordre trotskiste et d'autres manifestants. Mais on voit mal pourquoi ce service d'ordre, qui s'interpose régulièrement entre les « casseurs » et la police, se serait tout à coup déchaîné. Une extrême confusion régnait sur la place de la République. Le policier qui a interpellé M. Daniel n'a pu, à l'audience, l'identifier avec certitude, et celui qui accuse M. Giafferi, absent jeudi, n'a pu être interrogé par les avocats.

Les débats exceptionnellement longs de jeudi ont transfiguré les « flags ». Le temps d'une audience. On se demandait, vendredi en début d'après-midi, après le réquisitoire et les plaidoiries, si le tribunal irait jusqu'à l'absolution.

BERTRAND LE GENDRE.





AUX ASSISES DE LA DORDOGNE

Mœurs et silence

De notre envoyée spéciale

Périgueux. — La cour d'assises de la Dordogne — neuf hommes et trois femmes, — que présidait M. Georges Lief, a condamné, mardi 26 juin, un homme de quarante-quatre ans à dix années de réclusion criminelle pour « attentats à la pudeur, sans violence, sur mineure de moins de quinze ans ». M. Lagarde, avocat général, avait réclamé une peine de huit ans de réclusion criminelle.

En mai 1976, Mme F... avait porté plainte contre son mari affirmant que, depuis deux ans, il se livrait *à des agressions sexuelles contre* Corinne, neuf ans, l'enfant qu'elle avait eu d'un premier mariage. Corinne expliqua que l'homme avait tenter de la violer, ce qui décida sa mère à rompre le silence. Une expertise confirma qu'il y avait bien eu viol. Une contre-expertise l'infirma.

Pierre F... a partiellement reconnu les faits, précisant que « *c'était par jeu* ». Au cours des trois ans d'instruction pendant lesquels il est resté en détention, on découvrit que cet ancien enseignant avait dû abandonner ce métier en raison de son attitude à l'égard des enfants.

« Consentante »

Au procès, ces faits n'ont été rendus publics que parce que l'avocat général et les avocats les ont *longuement analysés, le président ayant* souhaité que le reste des débats se fît à huis clos, malgré l'opposition de la partie civile. « *La justice doit être publique. Notre rôle est de dire les choses*, a expliqué Me Gisèle Halimi, partie civile pour Corinne (...). *Le débat dépasse le cas d'un individu.* »

Pierre F., que les experts disent « malade, présentant des anomalies mentales atténuant sa responsabilité », s'est défendu comme le font *en général les auteurs d'agressions sexuelles* contre des femmes : en accusant. Pour lui « *Il n'y a eu ni viol, ni inceste* ». Il y avait, dans la famille, une grande liberté sexuelle et la fillette était consentante. Selon Me Abel Lacombe, *défenseur de* Pierre F., elle était même « provocante » et la mère « *de mauvaise foi* ». « *Le traumatisme*, a-t-il ajouté, *aurait été moins grave pour l'enfant si on avait gardé le silence sur tout cela.* »

Mes Dominique Locquet et Gisèle Halimi pour la partie civile, s'interrogèrent sur cette invitation au silence. « *A un silence qui a toujours prévalu*, a indiqué Me Halimi, *en vertu du droit de propriété du père sur la fille, et parce que la loi de l'homme s'est toujours imposée à la femme, comme la parole de l'homme tente encore de s'imposer. Ici, les débats ont été menés par l'accusé qui est devenu l'accusateur. (...) Je ne pensais pas qu'après ces années de lutte pour faire reconnaître la parole des femmes, on pût encore ainsi inverser les rôles.* »

Evoquant le reproche fait à la mère d'avoir tardé à porter plainte, Me Halimi a dit : « *Les femmes mariées qui découvrent cela doivent faire face à cinquante tabous avant d'aller au commissariat.* » La mère de Corinne a voulu rompre ce silence. Mais elle s'est sentie si bafouée et humiliée pendant le procès, qu'elle l'a quitté au cours de la plaidoirie de la défense qui lui semblait être un réquisitoire contre elle.

JOSYANE SAVIGNEAU.

FAITS ET JUGEMENTS

NAISSANCE

Un nouveau-né, enveloppé dans un drap et déposé dans un emballage de boîtes de conserve, a été découvert devant l'entrée de l'hôpital Pasteur, à Nice. Les pompiers avaient été prévenus par un appel téléphonique anonyme (il s'agissait d'une voix féminine).

Le bébé n'avait pas été débarrassé du cordon ombilical, sommairement ligaturé.

Le message suivant avait été laissé en évidence, à côté du nouveau-né : « Nom : Clarque ; prénom : Richard. Né le 20 juin 1979, à 23 heures, à Nice, de père et de mère inconnus. Il faut le peser, l'habiller. S'il te plaît, déclare-le à la mairie ; donne à l'aide sociale la surveillance. Je reviendrai le reprendre dans un an. ». — (Corresp.)

Des peintres de la place du Tertre contre le préfet de police.

Huit artistes-peintres accusent le préfet de police, un directeur de la préfecture de police et le commissaire du dix-huitième arrondissement de Paris de s'être rendus coupables de voies de fait à leur encontre. Au début de juin, les récépissés qui leur permettaient d'installer leurs chevalets sur la place du Tertre à l'intention des touristes leur ont été retirés. Me Haur, en leur nom, a demandé en référé, le 28 juin, Mme Simone Rozès, président du tribunal civil, de dire que ces décisions ont constitué des voies de fait. Me Boiteau, avocat de l'administration, et M. Boittiaux, substitut, ont rétorqué qu'il n'y avait pas, à leur avis, de voies de fait, mais application de l'arrêté du 22 décembre 1977, assignant certaines obligations aux peintres exerçant place du Tertre. L'administration a-t-elle bien ou mal usé de son pouvoir en l'espèce ? Ordonnance de Mme Rozès dans quelques jours.

Un tribunal de commerce condamne E.D.F. à dédommager des entreprises victimes de coupures de courant.

Le tribunal de commerce de Dijon vient de condamner E.D.F. pour les dommages subis par des industriels de la région lors d'une coupure de courant consécutive à une grève « sauvage » de décès, plaidé le 12 juin, opposait six industriels à E.D.F. à propos des grèves « sauvages » de décembre 1977. Le procès, plaidé le 12 juin, opposait six industriels à E.D.F. Des coupures de courant avaient provoqué des dégâts dans diverses fabrications interrompues, notamment dans le domaine du plastique moulé. Les dirigeants des petites et moyennes industries concernées évaluaient le préjudice à 137 000 F.

La direction d'E.D.F., pour sa part, a fait valoir que la grève n'était pas prévisible, puisque le préavis légal n'avait pas été observé.

Dans son jugement, le tribunal répond, en substance, que la grève « sauvage » dans un service public n'est pas un cas de force majeure et qu'E.D.F. aurait dû prendre des mesures pour y parer.

« *L'E.D.F.*, souligne le jugement, *a une curieuse façon de concevoir son rôle d'employeur responsable. Fournisseur d'énergie, et la grève ayant un caractère spécifique pour causer un dommage immédiat et direct à des tiers, le patron a le devoir contractuel vis-à-vis de l'usager d'user de tous les moyens légaux pour être en mesure d'exécuter son obligation.* »

Le tribunal de commerce ajoute : « *La grève de décembre 1977 était un événement pouvant être surmonté de la seule volonté d'E.D.F. Aussi cette dernière doit être rendue responsable des dommages causés.* » Le tribunal a ordonné une expertise pour chiffrer le préjudice subi par les industriels et a fixé au 13 novembre l'audience au cours de laquelle il fixera ces dommages. — *(Corresp.)*

Drogue : dix-sept condamnations à Besançon.

Le tribunal de grande instance de Besançon a rendu, mercredi 27 juin, son jugement dans une affaire concernant dix-sept habitants de Besançon (dont six jeunes femmes) âgées de dix-huit à trente-deux ans, poursuivis pour avoir consommé de la drogue, certains des prévenus étant à la fois consommateurs et trafiquants. Les cinq inculpés que le ministère public avait classés dans la catégorie des pourvoyeurs étaient accusés de s'être approvisionnés en haschisch, en L.S.D., et même en cocaïne, à Paris, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas et au Maroc. Cette drogue était diffusée à Besançon, à Belfort et en Suisse notamment, par des intermédiaires qui, consommateurs eux-mêmes, étaient rétribués en nature. Ils ont parfois recherché leur clientèle dans les lycées.

Le tribunal a prononcé des condamnations allant de deux ans de prison ferme à trois mois avec sursis, souvent assorties d'une mise à l'épreuve comportant l'obligation de se soumettre à une surveillance médicale et l'interdiction de fréquenter les autres inculpés. Pour trois des prévenus poursuivis pour le seul usage de haschisch et condamnés à des peines de trois et quatre mois de prison avec sursis, le tribunal a décidé que la condamnation n'apparaîtrait pas au bulletin n° 2 de leur casier judiciaire. — *(Corresp.)*

● *Un homme âgé de trente-trois ans*, M. Patrick Oustry, a été tué mercredi 27 juin, vers 19 heures, devant plusieurs dizaine de témoins, face à la gare du R.E.R., à Saint-Maur (Val-de-Marne), par deux hommes circulant à moto. La victime sortait d'un café lorsque la moto a surgi. Le passager, armé d'un fusil de chasse à canon scié, a fait feu, puis le conducteur de la moto a stoppé et, sous les yeux des passants, a tiré à bout portant sur l'homme allongé sur le trottoir.

● *Deux explosions* d'origine criminelle ont endommagé, mercredi 27 juin, deux pylônes de lignes à haute tension près de Montluel (Ain). Une charge déposée au pied d'un troisième pylône n'a pas explosé. Des inscriptions relevées sur les lieux indiquent que l'attentat aurait été commis par le *Front de libération nationale* de la Corse. Mais les enquêteurs n'excluent pas l'hypothèse d'un attentat sans relation avec le F.L.N.C. — *(Corresp.)*.

● *Trois « autonomes » arrêtés à Rennes.* — Deux manutentionnaires, MM. Jean-Luc Milet, vingt-cinq ans, et Alain Leclerc, vingt-quatre ans, ainsi qu'un chômeur de vingt-six ans, M. Hervé Gicquel, ont été arrêtés, mercredi 27 juin, à Rennes. Les trois hommes, qui se disent « autonomes », ont reconnu être les auteurs d'une série de déprédations (vitrines brisées, attentats contre un magasin de luxe et une banque), commises du 11 au 27 avril à Rennes.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	122 F	235 F	343 F	450 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	226 F	435 F	643 F	850 F
ETRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	155 F	290 F	425 F	560 F
II. — SUISSE - TUNISIE	203 F	385 F	568 F	750 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

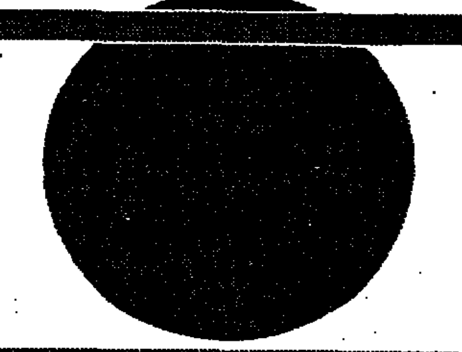
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde ...DEMAIN



VA-T-ON MANQUER DE MATIÈRES PREMIÈRES ?

Les réponses de MM. Claude Guillemin et Michel Clamen

L'humanité va-t-elle manquer de matières premières minérales non énergétiques telles que le fer, le cuivre, le plomb ?... Depuis que la crise de l'énergie se développe, la question est de plus en plus souvent posée. Mais c'est une question mal posée, comme nous l'ont dit deux spécialistes : MM. Claude Guillemin, inspecteur général du Bureau de recherches *géologiques et minières, et Michel Clamen*, responsable des économies de matières premières au ministère de l'industrie.

« Allons-nous vers une pénurie de matières premières ?

Claude GUILLEMIN. — Globalement, certainement pas. Je veux dire globalement pour l'ensemble des consommateurs, et globalement pour la quasi-totalité de matières premières, bien que quelques métaux se raréfient effectivement. Je citerai l'argent, qui est en partie stérilisé par la thésaurisation pratiquée dans les pays en voie de développement, mais qui est indispensable pour tout ce qui touche à la photographie, à la radiographie, et de plus en plus à l'électronique. De même, le platine, indispensable comme catalyseur d'oxydation.

» Mais l'existence de gîtes minéraux ne suffit pas, et de loin, à assurer l'approvisionnement *de tous les consommateurs*. Plusieurs facteurs interviennent, en effet, pour bouleverser, éventuellement, les possibilités d'approvisionnement : facteurs géographiques, facteurs politiques, facteurs énergétiques peuvent tous contribuer à créer une pénurie.

— Qu'entendez-vous par facteurs géographiques ?

C. G. — La simple répartition des gîtes minéraux, qui sont des anomalies (certains disent même des monstruosités) naturelles. *Les gîtes minéraux sont, en effet*, des endroits privilégiés, exceptionnels, où des processus physico-chimiques variés ont accumulé certains corps simples qui sont présents normalement en très faible proportion dans les couches superficielles de la planète. Si de nombreux pays ont des gisements d'une même matière première — le plomb, par exemple, — il est évident que les Etats consommateurs, mais non producteurs, trouveront assez facilement les approvisionnements dont ils ont besoin. En revanche, si les gisements d'une même matière première n'existent que dans peu de pays, ceux-ci bénéficient d'une situation de monopole.

» Ainsi le Zaïre est-il pratiquement le seul exportateur de cobalt (le cobalt est de plus en plus utilisé pour faire des alliages spéciaux ne fluant pas à chaud, des aimants permanents, des catalyseurs pour la pétrochimie, etc.). En 1978, les événements du Shaba ont suffi à faire monter le cours du cobalt de 7 à 20 ou 22 dollars la livre en trois semaines. On ne se bat plus au Shaba, certes, mais, comme le *régime politique* du Zaïre est toujours instable, le cours du cobalt n'a pas baissé, il est même actuellement de 40 dollars la livre. Autre exemple : le platine, qui n'est guère produit qu'en Afrique du Sud (50 % à elle seule), en U.R.S.S. et au Canada.

— Avec l'exemple du Zaïre, vous avez glissé vers les facteurs politiques ?

C. G. — Absolument. La stabilité apparente et espérée des régimes des pays producteurs joue un rôle important, non seulement pour l'approvisionnement immédiat, mais aussi pour les investissements, qui ont besoin d'au moins vingt ans pour être remboursés. L'instabilité et la fragilité des régimes politiques font que, actuellement, 80 % des investissements des compagnies privées pour la recherche minière (depuis l'exploration jusqu'à l'étude d'exploitabilité) vont au Canada, à l'Australie, aux Etats-Unis et à l'Afrique du Sud. Si on tient compte des recherches minières qui sont faites dans les autres pays industriels, il ne reste donc que beaucoup moins de 20 % pour les pays *en voie de développement*, ce qui est insuffisant pour y assurer la continuité de la production de matières premières minérales.

» Il existe aussi d'autres facteurs politiques : les ententes entre quelques gros exportateurs d'une *même matière première* : la Zambie, le Chili, le Zaïre et le Pérou, pour le cuivre ; le Maroc, le Togo, la Tunisie et l'Algérie, pour les phosphates, pour ne citer que deux exemples. La montée de la tension internationale, qui accélère les fabrications d'armements et fait augmenter le volume des achats de matières premières : ainsi, depuis 1977, les Etats-Unis, les pays de l'Est et la Chine achètent-ils tous beaucoup de tungstène, de plomb et de cuivre... Les besoins militaires, s'ils s'accentuaient, pourraient ainsi engendrer une grave pénurie de certaines matières premières sans commune mesure avec ce que nous connaissons actuellement.

La récupération des métaux de « deuxième génération »

— Et les facteurs énergétiques ?

Claude GUILLEMIN et Michel CLAMEN. — Voilà les facteurs essentiels : les matières premières et l'énergie sont liées à un point dont le public ne se rend absolument pas compte.

C. G. — Tant que le pétrole, qui est à la base de tout, a été bon marché, on pouvait dans nombre de cas considérer que *plus la teneur en métal (ou autre* substance) du minerai économiquement rentable baissait, plus les réserves augmentaient. On pouvait donc se permettre d'extraire, de transporter, de traiter des tonnes de minerai pour en tirer quelques dizaines de kilogrammes de métal. D'où la mise en exploitation de grandes mines de minerai à faible teneur. Maintenant, ce sont les petites ou moyennes mines à haute teneur qui sont le plus rentables, car elles nécessitent moins d'investissements et dépensent moins d'énergie. On pourrait même envisager de petites unités d'extraction démontables que l'on transporterait d'une petite mine à l'autre.

Propos recueillis par
YVONNE REBEYROL.

(Lire la suite page 14.)

Le fossé humain

LORSQUE les enfants qui sont actuellement à l'école auront vingt ans, il y a toutes les chances pour qu'ils entrent dans un monde bouleversé : la population mondiale se sera considérablement accrue, posant de dramatiques problèmes de subsistance, de logement, d'hygiène : les armes nucléaires auront proliféré dans une cinquantaine de *pays nouveaux ; l'énergie dérivée du pétrole sera devenue* rare et chère ; l'uniformisation des modes de vie et de pensée se sera encore intensifiée, sous l'effet de la consommation, de l'informatisation et des mass media, mettant en péril l'identité culturelle de groupes sociaux et de pays entiers. En quoi la formation que reçoivent aujourd'hui ces enfants les prépare-t-elle à affronter ce choc du futur ? Telle est la *question centrale* posée par le dernier rapport au club de Rome, consacré au problème de la formation et intitulé *The Human Gap*.

Cette réflexion de nature pédagogique est la suite logique de celles menées depuis plus de dix ans par ce *« commando intellectuel »* (comme il se définit lui-même) sur l'avenir de la planète. Après avoir mis *l'accent sur tous les facteurs externes qui menaçaient* l'humanité (surpopulation, destruction de l'environnement, armement nucléaire, crise de l'énergie...), il s'interroge à présent sur les éléments internes de la crise : ceux qui tiennent à l'esprit humain lui-même. Son diagnostic est le suivant : *la société technologique* a atteint, dans un temps record, une complexité telle que les hommes — les individus, comme les collectivités — ne sont plus capables de la maîtriser. Comme les robots fous de la science-fiction, la société moderne s'affole et échappe à ses créateurs. La raison de ce fossé (ce *human gap)* tient essentiellement à la formation reçue par les individus. Celle-ci est tournée vers le passé, vers la conservation, vers la *« maintenance » de l'acquis, alors qu'elle devrait désormais* être une préparation à l'innovation, à l'imprévisible, au changement. Elle est d'autre part élitaire, réservée, à l'échelle mondiale, à une minorité ; elle repose sur la compétition et l'exclusion, alors que, pour survivre, c'est l'humanité tout entière *qui* doit, ensemble, prendre en main le problème de sa survie.

Cet aspect mondialiste du rapport répond en partie aux critiques faites par le tiers-monde aux *précédentes études* du club de Rome, considérées comme reflétant surtout les préoccupations des pays riches. *The Human Gap* est un cri d'alarme jeté à la communauté humaine, un appel à la solidarité de l'espèce face aux *monstrueuses* inégalités de la connaissance (plus de 800 millions d'hommes ne savent pas lire), à l'inertie des systèmes d'enseignement, à l'hypocrisie des pouvoirs politiques et administratifs, pour qui la formation des hommes est toujours ressentie plus ou moins comme une menace.

Les *auteurs du rapport se défendent de prescrire des réformes*, laissant ce soin aux autorités nationales ou régionales responsables, mais ils indiquent quelques pistes susceptibles, selon eux, de conduire dans la voie d'une formation *« à l'innovation et à la participation »* : la mobilisation des universités et des étudiants dans la lutte contre l'analphabétisme, l'intensification de la recherche pédagogique (faisant une large place aux méthodes prospectives des scénarios et des modèles), l'utilisation intensive des mass media pour la formation, l'introduction de la dimension professionnelle dans la scolarité...

Ces propositions un peu hétéroclites, qui ne constituent pas un *programme, reflètent dans leur hétérogénéité les contradictions* existant entre les auteurs du rapport (un Roumain, un Américain, un Marocain) sur le rôle que peuvent jouer les institutions scolaires existantes dans cette nouvelle « formation » : doivent-elles être rénovées et adaptées (ce qui suppose une intervention volontariste des pouvoirs administratifs et politiques) ? contournées et débordées par les médias et des collectivités d'un type nouveau ? détruites et reconstruites selon d'autres modèles ?

A qui s'adresse le club de Rome ? Aux Etats ? A la conscience universelle ? Aux 20 millions d'enseignants dans le monde ? Sans doute a-t-il choisi de ne pas trancher. Son rôle est de lancer des idées. Avec l'espoir qu'elles finiront bien par tomber quelque part.

FRÉDÉRIC GAUSSEN.

Comment l'on vit dans « la maison qui pense »

De notre envoyé spécial

Bruxelles. — M. Pierre Sarda s'endort au son d'une musique douce, après s'être assuré sur le terminal que les issues étaient fermées, que la chambre était à la bonne température, au degré d'hygrométrie convenable, et après avoir pressé le bouton « appel de nuit ». Il se réveille au « flash », déclenche le café *(touche 15) et les toasts* (touche 20). En même temps, ou presque, il ordonne un bain à 37 degrés. Il ouvre le volet de sa chambre en appuyant sur le 49. Il observe la pelouse et met en route, au 67, la tondeuse électronique qui, aussitôt, s'en va brouter.

M. Sarda, qui participa à l'élaboration du programme Apollo, *habite à Rhode-Saint-Genèse*, près de Bruxelles, une maison expérimentale truffée de terminaux d'ordinateur. « *Quand je suis seul, j'ai un terminal portatif grâce à quoi je peux vérifier à tout moment ce qui se passe.* » Dans son bureau, un écran lui permet de surveiller la chambre de jeux ou la porte du garage. « Enter », « Control », un « *quatre* », un « neuf », et les rideaux se ferment, la lumière s'éteint lentement, l'ordinateur projette un document audiovisuel.

« La maison qui pense » résulte des constatations de l'ingénieur qui, en 1968, à Cap Kennedy, observa comment les Américains surent utiliser leur technologie la plus avancée pour améliorer les conditions de vie des astronautes dans leur capsule.

M. Sarda fonde alors, en 1974, une société, International Home Systems (I.H.S.), dont le but sera d'accroître le bien-être des individus dans leur environnement. Elle utilisera les ressources de l'électronique pour augmenter leur confort et leur sécurité. « *J'habite à présent mon propre produit.* » Avec sa femme et ses trois enfants, il vit à l'heure « digitale ». « *Pour la sécurité, nous avons fait de longues études d'« optimisation ». Ainsi, le processus d'alarme a été calculé en fonction de la capacité des voisins à intervenir, de la proximité de la caserne des pompiers ou du commissariat de police. Tout est programmé, les jours, les heures ; en cas d'agression, par exemple, il faudra prendre des mesures différentes en semaine ou le dimanche. Tout cela est dans l'ordinateur.* » Une petite boîte, au cœur de la maison, avec son armoire électrique, rassurante presque.

« *On n'est pas obligé de lui faire faire tout ce qu'il peut faire*, observe M. Sarda, *ici c'est un laboratoire, il y a quarante-trois terminaux.* » L'ingénieur, tout virtuose qu'il est, ne sait où donner des doigts. « *Mais dans nos projets, évidemment, les terminaux peuvent être moins nombreux.* »

Le I.H.S.-175 (première génération 1975) offre tout de même cinquante-six services exclusifs. Parmi lesquels l'« émetteur de code secret », la « centrale de recherche de personnes », le « module d'arrosage » et le « mini-coffre-fort électronique ». « *Vous pouvez téléphoner à l'ordinateur de Tokyo, si vous voulez, pour vous assurer qu'un volet est bien fermé ou que votre gazon n'est pas trop haut, contrôler s'il y a du courrier dans votre boîte aux lettres. Cependant*, explique M. Sarda, *nous ne voulons pas de gadgets. Le four de la cuisine, par exemple, n'est pas sur ordinateur puisqu'il est déjà équipé d'un programme.* » Le système est simplifié à l'extrême, sur chaque touche figure un idéogramme. Les enfants peuvent jouer avec les terminaux.

Ne pas sacraliser l'électronique

Mme Marquez, la cuisinière, commande les issues à partir de son tableau de bord, situé près de l'évier. Elle surveille, le matin, le café qui se fait tout seul. « *Tout est en double pilotage*, précise M. Sarda, *comme dans les avions, car nous pouvons toujours baisser les stores à la main, appeler de vive voix les enfants qui jouent dans le jardin.* » Et la tondeuse, qui ne se laisse pas si aisément manœuvrer, s'arrête automatiquement quand elle rencontre un jardinier sur son passage.

M. Sarda insiste : « *Je ne veux pas sacraliser l'électronique.* » On imagine la panne, l'emballement, on ne sait quel caprice de la machinerie. « *Impossible, l'ordinateur, en bon ordinateur, répare ses propres erreurs.* »

Au moment de la construction, le voisinage appelait la maison le « bunker » (M. Sarda s'était entouré de précautions. « *Vous savez ce que valent les brevets* »). Mais à présent on vient la visiter du monde entier. Des délégations de Japonais traversent la chambre à coucher de M. et Mme Sarda (lumière dosée en fonction des conditions météorologiques), leur salle de bains, leurs toilettes, elles-mêmes équipées d'un terminal d'où on peut encore vérifier les volets, savoir s'il y a ou non quelqu'un dans la maison.

« *Nous sommes en avance sur les Américains*, affirme M. Sarda, *qui, depuis quelques années, mettent en place des équipements électroniques dans les immeubles, mais avec des systèmes à poste central. Ils prétendent ainsi régler le bien-être collectif. Par exemple, telle température optimale pour tous les habitants d'un immeuble. Notre idée est inverse. Nous voulons une individualisation du bien-être, que chacun puisse, avec son propre terminal, décider de ce qui lui convient le mieux.* »

Cette conception de l'« engineering humain » n'est apparemment pas celle des constructeurs français. « *Dans le bâtiment, en France, il y a une situation qui n'a pas évolué depuis le Moyen Age. Les corporations sont jalouses de leurs privilèges et c'est pourquoi nous n'avons pas encore pénétré le marché national.* »

Les ambitions ne manquent pas cependant. La société veut appliquer la gestion de l'environnement aux hôtels, aux hôpitaux, aux écoles, aux usines. Les performances dues à l'électronique sont énumérées dans divers projets. A l'hôpital, elles permettront « *le rappel automatique des mesures de sécurité propres à chaque patient* » ou « *le rappel des prescriptions pharmaceutiques* » ; à l'usine, « *les principaux postes de travail seront équipés de micro-imprimantes débitant les ordres de travail sur de petits rubans* », ou bien, « *le pointage horaire — bête noire des ouvriers — deviendra plus humain puisque chaque employé pourra pointer à son poste de travail avec une carte d'identité à lecture numérique et indiquer à tout moment la nature et la durée de son éloignement* ». Enfin, à l'université, on pourra mettre en place, par exemple, « *un lavage automatique (par jet puissant) des murs réservés aux graffiti après un délai choisi par les étudiants* ».

Ces temps électroniques ne sont pas encore venus. Pour l'heure, M. Sarda songe aux « fortunes » qui ne savent comment s'employer. « *J'ai un voisin qui vient d'acquérir sa cinquième Rolls-Royce. Ne pensez-vous pas qu'il ferait mieux de s'offrir ma tondeuse ?* » Un cheikh vient de passer commande d'un système de sécurité. « *Je vous assure que, lorsqu'il y a de la neige dans le parc l'hiver, c'est très agréable de savoir, au terminal, s'il y a du courrier dans la boîte* », témoigne un actionnaire de la société I.H.S. « *Bref*, soupire M. Sarda, *si personne ne se rend compte de l'importance de la gestion de l'environnement, je serai obligé de « me » vendre aux Américains.* »

Plus libre pour quoi faire ? M. Sarda donne un élément de réponse. Il écrit, à propos de sa tondeuse électronique : « *Elle n'élimine pas les joies du jardinage, au contraire, elle permet de se concentrer sur des travaux plus intéressants, comme la taille des haies.* »

CHRISTIAN COLOMBANI.

Un entretien avec MM. Guillemin et Clamen

(Suite de la page 13.)

Les grandes mines à haute teneur des pays industrialisés sont généralement déjà découvertes. Actuellement, ces pays — la France notamment — s'intéressent à des mines plus petites qui n'étaient pas rentables mais qui le sont devenues avec la hausse des cours des matières premières et la nécessité de trouver des ressources indépendantes des aléas politiques des Etats exportateurs ou ne grevant plus la balance des comptes. Pour les pays en voie de développement, les petites mines sont d'autant plus intéressantes que, si les investissements y sont moins importants, elles emploient proportionnellement plus de main-d'œuvre que les grandes mines où la mécanisation est forcément plus développée. Toutefois, il ne faut pas oublier que la chance de découvrir de nouvelles mines à forte teneur diminuera au fil des décennies.

— Quoi faire, alors ?

Michel CLAMEN. — Tout espoir n'est pas perdu, loin de là. La plupart des matières premières non énergétiques (les métaux en particulier) ne sont pas détruites par leur consommation, si l'on excepte la petite partie qui disparaît par usure. Il y a donc possibilité de récupération de quantités importantes de métaux que l'on pourrait qualifier de « deuxième génération ». Selon les estimations actuelles, on récupère ainsi plus de la moitié de certaines matières premières ayant déjà servi. Par exemple, en France, 50 % du plomb dont nous avons besoin proviennent déjà de la récupération, mais on pourrait faire beaucoup mieux. La récupération pose toutefois des problèmes : si la plupart des matières premières non énergétiques ne « meurent » pas physiquement, elles « meurent » par dispersion, puisque, en l'état actuel des habitudes, on rassemble peu et on trie peu les déchets. Or, collecter une ressource dispersée entraîne une grande dépense d'énergie.

— Peut-on espérer que, dans l'avenir, la dispersion va faire place au triage avant ramassage, c'est-à-dire à une sorte de préconcentration qui rendrait la récupération moins coûteuse en énergie ?

M. C. — Certainement. C'est ce que fait quotidiennement l'industrie de la récupération, en particulier pour les métaux. Quelques municipalités s'y essaient déjà en demandant à la population de mettre dans des sacs différents le papier, le verre, les boîtes à conserves... toutes matières récupérables et recyclables. Il faudrait aussi créer des bourses d'échanges ou d'occasions. Dans ce domaine, la demande est certaine. Ainsi ai-je vu, dans une commune de grande banlieue sud de Paris, naître spontanément une de ces bourses : en quelques semaines, les murs d'un grand passage conduisant à un nouveau supermarché ont été couvertes d'affichettes proposant un réfrigérateur, une table, une cuisinière, une voiture d'enfant, une bicyclette, une armoire, etc. Mais cet aspect le plus visible des choses ne doit pas cacher l'essentiel. Il faut surtout habituer les fabricants et les consommateurs à économiser les matières premières, et là il faut créer de nouvelles habitudes.

Remplacer les produits « énergivores »

— Le remplacement de produits « énergivores » ne serait-il pas souhaitable, lui aussi ?

M. C. — Sûrement, et là, on arrive souvent à des conclusions surprenantes. C'est ainsi que les matières plastiques, issues pourtant du pétrole en l'état actuel des techniques, peuvent se substituer avantageusement aux métaux pour un grand nombre d'utilisations (gouttières, carrosseries, emballages, par exemple). Il faut, en effet, comparer le bilan global de l'énergie nécessaire, non seulement pour la fabrication de l'objet en métal, mais aussi pour les opérations situées en amont (extraction, transport et transformation du minerai), et en aval (transport, montage et poids mort que représente l'objet en question lors de son emploi).

— A-t-on réellement besoin de toutes les matières premières qui sont actuellement considérées comme absolument nécessaires ?

M. C. — Il est certain que jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle l'homme n'utilisait guère que quelques métaux : le fer, le cuivre, l'étain, le plomb, l'or et l'argent, les autres éléments intervenant comme impuretés indésirables. Depuis cent cinquante ans, les technologies se sont sophistiquées. Cette évolution a été double. D'une part, on a réussi à obtenir des matières premières beaucoup plus pures. D'autre part, on ajoute de nombreux éléments judicieusement choisis : ainsi, dans un acier moderne met-on divers additifs donnant chacun une qualité spécifique ; ainsi produit-on pour l'électronique un silicium « extra-pur », que l'on dope avec quelques éléments rares (germanium, sélénium, lanthanides).

» En outre, la qualité de la vie est faite, en partie, de multitudes de petits riens, qui ne sont certes pas indispensables à la vie proprement dite, mais qui la rendent plus facile, plus agréable, plus amusante. Dans les pays industrialisés, assez peu de gens se rendent compte qu'ils constituent, par rapport à la population mondiale, une minorité privilégiée. Encore moins de gens, d'ailleurs, comprennent que, « au bon vieux temps », la vie était très dure, et la survie précaire pour la quasi-totalité des hommes.

» C'est pourtant à une régression, non seulement de la qualité de la vie, mais aussi du niveau de vie, que nous irions si les sociétés industrielles ne comprenaient pas qu'elles doivent impérativement économiser les matières premières. »

Propos recueillis par
YVONNE REBEYROL.

Notre supplément « Le Monde... demain », qui paraît tous les quinze jours, le vendredi, depuis le 2 décembre 1978, suspendra sa publication durant les mois de vacances

L'essor du téléphone de poche

Le téléphone de poche est pour dans dix ans. De la taille d'une « calculette », ce *talkie-walkie perfectionné permettra de joindre* n'importe quel abonné au téléphone et d'être appelé par lui... dans la rue. Témoin du prodigieux développement de la radio mobile, le téléphone de poche ne fera qu'élargir un domaine jadis réservé aux militaires.

Avec une croissance actuelle de 15 % par an aux Etats-Unis, le marché américain de la radio mobile représentera 3,7 milliards de dollars en 1985. L'Europe y aura consacré, pour sa part, 4,5 milliards de dollars entre 1978 et 1987. La France, elle, commence seulement à s'équiper, et on prévoit pour les années à venir une croissance du marché à un taux annuel de 15 %.

Les radios mobiles émettent généralement sur des fréquences élevées (V.H.F.), des ondes courtes qui réduisent la portée à une cinquantaine de kilomètres. On peut dépasser cette limite soit avec des fréquences plus faibles *(H.F.) qui « rebondissent »* sur les hautes couches de l'atmosphère, soit au contraire en U.H.F., une gamme d'ondes que les satellites peuvent relayer. Grâce à cette souplesse d'utilisation, le terme *« radio mobile »* recouvre des matériels aussi disparates que le talkie-walkie ou le téléphone de voiture, de la taille d'un autoradio.

● Le radiotéléphone automatique concerne trois mille sept cents automobilistes en France. L'installation leur coûte 10 000 F en moyenne, le même prix nominal qu'en 1960. Quand l'un d'eux veut téléphoner, un relais des P.T.T. reçoit l'appel, l'identifie, choisit une fréquence libre, demande (automatiquement) au radiotéléphone de se brancher dessus et établit la liaison. Quand le correspondant répond « Allô », un *autre relais, émetteur celui-là, transmet* sa voix à la voiture.

Mais la communication n'est possible que dans un rayon de 35 km autour de l'émetteur des P.T.T. A l'image des relais hertziens de la télévision, l'administration doit, si elle veut couvrir l'ensemble du territoire, installer des centres radiotéléphoniques dans toute la France. C'est encore loin d'être le cas : seuls Paris, Lyon, Marseille, Strasbourg et Bordeaux offrent *actuellement ce service.* L'infrastructure coûte très cher, de l'ordre de 10 millions de francs pour une ville comme Toulouse, desservie en *septembre prochain.* Les P.T.T. pensent relier ces villes entre elles et couvrir les grands axes routiers vers 1985. On compte sur soixante mille à cent mille abonnés dans dix ans (contre treize mille dès maintenant en Allemagne fédérale).

● *L'Eurosignal* est un récepteur d'appels portatifs que l'on place dans une poche. Il fonctionne en France et en Allemagne fédérale. Quand quelqu'un veut vous joindre l'Eurosignal émet une sonnerie. (Reste à trouver un téléphone...) Malgré son prix élevé (6 350 F), plus de huit mille personnes l'ont adopté, dont un tiers de médecins.

● *La radio mobile* maritime profite, bien sûr, de la vogue de la navigation de plaisance, mais n'oublie pas pour autant la marine marchande. La mise en place, à partir de la fin de l'année, du réseau international de satellite INMARSAT, va conduire les armateurs à modifier *progressivement leur équipement.* A terme, les officiers radio craignent de perdre leur emploi, concurrencés par des appareils n'ayant plus besoin d'eux.

● *La Citizen Band* (C.B.) connaît un prodigieux développement aux Etats-Unis. Qualifiée aussi bien de *« Café du commerce »* que de nouveau mode d'expression, la C.B. pourrait être peu à peu intégrée dans un autoradio (l'équipement de base coûte actuellement 800 F au minimum). En France, on peut émettre en C.B... si on en fait la demande, ce qui est rare. *« Nous sommes deux mille à Paris »,* explique l'un d'eux, un vendeur en électronique pris par le virus. La police ne les aime pas trop (certains postes *« débordent »* dans ses propres fréquences). Quant aux P.T.T., ils *hésitent entre* la répression et le laisser-faire.

● Les constructeurs misent surtout sur le marché *privé professionnel.* Après les SAMU, la police et les taxis, les entreprises voient les gains de temps, d'énergie et de sécurité qu'elles peuvent faire en s'équipant en radios mobiles. On compte trente mille réseaux privés et deux cent mille appareils en France (les trois quarts du marché *total). Du médecin en voiture* demandant à son cabinet l'adresse du prochain malade à visiter, au grutier guidé dans son travail, la gamme d'utilisation est considérable.

Un cap technologique

La radio mobile est la T.S.F. de l'an 2000. Comme elle fait appel aux techniques de la radio, de l'informatique et (pour le radiotéléphone automatique) de la téléphonie, seuls, les grands groupes industriels peuvent prétendre à une part de marché dans la bataille engagée. Si, en France Thomson-C.S.F., sa filiale Le Matériel téléphonique et T.R.T. (du groupe Philips) ont la faveur des administrations, les géants américains Motorola et General Electric (*80 % du marché américain à eux* deux) sont les leaders mondiaux incontestés de la radio mobile à usage professionnel.

Dès qu'il nécessite une installation fixe, l'équipement est encore cher : de l'ordre de 15 000 F pour un médecin qui veut relier sa voiture à son cabinet. Pour y parer, les P.T.T. envisagent de faire partager des infrastructures communes à des réseaux privés différents... gérant du même coup la pénurie de fréquences. Car le spectre radio-électrique *n'est pas illimité* et on ne peut pas émettre n'importe quoi sur n'importe quelle longueur d'onde.

Certes, les ingénieurs ont trouvé des parades à l'engorgement des fréquences : l'emploi de quartz plus fins qui *« débordent »* moins, ou encore l'utilisation d'un microprocesseur qui choisit un canal dès qu'il est libre. Mais cela ne saura suffire. *« Nous sommes arrivés à un cap technologique »,* explique-t-on chez Thomson-C.S.F. Pour éviter la cacophonie des ondes et orchestrer les besoins de chacun, il faut redéfinir les attributions de fréquences. *Qu'un canal de télévision tombe en désuétude, et c'est seize* mille radios mobiles qui peuvent théoriquement émettre ensemble. D'où des empoignades entre administrations, chacune conservant jalousement ses prérogatives. Et comme les ondes ne connaissent pas les frontières, la bataille sera chaude entre tous les Etats, lors de la conférence internationale des télécommunications, en septembre prochain à Gnevève.

CLAUDE BARJONET.

La crise peut encourager la lutte contre la pollution

Si la lutte contre la pollution est vue de plus en plus favorablement par le grand public, c'est l'inverse chez les industriels. Ces derniers, qui, en temps normal, considéraient déjà ces mesures comme des tracasseries, les jugent, maintenant qu'ils doivent assurer leur survie dans un monde difficile, comme carrément insupportables ou même suicidaires. Comme l'a souligné l'un d'entre eux, *« elles nous conduisent à mourir propres ».*

Ce point de vue est aussi partagé par maints économistes. Pour eux, une des causes majeures de la troublante baisse de *productivité qui a été constatée* aux Etats-Unis est la multiplication des dispositions législatives pour la protection de l'environnement, qui serait aussi responsable de la stagflation. Si on suit ces raisonnements, il y aurait ainsi incompatibilité entre une meilleure qualité de vie et une saine croissance économique : la dépollution constitue une surcharge, dont ces économistes ont même fixé la limite admissible à *2 % ou 3 %* du produit national brut (1).

On peut cependant s'interroger sur la valeur de ces réflexions. En effet, l'observation de la pratique actuelle montre qu'il y a des cas assez nombreux où dépollution ne signifie pas simplement charge improductive, mais aussi économies appréciables. C'est vrai chaque fois qu'elle peut se conjuguer avec la réduction de pertes de matières, comme dans la récupération des fibres en papeterie, ou, d'une manière générale, avec des recyclages et l'utilisation de techniques « propres ».

Ces possibilités varient évidemment avec les points d'application dans le cycle général de l'industrie. Limités dans la première transformation des matières (chimie de base, sidérurgie...), qui entraînent des déchets « obligatoires », elles sont plus nombreuses dans la deuxième transformation, où la pollution est engendrée par des pertes de matières ou d'utilités, comme l'huile, souvent évitables, et suffisamment importantes pour justifier la mise en route d'installations de récupération. En revanche, elles se réduisent en bout de circuit industriel, car les productions sont plus dispersées, de même que les pollutions (il est vrai que de ce fait ces dernières sont moins visibles, tout en étant souvent globalement considérables).

Le modèle SPIRE

Quoi qu'il en soit, le nouveau traitement de l'environnement par des politiques qu'on a appelées de « deuxième génération » (par opposition à celles de nettoyage simple de la « première génération ») offre des perspectives intéressantes. Mais cette « dépollution à la source » rencontre des obstacles. D'abord financiers : il faut de nouvelles installations, alors que celles qui existent sont loin d'être amorties, surtout avec la crise actuelle. Ensuite il y a les blocages des méthodes et des habitudes. Pourtant c'est la voie qui tôt ou tard s'imposera, si on veut concilier la croissance avec l'environnement.

Il est même possible d'aller plus loin encore dans cette direction en envisageant des solutions de « troisième génération », comme celles qui ont été retenues dans le modèle SPIRE. Ce dernier, qui a été présenté récemment au cours d'une réunion du Plan par MM. Cornière, Theys et Barré (2), viserait mieux encore que ses homologues japonais, américain et néerlandais à montrer comment il est possible d'harmoniser les rapports entre l'environnement et l'économie, en évitant que le premier ne constitue un piège et un goulet d'étranglement pour la deuxième. Dans ce but, il intègre des changements beaucoup plus profonds, et au lieu d'examiner, comme on le fait habituellement, les effets quantitatifs de la lutte antipollution (coûts, prix, emplois, activité) sur une économie inchangée, il renverse le sens de l'analyse avec une économie profondément modifiée.

Chose remarquable, il montre qu'il est parfaitement possible d'arriver à réduire la pollution dans des limites acceptables, avec des dépenses limitées, représentant à peine 0,6 % du P.N.B. Mais ce ne sera possible qu'en 1990 ou 2000 et à condition de mettre en œuvre dès maintenant des politiques de « troisième génération », qui mettront l'accent sur des changements socio-économiques de la consommation, des produits, des technologies, de la localisation des activités... En fait ceux-ci sont déjà en cours, bien que leurs effets soient encore faibles et masqués par le poids des produits et équipements actuels. On peut citer entre autres l'allègement et les économies permis par l'électronique, la délocalisation industrielle vers les *pays en développement,* la montée des services et de l'immatériel... qui conduisent progressivement, pour reprendre l'expression de Bertrand de Jouvenel, à la « vaporisation » du produit national brut.

Il faut hâter ces transformations, comme le font d'ores et déjà des pays comme le Japon. L'intérêt de la « troisième génération », c'est qu'elle permet non seulement d'éviter le piège de l'environnement, mais du même coup celui beaucoup plus redoutable du pétrole et du nucléaire. Grâce à elle la lutte contre la pollution en période de crise, au lieu d'être une aberration, peut apporter un stimulant supplémentaire pour les indispensables changements des prochaines décennies !

MAURICE BOMMENSATH.

(1) Il faut rappeler que, à l'heure actuelle, le coût de la dépollution en France est de l'ordre de 0,6 % du P.N.B., soit quatre à cinq fois moins que le coût des dommages causés par les émissions de polluants.

(2) Ministère de l'environnement et du cadre de vie, groupe d'évaluation de l'environnement et du patrimoine.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde.*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX•
OJD 1977



GRACE A L'INFORMATIQUE

Raisonner autrement

Faut-il envisager dès à présent que l'on puisse penser autrement grâce à l'informatique ?

Une première approche de ce type de question a été tentée lors du colloque national Informatique et Information, tenu les 30 et 31 janvier 1979 à Lyon (1) où furent abordées, dans le cadre de rencontres pluridisciplinaires, des questions telles que : l'utilisation de l'informatique pour le traitement de données dans les sciences humaines et les sciences sociales ; les rapports entre l'informatique et l'information : moyens et accès des banques de données et réseaux : les rapports entre la politique informationnelle mise en place actuellement (réseaux et centres serveurs) et les exigences des besoins de communication de l'individu. Par ce biais, apparaissent d'ailleurs quelques-uns des problèmes fondamentaux de l'époque : informatique et pouvoir, libertés individuelles et contraintes organisationnelles, information et communication...

Faudrait-il voir alors dans l'informatique un nouveau Léviathan ?

On pourrait le croire, à lire certaines analyses curieusement dépourvues de ce sens de la dialectique dont se réclament le cas échéant leurs auteurs, et qui contribuent à épaissir le mythe de l'ordinateur. Car s'il est vrai que cette technologie des signes est d'abord l'instrument privilégié de la fonctionnalité dominante, elle donne aussi de nouveaux moyens à la raison.

L'informatique, on l'oublie trop souvent, ne se réduit pas à la machine, à l'ordinateur. C'est aussi un ensemble de concepts et de méthodes, une attitude analytique et expérimentale. L'exemple de l'informatique documentaire qui analyse, mémorise, trie des données diverses et complexes (textes, images, objets, rapports sémantiques, représentations) a beaucoup contribué à l'extension et à la concrétisation de la pensée formelle. A ce titre, l'informatique est le vecteur de profonds bouleversements dans certains domaines de la connaissance, en tout premier lieu ceux dont le statut est le moins assuré.

Logique et linguistique

Ce n'est pas seulement par le biais des bases de données que les sciences humaines sont aujourd'hui touchées par l'informatique. On y calcule et on y modélise abondamment depuis une dizaine d'années, beaucoup plus que ne le laisserait croire l'image de la recherche telle qu'elle parvient au public. A l'enthousiasme et, pourquoi ne pas le dire, à la naïveté des débuts, a fait place une vision plus critique des choses. Résultat assez étonnant si l'on pense à l'importance des enjeux et à la brièveté du délai.

Les paradigmes des sciences de la nature ne sont pas transposables tels quels aux sciences humaines, l'informatique permet d'en faire l'expérience. La nécessité apparaît alors d'analyser la nature même des raisonnements, les conditions de leur cohérence interne et de leur pertinence empirique.

L'informatique rejoint ainsi d'autres disciplines comme la logique et la linguistique pour poser le problème de *« la représentation des connaissances et du raisonnement dans les sciences humaines ».*

Thème abstrait certes, mais comment pourrait-il en aller autrement si l'on tente de circonscrire les fondements conceptuels d'une approche transdisciplinaire des phénomènes individuels et sociaux ? Thème crucial pour l'avenir de la recherche dont débattront, en septembre prochain, informaticiens, logiciens, linguistes, sémiologues, psychologues, sociologues et théoriciens du droit, à l'invitation de l'IRIA et du LISH (2).

ANNA MOREL.

(1) Université Jean-Moulin.

(2) IRIA : Institut de recherche en informatique et automatique ; LISH : Laboratoire d'informatique pour les sciences de l'homme C.N.R.S. Ce colloque aura lieu les 17, 18 et 19 septembre au couvent de Saint-Maximin (Var). Renseignements : M. Borillo, 31, chemin Joseph-Aiguier, 13274 Marseille-Cedex 2.

Le Monde des loisirs et du tourisme

AU-DELA DE L'ENVIRONNEMENT

Le parc d'Armorique veut faire revivre Ouessant

LE parc régional naturel d'Armorique a dix ans. L'ensemble, qui s'étend sur 65 000 hectares du Finistère, a accueilli trente-cinq mille visiteurs l'an dernier, contre trente-deux mille en 1974. Son programme quinquennal (1978-1982) prévoit un investissement de 20 millions de francs, dont 7 millions à la charge de la région et du département, la différence provenant des subventions de l'État. Son budget pour l'an prochain sera de l'ordre de 4 millions de francs. En progression constante chaque année, il s'élève en 1979 à 2 500 000 F. Son président, M. Edouard Lejeune, sénateur et conseiller général du Finistère, est satisfait de cette première décennie d'existence.

« *Nous considérons que le bilan est positif si l'on s'en tient au jugement porté par les autres,* observe-t-il. *Nos débuts ont été difficiles. On nous a tiré dessus à boulets rouges. Mais certains de nos détracteurs siègent maintenant à notre conseil d'administration. C'est le cas de l'Union démocratique bretonne. Nous nous efforçons d'apporter une contribution à l'économie du département tout en assurant la protection d'un patrimoine.* »

Depuis sa création, le parc a investi pas moins de 15 millions de francs. La majeure partie des crédits de son plan quinquennal seront consacrés au soutien ou au maintien de la population active (trente-deux mille personnes vivent sur son territoire, qui englobe l'archipel d'Ouessant) et à la préservation du patrimoine.

Les projets du parc d'Armorique sont divers. Ils vont, par exemple, de l'aménagement d'une maison des sports bretons, prévue pour 1981, à la construction d'une cale dans l'Aulne pour le débarquement des amendements marins. Une maison de la chasse et un centre équestre devraient voir le jour en 1980. La liste des équipements et interventions du parc d'Armorique est déjà longue. Celui-ci participe entre autres à la relance de l'agriculture dans les monts d'Arrée ; on lui doit en outre la construction de trois logements dans l'île de Molène pour l'accueil des goémoniers.

La bonne légume...

Mais l'une de ses actions les plus originales a pour cadre l'île voisine d'Ouessant : il s'agit, sous la conduite d'un ingénieur agronome, de faire renaître des activités agricoles et pastorales. Le handicap du morcellement des terres — 1 500 hectares du territoire communal sont divisés en cinquante mille parcelles — a été facilement surmonté. Quelque soixante-dix liens, réunis au sein de l'*Association pour la* relance des activités agricoles de l'île d'Ouessant, participent avec enthousiasme à cette tentative.

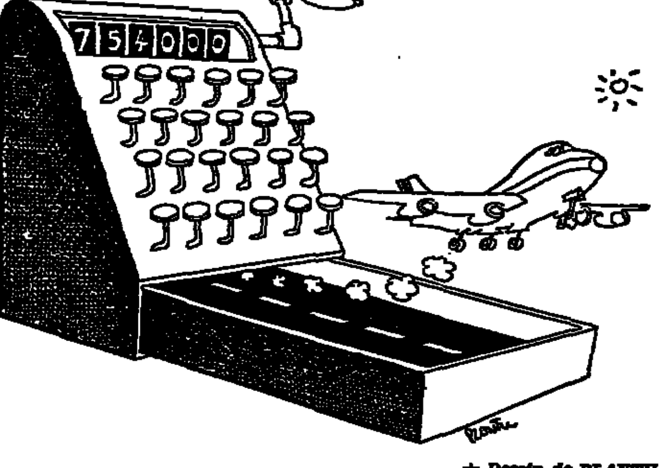
Ouessant a connu une agriculture florissante : entre les deux guerres elle vivait encore en économie fermée ; les femmes travaillaient la terre, tandis que les hommes naviguaient sur les navires marchands ou ceux de la « Royale ». L'amélioration des relations avec le continent et l'augmentation des salaires et soldes ont eu pour effet de faire disparaître peu à peu ces jardins entourés des murets de pierres sèches qui les tenaient à l'abri du vent. Depuis, les Ouessantins importent tout du continent. Le parc souhaite renverser cette tendance, voire faire de l'île une zone légumière exportatrice. En attendant, une vingtaine d'hectares de légumes, dont 18 hectares de pommes de terre et 1 hectare de choux-fleurs, ont été plantés cette année. Et, pour maintenir l'élevage des moutons, 25 hectares de terrains ont été convertis en prairies temporaires. En liaison avec l'Association pour la promotion des îles du Ponant (APIP), qui a récemment réuni son assemblée générale à Ouessant même, un centre des métiers de la laine est en projet.

Autre cheval de bataille du parc d'Armorique, la protection et la conservation des habitats anciens et caractéristiques. Dans *cet esprit, un architecte* prodigue des conseils aux candidats à la rénovation des maisons anciennes ou à la construction. Nombreuses sont les vieilles demeures qui accueillent des artisans. Le parc d'Armorique se préoccupe beaucoup de la survie de l'artisanat : « *Pour nous, l'artisanat n'est pas un anachronisme pittoresque mais un élément de vie* », souligne M. Lejeune. La Maison des artisans, aménagée dans une ferme désaffectée des monts d'Arrée, près de Brasparts, reçoit environ cent cinquante mille visiteurs par an.

JEAN DE ROSIÈRE.

LA GRANDE QUERELLE

Les banques ont-elles le droit de vendre des voyages ?



★ Dessin de PLANTU.

LE torchon continue de brûler à petit feu entre le Syndicat national des agents de voyage (SNAV) et les établissements bancaires. Le SNAV, qui avait consulté le professeur Christian Gavalda sur la possibilité pour les banques de vendre du voyage, attend que M. René Monory, ministre de l'économie, suive les conclusions négatives de cet universitaire (*le Monde* du 17 mars).

Les banques populaires viennent de contre-attaquer en demandant au professeur Michel Vasseur de dire et de justifier que ce groupe avait le droit de s'entourer de filiales, agences de voyages, et de diffuser leurs produits touristiques. Ce qu'il a fait.

Au-delà de cette querelle de juristes, c'est l'avenir des professions du voyage qui est en cause. C'est aussi deux optiques qui s'opposent : les agents de voyages, plutôt pessimistes, redoutent que l'ouverture de milliers de guichets de banque à la vente de forfaits touristiques tuent leurs boutiques. Les financiers, optimistes, estiment que les loisirs et le tourisme connaîtront un développement continu où tout le monde sera en mesure de trouver son compte.

Cette dernière thèse est soutenue notamment par M. Marcel Cointe, président d'Itinéra, le groupe d'intérêt économique des banques populaires.

Pourquoi les banques populaires se sont-elles lancées dans le voyage ? « *Parce que, dans notre groupe, le crédit hôtelier possède une solide implantation chez les hôteliers, les restaurateurs et les autocaristes. Il y avait quelque chose à faire du côté du réceptif en France,* explique M. Cointe. *D'autre part, les banques populaires souhaitaient aider leur clientèle de petites et moyennes entreprises à organiser des voyages d'étude.* » Vendre du tourisme permettait aussi de tisser de nouveaux liens avec les usagers. Les techniques bancaires modernes éloignent physiquement le client de la banque. Cette évolution gêne le banquier qui a besoin, pour calculer les risques, de connaître le futur emprunteur. Pourquoi ne pas l'attirer en faisant miroiter derrière le guichet sable, soleil et cocotiers ?

« *Notre politique a été menée de tout temps en concertation avec la profession. Nous avons consulté le SNAV afin de traumatiser aussi peu que possible les agences locales de voyages. Personne n'a alors fait de difficulté pour reconnaître notre vocation dans le domaine des loisirs puisque le paragraphe 2, troisième alinéa, du statut type des banques populaires, prévoit que celles-ci peuvent acquérir des titres de sociétés ou d'organismes ayant pour objet le développement régional ou l'extension des activités touristiques.* »

Le GIE-Itinéra est constitué de vingt-trois banques populaires sur trente-sept, de huit agences filiales et des organismes centraux du groupe, le Crédit hôtelier et la Caisse centrale des banques populaires. Le GIE assure la promotion des produits touristiques communs, met à la disposition des adhérents des services et négocie avec les fournisseurs pour le compte des agences. Les guichets des banques se contentent de diffuser un minimum d'information sur les voyages à forfait et de transmettre aux agences les chèques reçus en paiement.

« De la place pour tout le monde... »

« *Nous avons constaté, à travers une enquête, que les personnes interrogées trouvaient la banque trop sérieuse et l'agence de voyages pas assez. L'association des deux rétablit l'équilibre.* » Le groupe Itinéra a donc avancé avec une sage prudence. Il s'est gardé de transformer son guichetier en vendeur de voyages, car celui-ci n'a pas été formé pour ça. Le guichetier reste un simple informateur. Itinéra a évité de casser les prix bien que ses responsables jugent que le voyage supporte des marges importantes.

Cette sagesse n'a servi à rien puisque les agences de voyages des banques populaires ont été chassées du SNAV. Selon M. Cointe « *cette querelle est sans objet puisque nous sommes en règle avec la réglementation et avec nos statuts. L'attitude du SNAV est incompréhensible. Nous ne représentons pas une menace sur un marché qui est loin d'être saturé. Les Français s'adressent en proportion cinq fois moins à leur agence de voyages que les Allemands, ça laisse de la marge. De plus, le tourisme marche tout seul. En quatre ans, nous avons décuplé le chiffre d'affaires de notre groupe en essayant de fournir un service de qualité et sans avoir recours à un service commercial. Le SNAV passe à côté du vrai problème qui est de trouver le moyen d'informer l'opinion publique sur l'utilisation des professionnels. La clientèle ignore qu'il coûte moins cher d'acheter un forfait à la neige dans une agence que de fabriquer soi-même son séjour au ski. Il y a de la place pour tout le monde.* »

ALAIN FAUJAS.

DOSSIER BLOQUÉ

Vrais guides et guides d'occasion

PAS de garantie d'emploi, pas de « vraie » réglementation, une carte professionnelle inutile, aucune protection (et, partant, pas de recours) contre d'occasionnels rivaux : le cahier de doléances des guides-accompagnateurs grossit de saison en saison, s'augmentant sans cesse de nouveaux feuillets. Leur rancœur (1) *est parfaitement justifiée, comme leur colère. Car si le* Journal officiel *du 3 avril 1977 condescend à les identifier en leur qualité de* « personnes physiques chargées de guider les touristes français et étrangers, et notamment de diriger des visites commentées sur la voie publique, dans les musées et monuments historiques ainsi que dans les moyens de transports en commun », *ce même texte énumère, un peu plus loin, la liste des personnes dispensées de l'obligation d'être titulaires d'une carte professionnelle — enseignants, fonctionnaires des ministères chargés du tourisme et des beaux-arts, conférenciers de tout poil, érudits en matière d'art et d'histoire, etc. — une carte dont on est en droit de se demander dès lors à quoi — et à qui — elle peut bien servir...*

« Nous ne pouvons plus supporter d'être « *doublés* » partout et tout le temps par des pseudo-guides, non qualifiés... Le moindre contrôle qui pourrait être opéré un samedi matin à Versailles, aux abords du château, établirait que le nombre de faux guides excède largement les vrais », *indique cette professionnelle, qui, à l'instar de la majorité de ses collègues, travaille à la vacation, une quinzaine de guides parisiens seulement étant employés et rémunérés au mois.*

Vaines démarches

Lorsque les guides ont tenté d'obtenir du ministère des affaires culturelles un contrôle systématique des cartes et des autorisations, leur demande, poliment reçue, est restée lettre morte. Ils se sont tournés alors vers les services de police. Pour s'entendre répondre qu' « on attendait des ordres », *et que la meilleure voie à suivre était le dépôt d'une plainte. En juillet 1978, une plainte en forme de pétition portant cent-soixante signatures était adressée au procureur de la République de Paris. Mais le signataire en titre étant domicilié à Vincennes, le dossier fut transmis au parquet de Créteil. En dépit de plusieurs réclamations, dont la dernière date de février 1979, aucune suite n'a été donnée à ce jour...*

De même, la question déposée en novembre 1978 sur le bureau de l'Assemblée nationale par M. Philippe Marchand, député de la Charente-Maritime (P.S.), *dans laquelle il évoquait le préjudice causé aux guides diplômés par le non-contrôle des références officielles et la prolifération des guides d'occasion, est-elle restée sans réponse de la part du ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.*

Autre grief, et non des moindres, l'interdiction formelle faite désormais aux accompagnateurs français d'exercer leurs talents dans la quasi-totalité des musées, cathédrales et autres hauts lieux touristiques de l'étranger, alors que les guides étrangers peuvent librement, eux, accompagner leurs groupes dans nos églises et nos musées. Une non-réciprocité inadmissible.

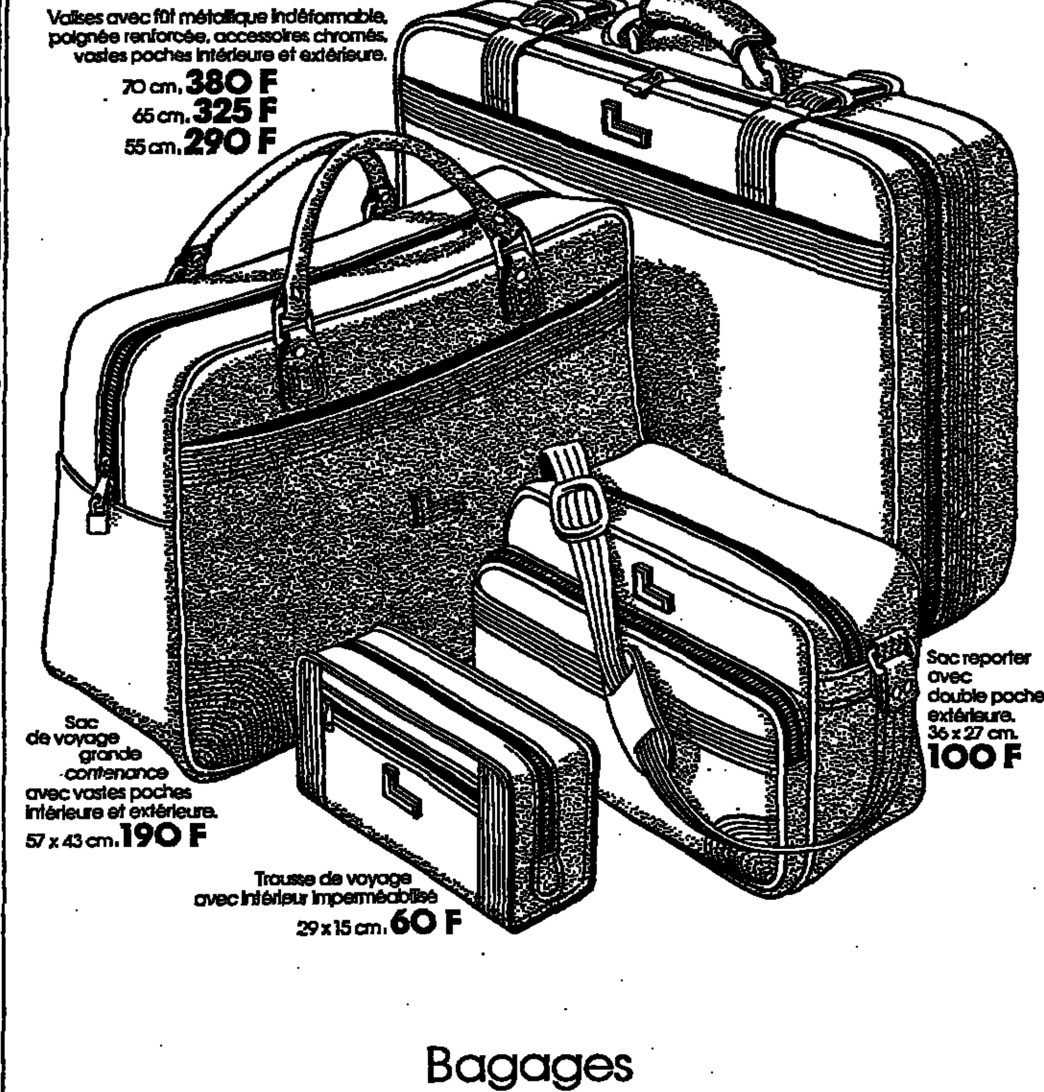
Où sont les belles promesses, un peu hardiment faites à ces étudiants qui préparent un brevet de technicien supérieur du tourisme, lorsqu'on dit que ceux d'entre eux qui auront choisi la section « *accueil* » « constitueront ultérieurement le corps des guides-interprètes et courriers, seuls habilités à accompagner des groupes de touristes français et étrangers pour leur agence de voyage » *(2) ?*

A présent, la balle est dans le camp de M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Garantir à la fois des services de qualité aux touristes, français et étrangers, et une situation convenable à ceux à qui incombent d'accueillir et de guider ces touristes lui appartient.

J.-M. D.-S.

(1) Voir notamment « La grande misère des guides », *le Monde* du 29 janvier 1977.

(2) Document de l'Ecole nationale de commerce, lycée technique d'Etat, Paris.



Carnet de voyages

Essence garantie en Irlande

L'Irlande connaît actuellement des problèmes d'approvisionnement en essence, mais les touristes peuvent normalement *obtenir du carburant dans toutes les stations-service*. Pourtant, un système de bons, garantissant leur approvisionnement, vient d'être mis en place par l'Office national du tourisme irlandais de Dublin. Chaque automobiliste reçoit quatre bons de cinq gallons chacun (soit vingt-trois litres par bon) ou, pour les voitures plus petites, quatre bons de quatre gallons chacun (soit dix-huit litres par bon). On lui remet également une liste d'environ deux cents stations-service qui honorent ces bons, valables quinze jours, après quoi il faudra en demander d'autres aux offices de tourisme régionaux. Ils sont remis gratuitement, mais ne sont pas transmissibles, n'ont aucune valeur monétaire et ne sont valables que pour le véhicule noté sur le bon.

● Touristes se rendant en Irlande avec leur propre voiture : les bons leur seront remis à leur arrivée en Irlande, sur présentation du billet de retour ; les instructions pour faire valider ces bons leur seront données sur place.

● Touristes louant une voiture : la voiture leur sera fournie avec un plein d'essence. Les bons leur seront remis aux bureaux de tourisme des aéroports, ou dans les offices de tourisme régionaux, sur présentation du contrat de location et du billet de retour.

★Office national du tourisme irlandais : 9, bd de la Madeleine, 75001 Paris. Tél. : 261-84-26.

Cet été au Hoggar

A la découverte du massif montagneux de la Taessa pendant une douzaine de jours, sous la conduite d'un guide touareg. Le « vrai » voyage débute à Tamanrasset, que l'on gagne par avion, via Alger. Ensuite, l'aventure à pied (mais il y a des chameaux pour les bagages et... les défaillants !). Bivouac sous les étoiles, ascension de l'Assekrem, où le Père de Foucauld avait bâti son ermitage d'été, découverte du Sahara... Départs les 13 et 30 juillet, 11 et 24 août. Prix par personne : 4 070 F.

★ Migratour : 12 bis, rue Domat, 75005 Paris. Téléphone : 325-63-15 et 325-68-72. (Au même catalogue, le Népal, l'Inde, l'Equateur, le Groenland, l'Islande, le Pérou, la Turquie, etc.)

L'Italie culturelle en un volume

Premier titre d'une collection où figureront prochainement la France, la Grèce et l'Espagne, le *Guide culturel Nathan « Italie »*, qui sera en librairie vers le 5 juillet, se présente sous la forme d'un dictionnaire alphabétique des richesses italiennes. Architecture, archéologie, peinture, sculpture, villes d'art, rien ne manque à l'appel.

Illustré de plus de sept cents photos en couleurs, complété de quatre-vingt-dix plans, de treize cartes et de trois index, l'ouvrage compte huit cent trente et une pages.

★ Guide culturel, Nathan Italie. Prix : 89 F.

Auvergne et Limousin pas tout à fait complets

Pension complète dans le Cantal et dans les monts du Forez, ou location en Creuse ? Il reste de la place en Auvergne comme en Limousin. Mais il faut se hâter...

★ Vacances Auvergne-Limousin (VAL) : 31-33, rue Eugène-Gilbert, 63000 Clermont-Ferrand. Téléph. : (73) 93-08-75.

« Les orphelins de Roland-Garros »

Après l'article « Les orphelins de Roland-Garros » (le Monde du 16 juin), M. R. de Baecque, président du Club Athlétique des Sports Généraux (C.A.S.G.), nous a adressé la lettre suivante :

Cet article me paraît un peu tendancieux.

Je tiens surtout à rectifier une erreur concernant les tarifs pratiqués par notre Club qui, pour toute l'année, avec possibilité de jouer sur nos dix courts couverts, sont inférieurs de plus de moitié à ceux qu'indique votre collaborateur.

Nous pratiquons, par ailleurs, des réductions pour les membres d'une même famille et pour les jeunes. Enfin, nous sommes encore en mesure d'accueillir quelques nouveaux membres pour la saison de plein air dont les tarifs *sont très raisonnables*.

[Il est exact qu'on peut encore faire acte de candidature pour la saison d'été ce qui permet aux nouveaux inscrits de jouer jusqu'au mois d'octobre, et à des tarifs qui sont très « raisonnables » comme le fait remarquer le président du C.A.S.G. : 800 F de droits et 1 630 F de cotisation. D'autre part, en dehors des week-ends et avant 18 heures, les invités extérieurs sont admis (50 F la journée). Les « joueurs d'été » peuvent enfin bénéficier, pendant l'hiver, de quelques courts couverts mis à leur disposition (deux à cinq courts) et ils ont une priorité pour s'y inscrire à l'année dans la mesure des places disponibles. — A. W.]

Philatélie

N° 1 592

FRANCE : une rue typique d'Auray.



Lieu de tribulations de Charles de Blois (tué), Du Guesclin (prisonnier) et de Jean de Montfort (victorieux), Auray fera partie de la « série touristique », timbre prévu dans la seconde partie du programme publié dans notre chronique du 2 décembre dernier. Vente générale le 2 juillet (29e/79). — *Retrait prévu pour le 4 juillet* 1980.

1,00 F, brun, bistre rouge et violet. Format 22 × 36 millimètres. Dessiné et gravé par Claude Haley. Timbre d'usage courant sans chiffre de tirage. Impression taille-douce. Atelier du timbre de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Les 30 juin et 1er juillet, de 9 heures à 18 heures, par le bureau de poste temporaire ouvert à la salle des fêtes d'Auray (Morbihan). — Oblitération « P. J. ».

— Le 30 juin, de 8 heures à 12 heures, au bureau de poste d'Auray. — Boîte aux lettres spéciale pour « P. J. ».

■ Le timbre andorran Fresque de l'église de Saint-Cerni-de-Nagol, annoncé dans notre chronique n° 1587, a été imprimé en NOIR, VERT OLIVE ET ROSE.

Nouvelles brèves

● CANADA : *en août, championnat mondial féminin de hockey sur gazon, 17 c. et un timbre d'usage courant, fleur, 15 cents.*

● GABON : *Année internationale de l'enfant, 100 F, dessiné et gravé par Pierre Forget. Taille-douce, Périgueux.*

● HAUTE-VOLTA : *Journée mondiale des télécommunications, 70 F, polychrome. Offset, Edila.*

● *MALI : animaux en voie de disparition, 100, 120, 130, 180 et 200 F, dans l'ordre, lamentin, chimpanzé, damalisque oryx, gazelle et élan de Derby. Offset, Cartor S.A., d'après les dessins d'O.M. Diallo.*

● TAIWAN : *série d'objets anciens en jade, 2, 5, 8 et 10 dollars, hélio polychrome.*

● WALLIS-ET-FUTUNA : *« Lutte contre l'alcoolisme », 22 F, hélio polychrome. Atelier du timbre de Périgueux. Maquette de Jacques Combet.*

Bureaux temporaires

⊙ 63500 Issoire (quartier de Bange), le 1er juillet. — Journée « portes ouvertes ».

⊙ 40115 Biscarosse (centre d'essais des Landes), le 7 juillet. — Journée « portes ouvertes ».

⊙ 83000 Draguignan, du 30 juin au 8 juillet. — 26e Foire provençale de l'olive.

⊙ 59600 Maubeuge, du 12 au 22 juillet. — Kermesse de la bière.

⊙ 69800 Saint-Priest (Maison du peuple), le 17 juillet. — Etape du Tour de France.

ADALBERT VITALYOS.

Hippisme

LA TÉLÉVISION SAUVE LA PAIX

ON sait maintenant comment un malentendu peut conduire à l'émeute. On en a eu la démonstration, dimanche, à Longchamp, entre la cinquième et la sixième course.

La cinquième course, c'était le Prix d'Ispahan. Il avait vu la victoire d'*Irish River*, devant *Opus Dei*, *Trillion*, *Strong Gale* et *Pyjama Hunt*. Mais à peine les chevaux avaient-ils franchi la ligne d'arrivée que retentissait la sirène, annonçant une « enquête d'office » des commissaires, enquête à laquelle s'ajoutaient les « réclamations » de deux des jockeys.

Dix minutes plus tard, les haut-*parleurs annonçaient qu'Opus Dei* et *Trillion* étaient rétrogradés, au profit de *Strong Gale* et *Pyjama Hunt*. Les écrans du circuit intérieur de télévision diffusaient alors le film de la course, mais, pris sous un seul angle, celui du peloton de profil. Or, s'il y apparaissait qu'*Opus Dei* avait, d'évidence, gêné ses concurrents, en se rabattant sur eux à 50 mètres du poteau, on n'y décelait aucune faute à la charge de *Trillion*. Les trois quarts des parieurs avaient joué, en « jumelé » ou en « trio », la combinaison *Irish River - Trillion* ; les trois quarts des parieurs s'estimèrent grugés. Une rumeur s'enfla : *« Le sept... le sept »* (le numéro de *Trillion*). Des journaux, des programmes, des pièces de monnaie tombèrent, des gradins, dans le paddock de présentation, où tournaient des chevaux de la course suivante.

Le vacarme, auquel de nouveaux slogans : *(« Remboursez ! » « Voleurs !... »)* avait insufflé une ampleur accrue, devint tel que les chevaux se cabrèrent et que les entraîneurs donnèrent ordre de les rentrer dans les boxes.

Des dirigeants (Denis d'Audiffret-Pasquier, Jean Romanet), des entraîneurs (Jack Cunnington, Bernard Sécly, Robert Collet), tentèrent de parlementer avec les plus vociférants des protestataires. Peine perdue. On fit entrer en piste les chevaux de la course suivante, directement par les écuries, sans qu'ils eussent à passer devant le public. Mais celui-ci, alors, envahit la piste, en dépit de l'intervention d'un cordon de gardiens de la paix. *La suite de la réunion était* compromise.

Silence sur l'hippodrome

Ce fut Louis Romanet, le jeune secrétaire général adjoint de la Société d'encouragement, qui sauva la situation. Depuis un quart d'heure, il étudiait, avec les responsables de la TV intérieure, la possibilité de projeter non plus le film destiné au public mais celui — réservé aux commissaires et au vu duquel ils avaient distancé *Trillion* — montrant l'arrivée de la course, de face. Il y avait plusieurs difficultés techniques, dont l'une à première vue insoluble avec les moyens du bord : le circuit de TV intérieure pouvait diffuser une bande magnétique (forme sous laquelle avait été enregistrée l'arrivée de profil). Il ne pouvait projeter un film de cinéma 16 millimètres, ce qu'était le document des commissaires. Par chance se trouvait dans la salle des commissaires une caméra de la TV intérieure, normalement hors service. On tenta un *bricolage : projeter le film des* commissaires sur écran, au plus petit format possible, dans la pièce totalement obscurcie ; filmer avec la caméra TV l'image ainsi révélée et la réinjecter dans le circuit TV Eurêka, cela marchait ! Certes, ce n'était pas parfait, mais on distinguait la faute de *Trillion*, qui s'était rabattue comme *Opus Dei* et avait mérité le distancement au même titre que lui.

Louis Romanet se précipita au micro du champ de courses : *« Le public est invité à se grouper devant les postes de télévision. Nous allons pouvoir diffuser le film de l'arrivée de face du Prix d'Ispahan. »*

Une partie des protestataires refluèrent de la piste vers les écrans de TV. Deux minutes plus tard, le *silence régnait sur l'hippodrome*. Les plus acharnés des vociférateurs, convaincus, déchiraient, devant les écrans, les tickets du n° 7 qu'ils avaient brandis d'un bras vengeur durant une demi-heure. La caméra avait sauvé *la paix* (hippique).

Notes techniques : Irish River, ramené à l'occasion de ce Prix d'Ispahan en dessous de 2 000 mètres, époustouflant ; *Trillion*, apparemment au bout du rouleau ; *Pitasia* (gagnante du Prix de Malleret), excellente, surtout quand on considère qu'elle est sans cesse sur le chantier depuis un an.

Enfin, première victoire notable de l'année, pour l'écurie Rothschild, avec *Soleil Noir*, dans un Grand Prix de Paris qui ne mérite pas le dédain dans lequel il a été tenu : les deux premiers (le second a été *Son of Love*) ne comptaient-ils pas des performances (notamment dans les Prix Greffulhe et Noailles) qui les classaient dans les dix meilleurs poulains de l'année ?

LOUIS DÉNIEL.

Plaisirs de la table

Un endroit pour Haussmann

HAUSSMANN, vous connaissez ? Le boulevard, bien sûr ! Le bouleversement de Paris sous le Second Empire. Mais l'homme ? Le beau livre de Jean des Cars sur Haussmann (Perrin, édit.) nous fait découvrir l'homme « vrai » (bon gourmet, par parenthèse). Constructeur à qui l'on doit aussi le parc Montsouris. J'y pensais l'autre jour en déjeunant au restaurant du parc, tout neuf et tout beau (mais ayant gardé ce style désuet, charmant et qui, dans ce cadre de verdure, fait songer un peu à un casino balnéaire lorsque le piano de la plage n'entraîne pas encore son petit monde...).

Je pensais aussi que les nouveaux animateurs avaient songé à une enseigne : *Le Jardin de la paresse*. Mais, embusqué dans un bureau de la mairie de Paris, un quidam a estimé que la paresse était, en ce site enfantin, mauvais exemple. Ce ne sera donc qu'un sous-titre du *Restaurant du parc Montsouris*.

Pierre Richard Kuhn à la direction, Jean Sénié aux casseroles, un menu à 73,60 F (service compris), un autre à 37,95 F pour les enfants, et, encore pour eux, un goûter à 10 F. Et une carte attachante dont tous les produits sont annoncés frais. Service par de jolies jeunes femmes très « comtesse de Ségur ». Salons.

Si l'on ne tombe pas dans le travers des petites portions, on pourra se régaler bonnement d'un consommé froid de melon (18 F) ; d'une bouillabaisse d'œufs (18 F) ; d'une fricassée de cuisses de grenouille au bacon (36 F) ; d'un pot-au-feu de poissons et ses légumes (Comus soit loué, ils ne sont pas « petits » !), à 62 F ; d'un poulet de grain au cidre et aux navets (36 F) ; de la côte de bœuf grillée sauce anchois (130 F pour deux), et jusqu'aux desserts (le Grand Dessert, à 28 F).

Deux cafés et quatre thés au choix. Une cave qui s'améliorera. Une maison déjà « dans le vent », et combien agréable. Haussmann eût aimé venir là... paresser entre deux *bouleversements capitaux*.

Mais ne faites pas comme ce client qui, pénétrant en voiture dans le parc, se fâcha tout rouge et en digéra mal !

Lorsque Haussmann naquit, en 1809, Nicolas Charlet avait dix-sept ans. Savait-il qu'il allait devenir le grand peintre de l'épopée d'un autre Napoléon, le premier ? C'est donc rue Nicolas-Charlet que s'est installée Olympe (mais on entre par la rue Edmond-Guillout). Qui ne le sait désormais, Olympe, c'est la jolie Dominique Nahmias, *l'une des trois cuisinières* inspirées de Paris avec Christiane Conticini et Christiane Massia. Déménagée de la rue du Montparnasse, la voici dans un cadre digne de sa cuisine. Une cuisine dont la règle d'or reste : *qualité et fraîcheur du produit*, simplicité de la préparation, juste cuisson du dernier moment.

Peut-être cette cuisson est-elle parfois un peu trop juste, mais quelle gloire dans ce ragoût de petits artichauts frais, ce canard froid aux courgettes frites, cette soupe de canard, ces écrevisses (pattes rouges ou blanches au choix), cette nage de turbot aux palourdes, ce pigeon aux échalotes et persil simple (combien de chefs font-ils l'effort de choisir du persil simple, bien meilleur ?), ces desserts délicats comme marquise du grand siècle !

Cave magnifique, sur laquelle veille, heureux, Albert Nahmias. Et service supervisé par deux « maîtresses d'hôtel » efficaces et jolies, Gilienne et Erika. Donc, cadre ravissant, cuisine inspirée, cave choisie (et la « vieille réserve » du cognac du cher M. Marchive !). On voudrait paresser ici jusqu'au matin, devisant d'un peu tout... d'histoire peut-être, et refaisant Paris à notre tour !

LA REYNIÈRE.

★ Restaurant du parc Montsouris. Le Jardin de la paresse : 20, rue Gazan, 14e. Tél. : 588-38-52. Tous les jours et jusque tard le soir. Ouvert en août.

★ Restaurant d'Olympe : 8, rue Nicolas-Charlet, 15e. Tél. : 734-86-06. De 20 heures à 2 heures du matin, sauf lundi. Ouvert en août.

Photographie

Purement automatiques

LES fabricants d'appareils 24 × 36 reflex ont présenté, ces derniers mois, une dizaine de modèles nouveaux, perfectionnés (totalement automatiques ou recevant un moteur), mais cependant destinés au grand public, dont les prix se situent entre 1 000 et 1 800 F. La plupart de ces matériels viennent d'être mis sur le marché : Minolta XG-1 (prix moyen 1 600 F, avec objectif 2/45 mm) ; Nikon EF (prix inférieur à 1 800 F) ; Topcon RM 300 et Olympus OM-10 (prix moyen : *1 700 F avec 1,8/50 mm*) ; *Hanimex* Flash 35 et Ricoh KR-5 (prix moyen : 1 100 F). D'autres seront commercialisés dans les prochaines semaines, notamment le Canon AV-1, le Fujica ST-F ou le Chinon Mémotron CE-4.

L'apparition de ces appareils indique tout d'abord la volonté des grandes marques de pénétrer, avec des reflex le plus souvent à réglage automatique, sur le marché des amateurs disposant de revenus « modestes », particulièrement les jeunes. Les modèles que produisaient jusqu'ici ces firmes (Canon, Nikon, Minolta, Olympus, Asahi, Pentax, etc.) intéressaient surtout les professionnels et les amateurs dits « avertis ». Les nouveaux modèles, au contraire, à quelques exceptions près, n'intéresseront pas les « pros », puisqu'il s'agit de matériels très simplifiés, et qui, surtout, ne sont pas étudiés pour un usage intensif, ce qui ne signifie pas, toutefois, qu'ils ne donneront pas satisfaction à des utilisateurs impressionnant quelques dizaines, voire quelques centaines de cartouches de film par an.

Le cas Nikon

Le cas le plus caractéristique est celui de Nikon, qui, avec son nouveau boîtier EF et ses trois objectifs de la série E, propose un appareil spécifiquement amateur et purement automatique : le photographe choisit un diaphragme, et le posemètre incorporé détermine et affiche la vitesse utile correspondante. Aucun réglage manuel de l'exposition n'est prévu, et l'opérateur ne peut dès lors intervenir que par programmation d'une correction (pour les contre-jours, par exemple).

Canon et Minolta étaient déjà plus proches des amateurs puisqu'ils leur proposaient quelques 24×36 non reflex, mais n'avaient au catalogue aucun reflex totalement automatique à prix relativement bas. Les Canon AV-1 et Minolta XG-1 complètent donc leurs gammes dans ce domaine.

Les « increvables »

L'ensemble de ces nouveaux venus montrent, d'autre part, les progrès considérables accomplis dans la fabrication des appareils grâce à l'électronique. Du point de vue de leurs possibilités, en effet, les nouveaux reflex ne le cèdent en rien aux modèles plus élaborés et font appel aux mêmes systèmes : circuits intégrés, microprocesseurs, cellules au silicium ou au gallium. Généralement, ils peuvent recevoir un moteur électrique d'entraînement, inconcevable possibilité il y a peu de temps encore, et qui est particulièrement remarquable. On peut mesurer l'évolution, lorsqu'on sait que, voici quelques années encore, le moteur d'entraînement était un accessoire lourd, rare, et d'un prix dépassant volontiers les 2 000 F, alors qu'il est devenu aujourd'hui des plus courants, très compact, d'un prix souvent voisin de 700 F et qu'il peut équiper des boîtiers automatiques vendus moins de 1 800 F ! Pratiquement, cela représente une *diminution de prix de moitié* environ sur celui du matériel similaire produit voilà deux ou trois ans.

L'évolution, dans cette classe de matériels, ne devrait guère comporter d'inconvénients. Certes, nous avons déjà eu l'occasion de souligner ici même que la durée de vie des systèmes électroniques est nettement plus limitée que celle des appareils mécaniques. Les bons appareils électroniques sont construits pour dix ans environ. En outre, au bout de quelques années d'usage, ils est souvent nécessaire de faire refaire l'étalonnage du système de réglage automatique de l'exposition.

Paradoxalement, cependant, ces inconvénients seront peut-être moins sensibles avec les nouveaux automatiques destinés au grand public et qui arrivent sur le marché : en effet, la fiabilité et la longévité des modèles purement mécaniques n'est effective qu'avec des boîtiers de construction soignée. Les appareils relativement bon marché, au mécanisme plus grossièrement réalisé, sont moins fiables et plus couramment sujets à des pannes. Et si l'on trouve aujourd'hui sur *le marché de l'occasion de vieux* Leica et Canon ou des 6 × 6 Rolleiflex fabriqués il y a vingt ans (et même plus) en parfait état de marche, la plupart des appareils mécaniques de conception médiocre construits il y a une dizaine d'années ont disparu. Dans cette catégorie d'appareils et sur des modèles destinés à durer cinq ou dix ans, l'électronique est en mesure d'assurer des performances supérieures, plus nuancées, plus constantes que la mécanique. Encore faudra-t-il qu'un minimum de soin soit apporté au choix des composants et à leur montage.

ROGER BELLONE.

Jeux

échecs N° 820

L'ÉPINE DU PÉCHÉ

(Tournoi de Lone-Pine) (U.S.A.), 1979).
Blancs : V. HORT.
Noirs : Y. SEIRAWAN.
Partie française.

1. é4	é6		16. Cf1-h2(j)	Dç7
2. d4	d5		17. 0-0	0-0
3. Cd2	Cç6(a)		18. Cç4(k)	Db7
4. Cg-f3	Cf6(b)		19. Tç3	Cç-b8(l)
5. é5	Cd7(ç)		20. Fg5	F×g5
6. Fé2(d)	Cç-b8(é)		21. C×g5	T×ç3
7. b4!!(f)	b6(g)		22. b×ç3	Dç8 (m)
8. h5!	ç5		23. Tç1	Cç6
9. ç3	ç×d4		24. Db5 ! ! (n)	Rh8
10. ç×d4	Fa6(h)		25. Da4	Ca5
11. h6!	g6(i)		26. Da3(o)	Dd8
12. Cf1!	Fé7		27. f4	Rg8
13. Fd2	F×é2		28. Dd6!!(p)	Rh8
14. D×é2	Cç6		29. Cf6	C×f6
15. Tç1	Tç8		30. C×f7+!	T×f7
			31. D×d8+(q)	

NOTES

a) La variante usuelle consiste en 3..., ç5.

b) Après 4..., é5 ; 5. Fb5, éxd4 ; 6. 0-0, Fd7 ; 7. éxd5, Cb4 ; 8. Dé2+, Fé7 ; 9. d6, çxd6 ; 10. Cxd4 les Blancs ont déjà un clair avantage (Foltys-Zita, 1946) Bronstein a tenté 4..., Ch6 mais la suite 5. ç3, f5 ; 6. éxd5, éxd5 ; 7. Fé2, Cf7 ; 8. 0-0, Fé7 ; 9. ç4, 0-0 ; 10. çxd5, Cb4 ; 11. Cç4, Cxd5 donne aux Blancs une petite supériorité.

c) 5..., Cé4 est douteux : 6. ç3, Cxd2 ; 7. Fxd2, b6 ; 8. Fd3, h6 ; 9. b4, Fb7 ; 10. a4, a5 ; 11. Tb1 ou 7..., f6 ; 8. Fb5, Fd7 ; 9. Dé2, Dé7 ; 10. éxf6, gxf6 ; 11. Ff4, 0-0-0 ; 12. 0-0, Té8 ; 13. ç4.

d) 6. Cb3 est aussi à considérer.

e) Une idée curieuse. Les Noirs débloquent le pion ç et cherchent en même temps à échanger leur F-D via b6-Fa6. Cette manœuvre perd beaucoup de temps mais encore faut-il la réfuter. Après 6..., Fé7 ; 7. Cf1, 0-0 ; 8. Cé3, f6 (ou 8..., Cb6 ; 9. 0-0, Fd7 ; 10. b3, Cb4 ; 11. ç3, Ca6 ; 12. Fd3 avec avantage aux Blancs comme dans la partie Bronstein-Florian, 1949) ; 9. éxf6, Cxf6 ; 10. 0-0, Fd6 ; 11. ç4 les Blancs dominent également (Simaguin-Bondarevsky, 1947). La suite normale 6..., f6 ; 7. éxf6, Dxf6 ; 8. Cf1, Fd6 (ou 8..., é5 ; 9. Cé3, é4 ; 10. Cxd5, Dd6 ; 11. Fç4! ou 11. ç4, éxf3 ; 12. Ff4!) ; 9. Cé3, 0-0 ; 10. 0-0, Dg6 ; 11. ç4, Cf6 ; 12. g3 est légèrement favorable aux Blancs.

f) Logique et fort. Pendant que les Noirs tentent de se dégager sur l'aile D, la riposte surgit opportunément sur l'aile - R.

g) 7..., ç5 semble préférable à ce nouveau retard de développement ; par exemple, 8. ç3, Cç6 ; 9. h5, h6.

h) Sur 10..., h6 ; 11. Ch4! les Blancs peuvent préparer la rupture f4-f5.

i) Ou 11..., gxh6 ; 12. Cf1 et 13. Fxh6.

j) A la recherche de la faiblesse de la case f6.

k) Le pion h6 est une terrible épine dans la chair du R noir.

l) Pour la troisième fois, le C-D se trouve sur la case de départ afin d'échanger les T. Cette conception passive est un péché qui doit coûter cher.

m) Si 22..., Tç8 ; 23. Df3.

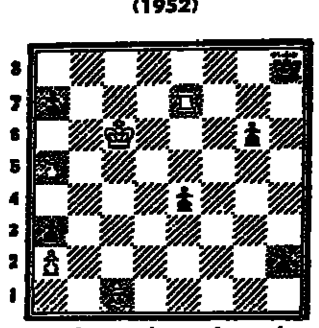
n) Une fine combinaison et un piège : si 24..., Cxd4 ; 25. Dxd7!, Dxd7 ; 26. Cf6+, Rh8 ; 27. Cxd7. Cé2+ ; 28. Rf1, Cxç1 ; 29. Cxf8 avec un C de plus aux Blancs ou 25..., Cé2+ ; 26. Rf1, Cxç1 ; 27. Cf6+, Rh8 ; 28. Cxf7+ avec gain de la D.

o) Menace 27. Dé7.

p) Menace à nouveau 29. Dxd7.

q) Les Noirs abandonnèrent après 31..., Cg8 ; 32. Dé8, Té7 ; 33. Df8, Cç4 ; 34. Rf2, Cd2 ; 35. Ré3, Cç4+ ; 36. Ré2, b5 ; 37. Tb1, a6 ; 38. a4, Td7 ; 39. axb5, axb5 ; 40. Txb5, Ta7 ; 41. Tb8, Ta2+ ; 42. Ré1.

C.A. PERONACE
(1952)



BLANCS (5) : Rç6, Té7, Fç1, Pa2, a5.
NOIRS (6) : Rh8, Pa3, a7, é4, g5, h2.
Les Blancs jouent et gagnent

SOLUTION DE L'ETUDE N° 819
E. Prevorovsky. « Sach », 1942

(Blancs : Rç8, Tç3, Ff8 et g6. Noirs : Rh8, Pa2, b3, g7, h7.)
1. Tç1, b2 ; 2. Tç7!, A) 2..., b1 = D ; 3. F×g7+, Rg8 ; 4. Ff7+, R×g7 ; 5. F×a2+ et les Blancs gagnent.
B) 2..., a1 = D ; 3. F×g7+, Rg8 ; 4. F×h7+, R×h7 ; 5. F×b2+ et les Blancs gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 817

LA GRANDE RÉDUCTION

En général, les jeux de réduction d'atout consistent à se raccourcir suffisamment pour être à égalité d'atout avec l'adversaire. Il arrive même qu'il y ait intérêt à être plus court que l'adversaire comme dans cette donne jouée dans un Club à Sydney.

♠ A 4
♥ D 10 7 6 5
♦ 6 4
♣ D 8 6 3

♠ D 10 9 6 | N O E S | ♠ 8
♥ A V 4 | | ♥ 9 8 3
♦ D 8 5 | | ♦ A 10 7 3
♣ A R 5 | | ♣ V 10 7 4 2

♠ R V 7 5 3 2
♥ R 2
♦ R V 9 2
♣ 9

Ann. : O. don. E.-O. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
1 SA	passe	passe	3 ♠
contre	passe	passe	passe

Ouest a attaqué le roi de trèfle et l'as de cœur (Sud fournissant le roi), puis il a contre-attaqué le 5 de carreau pour l'as d'Est qui a rejoué le 3 de carreau. *Comment Seres, en Sud, a-t-il gagné* TROIS PIQUES contre toute défense ?

Réponse :
Ouest a certainement quatre piques par dame 10 pour avoir contré 3 piques, et le déclarant ne doit pas battre atout. Il faut, au contraire, chercher à faire *le plus possible de levées de coupe* pour arriver à réaliser neuf levées. Or, avec la dame de cœur, le roi de carreau et une coupe à carreau, Seres a trois levées sûres, et il a essayé d'en réaliser six autres en faisant trois coupes de sa main et trois levées d'atout avec l'as de pique du mort, le valet et le roi de pique. Toutefois, pour faire le valet de pique, il ne faut pas que le déclarant joue atout lui-même, mais *il doit forcer Ouest à se jeter dans la fourchette à pique.*

Ainsi, Sud prend avec le roi de carreau, tire la dame de cœur (sans risquer une impasse au valet inutile et dangereuse), puis il coupe un trèfle. Il remonte au mort en coupant un carreau avec le 4 de pique et coupe un autre trèfle. Il retourne encore au mort grâce à l'as de pique, et coupe un cœur. Enfin, il joue son dernier carreau :

♠ D 10 9

♠ R V ♦ V

Ouest, obligé de couper le valet de carreau, a été forcé de se jeter dans la fourchette à pique.

LE CHAMPIONNAT D'EUROPE

Au championnat d'Europe qui se déroule à Lausanne, une des équipes les plus en vue est celle des Suisses avec certains joueurs qui sont de remarquables techniciens, comme Pietro Bernasconi.

Voici une donne jouée par lui au cours d'un autre championnat d'Europe. Le grand art était de faire une levée supplémentaire.

♠ A 10
♥ 10 4 3
♦ A 8 7 6
♣ A 5 4 2

♠ V 9 4 3 | N O E S | ♠ 8 7 6 5
♥ V 6 | | ♥ 7 5
♦ 9 5 4 | | ♦ D V 3 2
♣ V 9 6 3 | | ♣ R 8 7

♠ R D 2
♥ A R D 9 8 2
♦ R 10
♣ D 10

Ann. : E. don. Pers. vuln. (salle ouverte).

Ouest	Nord	Est	Sud
Buchm.	Besse	Inderm.	Bernas.
—	—	passe	1 ♥
passe	2 ♣	passe	3 ♥
passe	6 ♥	passe	passe

Ouest ayant entamé le 4 de pique, *comment Bernasconi, en Sud, a-t-il joué* pour faire une de mieux (13 levées) au contrat de SIX CŒURS ?

Note sur les enchères :
Sud aurait pu à la rigueur ouvrir de « 2 cœurs ». Sur « 1 cœur » Nord avait un problème. En effet, une réponse de « 2 SA » aurait été mauvaise car, avec trois as, la main est un peu belle pour cette réponse *qui n'est pas for-*[illegible] D'autre part, si le contrat final est à sans atout, il est préférable que ce soit Sud qui soit le déclarant et reçoive l'entame s'il a notamment des dames. Sur le saut à « 3 cœurs » il était normal de bondir à « 6 cœurs », mais il aurait été bien trop risqué d'aller au grand chelem.

Remarque : rappelons que l'équipe qui représentera la France au championnat d'Europe de Lausanne sera composée des gagnants de la sélection : Chemla, Lebel, Desrousseaux, de Sainte-Marie, Mari et Perron.

COURRIER DES LECTEURS

Indispensable stratagème (numéro 809).

« *N'y avait-il pas une autre façon de bluffer Ouest en jouant la dame de cœur,* écrit R. B... ? *Sud n'a-t-il pas pratiqué ce que j'appellerai le bluff de Gribouille en prenant l'entame à carreau avec le roi de carreau au lieu du valet (avec A R V) ?* »

Gribouille n'était autre que Christian Mari qui, à vingt-six ans, était déjà champion d'Europe. Et cette ruse devait être assez bonne puisque Pabis Ticci, huit fois champion du monde, s'y est laissé prendre.

Quant au bluff de la dame de cœur seconde, Est l'aurait détruit immédiatement en appelant à cœur avec le 8 de cœur.

PHILIPPE BRUGNON.

scrabble N° 62

LA MOULINETTE DE JOINVILLE

FINALE DU CHAMPIONNAT DE L'ILE-DE-FRANCE
MAIRIE DE JOINVILLE-LE-PONT
DIMANCHE 10 JUIN (3e manche)

Dominant la Marne, la lumineuse salle des fêtes de la mairie de Joinville-le-Pont, où viennent de se dérouler les championnats de l'Ile-de-France, a servi de cadre à l'expérimentation d'un nouveau gadget : il s'agit d'une réplique de la sphère du Loto national, dont chaque boule porte une lettre et non pas un numéro. En effet beaucoup de scrabbleurs chevronnés ont peur des tirages ouverts où rapidité et inspiration prennent le pas sur le « tricotage » besogneux ; ils accusent volontiers l'arbitre de donner un coup de pouce au hasard pour tirer de belles parties (afin de mettre l'arbitre au-dessus de tout soupçon les Belges ont recours à un sabot de baccara dont les cartes sont remplacées par un jeu de lexicon). Quoi qu'il en soit la machine, apportée par les arbitres normands, a fait preuve de versatilité : si la deuxième manche a vraisemblablement établi un record de médiocrité (618 points en 24 coups), la troisième, que nous publions aujourd'hui, a creusé de très gros écarts.

Le dictionnaire de référence est le PLI (Petit Larousse illustré). Les cases horizontales sont désignées par un numéro de 1 à 15 ; les cases verticales, par une lettre de A à O. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, il est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes.

	TIRAGE	SOLUTION	REF.	PTS
1	E E E ? A N T			
2	S N R E E X R	ENTA(M)EE (a)	H 2	64
3	— S I K N M U L	XERES	1 F	63
4	— L U L M U E T	SKIS	J 1	33
5	A I R T A E C	MUTUELLE	8 A	80
6	L U F I N T E	MACERAIT (b)	A 8	86
7	F + E E T U G S	LUTEINE (c)	2 B	33
8	E G + I R A W O	FUTES	3 A	26
9	— B U E H N E T	OGRE	1 A	29
10	N U + V V A ? S	HEBETE	E 5	22
11	U V + I F ? N D	ENVASA	11 A	42
12	D I N U + D B I	FEV(E)	10 F	35
13	B D D I I + Y W	UN	12 C	21
14	D D I I W + I O	BEY	6 D	34
15	D D I O + R N E	KIWI	2 F	23
16	D I N O R + G S	DEY	F 4	18
17	D G N + P I E O	SOIR	N 2	54
18	E P + R E D U I	INDIGO	14 A	20
19	O A M L N A J	REPUDIE (d)	15 F	85
20	A L M O + R O Z	JAN	14 L	29
21	A L M O O + S Q	RAZ	M 13	44
22	L M O Q + M P A	OSA	O 13	20
23	M M Q + H A L C	SPOLIA	4 J	18
24	C L M M Q + O	AH	I 6	19
25		OOQ (e)	13 F	18
26			TOTAL	915

NOTES

(a) seule alternative : AT(H)ENEE.
(b) sous-top : AUTARCIE, B 7, 74 (c) ou ENFUI. (d) DUPERIE, 13 F, 65.
(e) c'est le chant du cygne pour Jean-Pierre Brulé qui fait PLOC ! (K 4, 16) et perd ce championnat d'un petit point.

Résultats : 1. Pucheault, 896 ; 2. Pialat, 895 ; 3. J.-P. Brulé et F. Lumbroso, 887. *Résultats finals :* voir *le Monde* du 16 juin ou Scrabblerama de juillet.

PENTASCRABBLE N° 62
de M. Raymond, animateur

Il s'agit de faire le maximum de points avec cinq tirages successifs de sept lettres, le premier mot passant obligatoirement par l'étoile rose. Les cinq mots à trouver doivent utiliser toutes les lettres de chaque tirage.
AEILORV - ABEIRST - BEEOSTU - AAIIRST - AEEHLNOR.
Solution proposée : plus de 400 points.

SOLUTION DU PROBLEME N° 61
CHATEAU, H 8, 76 - EVENTRE, G 9, 82 - CRU (C) IFERE, 14 F, 92 - (M) ATEFAIM, J 3, 63 - EXAMINENT, 15 G, 309 - TOTAL : 622. M. Benghouzi de Paris atteint le total de 701 points grâce à deux nonuples (AFFAME(N)T et ANNEXITE). Malheureusement son troisième mot, FICELERA, bien que cité par le Grand Dictionnaire du Scrabble de Hachette, est un barbarisme.

MICHEL CHARLEMAGNE

VACANCES POUR SCRABBLEURS

— A la montagne. — Du 29 juillet au 5 août : Festival de Val-Thorens (homologable). Tél. : (76) 96-65-65.

— A la mer. — Séjours Air-Vacances animés par Raymond : Yougoslavie, 21 juillet-11 août. Roumanie, 12 août-2 septembre. Baléares, 3-17 septembre. S'adresser à une agence de voyages.

★ Prière d'adresser toute correspondance concernant cette rubrique à M. Charlemagne, F.F.Sc., 137, rue des Pyrénées, 75020 Paris.

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS N° 47

Horizontalement

I. Qui ne l'est pas un jour ou l'autre ? — II. On peut ne pas les voir passer ; Chasse. — III. Touche au jéjunum ; Un pauvre dans la vapeur. — IV. Celle-là ne sera pas mouchetée. — V. Manière ; Doucereuse. — VI. Cep plutôt tordu ; Un peu de mémoire ; Des lads bouleversés. — VII. De l'opium pour ainsi dire ; Il y a plus léger que lui. — VIII. De droite à gauche : aimée par Ophüls ; Laça. — IX. Crochet ; De droite à gauche : trait. — X. Tout à fait rétro ; Un seul, chez nos voisins. — XI. Messieurs 100 000 volts.

Verticalement

1. Petite mais désagréable. — 2. Ce que crie un Espagnol soul de corridas ; Incise. — 3. C'est souvent l'orage, après ; C'est tout à fait ça. — 4. Figure ; On devrait surveiller son pas. — 5. Tenu pour fameux ; L'homme qui le fait peut être néanmoins sinistre. — 6. Préposition ; Fourrer son nez. — 7. Rend plus fort, dit-on ; Canton. — 8. Surprend ; Greffes. — 9. Egalisa. — 10. Quelquefois tout à fait fantaisiste et parfois sérieusement contrôlée. — 11. De bonne souche ; Se préparant à nous mettre sous les yeux. — 12. Oxydes métalliques, ou alors c'est l'Océanie.

SOLUTION DE LA GRILLE N° 46

Horizontalement

I. Communicatif. — II. Ameuter ; Carr. — III. Fané ; Vaut ; Oi. — IV. Ensemencions. — V. Osa ; Morio. — VI. Han ; R.D.A. ; Niet. — VII. Engagement. — VIII. Acetifiée ; Ma. — IX. Tir ; Ni ; Venin. — X. Réévalué ; Est. — XI. Ensoleillées.

Verticalement

1. Café-théâtre. — 2. Oman ; Ancien. — 3. Mensongères. — 4. Muées ; At ; Vo. — 5. Ut ; Marginal. — 6. Névé ; Défilé. — 7. Iran ; Ami ; Ut. — 8. U.C.M. ; Eevel. — 9. Actionnée. — 10. Ta ; Orit ; Née. — 11. Ironie ; Mise. — 12. Frisottants.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS (★) N° 47

Horizontalement

1. CEOPRSTU. — 2. EMOOSTX. — 3. CELORTUU. — 4. AEEMRQSUU. — 5. AAILNNOT (+ 2). — 6. AEIMNNS. — 7. CHIOORZ. — 8. INNOSSU (+ 2). — 9. AACINRS (+ 6). — 10. IIORRSSU. — 11. EILNOPS (+ 3). — 12. BEIQRSU (+ 2). — 13. AEINSST (+ 5).

Verticalement

14. ILMNOOPU. — 15. AACHIRRS (+ 1). — 16. CEEOSTU (+ 2). — 17. EEILNOS (+ 3). — 18. CEINNORT (+ 1). — 19. EINOOSZ. — 20. AIMNORU. — 21. IORRSSU. — 22. ADEILLR (+ 1). — 23. AACMNOR (+ 1). — 24. EMNRSTU (+ 1). — 25. EEOSTUU. — 26. BCILMOR. — 27. ACEERUX. — 28. AELSSSY.

(*) Jeu déposé.

SOLUTION DE LA GRILLE N° 46

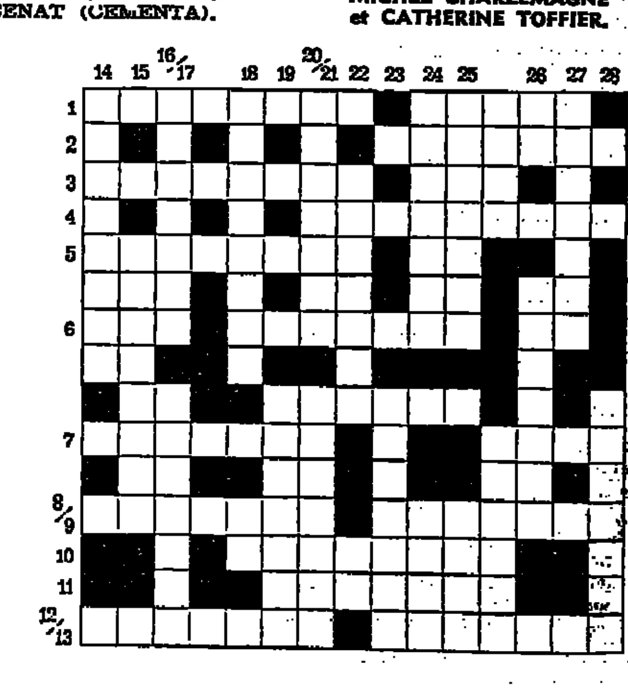
Horizontalement

1. SCALPEL. — 2. CALEPIN (PELICAN, PINACLE). — 3. SAISINE (NIAISES). — 4. ENTENTE (ENTIERE). — 5. PERDRIX. — 6. CAPTEES (EPACTES). — 7. GALLIUM. — 8. PIETINS. — 9. SOUDAIN. — 10. NYMPHEA. — 11. ELZEVIR. — 12. FONDANTE. — 13. QUATUOR. — 14. TINAMOU (MANITOU). — 15. DELIANT (ELIDANT). — 16. RESEDAS (ADRESSE, DERASES). — 17. MECENAT (CEMENTA).

Verticalement

18. ECLIPSEE. — 19. ULMAIRE (MIAULER). — 20. ASEPSIE (EPAISSE, EPIASSE). — 21. HECTARE (ACHETER, CHATREE, RACHETE, TRACHEE). — 22. PINERAIE (EPINERAI, PEINERAI). — 23. LIESSES (LISSEES, SESSILE). — 24. TROQUET. — 25. CEPAGES. — 26. OXYDATES. — 27. DEPOTOIR. — 28. HUERAIT (HEURTAI). — 29. INULINE. — 30. XIMENIA.

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.



Le Monde

culture

LE JOUR DU CINÉMA

M. Yves Rousset-Rouard président d'Unifrance films.

Le producteur Yves Rousset-Rouard a été élu président d'Unifrance films (association nationale pour la diffusion du film français à l'étranger). Il succède à M. Georges Danciger, dont le mandat venait à expiration.

Agé de trente-neuf ans, M. Yves Rousset-Rouard est président-directeur général de la société de production Trinacra films. Il vient de créer avec MM. Dormoy et Calderon la société Régie-Cassette, qui mettra en circulation, à partir du mois de septembre, des films en vidéo-cassettes, à louer ou à acheter. En règle générale, figureront au catalogue de la société, des films qui n'ont pas été « usés » par la télévision, et sans doute des succès récents.

Festivals en série.

La liste des festivals et rencontres est longue (le Monde *du 23 juin). Depuis le 25 juin a lieu le troisième festival international de Hongkong qui durera deux semaines, avec trois sections (asiatique, internationale, documentaire). Du 3 au 10 juillet, les troisièmes rencontres cinématographiques de Boulogne-sur-Mer proposent un festival du cinéma belge. Du 15 au 22 juillet, les Rencontres internationales du film de Prades fêtent leur vingtième année d'existence avec, notamment, une sélection de courts métrages et une rétrospective Roman Polanski. Du 18 au 25 juillet, au festival d'Avignon, seront présentés quatre films inédits avant leur sortie parisienne, et un hommage à Toto.*

Le festival de Locarno aura lieu du 2 au 18 août, pour la trente-deuxième fois. Le festival de Moscou, qui coïncide avec le soixantième anniversaire du cinéma soviétique, se tiendra du 14 au 28 août. Puis ce sera de nouveau Venise : interrompue depuis trois ans, la manifestation sera placée sous la direction du réalisateur Carlo Lizzani (24 août-4 septembre). Enfin, du 30 août au 9 septembre, aura lieu le festival de Montréal.

Théâtre

Le Conservatoire : une école jeune et fraternelle

(Suite de la première page.)

Chacune de ses inventions, de si loin qu'elle ait été prise, frappe par sa vérité simple. Si rien ne l'entame, elle sera une grande actrice fon*damentale, à qui l'on peut prédire* une vie difficile, parce que tant de rigueur dans le beau et le juste n'est pas ce qui plaît toujours, ni ce que les metteurs en scène vont chercher le plus souvent. Mais les actrices de cette trempe sont l'honneur de leur métier.

Etudiants de première année aussi sont Jean-Yves Dubois, acteur de grande précision, de grande finesse, qui dresse des horizons avec des riens ; et Cécile Magnet, Christophe Odent, Vincente Cortes, Philippe Cruzeby, Robin Renucci. Pour leur part, Jean-Daniel Laval, pierrot moins lunaire qu'il ne semble, et Catherine Rétoré, franche du collier, nette, sont déjà en deuxième année.

L'amour du travail

Il faut dire que tous ces acteurs semblent avoir été orientés par Jean-Pierre Miquel avec une présence d'esprit et une délicatesse *peu communes. Cette classe a présenté* des travaux sur les tragiques grecs, Brecht, Tchekhov, Shakespeare. Tout cela était frais, clair, très vivant. Avec une pointe de gaieté merveilleuse, qui irriguait la méditation ardente. Voilà du vrai beau théâtre, aussi émouvant qu'aventureux. Il a été question, ces dernières semaines, de confier à Miquel le poste d'administrateur du Théâtre-Français : il semblerait, à présent, que ses chances diminuent ; oh ! comme on le regretterait, parce qu'à voir le bien qu'il a fait à ses débutants, on rêve aux miracles qu'il pourrait susciter chez les acteurs du Français !

La classe de Pierre Debauche aussi compte cette année plusieurs étudiants remarquables de première année, y compris des « auditeurs » et « auditrices », c'est-à-dire des jeunes qui n'avaient pas été reçus au concours d'entrée. Par exemple, François Giombini, Maria Desroche, qui ont joué respectivement Synge et Fassbinder, ainsi que Sophie Loucachevski, d'une poésie intense dans le rôle de Carmen de la pièce de Genet, *le Balcon*. A noter que cette actrice portait un costume merveilleux et qu'un effort évident a été fait cette année sur un grand nombre de costumes, et cela aussi prouve l'amour du travail.

Mais le sommet de la classe de Debauche a été un très beau poème dramatique écrit par un jeune auteur tunisien, Youssef Hamid. Cela s'appelle *le Voyage dans l'immensité*, c'est un poème d'amour et de mort joué par une femme et un homme. Youssef Hamid est de Sfax. Il a interprété lui-même, en grand acteur, sa pièce ; Hélène Calzarelli, étudiante de troisième année, donnait la réplique, parfaitement.

Dans la classe de Marcel Bluwal s'est distingué un comédien extraordinaire, appelé sans doute à un grand avenir, Jean-Pierre Darroussin. Acteur presque impassible, au visage chaotique, qui, restant sur un quant-à-soi presque ténébreux, déclenche des explosions incroyables de comique pur, très beau, mais détermine aussi bien une émotion violente dans les moments de drame. Acteur puissant et pudique, déjà d'une maîtrise totale (étudiant de troisième année). Autres « as » chez Bluwal : Anne Canovas, Grégoire Œstermann, Ariane Ascaride, Elisabeth Commelin, Jean-Hugues Anglade.

Cette classe de Bluwal a présenté un excellent ensemble de travaux sur le théâtre allemand, et, là aussi, il semble que l'orientation du professeur soit enrichissante, généreuse.

Lorsque nous disons que tel ou tel comédien appartient à la classe de tel ou tel professeur, il ne faut pas oublier que ces comédiens, comme nous l'avons dit au début de ce compte rendu, « passent » couramment d'une classe à l'autre, et que *tel remarquable acteur présenté par* Debauche ou Bluwal peut avoir fait ses débuts chez Miquel ou Vitez.

Un respect des vraies natures

Vitez !... Il est permis de dire qu'Antoine Vitez a été le pionnier, le grand entraîneur, de cette renaissance radicale du Conservatoire national supérieur d'art dramatique dirigé par Rosner. C'est Vitez qui, le premier, a cassé le système périmé des « emplois », la coquette, l'ingénue, etc. C'est lui qui a renouvelé de fond en comble les textes sur quoi l'on travaille. C'est lui qui a apporté une dramaturgie nouvelle, un jeu plus responsable, plus divers, un respect des vraies natures.

On ne doit donc pas s'étonner que Vitez et ses disciples, pilotes de cette résurrection, se trouvent aujourd'hui, quand la machine entière vogue grand train, moins en vue à la proue. Certes, ils ont donné, cette année, deux choses on peut dire sublimes, une mise en scène de *Tête d'or*, de Claudel, joué par Aurélien Recoing et Jean-Hugues Anglade déjà cité, et une de *Richard II*, de Shakespeare, jouée par Christian Benedetti, qui étaient du vrai grand théâtre. Mais, dans l'ensemble, on dirait que les acteurs de Vitez, peut-être trop sûrs d'eux, ont été comme abandonnés à eux-mêmes, à leurs procédés éprouvés.

Dominent dans cette classe de Vitez une dépersonnalisation, un excès de distanciation, presque de parodie ; on veut avoir l'air trop intelligent, jamais dupe ; le mystère manque ; ça tourne à vide. C'est étrange, car les mêmes acteurs, à Ivry, manifestent beaucoup de cœur et d'invention. Vitez et ses étudiants devraient cet été réfléchir très sérieusement à cette « ralentie » de *leur action dans l'enceinte du Conservatoire*. Il faut qu'ils trouvent un nouveau souffle, ils en ont les moyens, ce n'est qu'affaire de résolution.

MICHEL COURNOT.

■ L'Eden-Théâtre présente jusqu'au 15 juillet « la Belle et la Bête 79 », d'après le conte de *Mme Le Prince-Beaumont*, à la Galerie de Nesles (6ᵉ). Les dialogues d'Alexandre Tamar sont adaptés et mis en scène par Jean-Michel Noiret. (Rens. : tél. 343-75-47).

■ La prochaine saison du Théâtre de Boulogne-Billancourt s'ouvrira le 4 octobre avec « la Résistible Ascension d'Arturo Ui », de Bertolt Brecht, présentée par les Tréteaux du Midi et mise en scène par Jacques Echantillon. Le mois de novembre sera consacré à la danse avec Carolyn Carlson (du 9 au 16) et Paul Taylor (du 20 au 30). « Les Hauts de Hurlevent », *d'Emily Brontë, seront au programme du 14 décembre au 6 avril dans une adaptation de Guy Dumur et une mise en scène de Robert Hossein, qui tiendra le rôle de Heathcliff. Du 17 au 24 avril et du 20 au 24 mai*, Jean Le Poulain dirigera et interprétera « le Marchand de Venise » de Shakespeare.

■ « Delta Phi » et le Théâtre du Beursault organisent cet été le troisième stage itinérant « Théâtre attelage », de l'Yonne à Dijon, en juillet et dans le Parc du Morvan en août. Rens. : (80) 72-16-95.

Musique

« DON QUICHOTTE » à Monte-Carlo

Inaugurée le 25 janvier 1879, la salle Garnier, à Monte-Carlo, fête son centenaire et, dans le hall d'entrée, à travers une copieuse exposition de photos, de costumes, de programmes, de maquettes de décors, c'est un siècle d'activité prestigieuse qui semble surgir du passé (1).

Sans galerie ni balcons, avec une seule loge, celle du prince, la salle est naturellement de dimensions plus modestes que celle de l'Opéra de Paris, mais on y retrouve le même équilibre des proportions, ce mélange de rigueur classique et de folie baroque, d'ors et de bruns, le charme d'une époque. Aussi voir représenter Don Quichotte, *de Massenet, sur la scène même où il a été créé le 19 février 1910, n'est pas seulement un plaisir d'archéologue sentimental, c'est se reporter soixante-dix ans en arrière à une époque où les compositeurs les plus célèbres, Saint-Saëns et Massenet, réservaient au prince Albert de Monaco la primeur de leurs nouveaux ouvrages lyriques.*

La saison 1909-1910, qui a vu la création de Don Quichotte, *était particulièrement représentative de l'éclectisme de Raoul Gunsbourg, qui, nommé directeur de l'Opéra en 1893, allait le rester jusqu'en 1951 : on commençait par la* Tétralogie *pour finir avec* l'Orfeo, *de Monteverdi ; entre-temps, Chaliapine venait chanter* le Barbier de Séville, *de Rossini,* Mephistofele, *de Boïto,* le Vieil Aigle, *de Gunsbourg,* la Russalka, *de Dargomijski, et incarner le héros de Cervantès. Tièdement accueilli il y a quelques années à l'Opéra de Paris dans une production par ailleurs très discutable,* Don Quichotte *a été repris très régulièrement à Monte-Carlo, et c'est comme si s'était créée une sorte de complicité entre l'œuvre et la salle.*

Dans le cadre pour lequel il a été conçu, l'ouvrage ressemble à un soleil couchant. Et si, comme souvent chez Massenet, les pages les mieux venues voisinent avec d'autres où le métier se substitue tant bien que mal à l'inspiration, on ne peut s'empêcher d'admirer avec quelle constance le compositeur, au faîte de sa carrière et déjà miné par la maladie qui devait l'emporter trois ans plus tard, s'est attaché à se renouveler. On mesure le chemin parcouru depuis ses premiers ouvrages vers une musique non seulement inspirée par le drame, mais structurée par lui de façon qu'elle puisse acquérir une sorte d'autonomie sans cesser d'être dramatique.

On pourrait en dire autant de la prosodie : ce n'est plus cette observation stricte que Debussy a systématisé dans Pelléas et Mélisande *; au contraire, on relèverait dans* Don Quichotte *nombre d'accents contrariés, tant pour renforcer l'expression qu'en raison de cette émancipation de l'invention musicale par rapport au mot à mot. Massenet, qui excellait autrefois dans les récitatifs plus que dans les airs proprement dits, est devenu mélodiste au meilleur sens du terme. A condition de ne pas confondre ce* Don Quichotte *inspiré d'une pièce de Jean Le Lorrain avec le héros de Cervantès, car ils n'ont que le nom et l'époque en commun, l'opéra de Massenet est ainsi doublement émouvant.*

L'idée d'associer implicitement la figure de Don Quichotte à celle du Christ est certainement ce qu'il y a de plus original dans la transposition de Le Lorrain. C'est cet aspect, totalement négligé à Paris, que Jean-Jacques Etchevery a choisi de mettre en valeur dans sa mise en scène, et, s'il a eu parfois la main un peu lourde, il n'a pas, comme Peter Ustinov, poussé vers la farce cette comédie héroïque pour le moins ambiguë.

La distribution, dominée par Gabriel Bacquier (Sancho Pança), réunissait Jacques Mars, qui faisait des débuts tardifs dans le rôle-titre, mais dont le timbre est un peu sombre pour le personnage, et Alexandrina Milcheva (Dulcinée), qui a trop de difficultés avec la prononciation pour tirer tout le profit vocal de la partition. Pierre-Michel Le Comte, qui dirigeait l'Orchestre national de Monte-Carlo, a su mettre en valeur cette rigueur toute classique de l'orchestre, qui est peut-être le trait le plus saillant de l'ouvrage.

GÉRARD CONDÉ.

(1) On pourra lire avec intérêt le supplément au nº 14 de la revue *Opéra international* entièrement consacré à l'Opéra de Monte-Carlo.

★ Une nouvelle biographie de Massenet vient de paraître aux Editions Julliard, sous la signature de son petit-fils, Pierre Bessand-Massenet. A défaut d'une approche musicologique, on trouvera de nombreux documents inédits qui éclairent la vie du compositeur d'un jour nouveau.

Radu Lupu et Daniel Barenboïm

Etait-ce déjà les vacances ? Il n'y avait qu'une demi-salle pour le dernier programme de la saison de l'Orchestre de Paris et on avait dû, pour la première fois, baisser le rideau qui sépare en deux le Palais des Congrès.

Les absents n'ont pas trop de regrets à cultiver car le pianiste roumain Radu Lupu, malgré tous ses prix internationaux, a joué le Concerto en ré majeur *de Brahms de façon fort irritante. Avec sa tête de Christ byzantin noyée sous les cheveux, l'abondante moustache et la barbe noire, son air de méditation un peu compassée, son immobilité de statue entre les mouvements, il fait songer à un mage oriental. Le tempo du premier mouvement est si lent que l'Orchestre de Paris a l'air de dormir, grince et s'élève péniblement. Pourtant Lupu, à l'occasion, montre sa poigne et la qualité de sa belle technique, même si les doigts frappent avec quelque dureté avant de retomber dans une rêverie plus évanescente que pensive.*

Dans l'adagio, la lenteur devient intolérable et accule l'orchestre à la mollesse dans ses répliques à ce discours sentencieux et pontifiant malgré son apparente modestie. Seul le final retrouve à peu près son tempo, bien que le pianiste y présente tour à tour un lyrisme assez tiède et une virtuosité rougeoyante et diabolique.

Dans la Première Symphonie, *Daniel Barenboïm enfin libéré rendait les rênes aux vastes mouvements brahmsiens et l'Orchestre de Paris brillait de ses plus belles couleurs (avec ses neuf contrebasses curieusement plantées derrière les cuivres et surélevées), sans retrouver cependant la sublimité rayonnante qu'il avait atteint, il y a onze ans, sous la main de Charles Munch.* — J. L.

Notes

Expositions

« Cronus 11 »

Le Taller d'Amsterdam est un groupe d'artistes né en 1963 à Montevideo et rejoint par des Hollandais lors de son installation à Amsterdam. Son travail, entrepris sous les auspices du cinétisme, a été salué, au fil des années, dans toutes les capitales et les villes-pilotes de l'art moderne international. Déjà en 1969, à Paris, lors de la VIᵉ Biennale au Palais de Tokyo, avait été montrée l'expérience « Cronus 5 » ; la presse, extasiée et unanime, avait loué le spectacle destiné à animer neuf heures entières une vaste structure de bois recouverte de plastique transparent.

Les quinze artistes du Taller donnent le sentiment d'être très habiles pour leur promotion, on les reconnaît où qu'ils aillent, on les demande même, semble-t-il. Il fallait donc bien que le Taller figure dans les annales du Centre Georges-Pompidou, comme il fallait sûrement que Beaubourg soit dans l'impressionnante et exhaustive liste des endroits qui ont accueilli le Taller. Standing oblige.

C'est donc le C.C.I. qui accueille « Cronus 11 » : une structure d'acier censée représenter l'environnement du citadin, sa prison. Si vous y allez le samedi, vous aurez droit à une animation de l'espace grâce à des hommes et à des femmes masqués de blanc, vêtus de greige, et à un accompagnement musical très éclectique.

MATHILDE LA BARDONNIE.

★ Centre Georges-Pompidou jusqu'au 2 juillet. Animation le samedi, à 16 heures et 20 heures.

■ Dans le hall de la Sorbonne est exposée une sélection des œuvres des artistes étrangers boursiers du gouvernement français, présentées par Gaston Diehl. En ce qui concerne les peintres, un jury de critiques a décerné une première mention à Sharabuddin Ahmed (Bangladesh), une deuxième à Areski Aoun (Algérie), une troisième à Siham Abdulamir (Irak). Pour l'aquarelle, une mention est allée à Tarif Husseini (Syrie), une pour la gravure à Abdul Mansour Ibrahim (Malaisie), enfin une pour la photographie à Mohamed Benbelgacem (Algérie).

Rock

Bernard Bonvoisin et Trust

« Je suis d'une classe sociale où l'on a souvent mal », lance comme une sorte de défi Bernard Bonvoisin, le chanteur de Trust, et l'on comprend aussitôt que ce ne sont pas des mots jetés en l'air juste pour le plaisir. Mardi soir, Trust donnait un concert gratuit au Bataclan pour soutenir la sortie de son premier album et, à défaut d'un grand groupe, on a découvert un grand chanteur. Bernard Bonvoisin a l'étoffe d'une star, quelque chose qui ressemble à un sens inné de la scène, de la chanson. Il a cette manière violente de ponctuer ses phrases avec des gestes intenses.

La voix forte et ample — une voix d'airain — il chante avec une rage inextinguible, une rage qu'il n'a jamais besoin d'hurler, tant elle hurle par elle-même. Bien sûr, on peut lui reprocher d'écrire des textes un peu systématique dans leur chronique sociale, ou lui reprocher des clichés un peu trop nombreux comme « Police Milice ». Mais il a mis toute sa haine et toute sa soif, en vrac, dans ce premier disque. Et s'il est parfois maladroit, voire exaspérant, c'est qu'il est exaspéré. La maturité fera la différence. Derrière lui, le groupe est un peu à la traîne, en dépit d'un matériel impressionnant, avec un hard-rock sans grande originalité qui reste, somme toute, l'assurance d'un succès substantiel en France. A. W.

★ Discographie chez C.B.S.

■ Le chanteur fantaisiste Rogers est mort dimanche 24 juin des suites d'une longue maladie. Il était âgé de soixante et onze ans. De son vrai nom Roger Saturnin, Rogers avait participé dans les années 30 et 40 à la création de diverses opérettes et revues aux Folies-Bergère, aux côtés de Joséphine Baker, à l'A.B.C. et à la Gaîté-Lyrique.

Expositions

Émile Gilioli au Centre Georges-Pompidou

Pas de purgatoire pour Gilioli. Depuis deux ans et demi qu'il est mort, les hommages se sont multipliés, à l'étranger et en province. Les quarante sculptures que Germain Viatte a rassemblées au Centre Georges-Pompidou, choisies parmi les meilleures, en sont le couronnement. Elles sont bien en place, à leur place, sur la terrasse du quatrième étage pour une fois accessible au public, à une altitude humaine en quelque sorte, au niveau des toits environnants, avec les tours de Notre-Dame pour fermer l'horizon.

Elles ont été réalisées de 1946 à 1976. Trente ans d'une activité sans repos. En 1946, Gilioli retrouvait à Paris son atelier de la rue du Moulin-de-Beurre et le « climat de discussion, de bonheur nocturne et de grandes idées » que Pontus Hulten évoque en tête du catalogue. Le jeune sculpteur que venait de révéler la galerie Breteau était prêt à imposer ses formes pleines, sa géométrie spiritualisée. A Grenoble, où il avait passé les années de guerre, la fréquentation d'un musée ouvert à l'art moderne et la rencontre des peintres Closon et Varbanesco avaient stimulé son besoin d'innover.

Les voici à l'air libre, ces créatures que l'âge n'a pas marquées. Le marbre de la Halle aux Vins *préfigure déjà l'idéal d'une architecture-sculpture que Gilioli atteindra avec le monument des Glières, que l'artiste ne soupçonnait pas être l'aboutissement de sa carrière. Il croyait trop à la vie.*

La vie, il l'insufflait aux pièces les plus (apparemment) abstraites, combinant les volumes dérivés de la sphère et les arêtes coupantes des polyèdres. Capter le maximum de lumière sur leurs surfaces, sur leurs facettes, et en même temps exprimer autre chose, quelque intuition généreuse d'une portée universelle : ce rêve pouvait sembler ambitieux. On verra — ou on reverra — qu'il n'était pas téméraire, devant Créature de l'eau *(1949), synthèse de voilier ; ou* Paquier *(1951) inspiré par la petite église romane proche de sa tombe ; ou* Homme de la Paix *à la mémoire de Dag Hammarskjoeld (1965) ; ou* l'Homme-Oiseau *(1958) qui s'élève comme une flamme, pour nous borner à quelques exemples.*

Le thème du soleil mérite pourtant une attention particulière, car plus Gilioli s'avançait dans sa recherche, plus l'astre promu à la fonction d'un mythe jaillissait de ses mains. Le disque solaire illusoirement statique, vertical ou horizontal, plat ou bombé, mat ou rutilant, Soleil levant, Soleil noir, Soleil de vie, *etc., réapparaît sans cesse. Et si Gilioli le place en suspens, fortement menacé, sur quelque pente dangereuse, c'est d'abord pour traduire la précarité de l'instant, des instants confrontés à la distance. En font foi trop d'ébauches, pourrait-on dire, bien qu'il s'agisse toujours d'œuvres achevées. Défiant les lois de la pesanteur, elles préfigurent le soleil final en équilibre sur « l'aile d'espoir » du « grand oiseau blanc » : le monument national de la Résistance.*

Et, avant ou après, le Soleil sur la montagne sera le leitmotiv de mainte variante, tant cette immobilisation à la Josué, même sur la corde raide métallique, est devenue la hantise du sculpteur. Inconsciemment sans doute, ne tentait-il pas d'arrêter son soleil couchant ? Un pressentiment qui, d'autre part, se matérialise au cours de la dernière année de sa vie, par une production accélérée. Fébrile, médicalement : il avait reçu d'autres avertissements, mais se croyait quitte pour la peur.

Sans s'attarder davantage, quoi qu'elle offre toujours quelque chose à découvrir, sur une œuvre connue de tous, on saluera une fois de plus ce chef-d'œuvre figuratif qu'est la Grande Babet, *ce poème d'amour.*

JEAN-MARIE DUNOYER.

★ Jusqu'au 8 septembre.

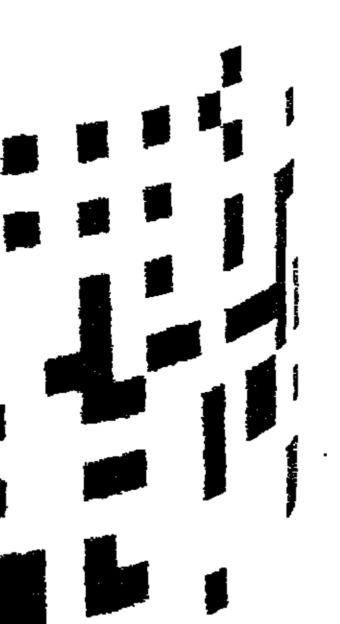
CONFLIT ENTRE LA MAIRIE DE PARIS ET LES CONSERVATOIRES MUNICIPAUX

Les nouveaux statuts-types des conservatoires municipaux d'arrondissements de Paris adoptés le 2 janvier 1979 sont aujourd'hui remis en question par plusieurs de ces établissements.

M. Pierre Bas, adjoint au maire de Paris, justifiait ce changement des statuts par l'effort financier consenti par la municipalité ces dernières années et la nécessité de « *garantir le sérieux de la gestion administrative et financière et de la qualité de l'enseignement* ».

Les personnels des conservatoires, fondés sous la forme d'associations régies par la loi de 1901, craignent que le nouveau conseil d'administration (sept membres de droit et cinq personnalités désignées par le maire de Paris) ne porte atteinte au pouvoir de ces associations et n'instaure un contrôle de la mairie sur les dix-sept établissements que compte la capitale. L'âge limite des élèves (de sept à vingt-cinq ans) et surtout des professeurs serait respecté de façon plus rigoureuse.

Jusqu'à présent, seuls les conservatoires des 9ᵉ, 12ᵉ, 14ᵉ et 15ᵉ arrondissements ont adopté ce nouveau régime, qui a par ailleurs fait l'objet d'une demande d'annulation auprès du préfet de Paris et d'un recours devant le tribunal administratif. Les associations qui refusent les nouveaux statuts-types risquent de se voir privée de la subvention et des locaux municipaux ; ainsi, dans le 13ᵉ arrondissement, les professeurs ont reçu une lettre les invitant à poser leur candidature dans un nouveau conservatoire nommé par la mairie.



SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Comédie-Française (296-10-20), 20 h. 30 : Dom Juan.
Théâtre de la Ville (274-11-24), 20 h. 30 : Het Nationale Ballet (Hollande).
Centre Pompidou (277-11-12), 20 h. 30 : Ensemble intercontemporain, dir. D. Masson (Brown, Stockhausen, Globokar).

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), 20 h. 45 : Spectacle Ionesco ; 22 h. : la Voix humaine.
Artistic-Athévains (700-19-15), 20 h. 30 : Jacques Thibault.
Athénée (742-67-27), 20 h. 30 : le Roi Lear.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre du Soleil (374-24-08), 20 h. : Méphisto.
Chapiteau de l'avenue de Breteuil (539-89-54), 21 h. : Yerma.
Comédie des Champs-Elysées (359-37-03), 20 h. 30 : le Tour du monde en quatre-vingts jours.
Daunou (261-69-14), 21 h. : Remarie-moi.
Fontaine (874-82-34), 21 h. : Je te le dis Jeanne, c'est pas une vie.
Galerie 55 (326-63-11), 21 h. : la Disparition d'Onésime K.
Galerie de Nesles (325-59-50), 21 h. : la Belle et la Bête 79.
Gymnase (770-16-15), 21 h. : Coluche.
Huchette (326-38-99), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino (322-28-92), 21 h. : l'Epouse prudente.
Lucernaire (544-57-34). I, 18 h. 30 : Une heure avec Baudelaire ; 22 h. : Journal fou d'une infirmière. — II, 18 h. 30 : Une heure avec R. M. Rilke ; 20 h. 30 : la Baignoire ; 22 h. 15 : les Etoiles rouges.
Marigny (256-04-41), 20 h. 30 : la Puce à l'oreille.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière (742-95-22), 21 h. : Une case de vida.
Montparnasse (320-89-90), 21 h. : le Philanthrope.
Nouveautés (770-52-76), 21 h. : C'est à c't'heure-ci que tu rentres ?
Oblique (355-02-94), 20 h. 45 : la Passion de Jeanne d'Arc selon G. de Rais.
Orsay (548-38-53), 20 h. 30 : Zadig.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 45 : Je veux voir Mioussov.
Poche-Montparnasse (548-50-21), 21 h. : le Premier.
Porte-Saint-Martin (607-37-53), 20 h. 30 : les Deux Orphelines.
Présent (203-02-55), 20 h. 30 : Sans issue.
Saint-Georges (878-63-47), 20 h. : R. Magdane ; 21 h. 30 : les Nouveaux Garçons de la rue.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h. 45 : les Belges.
Théâtre-en-Rond (387-88-14), 21 h. : Sylvie Joly.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 30 : Arlequin superstar.
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : Est-ce que tu m'aimes ? ; 22 h. 30 : la Forêt des âmes.
Variétés (233-09-92), 20 h. 30 : la Cage aux folles.

Les concerts

Lucernaire (544-57-34), 19 h. : A. Ader (Nunes, Iglesias).

Vendredi 29 juin

Galerie Nane Stern (705-08-46), 19 h. 30 : I. Kutin (Beethoven, Brahms, Chopin).
Espace Cardin (266-17-30), 20 h. 30 : Ars Nova (Komives).
Eglise Saint-Merri (271-93-93), 21 h. : Shoreline Orchestra (Lecuona, Terri, Anderson).

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : les Europhages.

Jazz, pop', rock, folk

Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h. 30 : G. Lafitte et D. Dorix.
Chapelle des Lombards (236-65-11), 21 h. : B. Guérin, L. Francioli, B. Philipps, J.-P. Jenny-Clark ; 22 h. 45 : C. Freeman, J. Hoggard, S. Rozie, F. Don Moye.
Petit-Journal, 21 h. 30 : Tin Pan Stompers.
Campagne-Première (322-75-93), 18 h. : T. Beaujin ; 20 h. : Sugar Blue.
Puce-à-l'Oreille (278-11-83), 20 h. 30 : M. Ponticelli.
Riverbop (325-93-71), 22 h. 30 : Trio A. Romano, J. Van' t' Hof, M. Vitous.
Le 28-Rue-Dunois (584-28-00), 21 h. : Arcane ; 23 h. : Dousty.
Cité internationale, Grand Théâtre (589-38-69), 21 h. : Anno Domini.
Gibus (700-78-88), 21 h. : French Cancan.
Palais des congrès (758-22-22), 21 h. : Keith Jarret.
Ranelagh (288-64-44), 20 h. 30 : Chris Pagès.

La danse

ASCI (580-12-67), 20 h. 30 : Ema Haberli.
Tristan-Bernard (522-08-40), 20 h. 30 : O America.
Théâtre des Champs-Elysées (359-72-42), 20 h. 30 : la Jeune Bouquetière.

Festival du Marais

(887-74-31)

Hôtel d'Aumont, 21 h. 30 : Frédéric Chopin.
Marché Sainte-Catherine, 19 h. 30 : Brocéliande ; 20 h. 30 : Gil Scalracani.
Hôtel de Beauvais, 20 h. 30 : René Lafleur, José Parras ; 22 h. : Comment ça va sur la terre.
Essaïon, 22 h. 15 : Danse de mort.
Eglise Notre-Dame des Blancs-Manteaux, 21 h. 15 : G. Guillard, piano ; K. Lueders, harmonium (Saint-Saëns, Franck).

cinémas

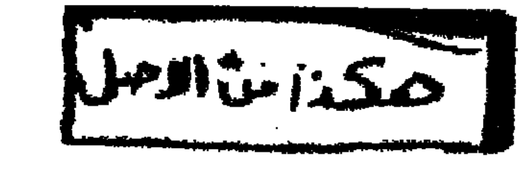
Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans

La Cinémathèque

Chaillot, 16 h., Vingt-cinq ans de cinéma italien : Heureuse époque, d'A. Blasetti ; 18 h., Cannes 79 : l'Arrêt au milieu, de J.-P. Sentier ; 19 h. : Seul le ciel était témoin, de C. Roux ; 21 h. : Carnet de voyage, de C. Bidault.
Beaubourg, 15 h. : Mater Dolorosa, d'A. Gance ; 17 h. : la Belle Nivernaise, de J. Epstein ; Rétrospective Joris Ivens, 19 h. : Comment Yukong déplaça les montagnes : Une caserne ; Impressions d'une ville ; 21 h. : l'Usine des générateurs.

Les exclusivités

AMERICAN COLLEGE (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
AMOUR DE PERDITION (Port., v.o.) : Action-République, 11e (805-51-33).
A NOUS DEUX (Fr.) Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75).
AU BOUT DU BOUT DU BANC (Fr.), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Miramar, 14e (320-89-52).
LES BELLES MANIERES (Fr.), Marais, 4e (278-47-86).
CAUSE TOUJOURS, TU M'INTERESSES (Fr.), Bretagne, 6e (322-57-97) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Normandie, 8e (359-41-18).
LA COLLINE A DES YEUX (A., v.o.) (**) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; v.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LE COUP DE SIROCCO (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70).
LE COUTEAU DANS LA TETE (All., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
LES DEMOISELLES DE WILKO (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LA DROLESSE (Fr.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
L'ECHIQUIER DE LA PASSION (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
ET LA TENDRESSE ?... BORDEL ! (Fr.), Capri, 2e (508-11-69), Styx, 5e (633-08-40), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Parnassiens, 14e (329-33-88), Grand-Pavois, 15e (554-46-85), Passy, 16e (288-62-34).
FELICITE (Fr.) (*), St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
FEMME ENTRE CHIEN ET LOUP (Blg., v. flam.), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).
FLAVIA LA DEFROQUEE (It., v.f.), Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
FLIC OU VOYOU (Fr.), Richelieu, 2e (233-56-70), Marignan, 8e (359-92-82), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Ternes, 17e (380-10-41).
GAMIN (Col., v.o.), Bonaparte, 6e (326-12-12).
CES GARÇONS QUI VENAIENT DU BRESIL (A., v.o.) (**), Paramount-City, 8e (225-45-76) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
GOLDORAK (Jap., v.f.), Madeleine, 8e (073-56-03) H. Sp.
HAIR (A., v.o.), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Rive Gauche, 6e (548-26-36), Quartier Latin, 5e (326-84-65), Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67), v.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Wepler, 18e (387-50-70).
HAMBURGER FILM SANDWICH (A., v.o.), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).
HISTOIRES ABOMINABLES (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.
HORRIBLE CARNAGE (A., v.o.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
L'HYPOTHESE DU TABLEAU VOLE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
L'INCROYABLE HULK (A., v.o.) : George V, 8e (225-41-46) ; v.f. : ABC, 2e (236-55-54) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).



SPECTACLES

INTERIEURS (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47).
LINA BRAAKE FAIT SAUTER LA BANQUE (All., v.o.) : Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
MELODY IN LOVE (A., v.f.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Lord Byron, 8e (225-04-22) ; Maxéville, 9e (770-72-86), Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
MEURTRE PAR DECRET (A., v.o.) : Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).
LES MOISSONS DU CIEL (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Saint-Michel, 6e (326-79-17) ; Concorde, 8e (359-92-84). — V.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Lumière, 9e (770-84-64).
MOLIERE (Fr.) : Bilboquet, 6e (222-87-23).
MORT SUR LE NIL (A., v.f.) : Paramount - Marivaux, 2e (742-83-90). — V.o. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83).
NORMA RAE (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; Pagode, 7e (705-12-15 ; France - Elysées, 8e (723-71-11) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; P.L.M. - Saint - Jacques, 14e (589-68-42). — V.f. : Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357 - 90 - 81) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Athéna, 12e (343-07-48).
NEW-YORK, SALSA CITY (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
NOSFERATU, FANTOME DE LA NUIT (All., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
OLIVER'S STORY (A., v.o.) : Biarritz, 8e 723-69-23).
PERSONNALITE REDUITE DE TOUTES PARTS (All., v.o.) : Le Seine, 5e (352-95-99), H. Sp.
PHOTOS SCANDALE (Fr.) (**) : Eldorado, 10e (208-18-76).
LA PLUS BELLE SOIREE DE MA VIE (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
PROVA D'ORCHESTRA (It., v.o.) : Saint - Germain - Village, 5e (633-87-59) ; Pagode, 7e (705 - 12 - 15) ; Colisée, 8e (359-29-46), Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Mayfair, 16e (525-27-06). — V.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).
QUINTET (A., v.o.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).
REBECCA (A., v.o.) : Madeleine, 8e (073-56-03)) hor. sp. ; v.f. : Nation, 12e (343-04-67).
ROBERTE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
SERIE NOIRE (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
LES SŒURS BRONTE (Fr) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
LE TEMPS DES VACANCES (Fr.) : Paris, 8e (359-53-99).
TORRE BELLA (Port., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
TOUCHE PAS A MES TENNIS (A., v.o.) : U.G.C.-Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Omnia, 2e (233-39-36) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LES TRENTE-NEUF MARCHES (A., v.o.) : Publicis- Champs-Elysées, 8e (720-76-23).
TROISIEME GENERATION (All., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71).
UTOPIA (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86), hor sp
VIVRE EN TOKYOCHROME (Jap., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99). hor. sp.
VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
ZOO ZERO (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Palais des Arts, 3e (272-62-98).

Les films nouveaux

CIAO LES MECS, film français de Sergio Gobbi. — Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
TOTO, MISERE ET NOBLESSE, film italien de Mario Mattoli. — V.o. : Git-le-Cœur, 5e (326-80-25) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LES FLOCONS D'OR, film allemand de Werner Schroeter. — V. o. : Olympic, 14e (542-67-42).
NOW VOYAGER, film américain d'Irving Rapper. — v.o. : Olympic, 14e (542-67-42).
DEUX HEURES DE COLLE POUR UN BAISER, film français d'André Farwagi (*). — Ermitage, 8e (359 - 15 - 71) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenue - Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-56-40) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
COLLECTIONS PRIVEES, film franco - japonais collectif de Valerian Borowczyk, Just Jaeckin, Shuji Terayama. — U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Panthéon, 5e (033 - 15 - 04) ; U.G.C -Danton, 6e (329-42-62) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G C.-Gare-de-Lyon, 13e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75)
N° 1 OF THE SECRET SERVICE, film américain de Lindsay Shonteff. — V.o. : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97). — V.f. : Max-Linder, 9e (770-40-04); Paramount-Opéra, 9e (073-34-37): Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount - Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) : Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LE RAYON LASER, film américain de Michael Rae. — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).

Les grandes reprises

AFRICAN QUEEN (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66)
L'AMI AMERICAIN (A., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Studio Cujas, 5e (033-89-22) ; Olympic, 14e (542-67-42).
ANDREI ROUBLEV (A., v.o.) : Cosmos, 6e (548-62-25).
ANNIE HALL (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
L'ARNAQUE (A.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
AROUND THE STONES (A.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
ATTENTION, ON VA S'FACHER (A., v.f.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette 13e (331-56-86) ; Clichy Pathé, 18e (522-37-41)
ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (380-24-81)
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (033-07-76).
BAMBI (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
LE BON, LA BRUTE ET LE TRUAND (It., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75)
BLUE COLLAR (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
BULLIT (A., v.o.) : Hollywood Bd, 9e (770-10-41).
LE CANARD A L'ORANGE (It., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).
LE CHAGRIN ET LA PITIE (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).
LE COUP DE GRACE (All., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16). H. sp.
LE DECAMERON (It., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).
DRIVER (A., v.f.) : Paramount Opéra, 2e (073-34-37).
2001 ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
LES GRANDES VACANCES (Fr.) : Marivaux, 2e (742-83-90) ; Mercury, 8e (225-75-90) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount Gobelins, 13e (707-13-28)
LA GUERRE DES ETOILES (A., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; Diderot, 12e (343-19-29).
LE GRAND MEAULNES (Fr.) : Denfert, 14e (033-00-11), sf L.
LA GRANDE BOUFFE (Fr., **) : Paramount Marivaux, 2e (266-55-33) ; Paramount City, 8e (225-45-76) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).
LES HOMMES PREFERENT LES BLONDES (A. v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
L'HOTEL DE LA PLAGE (Fr.) : Calypso, 17e (754-10-68).
IL ETAIT UNE FOIS LA REVOLUTION (It.-Amér., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12), Elysées Cinéma, 8e (225-37-90). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Miramar, 14e (320-89-52), Mistral, 14e (359-52-43), Murat, 16e (651-99-75).
JEREMIAH JOHNSON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85)
JONATHAN LIVINGSTONE LE GOELAND (A., v.f.) : Dominique, 7e (705-04-55) H. Sp.
LE LAUREAT (A., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90).
JULIA (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19).
MARATHON MAN (A., v.o.) : Dominique, 7e (705-04-55).
MASCULIN FEMININ (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56).
MACADAM COW BOY (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
MASH (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
MEAN STREET (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
MONTY PYTHON (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).
O MADIANA (Ant.) : La Clef, 5e (337-90-90).
OPERATION DRAGON (Chin., v.f.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) : Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08), Hollywood Bd, 9e (770-10-41), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Wepler, 18e (387-50-70).
ORANGE MECANIQUE (A., v.f. (**) : Haussmann, 9e (770-47-55).
PARFUM DE FEMME (It., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Nation, 12e (343-04-67), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
PERFORMANCE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78), à partir du 29 ; Daumesnil, 12e (343-52-97), à partir du 29.
PLAYTIME (Fr) : Paramount Elysées, 8e (359-49-34) (70 mm.), Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80), Paramount Bastille, 12e (343-79-17). Studio Jean-Cocteau, 5e (033-47-62).
POUR QUELQUES DOLLARS DE PLUS (It., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), Rex, 2e (236-83-93), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Secrétan, 19e (206-71-33).
POUR UNE POIGNEE DE DOLLARS (It., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71), U.G.C.-Danton, 6e (329-42-63), Rex, 2e (236-83-93), U.G C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Tourelles, 20e (636-51-98).
QUATRE BASSETS POUR UN DANOIS (A., v.o.-v.f.) : Marignan, 8e (359-92-83). — V.f. : Richelieu, 2 (233-56-70) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont - Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Gaumont - Gambetta, 20e (797-02-74) (L.).
LE RECIDIVISTE (It., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
SWEET MOVIE (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
THEOREME (It., v.o.) : Templier, 3e (272-94-56).
TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE (A., v.o.) : Cinoche, 6e (633-10-82).
LA TOUR INFERNALE (A., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98).
UN DIMANCHE COMME LES AUTRES (A., v.o) : Daumesnil, 12e (343-52-97) jusqu'à jeudi.
UN JOUR AUX COURSES (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point Show, 8e (225-67-29) ; Action Lafayette, 9e (878-80-50).
UNE JOURNEE PARTICULIERE (It., v.o.) : L'Epée de Bois, 5e (337-57-47).
UN SAC DE BILLES (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).
VACANCES ROMAINES (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07).
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Balzac, 8e (561-10-60) ; Omnia, 2e (233-29-38), Caméo, 9e (266-46-44), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08). Magic-Convention, 15e (828-20-64).

Les séances spéciales

ARAN (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h. et 13 h.
LA BALLADE SAUVAGE (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) 18 h. (sf S., D.).
BROTHER CARL (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) 18 h. (sf S., D.).
LE CANDIDAT COCO LA FLEUR (Fr.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) 22 h.
CHRONIQUE D'ANNA MAGDALENA BACH (All., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99) 17 h.
DEHORS DEDANS (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99) 12 h. 30 (sf D.).
L'ENIGME DU SPHINX (Ang., v.o.): Olympic, 14e (542-67-42) 18 h. (sf S., D.).
FRITZ THE CAT (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) 24 h.
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) 10 h., 12 h., 24 h.
IF (Ang., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.
INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99) 12 h. 20 (sf D.).
J'IRAI COMME UN CHEVAL FOU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) 12 h. et 24 h.
LES LARMES AMERES DE PETRA VON KANT (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
LA MADRIGUERA (Esp., v.o.) : L'Epée de bois, 5e (337-57-47) 12 h.
MESSIDOR (Suis.) : L'Epée de bois, 5e (337-57-47) 12 h.
LA MONTAGNE SACREE (Mex., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99) 22 h. 30.
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) 10 h., 12 h., 24 h.
ROCKY HORROR PICTURE SHOW (Ang., v.o.) : Acacias, 17e (754-97-83) V., S. 24 h.
THE PARTY (A., v. o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), 12 h. et 24 h.



CARNET

Réceptions

— Le docteur Werner Fleck, ambassadeur de la République démocratique allemande, a donné une réception, mardi 26 juin, à l'occasion du départ du docteur Günter Bühring, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, et pour présenter son successeur, M. Manfred Stantke.

— Une réception a eu lieu jeudi 28 juin à l'ambassade de Yougoslavie à l'occasion du départ du ministre conseiller M. Davorin Kostanjsek et pour présenter son successeur, M. Rajko Knezevic.

Naissances

— Le docteur et Mme François BISSELICHES, née Arlette Salter, et Adrien sont heureux d'annoncer la naissance de

Thierry Benjamin.

Paris, le 11 mai.
24, rue Galilée,
75116 Paris.

— M. et Mme Jean MAIREY sont heureux d'annoncer la naissance de

Anne-Rose,

sœur de Virginie.
21710 Fixin.
Le 26 juin 1979.

Décès

Michel ARNAUD

a rejoint la Maison du Père le 26 juin 1979.

Une messe réunira, en septembre, tous ceux qui sauront sourire en pensant à lui.

Sa famille,
« La Cerisaie »,
60200 Lamorlaye.

— La Baule.
Mme Jean-Marie Bonneil,
M. Maurice Bonneil,
font part du décès de

M. Jean-Marie BONNEIL,

ancien directeur technique
des Chantiers de l'Atlantique
en Saint-Nazaire
(Loire-Atlantique),
officier dans l'ordre de la Légion d'honneur,
officier dans l'ordre du Mérite maritime,
survenu le 8 juin 1979, dans sa soixante-dix-neuvième année.

L'inhumation a eu lieu à Toulon (Var), dans la sépulture familiale, le 12 juin, dans la plus stricte intimité.

— Le 28 juin 1979, à Thonon-les-Bains, dans sa soixante-seizième année, a été rappelée à Dieu, munie des sacrements de l'Eglise,

Mme Henri ERACLE,
née Odette Bonnin,

infirmière D.E. promotion 1926,
participante active en 1939-1940
avec l'Ambulance lourde 203.

Les obsèques, dans la plus stricte intimité, auront lieu le samedi 30 juin 1979, à 10 heures, en l'église Notre - Dame - du - Léman à Vongy-Thonon.

« Le soir venu, il leur dit :
passons sur leur rive. »
Evangile selon saint Marc,
IV 35.

Ni fleurs ni couronnes.
Pas de visite au domicile, des prières.
Le deuil sera porté avec discrétion.
Cet avis tient lieu de faire-part.

De la part de M. Henri Eracle, son mari,
et de sa sœur Mlle Madeleine Bonnin.

— Mme Pierre Friry,
M. et Mme Claude Friry et leurs enfants,
M. et Mme Boris Trifilieff et leur fille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre FRIRY,

ancien président du directoire
des Mines de potasse
d'Alsace,
survenu le 25 juin 1979, dans sa soixante-dix-septième année.

Les obsèques ont eu lieu à Mulhouse, le 29 juin 1979, dans la plus stricte intimité.

99, avenue de la 1re Division-Blindée,
68100 Mulhouse.
12, rue du Frêne, 68100 Mulhouse.
70, rue de Chézy,
92200 Neuilly-sur-Seine.

— Mme Bernard Leclercq,
M. et Mme Marc-André Leclercq,
M. Philippe Leclercq,
ses enfants,

M. et Mme Claude Leclercq et leurs enfants,
Le commandant et Mme Robert Riss et leurs enfants,
M. et Mme Luc Forget et leurs filles,
M. et Mme François Leclercq et leurs filles,
M. Xavier Leclercq,

Le baron et la baronne Jean de Balore et leurs enfants,
M. et Mme Pascal Leclercq,
M. Nicolas Leclercq,

Mlle Béatrice Leclercq,
M. Florent Leclercq,
Mlle Caroline Leclercq,
M. et Mme Dominique-Bertrand Leclercq et leur fille,
M. Jérôme Leclercq
Mlle Sophie Leclercq,
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,

Mme Michel Leclercq,
Mme Louis Decrept,
Mme Pierre Decrept,
ses belles-sœurs,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Maurice LECLERCQ,

rappelé à Dieu le 27 juin 1979, dans sa quatre-vingt-quinzième année, muni des sacrements de l'Eglise, au château de Beauvoir-Wavans.

La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 30 juin, à 15 heures, en l'église de Beauvoir - Wavans, près d'Auxi - le - Château (Pas-de-Calais), suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

— Les familles Siaut, Madelon et Curtat,
font part du décès de

Mme veuve Louis SIAUT,
née Odette Madelon,

survenu le 28 juin 1979, en son domicile.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 3 juillet 1979, à 8 h. 30, en l'église Notre-Dame, avenue Jean-Baptiste-Clément, Boulogne (92).

L'inhumation au cimetière de Bègles (33), dans le caveau de famille, aura lieu le mercredi 4 juillet 1979, à 8 h. 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

16, rue Denfert-Rochereau,
92100 Boulogne.

Anniversaires

— A l'occasion du premier anniversaire de la disparition de

M. Roland HOUDON,
vice-président
de la Société mutualiste
du personnel
de la Banque nationale de Paris,

les membres du conseil d'administration et ses nombreux amis sont conviés à une réunion du souvenir, le lundi 2 juillet 1979, à 15 heures, au cimetière de Garches (Hauts-de-Seine).

Communications diverses

— M. André Trigano, maire de Mazères (Ariège), a été promu au grade de chevalier dans l'ordre national du Mérite.

— L'Alliance internationale des ancien résidents de la Cité universitaire de Paris informe ses membres que son annuaire 1978-1979 est paru. Les anciens résidents qui souhaiteraient figurer dans le prochain annuaire sont priés de bien vouloir s'adresser au secrétariat de l'Alliance, 28, boulevard Jourdan, tél. 589-68-52.

Visites et conférences

SAMEDI 30 JUIN

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 15 h., 17, rue Saint-Vincent, Mme Bachelier : « Promenade dans le Vieux-Montmartre ».
15 h., gare rive gauche, Mme Bouquet des Chaux : « Connaissance de Versailles ».
15 h., 1, rue Robert-Esnault-Pelterie, Mme Lamy-Lassalle : « Le ministère des affaires étrangères » (entrées limitées).
15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Meyniel : « L'hôtel de Sully et la place des Vosges ».
15 h., 13, rue Scipion, Mme Pennec : « L'enfant au musée de l'Assistance publique ».
15 h. 30, entrée, hall gauche, côté parc, Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte » (Caisse nationale des monuments historiques).
11 h. 45, Grand Palais, dans le hall : « L'art en France sous le Second Empire » (Arcus).
15 h. 15, 19, rue de Cléry : « De la rue d'Aboukir et la cour des Miracles à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle » (Mme Barbier).
15 h., boulevard de Ménilmontant, entrée principale : « Les tombes célèbres du cimetière du Père-Lachaise » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).
15 h. 30, façade, portail central : « Notre-Dame de Paris » (M. de La Roche).
15 h. 30, Grand Palais, porte A : « L'art en France sous le Second Empire » (Tourisme culturel).
15 h., 2, rue de Sévigné : « Ruelles inconnues, caves du Marais » (M. Teurnier).
11 h., Grand Palais, entrée : « L'art en France sous le Second Empire » (Visages de Paris).

DIMANCHE 1er JUILLET

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 10 h. 30, 15, rue de Vaugirard, Mme Garnier-Ahlberg : « Le Sénat ».
10 h. 30, angle rue de la Banque - rue des Petits-Champs, Mme Oswald : « Château de la Motte-Illy ».
15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Bachelier : « Hôtel de Sully ».
15 h., 4, avenue de l'Observatoire, Mme Lamy-Lassalle : « La faculté de pharmacie et son jardin de botanique ».
15 h., devant le musée du Jeu de paume, Mme Meyniel : « La place de la Concorde ».
15 h. 30, entrée, hall gauche, côté parc, Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte ».
14 h. 30, devant l'entrée : « L'Opéra » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).
15 h. 15, 4, quai des Célestins : « L'île Saint-Louis » (Mme Barbier).
15 h., devant Saint-Etienne-du-Mont : « Pittoresque quartier Mouffetard » (Mme Hager).
15 h., 93, rue de Rivoli : « Les salons du ministère des finances » (Mme Ferrand).
15 h., 60, rue des Francs-Bourgeois : « Le palais Soubise » (M. de La Roche).
15 h., métro Volontaires : « Les jardins cachés de Vaugirard » (Paris inconnu).
14 h. 45, 2, place du Palais-Bourbon : « Le Palais-Bourbon » (Tourisme culturel).
16 h., 3, rue Malher : « Les synagogues de la rue des Rosiers. Le couvent des Blancs-Manteaux » (M. Teurnier).
15 h., 128, rue du Bac : « Le faubourg Saint-Germain » (Visages de Paris).

RADIO-TÉLÉVISION

VENDREDI 29 JUIN

CHAINE I : TF 1

18 h. 30, Un, rue Sésame ; 18 h. 55, C'est arrivé un jour ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Sport : Tour le France (résumé de l'étape) ; 20 h., Journal.

20 h. 35, *Spécial Evénement : Sous un océan d'arbres* ;

Christian Brincourt et Jean-Claude Odin ont suivi une opération survie organisée par deux groupes de la gendarmerie nationale en forêt « primaire » amazonienne (en Guyane). La première équipe est constituée de gendarmes venus de Melun et qui ont été lancés dans la jungle après une instruction minima. L'autre équipe est composée d'hommes capables de les sauver en cas d'accident. Une approche de l'« enfer vert ».

21 h. 40, Retransmission théâtrale : « Nefertiti et le rêve d'Akenaton », d'A. Chedid, avec V. Boulay, P. Feigelson, A. Mac Moy.

Dans la Cité d'Horizon détruite, Nefertiti, la reine déchue, et Boubastos, le scribe obscur, issus du monde, songent aux splendeurs du règne d'Akenaton, en 1347 avant Jésus-Christ.

23 h. 10, Journal.

CHAINE II : A 2

18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Feuilleton : Le jeune homme vert (premier épisode), réal. R. Pigaut.

1919. Un bébé a été abandonné à l'entrée du château de la Sauveté. Recueilli par les gardiens, il est reçu comme un fils par les patrons : où commencent la vie du jeune homme Jean, et le feuilleton adapté par Daniel Goldenberg d'un roman de Michel Déon. Les soucieux de réalisme social et les rêveurs d'une télévision militante peuvent s'abstenir.

21 h. 35, Magazine littéraire : Apostrophe (le vedettariat) ;

Avec MM. J.-M. Geng (l'Illustre inconnu), *J. Poggi* (les Vaches maigres), *M. Drucker* (la Chaîne), *P. Bobrieux* (les Grands Goals de l'histoire), *M. Sanders* (l'Age d'amour), *P. Labro* (Tous célèbres).

22 h. 50, Journal.

22 h. 55, Ciné-club, FILM : LE BOURREAU, de L. Berlanga (1963), avec N. Manfredi, E. Penella, J. Isbert, J.-L. Lopez Vasquez, A. Alvarez (v.o. sous-titrée, N.).

Marié un peu contre son gré à la fille du bourreau d'Etat, un employé des pompes funèbres madrilènes doit prendre la succession de son beau-père pour obtenir un appartement.

Comédie macabre où le pessimisme ravageur, dévastateur du scénariste Rafael Azcona n'est pas toujours soutenu suffisamment par la mise en scène de Berlanga, dont c'est, pourtant, le meilleur film.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : Confédération nationale des groupes autonomes de l'enseignement public ; 19 h. 10, Journal ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, V 3 - Le nouveau vendredi : OTRAG, enquête sur une base secrète, par Ph. Tibenham et Ch. Olgiata.

Un document à ne pas manquer ! Produit par la B.B.C., il a reçu le prix des reportages au dernier Festival international de télévision de Monte-Carlo. En mai 1976, le président Mobutu signe avec une société privée ouest-allemande (OTRAG) un contrat qui permet à celle-ci d'envoyer dans l'espace des satellites (qui peuvent être militaires) à partir d'une base dont la superficie ne fait pas moins de 100 000 kilomètres carrés (le cinquième de la France). Un débat suivra cette enquête (rigoureuse) car le 27 avril 1979, le bureau politique du Mouvement populaire de la révolution, parti unique zaïrois, a décidé de rompre ce contrat valable jusqu'en l'an 2000.

21 h. 30, Documentaire : Des caméras pour voir la vie (III. — La mer, les regrets et l'espoir), de C. Paolini.

Dans sa réflexion sur la profession de reporter — des caméras, pour quoi faire ? — Charles Paolini, qui a montré les rapports entre l'homme et la haute montagne, l'eau, regarde ici la mer. Regrets d'une pollution que les caméras ont traquée, espoir d'un équilibre du milieu marin...

22 h. 25, Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « Le Double Crime du Valpinson », d'après E. Gaboriau ; 19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne : météorologie et climat ;

20 h., Villes et Mégapolis ; 21 h. 30, Black and Blue : « table ronde » des journalistes ; 22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Kiosque ; 18 h. 30, Café-théâtre ; 19 h. 5, Jazz ;

20 h., Des notes sur la guitare : le monde féminin de la guitare ; 20 h. 35, En direct de Genève... France-Musique, Radio suisse romande ; « Lux et Pax », fragments symphoniques (Vibert) ; « Concerto pour piano n° 4 en sol majeur » (Beethoven) ; « Rhapsodie espagnole » et « Daphnis et Chloé » (Ravel), par l'Orchestre de la Suisse romande. Direction M. Stein. Avec R. Buchbinder, piano ; 23 h., Le temps de créer ; 0 h. 5, Ouvert la nuit : la radio d'hier.

● *Radio-France, les radios canadienne, suisse et belge*, organisent un Prix « court métrage » destiné à récompenser un document radiophonique inédit permettant la réalisation d'une émission d'une durée inférieure à une demi-heure. Ce concours est doté d'un prix de 5 000 F suisses. Rens. : Prix « court métrage » 1979, France-Culture, pièce 6245, Maison de Radio-France, 116, avenue du Président - Kennedy, 75786 Paris Cedex 16.

SAMEDI 30 JUIN

CHAINE I : TF 1

12 h. 30, Cuisine légère ; 12 h. 45, Devenir ; 13 h., Journal ; 13 h. 30, La bonne conduite ; *13 h. 45, Au plaisir du samedi* ; *18 h. 10, Trente millions d'amis* ; 18 h. 40, Magazine auto-moto ; 19 h. 10, Six minutes pour vous défendre ; 19 h. 15, Série : Monsieur Panivo passe toujours ; 19 h. 45, Sport : Tour de France (résumé de l'étape) ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Variétés : Numéro un (Carlos) ;

21 h. 35, Série : Chapeau melon et bottes de cuir ;

22 h. 30, Spéciale Sports : Coupe d'Europe d'athlétisme (Genève) ; 23 h., Journal ; 23 h. 15 (en direct), Championnats du monde de boxe, poids moyens (Monaco).

CHAINE II : A 2

12 h., Journal des sourds et des malentendants ; 12 h. 15, Sports : Tour de France cycliste ; 12 h. 30, Samedi et demi ; 12 h. 45, Journal ; 13 h. 35, Magazine : Des animaux et des hommes ; 14 h. 25, Dessin animé ; 14 h. 30, Les jeux du stade ; 15 h. 20, Sport : Tour de France cycliste (Luchon-Pau) ; 17 h. 55, Salle des fêtes ; 18 h. 50, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club.

20 h. 35, Feuilleton : Le jeune homme vert (deuxième épisode), réal. R. Pigaut.

21 h. 35, *Alain Decaux raconte : Moi*, Vincent Moulia, condamné pour l'exemple en 1917 ;

22 h. 35, Musique : Figaro-ci, Figaro-là.

Régina Montréal, soprano, chante : D'art et d'amour, *de la* Tosca *de Puccini ;* Seule, perdue, abandonnée, *de* Manon Lescaut *de Puccini ; un air de* Nabucco, *de Verdi.*

23 h. 5, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes : Thierry la Fronde ; 19 h. 10, Journal ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Dramatique : Le dernier mélodrame, d'après une idée de P. Brasseur, réal. G. Franju, avec M. Vitold, R. Bussières, E. Scob.

Le Grand Théâtre Larémolière est le dernier théâtre itinérant. Alexandre Larémolière et sa troupe — comédiens de père en fils — vont jouer dans les villages un répertoire classique, traditionnel, où chacun interprète deux ou trois rôles. Arrivés dans une petite ville, leurs relations avec les habitants se dégradent rapidement.

21 h. 45, Documentaire : Sourire pour un crocodile.

22 h. 35, Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance : regards sur la science ; 8 h. 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : l'Islam ; 9 h. 7, Matinée du monde contemporain ; 10 h. 45, Démarches avec... P. Bruckner et A. Finkielkraut ; 11 h. 2, La musique prend la parole ; 12 h. 5, Le pont des arts ;

14 h., Journée Bernard Parmegiani : « l'Homme électronique... » ;

17 h. 30, Pour mémoire : Victor Hugo ; 19 h. 30, Nuits magnétiques : « l'Afghanistan » ; 20 h., « les Automobiles », de W. Fr. Egret ; 21 h. 55, Ad lib, avec M. de Breteuil ; 22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musiques pittoresques ; 7 h. 40, Musiciens pour demain ; 9 h. 2, Eveil à la musique ; 9 h. 17, Et pourtant ils tournent ;

10 h., Journées France-Musique - Radio Suisse Romande ; 10 h. 10, L'art choral : Stravinski, Mahler, Beethoven, Ligeti, Halffter ; 12 h., Vocalises ; 14 h., La musique en Suisse ; 15 h., Archives communes ; 16 h., Musique de chambre, en direct de Lausanne... « La camerata Lysy » : Albicastro, Vivaldi, Locatelli, Caulin, Mozart, Bartok ; 17 h. 30, G.R.M.-INA et C.R.S. ; 18 h., En direct de Genève, musique folklorique et de jazz : Ensemble Padygros, Trio M. Solal, Tamya ; 19 h. 30, Cartes postales ;

21 h. 5, Historique de l'Orchestre national de France ; 21 h. 30, En direct du Victoria Hall, à Genève... : « le Tombeau de Couperin » (Ravel), « Tzigane » (Ravel), « l'Apprenti Sorcier » (Dukas), « Prélude à l'après-midi d'un faune » (Debussy), « Bacchus et *Ariane, 2e suite* » (*Roussel*), par l'Orchestre national de France, dir. L. Maazel. Avec R. Pasquier, violon ; 23 h. 30, Résonances ;

0 h. 5, Concert de minuit.

DIMANCHE 1er JUILLET

CHAINE I : TF 1

9 h. 15, Emissions philosophiques et religieuses : A Bible ouverte ; 9 h. 30, Foi et traditions des *chrétiens orientaux* ; 10 h., Présence protestante ; 11 h., Messe en l'église abbatiale de Saint-Guilhem-le-Désert (Hérault) : prédicateur : P. Alain Ponsar ;

12 h., La séquence du spectateur ; *12 h. 30*, TF 1 - TF 1 ; 13 h., Journal ; 13 h. 20, C'est pas sérieux ; 14 h. 15, Les rendez-vous du dimanche ; 15 h. 30, Sport : Tiercé ; Grand Prix de France automobile ; 16 h. 10, Sport : Tour de France cycliste (Captieux-Bordeaux) ; 16 h. 30, Sports première ; 17 h. 10, Face au Tour ; 17 h. 25, Grand Prix *automobile* de France (suite).

17 h. 40, FILM : 3 H. 10 POUR YUMA, de D. Daves (1957), avec G. Ford, Van Heflin, F. Farr, L. Lama, H. Jones, R. Jaeckel (N.).

Un fermier éleveur de l'Arizona, qui n'a rien d'un héros, est chargé de conduire à une station de chemin de fer un bandit que ses complices cherchent à délivrer.

Duel psychologique de Glenn Ford et Van Heflin dans un western dramatique qui est, sans doute, le meilleur de Delmer Daves.

19 h. 15, Les animaux du monde ; 19 h. 15, Tour de France (résumé de l'étape) ; 20 h., Journal.

20 h. 35, FILM : L'HOMME ORCHESTRE, de S. Korber (1970) ; avec L. de Funès, O. de Funès, N. Adam, P. Adams, P. Préboist ;

Un maître de ballets frénétique, qui veille soigneusement à l'harmonie et à la vertu de sa troupe de jeunes danseuses, se retrouve à Rome avec deux bébés (de mères inconnues) sur les bras.

Un bon scénario pour une manière de comédie musicale où Louis de Funès élargit son répertoire.

22 h., Concert à Monte-Carlo.

23 h. 10, Journal.

CHAINE II : A 2

11 h., Programme spécial diffusé tout au long de la journée en direct d'Aigues-Mortes (reprise à 13 h. 15, 15 h. 10, 16 h. 50 et 21 h. 40) ;

Avec de jeunes enfants prodiges.

Une première expérience de « Dimanche et fête » proposée par Jacqueline Alexandre et Jean-Pierre Spiers, avec de jeunes enfants prodiges.

11 h. 50, La vérité est au fond de la marmite ; 12 h. 5, Kiosque ; 12 h. 45, Journal.

13 h. 15, Dimanche et fête : A chacun son Midi ; 14 h. 15, Série : Drôles de dames ; 16 h. 20, Chocolat du dimanche ; 17 h. 35, Les beaux messieurs de Bois-Doré ; 18 h. 55, Stade 2 ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Série : Hunter ; 21 h. 40, Dimanche et fête : La fête continue ; 22 h. 40, Journal ; à 23 h., Veillée gitane en direct d'Aigues-Mortes.

CHAINE III : FR 3

10 h., Emission de l'ICEI destinée aux travailleurs immigrés : Images de Tunisie ; 10 h. 30, Mosaïque : Immigrés au village.

16 h. 40, *Prélude à l'après-midi : Bela Bartok* ; 17 h. 30, Il n'y a pas qu'à Paris (il y a aussi du théâtre, des fêtes en province) ; 18 h. 30, L'invité de FR 3 : Léon-Paul Fargue ; 19 h. 45, Spécial DOM-TOM ; 20 h., La grande parade du jazz : The World's Greatest.

20 h. 30, Série : Les grandes villes du monde (I. — Berlin), de H. de Turenne et J. Dupont.

21 h. 40, Hommage à David Griffith (courts métrages) ; 22 h., Court métrage : Monsieur Bull, réal. A. Dyja.

22 h. 30, FILM (cinéma de minuit) : MARK DIXON DETECTIVE, d'O. Preminger (1950), avec D. Andrews, G. Tierney, G. Merrill, B. Freed, T. Tully, K. Malden (v.o. sous-titr., N.).

Parce que son père fut un gangster, un homme se fait détective et s'attaque à la pègre d'une façon impitoyable.

A travers une intrigue « policière », un cas psychanalytique et l'étude de rapports amoureux complexes. Vigueur de la mise en scène.

FRANCE-CULTURE

7 h. 7, La fenêtre ouverte ; 7 h. 15, Horizon, magazine religieux ; 7 h. 40, Chasseurs de son ; 8 h., Orthodoxie et christianisme oriental ; 8 h. 30, Protestantisme ; 9 h. 10, Ecoute Israël ; 9 h. 40, Di[...] aspects de la pensée contemporaine : le Grand-O[...] de France ; 10 h., Messe à Notre-Dame-du-Ros[...] Saint-Pierre-Port (Guernesey) ; 11 h., Regards sur musique ; 12 h. 5, Allegro ; 12 h. 37, La lettre ou[...] à l'auteur ; 12 h. 45, Musique de chambre ;

14 h., La Comédie-Française présente : « Siegfr[...] de J. Giraudoux ; 16 h., Lyriscope, de V. Beurti[...] et M. David, à propos d'« Icare », etc. ; 17 h. Escales de l'esprit : Auguste de Villiers de l'Isle-A[...]

18 h. 30, Ma non troppo ; 19 h. 10, Le cinéma cinéastes ;

20 h., Albatros : A. Frénaud ; 20 h. 40, Atelier création radiophonique ; 23 h., Musique de char[...]

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musique Chantilly ; 8 h., Cantate ; 9 [...] Charles Tournemire, l'orgue mystique ; 9 h. Concert, par l'Orchestre symphonique de la Radio Stuttgart : Schubert-Webern, Schreker, Mahler ; 11 h. Harmonia sacra ;

12 h. à 22 h., Journées France-Musique-Radio S[...] romande, en direct de Genève ; 12 h., Grand mag[...] disques suisses et français ; 14 h. 15, Emission spéc[...] 16 h., La tribune des critiques de disques : « Histo[...] du soldat », de Stravinski ; 18 h. 15, En direct [...] Genève, concert de musique de chambre : Mass[...], *Stephan, Bruch, Chausson ; 20 h. 15, Clôture des jou[r]nées* France-Musique-Radio Suisse romande ;

20 h. 20, Petite messe solennelle de Rossi[ni] avec A.M. Dur, R. Bollen, R. Bufkens, M. Geo[...] *les chœurs de la radio belge, M. Hendricks* L. Kende, pianos, L. Skuys harmonium, directio[n] V. Nees.

22 h. 30, Ouvert la nuit ; 23 h., Nouveaux talen[ts] premiers sillons ; 0 h. 5, Filiations.

PRESSE

M. CHRISTIAN DERNONCOURT ÉLU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE LA CARTE

Les élections au bureau de la commission de la carte d'identité des journalistes, qui ont eu lieu le 28 juin, ont permis l'élection à la présidence de M. Christian Dernoncourt (S.N.J.). Les représentants *journalistes de l'U.N.S.J.* ont décidé d'opter pour un scrutin séparé qui a entraîné l'élection distincte, à la vice-présidence, de M. Jean Delbechi (S.J.F.-C.F.D.T.) et de M. Pierre Lebedel (C.G.C.). M. Alain Pelgrand (C.G.T.) prend le secrétariat général.

« *L'Union nationale des syndicats de journalistes*, déclare un communiqué publié à l'issue du scrutin, *estime qu'il n'appartient pas au patronat, dont les représentants sont désignés, de peser sur le choix des journalistes élus. C'est pourquoi les commissaires journalistes de l'U.N.S.J., qui représentent près de 80 % des suffrages de la profession, ont dénoncé en temps voulu, sur ce point, le règlement intérieur.* »

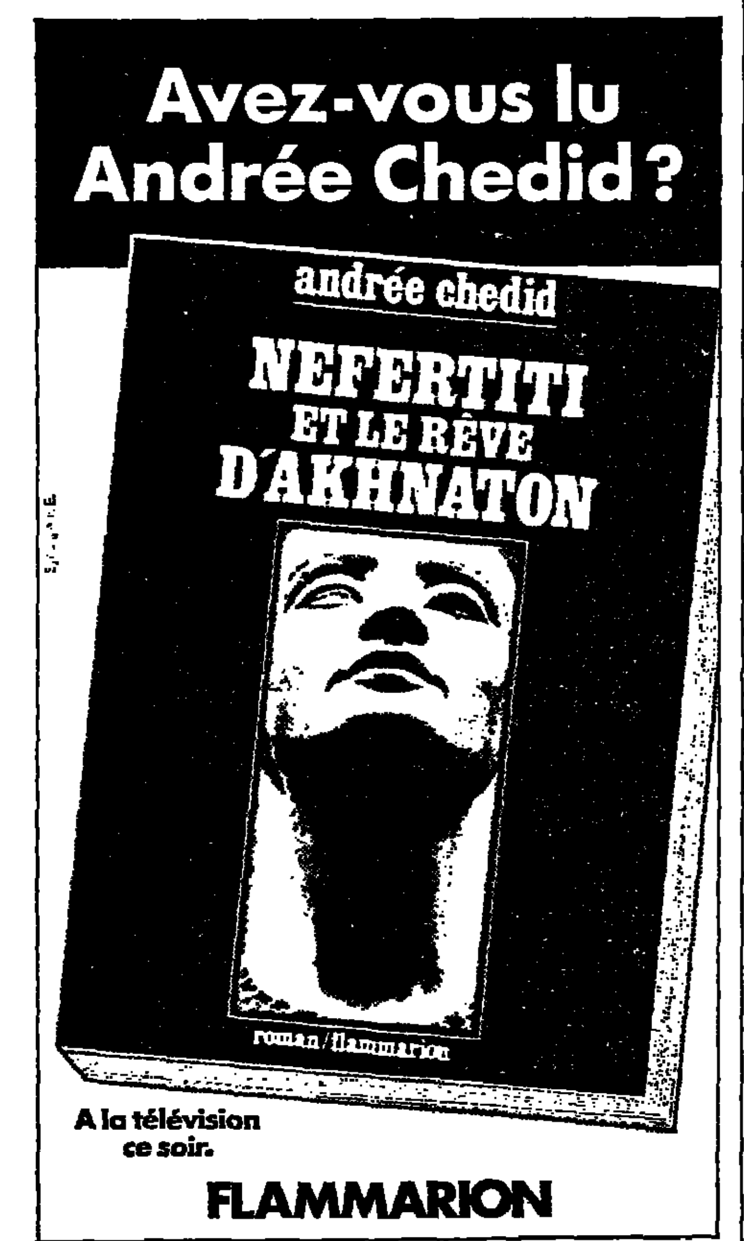
Et l'U.N.S.J. précise : « *Une fois de plus, la C.G.C. a tenté de se faire élire avec l'appui des seules voix patronales et en refusant de voter avec le collège journaliste.*

» *Les commissaires journalistes continueront de mener la lutte pour que le principe du vote par collèges séparés soit désormais inscrit dans les textes.* »

[Né le 28 novembre 1944 à Libourne (Gironde), Christian Dernoncourt débute au *Parisien libéré* en 1965, où il collabore jusqu'en juillet 1975. Militant syndicaliste, il est licencié au cours du conflit opposant M. Amaury au syndicat du Livre. Depuis octobre 1977, il est secrétaire de rédaction à *l'Aurore*.

Christian Dernoncourt, ancien secrétaire national de l'U.N.S.J. et ancien secrétaire général du S.N.J. autonome (1975-1977), est trésorier national de ce syndicat depuis mai 1979.]

● *La Fédération nationale de la presse hebdomadaire et périodique*, réunie jeudi 21 juin, a élu à sa présidence M. Marc Demotte (groupe Filipacchi). M. Jean Marie Balestre, président de la F.N.P.H.P. depuis deux ans, ne sollicitait pas le renouvellement de son mandat.



SCIENCES

UN SECOND SATELLITE POUR LE SYSTÈME ARGOS

Le système Argos de localisation *et de collecte de données* par satellites (notamment dans les domaines de la géologie, de la climato l,oeigon

climatologie, de l'océanographie et de l'environnement) va devenir complètement opérationnelle après le lancement, mercredi 27 juin, par la NASA d'un second satellite de la série Tiros-N (qui portera *le nom de NOAA-1*). Comme son prédécesseur, lancé le 13 octobre 1978, ce satellite emporte un appareillage qui lui permet d'enregistrer et de renvoyer vers des stations au sol les messages émis par plusieurs centaines de balises lorsqu'il les survole, et simultanément de localiser les balises émettrices. L'utilisation de deux satellites permettra aux utilisateurs de recevoir plus fréquemment des informations, et elle améliorera la précision avec laquelle on peut localiser les balises.

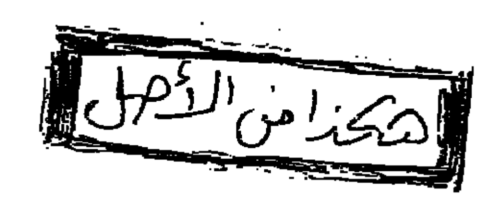
Six autres satellites de la même série seront lancés au cours des prochaines années, pour remplacer *en temps utile les satellites* actuels et assurer la continuité du service.

Le système Argos a déjà trouvé plusieurs utilisations, dont la plus spectaculaire est le suivi des voiliers de la course dite « transat en double ». Depuis une semaine, il est utilisé pour suivre des ballons lancés au-dessus de l'océan Indien pour l'expérience *Balsamine* d'étude de la mousson.

● *Un nouveau camion spatial, Progress-7*, a été lancé jeudi 28 juin, à 11 h. 25 (heure française), en direction de la station Saliout-6. Celle-ci est toujours occupée par les cosmonautes Vladimir Liakhov et Valeri Rioumine, qui achèvent leur dix-huitième semaine dans l'espace. *Comme il faut* une *quinzaine* de jours pour décharger un Progress, il est maintenant certain que, sauf accident, les cosmonautes battront le record de cent quarante jours en orbite, établi par leurs prédécesseurs Vladimir Kovalenok et Alexandre Ivantchenkov.

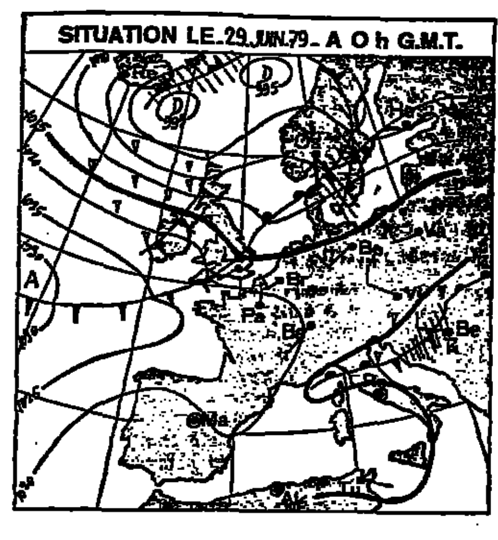
LE PREMIER VOL DE LA NAVETTE SPATIALE POURRAIT ENCORE ÊTRE DIFFÉRÉ

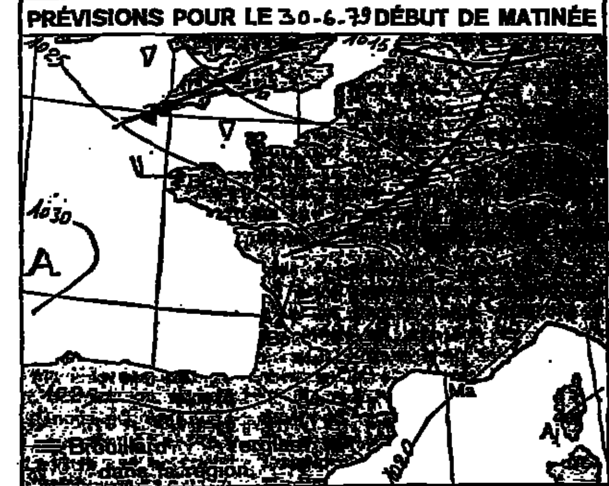
Washington (A.F.P.). — Le premier vol de la navette spatiale américaine — initialement prévu *pour la fin de mois de mars 1979* — sera vraisemblablement reporté une nouvelle *fois* et programmé pour juillet 1980. Pour l'administrateur de la NASA, M. Robert Frosch, qui déposait devant la sous-commission de la scinece et des applications de la Chambre des *représentants*, il est en effet peu probable que la première mission puisse avoir lieu à la fin du mois de mars de l'année pro*chaine*. Cette attitude est dictée par les difficultés sérieuses que la NASA rencontre dans la mise au point de la navette — moteur, bouclier thermique, électronique — mais on peut aussi penser que le pessimisme de M. Frosch est en partie, calculé dans la *mesure* où il réclame au Congrès l'attribution de 220 millions de dollars supplémentaires en 1980 afin d'éponger l'*inflation* et les surcoûts du programme navette.



AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps en France entre le vendredi 29 juin à 0 heure et le samedi 30 juin à 24 heures :

Les hautes pressions, qui s'étendent du proche Atlantique à la majeure partie de la France, s'affaibliront temporairement au passage de perturbations atténuées, qui traverseront vendredi et samedi notre pays en se désagrégeant. Ces perturbations, qui pourront prendre un caractère faiblement orageux en montagne, seront suivies d'un temps plus frais et un peu plus instable.

Samedi 30 juin, sur la moitié nord de notre pays, le temps sera souvent nuageux, mais les précipitations seront très espacées et généralement faibles, à caractère de bruine la nuit et le matin et d'averses l'après-midi. Les nuages seront plus abondants sur les régions situées au nord de la Seine, où l'on observera quelques averses modérées, tandis que le temps deviendra plus variable au sud, avec d'assez belles éclaircies passagères. Les vents seront modérés, de secteur ouest puis nord-ouest, et les températures maximales baisseront sensiblement.

Sur la moitié sud de la France, le temps sera souvent ensoleillé malgré quelques brumes matinales et quelques passages nuageux. Des orages isolés pourront cependant éclater le soir en montagne. Les vents seront faibles, sauf en Méditerranée, où ils seront temporairement assez forts, de secteur nord.

Les températures baisseront légèrement.

Vendredi 29 juin, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 020,6 millibars, soit 765,5 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 28 juin ; le second, le minimum de la nuit du 28 au 29) : Ajaccio, 26 et 16 degrés ; Biarritz, 20 et 16 ; Bordeaux, 25 et 15 ; Brest, 18 et 14 ; Caen, 20 et 10 ; Cherbourg, 17 et 13 ; Clermont-Ferrand, 24 et 11 ; Dijon, 25 et 13 ; Grenoble, 27 et 16 ; Lille, 22 et 11 ; Lyon, 25 et 13 ; Marseille, 31 et 21 ; Nancy, 24 et 10 ; Nantes, 25 et 13 ; Nice, 27 et 20 ; Paris-Le Bourget, 24 et 10 ; Pau, 21 et 16 ; Perpignan, 26 et 21 ; Rennes, 23 et 15 ; Strasbourg, 25 et 11 ; Tours, 25 et 12 ; Toulouse, 25 et 16 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 26.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 33 et 18 degrés ; Amsterdam, 22 et 15 ; Athènes, 33 et 23 ; Berlin, 23 et 13 ; Bonn, 24 et 10 ; Bruxelles, 22 et 13 ; îles Canaries, 24 et 17 ; Copenhague, 21 et 14 ; Genève, 24 et 13 ; Lisbonne, 30 et 19 ; Londres, 21 et 14 ; Madrid, 29 et 14 ; Moscou, 25 et 13 ; Nairobi, 25 et 14 ; New-York, 24 et 19 ; Palma-de-Majorque, 30 et 17 ; Rome, 30 et 19 ; Stockholm, 22 et 12.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 29 juin 1979 :

DES DECRETS

● Modifiant le décret du 23 décembre 1970 portant création d'un régime de retraites complémentaires des assurances sociales en faveur des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques ;

● Créant le diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation ;

● Modifiant le décret du 10 mars 1972 portant application de l'article 18 du décret du 10 mars 1972 portant réforme du régime des subventions d'investissement accordées par l'Etat ;

● Modifiant les décrets du 30 juin 1976 portant attribution d'autorisations spéciales d'importation et de livraison à la consommation intérieure des produits dérivés du pétrole ;

● Modifiant le décret du 10 mars 1958 relatif à la constitution des stocks de réserve d'hydrocarbures ;

UN ARRETE

● Portant modification des inscriptions des abonnés sur les annuaires.

DES LISTES

● D'admissibilité au cycle préparatoire aux concours internes d'entrée à l'Ecole nationale d'administration.

CRÉATION D'UN « CENTRE DE RENSEIGNEMENTS AUTOROUTES »

Un Centre de renseignements autoroutes, dont le numéro de téléphone est 705-90-01, sera mis en place à Paris à compter du vendredi 29 juin, annonce l'Association des sociétés françaises d'autoroutes.

Ce Centre fonctionnera sans interruption du lundi au vendredi, de 8 à 20 heures et le samedi de 8 à 13 heures. Il répondra aux demandes de renseignements d'ordre pratique concernant les tarifs de péage et de dépannage, les itinéraires, les aires de service et de repos.

Les informations sur l'état des routes et autoroutes et sur la circulation continueront d'être données par les centres d'information routière : pour Paris, le 858-33-33.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 423

HORIZONTALEMENT

I. Une bombe ne leur fait pas peur ; Cri parfois poussé par celui qui vient d'encaisser. — II. Endroit où débouchent les caves ; Perd de sa force quand il est allongé. — III. Peut qualifier un faubourg où l'on voit beaucoup de travailleurs ; Tout à fait convenables. — IV. Matière pour former un homme ; Etaient perçus par le seigneur ; Abréviation pour un prince. — ... Permet de faire ...ppel (épelé) ; Nom ...u'on peut donner à de la tisane ; Mot qu'on peut prononc... quand on est ...ns les pommes. — ... Nom qu'on peut ...nner à ceux qui ...assent ; Pas libres. — VII. Endroit où ...n peut voir beau...p de carpes ; ...ns un ancien ...habet. — VIII. ...uverna en Libye ; ...s d'Arabe ; Le ...emier séjour. — ... D'un auxiliaire ; Peut être ...milé à un jeu de cartes. — ... Note ; Rebondissement qui ...ut provoquer des éclats ; On ...e fie souvent à leur version. — ...I. Traiter comme un chapelet ; ...ndroit où l'on peut prendre un ...xpress. — XII. Peut valoir un ...oint ; Point de chute pour un ...rojet ; Qui évoque la Grèce ...ntique. — XIII. Partie de ma...ille par exemple ; Nom qu'on ...eut donner à un paroissien ; Affirmation étrangère. — XIV. Du soir au matin ; Nom de comtesse. — XV. Peut avoir de nombreux coins ; Suffit pour rendre un appareil moins simple ; Placée.

VERTICALEMENT

1. Spécialiste des jolies bottes ; Endroit où l'on peut trouver des cigales. — 2. Endroit où l'on peut saigner ; Sorte de chaperon. — 3. Parfois parmi ceux que l'on passe ; Imite celui qui regarde. — 4. Nom qu'on peut donner au cuivre ; Rond de jambe. — 5. Ancien registre ; La base de l'italien ; Peut se faire dans un polygone. — 6. Manifesta beaucoup d'amour filial ; Fait perdre bien des boutons. — 7. Peuvent obliger à se mettre la ceinture ; De grandes poignées de mains. — 8. Pour lier ; Se mettent parfois dans le fond ; Est triste quand il est gris. — 9. Dont on pourra faire quelque chose. — 10. On y fabrique des briquets ; Qui ne peuvent donc pas servir. — 11. Quand elle est bonne c'est le bouquet ; Périodes de formation. — 12. Doit avoir une bonne tête ; Pas vilaine ; Ont le bras long. — 13. Se jette dans le Rhône ; Paresseux ; Pas reconnu ; Abréviation pour un libérateur. — 14. Qui n'était donc pas attendu ; Une petite partie du public. — 15. On ferme les magasins quand elle est morte ; Préposition ; Ne fait pas un grand bien.

Solution du problème n° 2 422

Horizontalement

I. Atomiseur. — II. Eristale. — III. Gré ; Brute. — IV. Imitai. — V. Bile ; Dôme. — VI. Enlacé ; AV. — VII. Lue ; Nota. — VIII. Os ; Inclus. — IX. Anselme. — X. Tard. — XI. Entêté ; As.

Verticalement

1. Gibelotte. — 2. Terminus ; An. — 3. Oreille ; Art. — 4. Mi ; Tea ; Inde. — 5. Isba ; NS. — 6. Stridence. — 7. Eau ; Ollé. — 8. *Ultimatum.* — 9. Rée ; Evasées.

GUY BROUTY.

LOTO

TIRAGE N° 26 DU 27 JUIN 1979

7 — 19 — 26 — 32 — 44 — 47

NUMERO COMPLEMENTAIRE 41

	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	370 883,30 F
5 BONS NUMEROS + numéro complémentaire	79 475,00 F
5 BONS NUMEROS	3 434,10 F
4 BONS NUMEROS	89,20 F
3 BONS NUMEROS	8,50 F

PROCHAIN TIRAGE LE 4 JUILLET 1979

VALIDATION JUSQU'AU 3 JUILLET 1979 APRES-MIDI

SPORTS

TOUR DE FRANCE CYCLISTE

Bloqués au portillon

(De notre envoyé spécial.)

Luchon. — La première étape du Tour de France, qui se déroulait jeudi 28 juin à travers les Pyrénées, inspire des réflexions contradictoires. Il est rare d'assister le même jour aux exploits victorieux de deux jeunes coureurs français. L'un, René Bittinger, a gagné à Luchon. L'autre, Jean-René Bernaudeau, s'est emparé du maillot jaune. Le premier a vingt-quatre ans. Le second n'en a pas encore vingt-trois.

Ce double résultat sanctionne *une course offensive sur un parcours accidenté.* Bittinger et Bernaudeau ont dominé une étape de montagne qu'on destinait soit à Hinault, soit à Zoetemelk. Ayant choisi l'attaque, ils ont conservé l'avantage dans le col du *Portillon, qui succédait* au redoutable col de Mente. Un autre Français, Robert Alban, dirigé par Raphaël Géminiani, s'est distingué puisqu'il a pris la quatrième place, derrière l'Italien Bataglin.

Mais pous ces motifs de satisfaction assez inattendus, que de contre-performances inquiétantes ! Deux cent vingt-cinq kilomètres d'une course relativement lente et deux obstacles répartis sur les soixante derniers kilomètres ont suffi à rejeter dans les profondeurs du classement une dizaine de coureurs qui bénéficiaient au départ d'un préjugé favorable. Le Belge De Muynck et l'Allemand Thurau ont respectivement perdu 2 min. 15 sec. et 4 min. 27 sec. Van Impe, le grimpeur, accuse maintenant un retard de 8 min. 29 sec. La note est encore plus lourde pour Michel Laurent, et Knetemann, qui portait le maillot jaune, a franchi la ligne d'arrivée environ un quart d'heure après Bittinger.

Ces défaillances imprévues renforcent la position de Bernard Hinault, qui, à l'imgea de Jacques Anquetil naguère, s'accommodera d'une épreuve d'usure. Il aura sur ses adversaires directs l'avantage d'être un leader ambitieux mais non despotique et solidement épaulé. Ses équipiers ont la possibilité de s'exprimer — la prise du maillot jaune par Bernaudeau, venant après la victoire de Berland dans le championnat de France, nous en fournit une preuve supplémentaire. Il en résulte un climat de confiance, voire d'euphorie, dont le Breton sera, en définitive, le principal bénéficiaire. Mais n'anticipons pas. Le Tour commence à peine, même si pour certains il semble déjà terminé.

JACQUES AUGENDRE.

CLASSEMENT DE LA PREMIERE ETAPE (FLEURANCE-LUCHON)

1. René Bittinger, les 225 km en 6 h. 51 min. 12 sec. (moyenne 32,481 km-h.) ; 2. Bernaudeau, à 8 sec. ; 3. Battaglin, à 32 sec. ; 4. Alban, à 45 sec. ; 5. Hinault, à 47 sec. ; 6. Baronchelli ; 7. Kuiper ; 8. Zoetemelk ; 9. Pollentier ; 10. Meslet, t. m. t., etc.

CLASSEMENT GENERAL

1. Jean-René Bernaudeau, 6 h. 57 min. 38 sec. ; 2. Bittinger, à 4 sec. ; 3. Hinault, à 24 sec. ; 4. Zoetemelk, à 24 sec. ; 5. Battaglin, à 28 sec. ; 6. Kuiper, à 31 sec. ; 7. Verlinden, à 36 sec. ; 8. Pollentier, à 41 sec. ; 9. Nilsson, à 41 sec. ; 10. Baronchelli, à 42 sec., etc.

TENNIS

AU TOURNOI DE WIMBLEDON

Les champions sont fatigués

De notre envoyé spécial

Wimbledon. — La journée du jeudi 28 juin à Wimbledon, favorisée par une température idéale, a vu encore à midi, heure d'ouverture des enceintes, des files interminables de « fans » faire sagement la queue tout au long des avenues menant au saint des saints de l'All England Club. Imaginez des files aussi denses provenant à la fois de la porte d'Auteuil et de la porte de Boulogne et stagnant bien sagement dans l'espoir de pénétrer à Roland-Garros, et ce sans la moindre bousculade : un record d'endurance qui confond l'entendement de tout Français amateur de resquille !

Après Borg, mis en péril par Amritraj, après McEnroe, accroché *par Mottram, ce fut jeudi le tour* de Connors de devoir batailler plus de trois heures sur le centre court, devant son compatriote américain Marty Riessen, trente-six ans, vétéran des campagnes sur herbe. Décidément, les champions sont fatigués : renvoyer éternellement la petite balle d'un court à l'autre sous toutes les latitudes vous éreinte son homme dans le minimum d'années. Fatigue nerveuse surtout, qui use beaucoup plus moralement que physiquement. *C'est la raison pour* laquelle nous accordons peu de foi à la blessure musculaire dont Borg serait victime et que rapportent à l'envi nos confrères de la presse britannique, qui entrent en effervescence à la moindre peccadille. A titre d'exemple, les gorges chaudes qu'ils font devant le joli corsage plus qu'entrebâillé de la jeune Californienne Linda Siegel servant toutes voiles dehors.

Mais on n'assista pas seulement en cette quatrième journée à des accrochages sur les deux grandes lices du tournoi, le centre court et le court numéro 1. Sur les terrains à ciel ouvert, il y eut mieux : les éliminations en bonne et due forme de seigneurs de haut plumage : Vilas, tête de série numéro 6, et Orantes, tête de série numéro 13.

Guillermo Vilas était allé s'entraîner deux mois cet hiver sur l'herbe australienne. *Quand il fut battu par Pecci à Roland-Garros, il déclara : « Toute ma saison est axée sur Wimbledon. »* Eh bien, le voilà de nouveau à terre, et par qui ? Par un inconnu, un jeune gaucher australien de dix-neuf ans, Tim Wilkison, qui, sur le score de 5-7, 6-2, 6-1 et 7-6, ne se laissa nullement impressionner par la réputation de l'Argentin, plus lourd et besogneux que jamais dès qu'il s'aventurait au filet. Quant à Orantes, pas davantage heureux à Wimbledon, sa défaite en cinq sets *acharnés* (7-6, 3-6, 7-6, 3-6, 6-1) atteste le crépuscule de sa carrière. Mais aussi, quels que soient les sentiments mélancoliques que nous inspire le petit champion espagnol, cette défaite emplit d'allégresse le clan français, car son « tombeur », un méritoire concurrent issu des qualifications, est notre Apollon du Belvédère, Gilles Moretton, dont les services fracassants et les volées triomphales faisaient glousser d'aise les *« colle-girls »* attroupées autour *du court numéro 4. Moretton menant* par 1 set à 0, puis 2 sets partout, ne perdit jamais la direction des opération. C'est à cette pugnacité toute nouvelle, déjà démontrée pendant les Internationaux de France, qu'il faut attribuer sa très belle victoire, qui contraste avec la peu reluisante contre-performance de Pascal Portes, battu en trois sets moroses par l'Australien Ross Case.

A travers la verdure, tard le soir, les scores résonnaient encore à tous les échos, tandis que le long des enceintes extérieures la queue des campeurs installés avec armes et bagages, se reformait pour passer la nuit. Quelle santé !

OLIVIER MERLIN.

Les résultats

SIMPLE MESSIEURS

Trente-deuxièmes de finale : Cox (G.-B.) b. Taroczy (Hongr.), 6-4, 4-6, 6-3, 7-6 ; Pecci (Par.) b. Dent (Austr.), 6-4, 7-6, 6-3 ; Tanner (E.-U.) b. McNamara (E.-U.), 6-1, 7-6, 6-4.

Connors (E.-U.) b. Riessen (E.-U.), 6-7, 6-3, 7-6, 6-0 ; Wilkinson (E.-U.) b. Vilas (Arg.), 5-7, 6-2, 6-1, 7-6 ; Moretton (Fr.) b. Orantes (Esp.), 7-6, 3-6, 7-6, 3-6, 6-1.

Smith (E.-U.) b. Damiani (Ur.), 6-3, 6-2, 7-6 ; Case (Austr.) b. Portes (Fr), 6-2, 6-1, 7-5 ; Dupre (E.-U.) b. Kirmayr (Brés.), 4-6, 7-6, 6-3, 6-4 ; Letcher (Austr.) b. Dominguez (Fr.), 6-1, 3-6, 6-3, 6-4.

Scanton (E.-U.) b. Gonzalez (E.-U.), 7-6, 6-4, 6-4 ; Tim Gullikson (E.-U.) b. Smid (Tch.), 7-5, 6-7, 6-2, 6-4 ; Panatta (It.) b. I. Smith (G.-B.), 2-6, 6-2, 6-7, 7-5, 6-3.

DOUBLE MIXTE

Testerman - B.J. King (E.-U.) b. Amritraj (Inde) - Kiyomura (E.-U.), forfait.

DOUBLE MESSIEURS

Mitton-Schneider (Afr. Sud) b. Lucchesi-Taylor (E.-U.), 6-0, 6-2, 7-5 ; Carmichael (Austr.) - Teacher (E.-U.) b. Ashe-Stockton (E.-U.), forfait ; Gottfried (E.-U.) - Ramirez (Mex.) b. Giltinan (Austr.) - Kachel (Austr.), 6-2, 6-3, 6-4.

Edmonson-Marks (Austr.) b. Maze-Taygan (E.-U.), 7-5, 6-4, 5-7, 6-3.

Sadri-Wilkinson (E.-U.) b. Fagel (E.-U.) - Yuill (Afr. Sud), 6-2, 6-2, 6-4 ; Amaya (E.-U.) - C. Mottram (G.-B.) b. Bradman-Jarett (G.-B.), 7-6, 6-3, 6-3 ; S. et G. Mayer (E.-U.) b. Crawford (E.-U.) - Ismail (Rhod.), 6-4, 6-3, 4-6, 6-4.

A. Lloyd-J. Lloyd (G.-B.) b. W. Fibak (Pol.) - T. Okker (Holl.), 2-6, 6-4, 3-6, 6-3, 6-4.

Dominguez - Moretton (Fr.) b. A. Fillol-J. Fillol (Chili), 6-4, 6-7, 6-3, 6-3 ; Lutz-Smith (E.-U.) b. D. Bohrnstedt - R. Bohrnstedt (E.-U.), 6-3, 6-4, 6-4 ; Winitsky (E.-U.) - R. Ycaza (Equ.) b. Pecci (Par.) - Taroczy (Hongr.), 2-6, 6-3, 6-2, 6-2.

Dowdeswell-Gunthard (Suède) b. Carter-Gardiner (Austr.), 7-6, 7-5, 7-5 ; Drysdale (Afr. Sud) - Taylor (G.-B.) b. Andrews-Sherbeck (E.-U.), 6-3, 6-2, 6-7, 6-1 ; Cox-Lloyd (G.-B.) b. Feaver (G.-B.) - James (Austr), 7-6, 6-3, 6-2 ; Fleming-McEnroe (E.-U.) b. Fitzgerald-Pascoe (Austr.), 4-6, 7-5, 6-2, 6-1 ; Moore (Afr. Sud) - Tanner (E.-U.) b. Graham (E.-U.) - Ruffels (Austr.), 6-7, 6-3, 7-6, 3-6, 7-5 ; Clerc (Arg.) - Rodriguez (Chili) b. Phillips (Austr.) - Smith (G.-B.), 6-7, 7-6, 4-6, 6-4, 7-5.

S. Manika (R.F.A.) b. L. Antopolis (E.-U.), 7-5, 7-6 ; H. Straconova (Tch.) b. P. Teeguarden (E.-U.), 2-6, 6-4, 7-5 ; B. Stuart (E.-U.) b. Ikloss (Afr. Sud), 7-5, 3-6, 6-4 ; M. Mesker (Holl.) b. D. Porzio (It.), 6-7, 7-6, 7-5.

R. Casals (E.-U.) b. F. Durr (Fr.), 7-5, 6-2 ; T. Austin (E.-U.) b. B. Cuypers (Afr. Sud), 4-6, 6-1, 6-2 ; V. Ruzici (Roum.) b. S. Collins (E.-U.), 6-3, 6-4 ; D. Desfor (E.-U.) b. M. Jausovec (Youg.), 7-5, 6-4.

DOUBLE DAMES

Sands-Whitemore (E.-U.) b. Duval-Mayer (E.-U.), 6-4, 5-7, 6-2 ; Stevens (Afr. Sud) - Teeguarden (E.-U.) b. Charles-Coles (G.-B.), 6-4, 6-3.

Durie-Nevans (G.-B.) b. Porzio (It.) - Thibault (Fr), 7-6, 7-6 ; McDaniel-Ykergin (E.-U.) b. Gregory (Austr.) - Pinterovitch (Tch.), 6-3, 6-2 ; Sato (Jap.) - Whitecross (Austr.) b. Bostrom-Redondo (E.-U.), 5-7, 6-3, 8-6.

T. Harford (Afr. Sud) - A. Hobbs (G.-B.) b. B. Jordan-A. Mouton (E.-U.), 6-3, 6-2.

Antonoplis (E.-U.) - Evert (Austr.) b. Cooper-Fayter (G.-B.), 6-3, 6-4 ; Reid (Austr.) - Smith (E.-U.) b. Russell-Teacher (E.-U.), 6-4, 2-6, 6-2.

DÉFENSE

LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES SOVIÉTIQUES EN VISITE EN FRANCE

Répondant à l'invitation du général Méry, chef d'état-major des armées, le maréchal de l'Union soviétique N.V. Ogarkov, premier vice-ministre de la défense et chef d'état-major général des forces armées soviétiques, conduira une délégation officielle en France, du lundi 2 au vendredi 6 juillet.

Commençant à Paris par des entretiens avec différentes autorités civiles et militaires, dont le premier ministre, M. Raymond Barre, M. Yvon Bourges, ministre de la défense, et le général Méry, ce voyage continuera en province dans les trois armées.

Après un visite à la 27ᵉ division *alpine de Grenoble*, à la préfecture maritime de Brest et à la 2ᵉ région aérienne de Bordeaux, le maréchal Ogarkov terminera son séjour en France par des entretiens et des visites touristiques.

● ERRATUM. — Un mastic a rendu incompréhensible un passage de l'article intitulé « Les industries françaises n'ont pas perdu l'espoir d'obtenir la moitié du marché belge des blindés ». Le second paragraphe aurait dû être imprimé ainsi :

Après avoir écarté, semble-t-il, la candidature du blindé léger français AMX-10, les Belges auraient le choix, si l'on en croit des responsables à Paris des sociétés françaises intéressées, Creusot-Loire et Renault-Véhicules international (R.V.I.), entre deux solutions : ou commander douze cents engins américains à chenilles (du modèle A.I.F.V. et M-113), qui sont des véhicules blindés de combat *d'infanterie, ou* acquérir, pour moitié, des A.I.F.V. à chenilles et, pour l'autre moitié, des VAB (véhicule de l'avant blindé) à roues que commercialise, à l'exportation, la Société des matériels spéciaux (S.M.S.), une filiale commune à Creusot-Loire et à R.V.I.

LE PRÊT JOURNALIER DU SOLDAT EST RELEVÉ A PARTIR DU 1er JUILLET

A compter du dimanche 1er juillet, la solde journalière des appelés du contingent sera modifiée de la manière suivante : 19 F pour un aspirant ; 12,70 F pour un sergent ; 11 F pour un caporal-chef ; 10 F pour un caporal ; 9 F pour un homme du rang (soldat de 1re et de 2e classe).

Cette augmentation de 50 centimes par jour (pour ce qui concerne la solde de base de l'homme du rang) représente, au total, pour les six derniers mois de 1979, *une dépense* budgétaire de l'ordre de 25,9 millions de francs.

LA « FRANCISATION » DES BATEAUX DE PLAISANCE

Le ministre du budget rappelle aux propriétaires de bateaux de plaisance que l'immatriculation de ces derniers est *obligatoire.* A cette fin, ils doivent obtenir auprès du service des douanes compétent pour le port maritime de leur choix un « acte de francisation et titre de navigation ». Cet acte se présente sous la forme d'un livret destiné à être présenté à toute demande de l'administration.

Les formalités à accomplir au bureau des douanes sont les suivantes : justifier de la nationalité française ; produire l'exemplaire original et une copie de la facture du navire ou de l'acte d'achat ; pour un bateau de série, présenter une attestation de référence à sa jauge type délivrée par le constructeur ; pour un autre bateau, présenter un certificat de jaugeage établi par l'un des services spécialisés installés à Bordeaux, Dunkerque, Rouen, Le Havre, Nantes, Saint-Nazaire ou Marseille.

ÉDUCATION

OUVERTURE DU CONGRÈS DU SNI A CHAMBÉRY

« L'attitude syndicale quotidienne est d'essence réformiste » déclare le secrétaire général

Chambéry. — C'est dans un climat d'autosatisfaction quasi générale que s'est ouvert, jeudi 28 juin, à Chambéry (Savoie), le congrès du Syndicat national des instituteurs et professeurs de collèges (SNI-P.E.G.C.), en présence de quelque six cents délégués. Avec plus de trois cent mille adhérents, qui, selon lui, représentent 80 % des instituteurs et 70 % des professeurs d'enseignement général de collège, le SNI-P.E.G.C. sait qu'il demeure le « pivot de la Fédération de l'éducation nationale », comme l'a rappelé son secrétaire général, M. Guy Georges. Mais plus que la constatation de cette force, c'est la « victoire du 25 avril » qui représente pour le SNI l'atout maître cette année. Le syndicat considère en effet la décision de porter à trois ans la formation des instituteurs — sanctionnée par un diplôme d'études universitaires générales (DEUG) — comme une étape décisive de la revalorisation du métier d'instituteur. Pour la première fois depuis plusieurs années, le SNI apporte une victoire complète à ses militants et l'atmosphère du congrès s'en est ressentie dès l'ouverture.

De notre envoyé spécial

Le congrès ne pouvait pas manquer de rappeler un autre événement historique : les assises des syndicats départementaux d'instituteurs réunies à Chambéry en 1912. Qu'il s'agisse de M. Jean Cornec, président de la Fédération des conseils de parents d'élèves (F.C.P.E.) — mais intervenant comme président du Comité national d'action laïque, — de M. André Henry, secrétaire général de la FEN, ou du secrétaire général du SNI-P.E.G.C., tous ont rappelé ce précédent, à leurs yeux exemplaire, où l'on vit des syndicalistes — qui envisageaient d'adhérer à la C.G.T. alors unie — réclamer l'égalité des traitements entre instituteurs et institutrices et prendre fait et cause pour un soldat injustement emprisonné.

Dans le complément du rapport moral qu'il a présenté pendant une heure quarante-cinq, M. Guy Georges a évoqué ces assises de 1912 pour en tirer trois lignes d'action : la responsabilité, la liberté et l'unité.

Par responsabilité, il faut entendre le souci de réalisme que doit manifester le SNI à l'égard de ses partenaires et notamment le gouvernement. *« Il y a longtemps que le mouvement syndical authentique a constaté la vanité du langage dit révolutionnaire »*, a précisé M. Guy Georges, qui considère que *« l'attitude syndicale quotidienne, qu'on le veuille ou non, est d'essence réformiste »*. Il a ajouté : *« On ne peut demander la satisfaction de revendications immédiates et, en même temps, rejeter les succès syndicaux comme suspects de collaboration de classes ou parce que le pouvoir en tirerait profit. »*

Autocritique

Comme si les minoritaires du SNI étaient déjà passés à l'attaque — ce qu'ils feront dans les jours à venir, — M. Guy Georges a insisté sur les propositions gouvernementales refusées par son syndicat, notamment les 5 et 19 juin dernier. *« Nous recherchons un contrat de salaire le plus avantageux possible, mais certainement pas à n'importe quel prix »*, a-t-il précisé.

Puis, au nom de la *« liberté syndicale »*, il s'en est pris aux confédérations ouvrières : la C.G.T., *« subordonnée »* au parti communiste, Force ouvrière, cantonnée dans un *« repli corporatiste »*, et surtout la C.F.D.T., *« organisme aux racines incertaines »* qui ne sait pas se faire obéir de sa fédération de fonctionnaires et encore moins de son syndicat de l'éducation nationale, le SGEN.

Sur deux points, le secrétaire général du SNI a reconnu des défaillances. *« Peut-être la critique exigeante et juste que nous faisions du fonctionnement difficile de notre école a-t-elle apporté de l'eau au moulin de nos détracteurs »*, s'est-il demandé à propos de *« l'offensive de l'école privée »*. Le SNI, face à la concurrence de l'enseignement privé, se trouve pris en porte à faux : il lui faut à la fois défendre l'école publique contre ses adversaires et attaquer ceux qui la gèrent en la privant des moyens efficaces de fonctionnement. Pour mieux résister à cette concurrence, M. Guy Georges propose une morale de l'effort assez proche de celle proposée par M. Beullac, le ministre de l'éducation : *« Une morale de la responsabilité de soi, de l'exigence vis-à-vis de soi, du difficile mais nécessaire effort pour construire son jugement. »*

Quant à la relation parents-enseignants, le secrétaire général du SNI reconnaît qu' *« il y a des difficultés grandissantes dans les relations entre parents et maîtres »*. Il conclut : *« Nous sommes pour la coopération avec les parents de nos élèves. Elle est inéluctable, elle est nécessaire. Mais elle ne peut s'exercer correctement sur la subordination de l'école ou sur des malentendus. »*

Parmi les objectifs de lutte à venir, outre la revalorisation du métier d'instituteur, le SNI souhaite l'abandon de l' *« intolérable grille Guichard »*, qui, en fixant les effectifs d'élèves par classe, permet le *« redéploiement »*. Le SNI veut aussi lutter pour l'unité de la scolarité obligatoire du cours préparatoire à la troisième, c'est-à-dire conserver en son sein les professeurs de collège. M. Guy Georges a eu des mots durs pour *« des organisations apparemment aussi disparates que le SNES et le SNALC »*, qui veulent le retour à l'unité de l'ancien second degré. Le SNES, en particulier, en voulant syndiquer les P.E.G.C., agirait comme *« un commerçant en perte de clientèle qui fait des offres spectaculaires pour prendre les clients d'à côté »*. *« Nous voulons,* a-t-il dit, *que les maîtres assumant une même responsabilité soient préparés en fonction des mêmes objectifs, acquièrent le même niveau de qualification, la même situation de carrière. »*

A ce propos, le secrétaire général du SNI a constaté que *« la discussion sur la formation initiale des P.E.G.C. est maintenant engagée sur des bases que nous avons souhaitées »*, avec notamment l'assurance que, comme pour les instituteurs, *« le DEUG sera le titre de qualité pour les P.E.G.C. »*.

ROGER CANS.

RÉUNIES A NANTES

Les institutrices de maternelle demandent la réduction des effectifs à trente enfants par classe

De notre envoyé spécial

Nantes. — Le cinquante-deuxième congrès de l'Association générale des institutrices des écoles maternelles (AGIEM) s'est achevé jeudi 28 juin à Nantes. Consacré cette année à « L'enfant, ses *racines, son ouverture au monde* », il a réuni pendant trois jours deux mille cinq cents institutrices et une centaine d'inspectrices.

« Qu'est donc cette association capable de rassembler ainsi près de trois mille enseignants venus à leurs frais de toutes les provinces de France ? », interrogeait avec une légitime fierté Mme Andrée Bertin, présidente nationale de l'AGIEM, lors de son allocution d'accueil avant d'expliquer que l'Association est depuis 1921 un lieu *« de rencontre, d'échange et d'amitié pour vingt-huit mille institutrices et quelques centaines d'instituteurs chargés de l'éducation des jeunes enfants. »*

Rassemblant près de la moitié des maîtres de l'enseignement préélémentaire, l'AGIEM a profité de son congrès de Nantes pour modifier ses statuts. Désormais, les chargés d'école élémentaire, les conseillers pédagogiques, les élèves-maîtres et les psychologues ou les rééducateurs, qui interviennent dans les classes maternelles, pourront être associés aux travaux pédagogiques de l'AGIEM. Cette ouverture doit permettre, selon Mme Bertin, d'étendre la diffusion de la pédagogie préélémentaire et *« contribuer à une meilleure continuité, par réciprocité, avec le cours préparatoire »*.

Les institutrices de maternelle ont aussi évoqué la formation des maîtres pour *« se réjouir »* de la réforme qui fait à l'éducation préscolaire *« la place qui lui revient tant au niveau de la formation initiale que de la formation continue »*.

La présidente a quand même adressé quelques *« demandes »* à M. Couanau, directeur des écoles qui, retenu au cabinet du ministre, n'a pu assister au congrès. L'AGIEM souhaite un meilleur remplacement des maîtres en congé et une amélioration des décharges de service accordées aux directrices. *« On peut se demander s'il existe une autre profession où un chef de service exerce à plein temps le métier de ses collaborateurs ajouté au sien propre »*, a précisé Mme Bertin. Mais l'AGIEM insiste surtout pour qu'on profite de la dénatalité actuelle pour abaisser les effectifs et que, à la prochaine rentrée, on ne dépasse pas le chiffre de trente enfants *« pour toutes les classes »*.

« Rétablir l'école buissonnière »

Dans l'immense salle du palais de La Beaujoire, décorée d'une fresque exécutée par les enfants des écoles maternelles de Loire-Atlantique, les institutrices ont écouté studieusement une dizaine d'orateurs et d'oratrices parler de l'intégration des enfants dans leur milieu de vie ou de l'école publique confrontée aux cultures populaires. L'intervention la plus suivie a sans doute été celle de M. Pierre Jakez-Helias. Sans notes, puisqu'il préfère l'oral à l'écrit, l'auteur du *Cheval d'orgueil*, qui fut pendant vingt-sept ans professeur d'école normale, a affirmé à ses auditrices qu' *« elles ne pourraient jamais, quelles que soient leurs qualités, remplacer les grand-pères »*. Citant des anecdotes, parlant de sa famille et surtout de son grand-père qui lui a *« formé la bouche »*, Pierre Jakez-Helias a enthousiasmé les congressistes avant de les inquiéter en leur avouant pour conclure : *« Si j'étais ministre, je rétablirais tout de suite l'école buissonnière. C'est la meilleure école de l'enracinement pour les enfants qui viennent de pays différents. »*

SERGE BOLLOCH.

● *Les journalistes de la presse nationale*, spécialisés dans les question d'éducation (*A.F.P. la Croix, l'Education, l'Express, l'Humanité, le Matin* et *le Monde*), *« protestent, dans un communiqué publié mercredi 27 juin, contre l'interdiction qui leur a été faite d'assister à la réunion de presse au ministère des universités »*. Ces journalistes s'élèvent contre cette atteinte à la liberté d'information, d'autant plus grave que Mme Saunier-Seïté refuse depuis trois ans d'informer ou de recevoir régulièrement la presse dans sa totalité.

INSTITUT

L'EXISTENTIALISME AU DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE

L'existentialisme vient d'entrer à l'Académie française : ainsi en ont décidé les immortels, au cours de leur dernière séance avant les vacances, en inscrivant à leur dictionnaire le terme rendu célèbre par Jean-Paul Sartre. Sans mentionner le nom du philosophe, l'Académie française définit l'existentialisme comme une *« doctrine contemporaine professant que l'existence précède l'essence et qui fonde sur cette priorité le pouvoir créateur de la liberté »*. Elle ajoute que l' *« existentialisme pose, entre autres problèmes, celui de l'angoisse humaine »*.

AGRÉGATIONS

● **PORTUGAIS**

Mmes et MM. : Dominique Bordat, née Dreyfus (2[e]), Claude Cros (3[e]), Blandine Parneti (5[e]), Maria Kleiman, née Antunes-Coelho (1[re]), Cécile Plaut, née Glo (4[e]).

● **ARABE**

MM. : Joseph Dichy (1[er]), Claude Gilliot (2[e]).

● **POLONAIS**

Mme Maryka Zielinski.

RELIGION

DIX MILLE CHRÉTIENS CHARISMATIQUES A LOURDES DU 29 JUIN AU 3 JUILLET

La guérison des malades est-elle du ressort de la religion ?

Dix mille charismatiques venus du monde entier se réunissent à Lourdes du 29 juin au 3 juillet avec la participation de plusieurs évêques et notamment du cardinal Suenens. L'archevêque de Malines-Bruxelles, on le sait, consacre une partie importante de ses activités au renouveau charismatique dont il a loué à diverses reprises les initiatives.

L'assemblée de Lourdes, qui suit celle de Dublin en 1978, et de Rome en 1975, sera axée sur le charisme de la guérison des malades qui dans l'Eglise primitive était une sorte de ministère. Convient-il de donner un nouveau regain à cette tradition ? La question, très controversée, mérite examen.

Les chrétiens charismatiques sont logiques avec eux-mêmes. Forts de la Bible qui parle à cent quarante reprises de guérison, ils s'efforcent de réhabiliter dans leurs églises ce type de charisme et de lui restituer son caractère ministériel (Luc IX, I). C'est ainsi qu'au cours de leurs assemblées ils accordent une place privilégiée aux malades et entendent les faire bénéficier du pouvoir de soulager les souffrances physiques et morales que le Christ a communiqué à ses disciples en les envoyant évangéliser le monde.

De telles pratiques vont à contre-courant de la sensibilité moderne. Tout guérisseur est suspecté qui risque à la fois de donner de faux espoirs aux malades et de détourner les patients de la médecine officielle.

Contestées sur le plan technique de telles méthodes le sont aussi du point de vue religieux. D'une part parce qu'elles donnent à supposer — comme on le faisait couramment chez les Hébreux — que les puissances du mal sont responsables des infirmités physiques ou mentales (chasser les démons équivaut à chasser les maladies) ; d'autre part, parce qu'à lier thaumaturgie et mystique on s'expose à dévaluer la foi, à la détourner de son objectif primordial, à rabaisser la prière à un marchandage et même à provoquer des manifestations d'hystérie collective dont l'histoire a fourni maints exemples.

L'Eglise catholique fait preuve à cet égard d'une attitude fort réservée. Les appels aux faits surnaturels lui paraissent *a priori* dangereux. Lourdes en donne, quoi qu'on en pense, un exemple caractéristique. Au point de départ, la hiérarchie ne s'est laissée vaincre que de justesse par la ténacité et le bon sens de Bernadette Soubirous puis par les pressions de la foule accourue dans son sillage. Depuis et sauf accident, sa vigilance ne s'est pas relâchée. Des guérisons spectaculaires et d'autres incertaines ont conduit les autorités à opérer un tri. Les médecins ont été appelés à exercer un contrôle au nom de leur spécialité. On connaît les résultats : n'ont été retenus qu'un nombre infime de cas et l'on a pris soin de distinguer sévèrement les plans. Les savants ne s'immiscent jamais dans le domaine religieux, se contentant de déclarer — lorsque les dossiers apparaissent suffisamment complets — que telle guérison n'est pas explicable dans l'état actuel de la science.

Il revient alors à l'évêque de baptiser la guérison « miracle » si le contexte s'y prête. Ce faisant, il prend un risque dont il assume la responsabilité ; mais telle guérison qui a paru inexplicable à un moment donné peut ne plus l'être dans les années à venir : le miracle est une notion relative qui peut ne recouvrir que notre ignorance des lois naturelles.

Mais l'important est-il là ? N'est-il pas plutôt dans le fait qu'un malade est ou se dit guéri et qu'il attribue son soulagement à une action providentielle particulière ? Cette conviction est subjective et en tant que telle inattaquable. La science ne peut rien contre. Théologiquement parlant, Dieu, cause suprême, est forcément responsable de tout événement. Directement ou indirectement ? Cette distinction a-t-elle un sens et faut-il attribuer à l'initiative divine les seuls faits scientifiquement inclassables ? On est au rouet. Le plus sage ne serait-il pas en définitive de renoncer à toute classification miraculeuse officielle et de se contenter d'homologuer des guérisons réelles et stables ?

Le pouvoir de la foi

C'est là peut-être que les charismatiques ont leur mot à dire. En réhabilitant la notion fameuse : *« La foi guérit »* et en priant pour et avec les malades, ces chrétiens se contentent d'appliquer l'Evangile. Ils donnent à tous leurs frères une leçon de foi. La prière de demande — sœur cadette de la prière d'adoration — à condition de rester humble et d'éviter des mises en demeure aliénantes est tout à fait normale. Dieu n'est pas à notre merci mais le Christ a recommandé de confier ses besoins au Père céleste. Il a même précisé que la foi soulevait les montagnes.

En outre, et c'est un point fort important, les charismatiques réintègrent les malades dans une société qui a tendance à les marginaliser par égoïsme. Indépendamment de toute guérison — aléatoire, — le malade qui se sent pris en charge par la collectivité (religieuse ou non) éprouve une immense satisfaction. Lourdes à cet égard aussi accomplit une œuvre pie. La solitude est avec l'incompréhension un des plus grands maux dont souffrent les malades. S'en occuper c'est leur rendre espoir et les aider à retrouver la paix intérieure.

Pourquoi d'ailleurs se polariserait-on sur les guérisons corporelles ? Ce serait oublier que le corps ne tombe pas immédiatement dans le champ de la foi, mais l'esprit ou l'âme. A strictement parler, la médecine est d'abord l'art de guérir les corps ; la psychiatrie, l'art de soigner le mental, et la religion celui de convertir les cœurs. Quelles que soient les interactions entre ces domaines et les excès de la spécialisation oubliant que l'homme forme un tout organique, force est bien de faire les distinctions nécessaires sous peine de s'exposer à des maladresses ou à de graves bévues. Entreprendre une retraite spirituelle ne saurait tenir lieu de psychanalyse : boire de l'eau de Lourdes ne dispense pas de prendre des antibiotiques, ou utiliser les piscines, de se soumettre aux règles d'hygiène. La lecture de la Bible ne dispense pas d'être intelligent, elle devrait au contraire inciter les chrétiens à prendre du recul et à utiliser toutes les ressources du savoir éprouvées par l'expérience.

La psychosomatique révèle que les diverses fonctions de l'homme sont étonnamment solidaires et que rien ne doit être négligé lorsque l'on entreprend de rétablir l'harmonie chez un être dont l'équilibre est rompu. Qui pourrait trouver à redire ou à ironiser devant des communautés chrétiennes qui prient Dieu de soulager leurs frères souffrants ? Piété n'est pas fanatisme : inversement, l'incroyance s'honore à respecter la foi.

Certes l'Eglise est sage d'avoir freiné la thaumaturgie car celle-ci est née dans un contexte et à une époque où la médecine était dans l'enfance. Il est facile d'imaginer que Jésus, qui avait reçu des dons exceptionnels, n'avait aucun mal à surpasser les guérisseurs de son temps. Dans une société comme la sienne, la foi était tout naturellement médicinale. Aujourd'hui où la science règne, le domaine religieux s'est circonscrit, le temps des suppléances est passé. Il ne faudrait pas pourtant tomber d'un excès dans un autre.

Le vin nouveau

« Dis seulement une parole et mon serviteur sera guéri. » La prière du Centurion rapportée par l'Evangile peut être prise au pied de la lettre : le contexte y porte. Mais elle gagne à être interprétée, comme le fait la liturgie eucharistique, au sens large. La guérison des âmes vaut encore mieux que celle des corps, étant bien entendu que cette dernière revêt parfois un caractère d'urgence ou de priorité et toujours un intérêt certain. Mais quoi ! Jésus est venu délivrer l'homme de son péché et de sa pesanteur. S'il s'est transfiguré avant de ressusciter et s'il a marché sur les eaux c'est parce qu'il était d'essence divine et qu'en lui l'esprit transcendait la chair. Une religion qui n'aurait d'autre objectif que de guérir les corps trahirait sa vocation première, elle pourrait même sombrer dans le ridicule.

Dans un registre voisin, considérer la glossolalie, que pratiquent certains charismatiques (1), comme un don privilégié de l'Esprit-Saint qui éclipserait les autres serait une déviation. Les expressions orales de l'inconscient ne sont pas à mépriser. A notre époque cartésienne, elles rappellent que la religion trasforme toutes les facultés humaines et que la raison est trop courte pour saisir le divin. L'Esprit enivre comme le vin nouveau (Actes des apôtres 11, 13), mais ce sont des cas limites à traiter comme tels ainsi que le font la plupart des charismatiques.

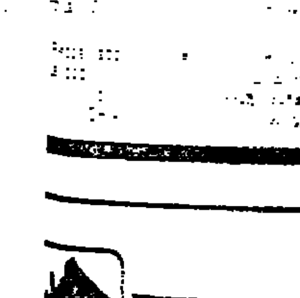
Grâce à la vigilance de l'Eglise, Lourdes est devenu progressivement un haut lieu de la foi et de la prière et non un pèlerinage réservé aux malades. Ceux-ci y vont de plus en plus pour ranimer leur espérance et non pour attendre des miracles peu probables.

Guérison du cœur, réconciliation, libération, charité, grâce : ces maîtres mots de la foi évangélique portent leur richesses en eux-mêmes à condition de ne pas les amputer de leurs harmoniques. Le Christ est venu sauver tous les hommes et le tout de l'homme. Saint Jean nous en avertit qui évoque par deux fois dans ses épitres *« la joie complète »* des enfants de Dieu.

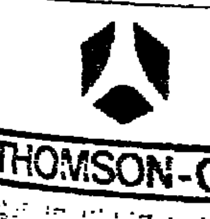
HENRI FESQUET.

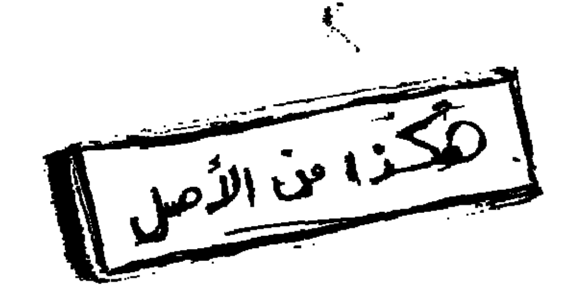
(1) La glossolalie désigne soit le don de parler des langues que l'on n'a pas apprises, soit un langage inexistant obéissant à l'inspiration immédiate et traduisant une exaltation mystique. On pourrait voir en quelque sorte son équivalent dans l'écriture automatique qui échappe à toute syntaxe et exprime dans un désordre apparent la pensée subconsciente.

● *Pour marquer son vingtième anniversaire, la revue « Spiritus »* publie deux cahiers spéciaux. Le premier, de février 1979, n° 74, présente une rétrospective sur les buts de cette revue missionnaire ; le deuxième, de juin 1979, n° 75, propose un dossier sur le sens de l'évangélisation aujourd'hui. Revue *Spiritus*, 40, rue La Fontaine, 75781 Paris Cedex 16, le numéro : 15 F.









ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	58,96
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

offres d'emploi

CENTRE DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION
spécialisé dans
LE DOMAINE MEDICAL
et
LA GESTION d'ADMINISTRATIONS
chargé de la diffusion d'applications au niveau national

recherche

- INGENIEURS DEBUTANTS EN INFORMATIQUE (connaissances appréciées en :
  - TRANSACTIONNEL
  - BASES DE DONNEES)
- DIPLOMES I.U.T. INFORMATIQUE débutants
- Secrétaires
- Opérateurs débutants
- Pupitreurs

Envoyer C.V. - CITI 2 - 45, rue des Saints Pères 75270 PARIS CEDEX 06

IMPORTANT GROUPE DE TRANSPORT (QUART. LA DÉFENSE)
recherche
UN CADRE ANALYSTE-PROGRAMMEUR

Niv. Ingénieur ou I.U.T., 2 ans expérience min., pour renforcer son équipe informatique dans ses activités centralisées.

EXPER. COBOL, bases de donnée et gestion du personnel appréciées.

Merci d'adresser C.V. et prétentions à notre service informatique GESCO, 115, rue Danton, 92402 COURBEVOIE CEDEX.

ORGANISME PUBLIC
recherche

- STENODACTYLOS
- AGENTS de BUREAU
- AGENTS TECHNIQUES

Licenciés en droit et possédant une formation administrative et comptable.

- 1 ECONOMISTE

30 ans minimum, bonne connaissance production Bovine-Ovine, contact humain naturellement aisé.

Adresser curriculum vitae avec photo à ONIBEV 33, avenue du Maine, 75755 PARIS Cedex 15.

L'UN DES PREMIERS GROUPES FRANCAIS
d'Assurance
recherche
un chargé du recrutement des cadres
(Psychologue Débutant)

Après une période d'adaptation à l'entreprise il prendra la responsabilité de la fonction recrutement des cadres au sein d'une Direction centrale du personnel.

EXIGENCES DU POSTE :
- maîtrise de psychologie
- connaissant les tests et la pratique d'entretiens
- sens des contacts humains
- dynamique et disponible rapidement.

Lieu de travail PARIS.

Adresser C.V. détaillé, photo et prétentions à No 17343 CONTESSE Publicité 20, Avenue Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

POSTE RESPONSABILITÉ
Préfér. Femme niveau B.T.S.S. Exp. démarche commerciale. Exp. ou aptitudes formation permanente adultes. Min. 30 a. Ecr. n° T 14.257 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

ASSOCIATION RECHERCHE MONITEUR
Canoë-Cayak. Juillet-août.
Tél. : (91) 37-04-86.

SOCIETE ELECTRONIQUE (Hauts-de-Seine)
recherche
INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS

— même débutants,
— connaissant les microprocesseurs (matériel et logiciel) pour études et développement de systèmes en temps réel.

Adresser C.V. détaillé à C.G.P. n° 738, 25, rue Cavendish - 75019 PARIS, qui transmettra.

GESTION 2000
recherche
pour Engineering pétrolier Paris

INGÉNIEUR
— instrumentation
— régulation

INGÉNIEUR
— mécaniq. machine tournante
— pompe compresseur

INGÉNIEUR
Thermic. pr four et échangeur.
TEL. : 246-42-01.

URGENT recherche Maître-chiens (avec chien) et Agents de sécurité pour Paris et région parisienne. Bonne présentation et carte d'électeur exigées.
FRANCE SECURITE PARIS-15e 828-66-00.

ORGANISME NATIONAL
de formation, conseil de gestion et révision pour les Coopératives agricoles (Siège PARIS)
recherche
UN DIRECTEUR
capable d'animer une équipe de 20 cadres.

Ce poste conviendrait à un candidat de formation supérieure ayant assumé des fonctions de Direction dans un organisme de formation conseil ou ayant exercé des responsabilités dans le service formation d'une entreprise importante.

Adres. candidature manuscrite et C.V. à : C.E.F.C.A., B.P. 129, 75731 Paris Cedex 15.

Le Centre Hospitalier de MONTREUIL (93)
recrute
2 LABORANTINS (ES)
Etre en possession du DELAM ou d'un BTS, ou d'un Bac F 7 ou F 7'. - Candidature à: Monsieur le Directeur
Tél. : 858-90-80 p. 410

EMPLOIS A SAISIR EN INFORMATIQUE
Devenez
PROGRAMMEUR ANALYSTE
Stages de 14 semaines y compris pendant vacances
PRÊTS ÉTUDIANTS
remboursables en 24 mois
PRATIQUE SUR IBM 370 et CIIZHB SYST. 6
Niveau minimum requis : BAC
355-95-96
CEFIA Formation privée 66, rue Amelot (11)

emplois internationaux

SWITZERLAND

An International financial institution located in the German part of Switzerland has an opening *for a deputy system software supervisor*. The right person will have several years' experience as a system programmer and a detail knowledge of on-line systems, DOS/VSE, POWER, VSAM, CICS and Assembler. A knowledge of VM/370 and DL/1 would also be desirable.

Candidates should have English or French as *mother tongue and a good knowledge of German.*

Salary commensurate with experience, first-class pension and welfare schemes and other ancillary benefits. Staff restaurant; own Sports Centre.

Please apply in writing, enclosing curriculum vitae, copies of testimonials and recent photograph to V.03-990855, Publicitas S.A., CH - 8021 - Zurich, Switzerland.

emplois régionaux

THOMSON-CSF
Division des activités sous-marines
CENTRE de CAGNES-SUR-MER (06)

CHEF DE SERVICE INFORMATIQUE
dans les domaines scientifique et gestion de production

Quelques années d'expérience indispensables.

Formation :
— INGENIEUR INFORMATIQUE Grandes Ecoles.

Adresser C.V. détaillé à THOMSON C.S.F. - Service du Personnel - B.P. 53 - 06802 CAGNES-SUR-MER.

Organisme recherche
UN CADRE
susceptible d'assurer la responsabilité d'une équipe opérationnelle d'opération programmée de l'habitat dans le Département de la Drôme.

Le poste proposé nécessite :
— une formation **INGÉNIEUR** ou enseignement supérieur,
— une bonne connaissance des métiers et problèmes du bâtiment et celle des textes régissant les nouvelles procédures en matière de restauration de l'habitat ancien (A.N.A.H., conventionnement, P.C., A.P.L., etc.),
— une aptitude aux relations publiques,
— un sens de l'information et un sens social permettant une approche réaliste des problèmes sociaux rencontrés,
— une expérience souhaitée en matière de restauration immobilière,
— être disponible le 1er septembre 1979.

Ecrire avec curriculum vitae au C.A.L.D., 31, rue Faventines. — 26000 VALENCE.

STE NEGOCE MATERIAUX CONSTRUCTION REGION 84 recherche CADRE CHEF DE DEPOT GEST., ORGANISAT. ANIMAT. EXPER. Sér. référ. exigées. 1 TECHNICO-COMMERCIAL représentant conn. ts matérx. Ec. 6.201 Eurosud 84 Carpentras

---

URGENT. MJC recrute Dr adjoint(e) dès septembre. S'occupera animation gén. maison et district. Env. C.V. detaillé et photo à A. CHARLES, 23, av. Jean-Jaurès. 89400 MIGENNES, avant le 10 juillet.

LES OFFRES D'EMPLOI DU MONDE : UN PEU PLUS QUE DES PETITES ANNONCES

Qui lit les annonces d'emploi? Quand? Comment? Pourquoi?

Essayant de réduire la part du hasard dans les recherches de candidats, les responsables du recrutement n'avaient paradoxalement pas de réponses à ces questions.
Ils font encore confiance à l'habitude, aux résultats d'actions anciennes ou à des affirmations contestables.

Ils ont été conduits à utiliser de plus en plus les Annonces classées du Monde, parce qu'ils y obtenaient de meilleurs rendements qu'ailleurs, parce que le niveau des candidats était mieux adapté aux contraintes des entreprises.

Fort de cette confiance, Le Monde a réalisé une enquête - la première en France - sur les lecteurs d'annonces d'emploi, leurs habitudes et la manière dont ils considèrent les offres qui leur sont faites dans les différents journaux.

Cette étude confirme la position privilégiée du Monde : il est plus consulté, ses annonces sont souvent mieux considérées que dans d'autres journaux, c'est là qu'existe la meilleure adéquation entre les lecteurs et la rubrique d'annonces d'emploi.

Les responsables du recrutement pourront découvrir dans ce document de nombreuses informations leur permettant de définir plus précisément les "profils" de ceux qu'ils désirent recruter.

LE MONDE, DEJA UNE PRE-SELECTION

Vous êtes responsable de recrutement et vous désirez avoir communication des résultats de cette enquête sur la lecture des Annonces Classées. Pour cela, complétez le coupon ci-dessous et adressez-le à :

« LE MONDE » - Régie Presse,
85 bis, rue Réaumur,
75002 PARIS.

Nom ______
Entreprise ______
Adresse ______

Le Monde Déjà une pré-sélection.

Le Monde publicité

représent. offre

CONSEILLERS FINANCIERS très introduits pour vente biens équipements près clientèle particulière toutes régions exceptées Nord-Est, Sud-Est.
LOGEMAFER
17-19, rue de la Croix-Nivert, PARIS-15e. 306-24-39.

formation professionnelle

URGENT
JEUNES DE MOINS DE 26 ANS
A LA RECHERCHE D'UN PREMIER EMPLOI
FEMMES qui démarrez ou re-démarrez dans la vie professionnelle.
NE PERDEZ PAS DEUX MOIS D'ÉTÉ
Participez à un STAGE (pacte pour l'emploi) d'insertion professionnelle gratuit, rémunéré.
« TECHNIQUES INTERNATIONALES »
6 mois dont 1,5 en entreprise.
Juillet 79 à février 80 (interruption en août).
Téléphoner au 781-94-65 + C.V. à C.T.I., 2, avenue de Verdun, 92250 LA GARENNE (proche Paris - La Défense).

demandes d'emploi

Etudiante allemande, 22 ans, bonne connaissance Français cherche trav. comme
AIDE FAMILIALE AU PAIR
à partir de septembre préf. ville universitaire, durée 1 an.
SABINE ESSINGER, Kaskaweg n° 6, 7000 Stuttgart 40
Tél. 07-11 (8-41-883).

Je cherche place au pair dans ménage de 1 ou 2 enfants, à Paris ou dans les environs. Entrée de suite ou à convenir. Offres sous chiffre OFA, 882 Fr à Orell Füssli Werbe AG, Postfach, 8500 Frauenfeld.

J. F., 29 a., secrétaire de direction, parf. bil. angl. ch. situation stable Paris. 372-83-23.

Chef atelier, 33 a., ch. travail indiff. région indif. Libre. Etud. ttes prop. Ecr. Delafond Bernard 2, r. Bel-Air, 28210 Nogent-le-Roi.

J.H. 17 ans 1/2, CH. TRAVAUX DIVERS POUR JUILLET.
Tél. : 011-93-53

GRAPHOLOGUE
docteur en psychologie expérim. recherche études ou analyses. Ecr. n° T 14.276 M Rég.-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

B.T.S. secrétariat de direction J.F. libre suite ch. place stable Téléphoner au 322-29-49 ou Ecr. n° 6.067 « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

travail à domicile

Demande

Je frappe vos thèses et manuscrits en français, anglais, espagnol sur IBM. Travail soigné. 051-44-49.

automobiles

vente

+ de 16 C.V.

MERCEDES, modèle 1977, type 450, S.E.L. 6,9 l, 20.000 km climatisation, régulateur vitesse radio-cass., jeu 4 roues compl. pneus cloutés. 288-07-76, 524-46-97

Urgent 20.000 F sous cote FERRARI coupé 365 GT 4 2 + 2, 1976. Vitres teintées électriq., cuir blanc. 60.000 km origine, garantie 3 mois. 100.000 F. 672-17-51 ou 222-16-07.

Part. vd ROLLS SILVER SHADOW 1976 Etat neuf. 854-13-29.

locat.-autos

LOCATION AU MOIS POUR JUILLET ET AOUT SANS CHAUFFEUR

ROLLS ROYCE SILVER SHADOW 2, MERCEDES 450 SEL, MERCEDES 280 SE, RANGE ROVER, PORSCHE, FERRARI BOXER.

FINE INTERNATIONAL
66, rue La Boétie, 75008 PARIS.
Téléphone : 563-74-81

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

L'immobilier

appartements vente

6e arrdt.

SAINT-MICHEL
DANS IMM. DE CARACTERE 3e ETAGE - TAPIS ESCALIER
LIVING + 3 CHAMBRES
POUTRES APPARENTES REFAIT NEUF
PRIX 950.000 F
Vendredi, samedi, 14 h à 18 h :
12, RUE SUGER Tél. 723-91-28

10e arrdt.

Particulier vends 12, r. de Lancry, Mo République immeuble pierre de taille, côté cour, calme, 1er étage, 2 pièces, cuis., salle d'eau, entrée, petit débar., cave et chambrette au 6e ét. Remis à neuf. Pr rens. téléphoner à Mme PARIS ou à M. GERMINAL au : 781-16-18.

11e arrdt.

OBERKAMPF bon imm. ravalé 3e ét. sur rue, 2 p. cuis., w.-c., s. d'eau moderne, chff. Parfait moquette idéal pour habitation ou location. Px 145.000 F. crédit 80 %. Voir propriétaire sam., lundi de 14 h. 30 à 19 h. 15, rue MORET. Téléphone : 720-89-18, poste 33.

12e arrdt.

Mo DAUMESNIL Chauffage central
Imm. pierre de taille, sur rue. Living dble + 2 chbres, entrée, cuis. éq., bains, w.-c., agréabl. aménagé. Prix intéressant. Tél. 18, rue de GRAVELLE Sam.-dimanche-lundi, 15 à 18 h.

SPLENDIDE BATEAU - APPT. gd stdg. 175 m2 hab., emplac. Paris ou Yvelines. T. 092-11-15.

Métro St-Mandé bel immeuble. Soleil, calme, 33, avenue Quihou appt libre 2 p., entrée cuisine, bns, w.-c., 42 m2. Px 135.000 F. Appt loué 37 m2 1er ét. 75.000 F. possib. appt de 4 p. ou 6 p. 224-02-86 ou s/pl 16 h. à 18 h. Samedi, dimanche et lundi.

13e arrdt.

Mo PORTE-DE-CHOISY Imm. neuf tt confort, parking
5.200 F le m2 10e étage, sud
Séjour + 3 chbres, entrée, cuis., bains, w.-c., agréablement aménagé, soleil. Imm. PUCCINI, 22, av. de CHOISY Samedi et dim., de 15 à 18 h.

15e arrdt.

Mo LOURMEL LE GRAND PAVOIS
Imm. récent, tt confl, parking. Séj. + s. à manger + 2 chbres, entrée, cuisine équipée, bains + s. d'eau, 2 w.-c., tél., surface 94 m2. S/rue et jardin. Parfait état. - PRIX INTERESSANT. 205, R. DE LOURMEL, esc. 17, sam. dim. lundi 14 h. 30/17 h. 30.

BOUCICAUT BEAU STUDIO
+ loggia, bains, w.-c. (43 m2), petite cuis. 2e ét. Calme. Clair. 480 F charges par an. - Prix exceptionnel 234.000. - 577-96-85.

Part. à part. 2 p., 37 m2, tt cft, cuis. équipée, 225.000 F. Visible sam et lundi 13 à 19 h. 23, r. Gramme ou T. 531-47-28.

16e arrdt.

3 P. MIRABEAU. Bel ancien Standing. Ascens. Soleil. Prix 452.000 F. - Tél. : 567-23-31.

XVIe DAUPHINE
DANS BEL IMM. STANDING
GRAND 6 P. CFT 185 M²
3e ETAGE. ASCENS. TAPIS + 2 CHAMBRES SERVICE
Poss. PROFESSION LIBERALE
Poss. PARKING EN SOUS-SOL
PRIX 1.300.000 F
Vendredi, samedi, 14 h à 18 h :
7, RUE LAURENT-PICHAT ou tél. 723-91-28

LE SUEUR 16e NORD
IMMEUBLE PIERRE de T.
BEAU 4 PIÈCES
Service. 1.150.000 F - 293-58-66.

19e arrdt.

Quai de l'Oise, 28, rue Ourcq. 2e ét, pptaire vd dans bon imm. appt libre 2 p., entrée, cuisine, bns, w-c, 35 m2, cave, 115.000 F. Appt loué (35 m2). Px 65.000 F. Possib. appt de 4 p. ou 6 p. 520-13-57 ou s/pl. 13 h. à 15 h. Samedi, dimanche et lundi.

BUTTES-CHAUMONT
IMMEUBLE NEUF
4 P. 95 m2 + balcon, 733.000 F, parking inclus.
GEFIC - 205-03-11
14 à 19 h (sauf mardi)

78 - Yvelines

Parly 2, part. vd 5-6 P. 108 m2 dern. ét., Ouest, pr. ctre comm., école. 470.000 F. Tél. 954-27-21.

PARLY 2
APPARTEMENTS VENTE
— Séjour, 1 chambre, 70 m2, 300.000 F.
— Séjour, 2 chambres, 70 m2, 325.000 F.
— Séjour, 2 chambres, 80 m2, 370.000 F.
— Séjour, 3 chambres, 83 m2, 350.000 F.
— Séjour, 3 chambres, 100 m2, 550.000 F.
CPH IMMOBILIER
Agence de Parly 2
Tél. 954.54.54

SAINT-GERMAIN R.E.R. Calme
Verdure, Tennis, Site classé Appart. exceptionn. stand. Séj., 3 chbres, 2 bains. Park. 700.000. AG. DE LA MAIRIE, 976-52-52.

CHATOU
PAR R.E.R.
HAMEAU DE L'AMANDIER
Petits immeubles 3 ét., toiture ardoise, chauffage individuel. Du studio au 3 pièces de 146.000 F à 307.500 F ferme et définitif
Prêts conventionnés
Renseignements et vente s/pl. : 224, route de Carrières, CHATOU - 071-50-54 tous les jours 10-13 h et 14-19 h, sauf mardi et mercredi

92 Hauts-de-Seine

PUTEAUX (près pont Neuilly) 69, rue de la REPUBLIQUE. Propriétaire cède 1er ét. Séj., 2 chbres, cuis., bns. Ref. neuf. Vendredi, samedi de 14 à 19 h.

NEUILLY - SUR JARDIN
Imm. neuf, plein soleil
STUDIO, 2 P., 51 m2
GD 3-4 P., 105 M2
DUPLEX 190 M2 + Terrasse
Visite s/place 14 h à 18 h 30 : 117, boul. Bineau - 624-39-49

94 Val-de-Marne

VINCENNES RUE CALME CHARME
PROVINCIAL - BELLE MAISON FAMILIALE 19e siècle - 12 PCES S/600 m2 terrain. Beaux arbres. 2 garages. - Prix 1.680.000 F. Tél. : 577-96-85 ou 608-08-16.

NOGENT-SUR-MARNE
1 BIS, RUE DE BEAUTE près BOIS de VINCENNES et R.E.R. Dans petit immeuble LUXE dans PARC 3.200 m2
QUELQUES APPTS NEUFS tres haut standing livrables sous un mois, finitions personnalisées, moquette laine, papiers au choix. Sur place samedi-dimanche, 14 à 19 h.
Semaine : 563-34-64 - 563-28-96

Province

HYERES PLAGE (83) 150 m. port, studio 109.000 F avec 21.800 F cpt. 2 et 3 p. Gestion assurée. GER, 18 bis, av. Gambetta, 83400 HYÈRES. (94) 65-42-14.

Près GRASSE
vd appt 2 p., cuis., s. de bains, refait neuf, style provençal. Prix 180.000 F. Tél. : (93) 60-74-45

Etranger

ALMUNECAR (Costa del Sol) Espagne, vd appt 3e ét. av. asc. neuf. MEUBLE, tt cft, 3 p., cuis., s. de bns, s. d'eau équip. ds imm. gd stdg, pisc., tennis, gde terras. av. v. mer à 100 m. Prix actes en main, 150.000 F. Tél. 16 (4) 456-92-21.

appartem. achat

Rech. appts 2 à 4 p. PARIS avec ou sans travaux, préfère Rive gauche, pres Facultés. Ecr. Lagache, 16, av. Dame-Blanche, 94120 Fontenay-ss-Bois.

Part. ach. appt occupé, viager ou non, 3 p. princ., 70 m², confort, Paris, quart. calme, ascenseur si étage élevé. Ecr. à 6.068, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

locaux commerciaux

Etude de Me GUEGAU, Notaire à CAULNES.
A louer Z.I. - PACE (35) en bordure RN 12.
MAGASIN D'EXPOSITION
Rez-de-chaussée = 600 m² ; 1er étage = 500 m² environ. Confort - Terrain - Parking = 5.000 m². Pour tous renseig s'adresser à l'étude (fermée le samedi) - Téleph. 83-92-85.

QUARTIER HALLES
IDEAL INVESTISSEURS
Livraison fin 79
LOCAUX CCIAUX. Excellente rentabilité. Prix : 300.000 F avec 60.000 F comptant + possibilité de crédit - 325-63-00.

locaux indust.

NOISY-LE-SEC 17, rue de Neuilly
loue imm. industr. 500 m2 sans pas-de-porte. ROPEL : 845-58-51

bureaux

Domicil. artis. et commerç., siège S.A.R.L. - Rédaction d'actes, statuts. Informations juridiques, secrét., tél., telex, bur. A partir de 100 F/mois. Paris 10e, 11e, 15e, 17e. 355-70-80 - 229-18-04.

viagers

VENDEZ rapidement - Conseil, expertise, indexation - Gratuit Discrétion - Etude LODEL, 35, bd Voltaire - Tél. 355-61-58.

villégiatures

A.-M. - A 8 km BORD DE MER Dans village paisible - 1 ha terrain - Belle vue - Maison entièrement rénovée - Cuisine office, séjour, 4 chbres, 2 bains + w.-c. - Couchage 7 personnes. Juillet 6.000 F - Août 7.000 F Tél. : (93) 59-41-97

A LOUER F 1 SIX-FOURS PLAGE - 4 PERSONNES JUILLET ou AOUT 2.500 F Mme MURCIA - (90) 56-49-85

ESPAGNE - BELLE VILLA près MER et près PISCINE, TENNIS. JUILLET 2.700 F - AOUT 3.200 F Tél. URGENT 874-97-40

constructions neuves



Au bord de la Méditerranée, sur la Côte d'Azur Varoise, "Toulon-Cap Brun", dans un site exceptionnel.
Port Méjean
18 appartements de très haut standing, dans un parc naturel de 2 hectares, face à la mer.
Renseignements :
SOMECO
9, avenue de France. 83400 Hyères
B.P. 594 Hyères Hôtel de Ville
Tél. (94) 65.38.30
et sur place :
3018 avenue de la Résistance. 83100 Toulon
Tél. (94) 41.31.14

maisons de campagne

PART. vd propriété 1 ha 300. Terrain région CLUNY (71) - Tél. 16 (78) 23-36-83.

Ach. mais. à rest. montagne, rég. Pyr., mont-Noire sur 12 ha. Belair 7 r. H.-Turot 75019 Paris.

maisons individuelles

LE VÉSINET
Part. à part. recherche maison plain-pied ou 2 niveaux maxi, terr. 1.200 à 1.600 m2, gd calme, résidentiel. Proxim. R.E.R. Ecr. no T 014262 M, REGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

fonds de commerce

A VENDRE CAUSE RETRAITE
MAISON d'ENFANTS pour CURES THERMALES à
LA BOURBOULE (Puy-de-Dôme)
terrain + bâtiment + fonds de commerce (53 lits conventionnés A.S.) + clientèle médicale.
Pour renseignements et visites s'adresser à : Docteur Jacques BRENOT, Chalet « Jean-Pierre », La Bourboule, 63150 ou Maître ROUGET, notaire à LA BOURBOULE.

XVe Vds FDS PRET-A-PORTER Bon emplacem. 50 m2, faç. 6 m. Cuis., dche, ss-sol+chbre 1er ét. Bail tt commerce. Tél. 578-14-54.

Centre NOGENT-SUR-MARNE Vends fonds garage, mécanique, électricité. 70 m2. Tél. 873-41-43.

A. V. BRETAGNE
Fonds et murs - 250.000 F
Bar - Hôtel - Restaurant avec spécialités
Cœur de Bretagne - 420.000 F
T. B. MANOIR DU 17e
A rénover
Ecr. Havas Rennes no 854 A.

FONDS ARTICLES SOUVENIRS et BIMBELOTERIE - 250.000 F
Ecr. Havas Rennes no 853 A.

A V. cause santé HOTEL 13 ch. tt cft, BAR, TABAC, STATION SERVICE, situé en Touraine. C.A. : 500.000 F. Px : 850.000 F, le tout à débat. 16 (54) 32-05-31.

CÈDE - LYON
MAGASIN SPORTS
Bel emplacement centre, C.A. élevé - Ecrire C.I.I., 6, rue Victor-Hugo, 69002 Lyon.

A LOUER
57th St. - 5th Ave., N.Y.C.
MAGASIN DE MODE
Emplacement exceptionnel pour une location de grande classe. Répondre en anglais. Ecr. no 6.064 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09.

locations non meublées Offre

Paris

PARIS (12e)
SANS COMMISSION
Importante société loue dans immeuble récent, bon standing, STUDIOS 38 m2, loyer 1.142 F. Charges 276 F. S'adresser : 220, rue du Faubg-Saint-Antoine, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. - 372-52-06.

Région parisienne

PUTEAUX PONT DE NEUILLY
Société loue **SANS COMMISSION**
STUDIOS au 6 PIECES ds immeuble NEUF de stand.
« LE MINERVE »
S/place vendredi, samedi, dim. 11-19 h : 14, rue Paul-Lafargue

80 km SUD PARIS BORD DE SEINE
Particulier loue à l'année (800 F mens. + charges) petit **CHALET** neuf - 2 PIECES + loggia. - Tout confort Sur 500 m2 envir. - Voir s/place samedi 15 - 18 heures (lot 48) : DOMAINE DE LA GOUJONNE à 77480 BRAY-SUR-SEINE.

locations non meublées Demande

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES Villas, pavill. ttes banl. Loyer gar. 4.000 F maxi. T. 283-57-02.

URGENT - Part. préf. à part. cherche à ST-CLOUD ou envir. 4/5 PIECES - Tél. - Standing. Tél. matinée ou après 18 h. : MONA 970-86-20.

locations meublées Offre

Région parisienne

MORSANG-SUR-ORGE A louer grande maison meublée 6 pièces confort, parc 5.000 m2, pour 12 à 14 mois. Loyer mensuel 4.000 F. Agence Beauséjour. TEL. : 016-10-50.

fermettes

SOLOGNE SORTIE BOURG
Anc. ferme en partie restaurée compren. 4 p., cuis., s. d'eau, wc, vastes dépend. amén., terrain 7.150 m2. S'adr. Me PAVY, not., 41300 Salbris (54) 83-00-28.

Rég. SABLE/MALICORNE (72) ancienne ferme + 2.707 m², lib. de suite. Ecr. Bellanger, exp., 20, rue de Bootz, 53000 Laval.

SUR 1 HA. PLANTE arbres fruitiers, vue imprenable sur campagne vallonnée boisée, 140 km A6, propriété caractère, réception 100 m², cheminée monumentale, poutres apparentes, loggia, cuisine, 2 chbres 30 et 35 m², s. de bains, wc, cab. de toil., tél. dépend., gar., four à pain, 480.000 F avec facilités. Urgt. C.I.N., 22, rue de Paris, NEMOURS. Tél. 428-26-63.

GERS Très belle FERME ancienne, toits, murs bon état, arb. cent., terrain 5.000 m²+zone de protection, eau, élect., 200.000 F. Doc. s/dem. PROPINTER S.A., B.P. 38, 24103 Bergerac. Téléphone : (53) 57-53-75.

forêts

MORVAN. Plantation résineux, 72 ha. seul tenant. Accès facile. Age 20 ans. Sté ERMENOU-MARCHAL, B.P. 1, 89200 AVALLON. - Tél. (86) 34-03-71.

villas

LE VESINET
RESIDENTIEL - CALME - VERDURE
TRES ENSOLEILLE
VILLA PARFAIT ETAT : Grand séjour, 3 chambres tout confort, sous-sol aménagé. JOLI JARDIN.
PRIX : 700.000 F
AGENCE DE LA TERRASSE - LE VESINET
Tél. 976-05-90

URGENT. Vds cause départ **DANS L'YONNE** Villa F4 avec jardin sous-sol habitable, garage. 10 km AUTOROUTE DU SUD. Prix 300.000 F. Tél. : 201-03-02.

Parc MAISONS-LAFFITTE Pptaire vd s/2.000 m² villa 10 p. à rénover. Sam., dim., 10, place Wagram, 11 h.-19 h.

LA CELLE-SAINT-CLOUD. Tr. belle maison moderne 220 m² habitables, réception avec mezzanine 58 m², bur. 5 chambres, 3 bains, sous-sol total, gar. 2 voitures. Prix 1.600.000 F. J.M.B. - 741-79-79.

SAINT-NOM-LA-BRETECHE
Villa plain-pied - 220 m2 - Beau living, coin feu, 4 chbres + une. 820.000 F.

FEUCHEROLLES
Proximité St-Nom - Sur 1.000 m2 terrain - Maison récente. Séjour, 5 chambres. - Prix 730.000 F.
CPH IMMOBILIER
Agence de Parly 2
Tél. 954.54.54

CHANTILLY - GOUVIEUX
Lisière forêt - Proche golf et chevaux - 28 mn Paris-Nord
RESIDENCE SECONDAIRE ou PRINCIPALE
Maison à la française
Architecture élégante - Choix de modèles - Grands terrains De 630.000 F à 910.000 F
Piscine prévue et tennis sur le domaine. PARC des AIGLES Tél. : (4) 457-32-62

LE VÉSINET - RÉSIDENTIEL
VILLA bon état. Récept. 50 m2 + 3 chbres, bains, chbre serv., s. jeux. Gar. 2 v. Tt cft. Calme. JARDIN de 780 m2. Px 1.150.000. AGENCE de la TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

IGNY (91)
91, rue du 4-Septembre
Villa avec sous-sol, garage 4 voitures, hall d'entrée + 1 pièce, chaufferie
Rez-de-chaussée surélevé : salle de séjour 35 m2, salon, 2 chambres, salle de bains + w.-c.
1er étage : 2 chbres de 25 m2 chacune
TERRAIN 500 M2
PRIX : 735.000 F.
Sur place samedi, dimanche de 14 h à 18 h.
Pour autre rendez-vous :
448-96-23

terrains

Parc MAISONS-LAFFITTE 1.100 m2. Façade 40 m. Sam., dim., 10, place Wagram, 11-19 h.

CHARENTE
MONTBOYER. A 80 km de Royan, vd tr. beau terr. constructible en bloc ou en partie de 25.000 m2. Très bien situé sur petite colline. Ecr. à 6.058, « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

propriétés

Particulier vend magnifique MAS 18e entièrement restauré tout cft. COTE D'AZUR, 15 kilomètres de CANNES - (93) 36-04-54.

MORET-SUR-LOING - Centre maison pierre, excellent état. 250 m² habit., chff. cent. maz., tout confort, 2 téléph., garage 2 voit., cour-jardin, conviendrait prof. libérale ou commerce. 750.000 F - 070-51-36.

PROPRIETE séparée et privée à Laurentian Mountains, Québec, seulement 60 min. de Montréal et 30 min. de l'Aéroport international. Maison principale comprenant 10 chb. à coucher, 4 1/2 salles de bains, 4 salles de séjour avec cheminée. - Terrain 600.000 m² y compris propre lac aux truites, garages, etc. Idéale pour grande famille ou Club. Meublée, $ 400.000. Adresse pour informations détaillées : P.O. Box 417 Stn. Victoria, MONTREAL, Canada H 3 Z - 2 V 8.

Bord forêt Montmorency, gde maison de maître, 13 kilom. Paris, logem. gardien, 5.000 m², vue superbe, calme, étang - Bijouterie MP, 296-12-08.

VALLEE DE LA RISLE 150 km OUEST par autoroute, magnifique propriété gentilhommière 18e siècle, dépendances, maison gardien. PARC 4 ha. 1/2, rivière à truites, étang. GARBI, 80, rue de Sèvres, PARIS (7e) - 567-22-88.

Dordogne, P. vd Montpon, RN 89, belle prop. 4 ha. bois, prés, lac, vue+Périgourdine 6 p., tt cft, dépend. Tél. (53) 81-81-46.

6 km PÉRIGUEUX
Part. vd GRANDE MAISON de CARACTERE, s/1.840 m², terrasse. Vue agréable. 585-83-79.

BEAUMONT-LE-ROGER
130 KM PARIS (EURE)
DEUX TRES BELLES
PROPRIÉTÉS
Habitables de suite
Prix 600.000 F et 1.200.000 F.
PROPRIETAIRE SUR PLACE
Tél. 16 (32) 45-00-34
Possibilité crédit.

PROVENCE
Bouches-du-Rhône/Vaucluse
Une équipe de spécialistes, tous corps d'État, construit et restaure pour vous. Dix ans d'expérience. Documentation sur demande : PROPINTER, 10, boulevard Mirabeau 13210 ST-RÉMY-DE-PROVENCE Tél. : 16 (90) 92-11-73

pavillons

Part. vend ST-GERMAIN-LES-CORBEILLES (Essonne) VILLA 5 p., tt cft, 124 m², chff. centr. au gaz, cellier, gar., 2 tél., nombrx aménag. intér. Sur terrain clos de 650 m² en gazon et planté de conifères. Px 500.000 F. Tél. 533-78-68 le soir ou 075-05-31 sam. et dim.

A V. T6, 30 km RENNES Exceptionnel 35 U. PRET ANCIEN PIC 20 ans. Ecr. Havas Rennes no 855 A.

VERSAILLES 8 km, beau pav. 5 P .SUR FORET, 350.000 F. MAT IMMOBILIER. 953-22-27.

2 KM R.E.R. ST-GERMAIN, pav. 5-6 p., décoré, raffiné, terrasse, gar. 2 voit., 800 m², jard. arborisé, vue. 780.000 F. Téléphone : 451-46-24.

EXCEPTIONNEL
110 km PARIS, S.N.C.F., soubassements meulière, voûtés fer, chauffer, atelier, 3 pièces cuis., dche, w.-c., grenier aménageable. ABSOLUMENT IMPECCABLE, 275.000 F crédit 80 %. Téléphoner : 285-38-96 ou week-end : (16-37) 22-05-00.

ANTONY - RÉSIDENTIEL
109, r. de la Mutualité, sam., dim. Sur pl. 10 h. 30-18 h. ou tél. 371-07-33. Living : 42 m2, chem. + 4 chbres + dépend. Gde cuis. s. de bns, w.-c., 180 m2 habit. S/jdin 300 m2, très belle installation. Prix : 660.000 F.

BOIS-COLOMBES
Vallées pav. Mansart, récept. + s. à manger 50 m2, 6 chbres, lingerie. Tt cft. Jard. 300 m2. gar. 2 voitures, dépend. sous-sol total. Prix : 950.000 F. Tél. 733-68-67 - 66-19.

SARTROUVILLE - Très belle affaire sur 750 m2 de terr. Pav. réc. au rez-chauss., entr., cuis., séj. dble, 1 ch., s. bains, wc. A l'ét. : 2 ch., s. bains, wc. Sous-sol total. 683.000 F - 913-28-14.

9e résid., occupé, bel appt angle p. de t. 200 m2. 1er ét. Asc. 8 p. + 2 ch., s., 2 caves, profes. 300.000 cpt + rte s/1 tête 75 a. Ecr. no 8.141 « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

ANNONCES CLASSÉES
TELEPHONEES
296-15-01

l'agenda du Monde

Aquarium

L'AQUARIUM TROPICAL
fabrique d'aquariums standard et s/mes. 22, av. de Verdun, 92120 Montrouge. Tél. 654-04-77.

Artisan

ENTREPRISE. Sérieuses références effectue rapidement travaux de peinture, décorations et coordinations tous corps d'état. Devis gratuit. 368-47-84/893-30-02.

Astrologie

Jane de Guesde
ASTROLOGUE-CLAIRVOYANTE
41, rue Coquillière (1er).
236-82-59 sur rendez-vous par correspondance.

Auto-école

DEVENEZ MONITEUR
AUTO-ÉCOLE - 272-79-09
34, rue Réaumur, Paris-3e.

Bibliophilie

Bibliophile recherchant des ouvrages de voyages peut rech. pr vous sans engagem. les livres qui vous intéress. J. QUITTET, 12, pl. Théâtre 26200 Montélimar.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET,
19, rue d'Arcole, 4e. T. 033-00-83.

Carrelages

— Direct usine.
— Les plus beaux.
— Les moins chers.

BOCAREL,
8, rue de La-Tour-d'Auvergne. Paris-9e. Métro Cadet. Tél. : 526-65-48 - 13-36.

Cours

Cours d'allemand à Hambourg 2/3/4 semaines juillet/août 1979. Ecrire à LINGUOTHEK Schlüterstr. 18, 2-Hambourg 13.

Gastronomie

SPECIALITES MAROCAINES
RESTAURANT ATLAS
DEJEUNER-DINER
Chez Brahim
FERME LE MARDI
22, rue des Postillons, 93200 Saint-Denis, Tél. : 822-05-44.

Hôtes payants

« Chez des Amis » en cours d'expansion recherche familles françaises susceptibles recevoir hôtes payants Américains ayant bonnes références. Ecrire : JANKOWSKI, 10, rue Albert-Samain, 59700 MARCQ-EN-BARŒUL.

Instruments de musique

PIANOS Daudé
Achète Pianos Tél. : 924-34-17.

Location sans chauffeur

LOCATION AU MOIS POUR JUILLET ET AOUT SANS CHAUFFEUR

ROLLS ROYCE SILVER SHADOWS 2, MERCEDES 450 SEL, MERCEDES 280 SE, RANGE ROVER, PORSCHE, FERRARI BOXER.

FINE INTERNATIONAL
66, rue La Boétie, 75008 PARIS.
Téléphone : 563-74-81

Meubles

Par Autorisation Préfectorale
VENTE DIRECTE
PAR FABRICANT
MEUBLE - SALON
Retour d'usine, d'exposition. Fin de série. Moderne, style, rustique. Tables basses, salles a manger, chambres a coucher. DEPOMOB, 15, r. Ernest-Savart, MONTREUIL. 287-44-54.

Moquette

SUPER SOLDES moquettes
laine et synthétique, gros stock, belle qualité. Téléph. : 757-19-19.

Rencontres

Pour une nouvelle vie à deux, le Club M.A. de Paris propose
RENCONTRES ET LOISIRS
Téléphone pour documentation :
277-56-93

Nautisme

A LOUER et à VENDRE EMPLACEMENTS
toutes dimensions pour votre bateau dans port de plaisance à Pornic pour cet été ou à l'année. Conditions exceptionnelles. Renseign. : 359-52-95.

Philosophie

Le Centre GURDJIEFF OUSPENSKY est ouvert. Tél. : 436-61-68 et 69.

Stages

STAGE FONDERIE CIRE PERDUE : sculpture cire, prise empreinte, coulée, injection. 70 h. s/10 jrs. STAGE FAÇONNAGE BIJOUX. Techn. de base. Mont. pierres : sertis à griffes et clos, finition. 70 h. sur 10 jours. DATES : 2 au 13-7 ; 16 au 27-7 ; 3 au 14-9. Renseig. : 797-58-86.

Transports

Artisan possède camionnette 1.000 kg effect. Transp. Paris-banlieue. Tél. : 209-10-74.

VACANCES - TOURISME - LOISIRS Mer - Montagne - Campagne

TOULON. Villa 8 pers., 6.000 F. Juillet-août, autres mois 4.000 F. Tél. le soir : (78) 47-51-00.

CANNET (06) Villa jard., 10 mn Cannes et Golfe-Juan, gd liv., baies vitr., gde terrasse, 2 ch., s. bns., cuis. 2 w.-c., 2 lav. Juill. 4.500 F. Tél. (67) 58-57-14 entre 19 et 21 h.

CARNAC (Morbihan)
Sous-loue raison santé du 1er au 31 juillet, maison agréable, cft., jardin, 5 personnes. Ecr. agence LE GOUIC, avenue des Druides ou tél. (97) 52-04-84.

Cherche location août 4 pers. Marseille-Ville ou Roy Espagne. Ecrire : CORBILLON, 4, rue Ed.-Bailleux, 59000 Lille.

Hôtels ou Clubs en CORSE AJACCIO ET CALVI Disponibilités juillet. Réservation Inter-Activités, 7, galerie Vivienne, 75002 Paris, Tél. : 261-54-07, licence A 575.

Août-sept. villa 7 ch., cft, jdin, 500 m. plage. S/place JERROLD les Petites Dalles, 76540 Valmont.

LARGUEZ VOS AMARRES... Méditerranée Orientale, vivez votre croisière en toute liberté, loin des foules, voilier 17 m av. équip. unité de classe suréquipé tr. gd cft, ski naut. windsurf. Liaisons radio-téléphoniques permanentes avec le monde entier. Prix sans surprise et discrétion assurée. Renseign. et Organisat. P. Desvignes. Sté de Croisières HINA, 2, allée des Cèdres, 92410 VILLE-D'AVRAY

CYCLADES
Cherch. pr dép. 14-7 équipiers croisière en laique. T 360-85-04.

CORSE Camps d'adolescents en juillet-août
Planche à voile, cyclotourisme, équitation, plongée sous-marine, randonnées montagne, camping. Tél. J.-P TRUBERT : 389-10-50 ou 948-25-14 (poste 09)

VALLÉE DE CHAMONIX
loue juillet 8 pers. appt ds chalet très b. cft. T (50) 21-05-89

En OISANS, randonnées et TOUR des ECRINS en juillet et AOUT. Stage de préparation physique en août et septembre. CENTRE MONTAGNARD. Tél. (76) 80-02-83. 38520 BOURG-D'OISANS.

Passez l'été à SERRE-CHEVALIER (Htes-Alpes). 1.300 m, sous le ciel de Provence en bordure du Parc des Ecrins. Activités : alpinisme, tennis, piscines, équitation, canoë-kayac, cyclisme, pêche à la truite, randonnées, promenades, stages ski d'été, patinoire, ball-trap à 8 km, golf 18 trous à 30 km. Locations en meublés et séjours en hôtels disponibles, caravaning. Renseign. : Office du Tourisme, 05330 SERRE-CHEVALIER. Tél. (92) 24-00-34 - 24-06-88 - 24-40-83.

AUPS (83) Juillet, août, APPT Séj. 2 ch., cuis., bs. Prix : 2.000 F. T. (94) 70-02-94.

VACANCES ETE-HIVER HABERE-POCHE (Hte-Savoie) Studio 4 personnes : 119.000 F. avec 11.800 F cpt. 2-3 personnes SCI LE CHOUKAS, 5, rue du Lac Corgeul, 74200 THONON. TEL. : (50) 71-76-49.

A LOUER BRETAGNE JUILLET
Ancienne ferme située à KERROGNAN-LE-FAOUET (22) Campagne, 15 km mer, compr. 2 apparts avec entrée distincte. Le 1er : salle, cuis., réchaud gaz, réfrigér., salon av. chem., 2 lits (2 pers.) + 1 cab. toil. avec eau chaude. Le 2e : 1 gde cuis. équip. gazinière et refrig., eau chaude sur évier et 1 lit + 1 gde chbre av. 1 lit (2 pers.) et coin toil. pouv. mettre 1 lit pliant, w.-c. extérieur. Très beau parc de 3.000 m2. Prix : 1.500 F possib. 1 seule location (2.800 F). Tél. : 969-64-08.

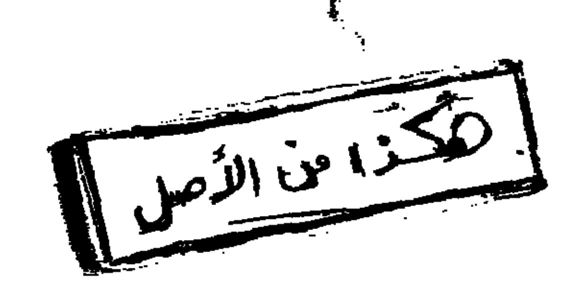
VACANCES A LA FERME équitation, manège couv. promenades. Chbres av. dche et w-c Studios, piscine chauff., sauna, solarium Ecole d'équitation. Ed. FRANZISKUS. Stegen. 28 Luxembourg Téléph. : 8-38-08.

Tentes aménagées 3 chambres. Tél. (68) 81-13-22 ou 81-15-13 ou 81-19-16.

PARIS-LONDRES (centre)
Aller et retour avion + autocar, 295 F, excursions. T. : 203-46-00

Places encore disp. sur ISRAEL en juillet et août.
— Circuits 8 et 15 jours.
— Séjours hôtels et hôtels-clubs.
— Natanya, Herzlya, Eilat, Jérusalem.
S'inscrire rap. auprès de votre ag. de voyages (brochures Sitel Hélitours) ou directement : 28, rue Cambacérès, 75008 Paris. T. 265-78-40/266-24-64 lic. A/1121.

l'agenda du Monde
Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.). Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 296-15-01.



Le Monde

équipement

P.T.T.

— A PROPOS DE... —

L'AUGMENTATION DU PRIX DES COMMUNICATIONS

Bricolage téléphonique

Les usagers du téléphone risquent d'avoir une mauvaise surprise. On a officiellement annoncé le 8 juin une augmentation des tarifs de 6,38 % en moyenne, mais la modification du système de comptage des communications aboutira en fait à un relèvement de 8,2 %.

La politique tarifaire de la direction générale des télécommunications (D.G.T.) est le résultat de négociations complexes où l'intérêt de l'usager n'entre pas toujours en ligne de compte. La D.G.T. sent venir la fin de la pénurie téléphonique, c'est-à-dire le temps où l'abonné n'acceptera plus n'importe quel service à n'importe quel prix.

Elle souhaite favoriser dès aujourd'hui la consommation en abaissant, au moins relativement, le coût du téléphone. D'où la demande qu'elle a formulée depuis plusieurs années de diminuer la taxe de raccordement (700 francs) et de l'abonnement mensuel (de 47 à 19 francs) et de limiter au strict minimum la hausse du prix de la taxe de base.

Les responsables du ministère de l'économie, eux, souhaitent augmenter les tarifs téléphoniques, afin que les télécommunications, pour financer leurs investissements, fassent davantage appel aux recettes en provenance des usagers et moins aux emprunts. L'accès au marché financier est en effet réservé en priorité à l'E.D.F. qui, pour son programme d'équipement nucléaire, aura, en 1978, ponctionné quelque 20 milliards de francs sur le marché financier.

D'autre part, la D.G.T. et la Délégation à l'aménagement du territoire sont tombées d'accord pour limiter l'effet de la distance sur la tarification. L'éloignement intervient peu dans le coût d'une communication, et il importe de placer les entreprises situées dans les régions excentriques sur un pied d'égalité avec leurs concurrentes moins décentralisées.

Les considérations qui précèdent et l'arbitrage de l'Elysée, dont la D.G.T. conserve la faveur, ont abouti aux résultats suivants : blocage des taxes de raccordement et de transfert ainsi que du montant de l'abonnement mensuel, augmentation de la taxe de base dont le prix passe de 0,47 F à 0,50 F (+ 6,38 %), et restructuration de la tarification des communications urbaines.

Simplification tarifaire

C'est précisément sur ce dernier point que le bât blesse. Cette restructuration a abouti à une simplification tarifaire, mais aussi à une augmentation.

Jusqu'au 8 juin, l'usager voyait taxer ses communications par paliers. Pour les conversations avec des correspondants situés à moins de cent kilomètres, le compteur enregistrait une taxe de base toutes les vingt-quatre secondes ; entre cent et deux cents kilomètres, une taxe toutes les quinze secondes, et au-delà de deux cents kilomètres, une taxe de base toutes les douze secondes. La distance entre deux abonnés est calculée, de façon un peu arbitraire, à partir de la distance entre les deux chefs-lieux des départements concernés.

Depuis le 8 juin, la France s'est rapprochée des systèmes allemand (deux paliers : moins et plus de 100 kilomètres) et britannique (deux paliers : moins et plus de 56 kilomètres). Désormais, en dessous de 100 kilomètres, le compteur continue de tourner toutes les 24 secondes mais, au-delà de 100 kilomètres, une taxe de base sera imputée toutes les 12 secondes. Cela représente une hausse pour les communications avec des correspondants situés entre 100 et 200 kilomètres puisque, dans le régime précédent, elles duraient 3 secondes de plus pour le même prix.

« Nos minuteries sont ainsi faites qu'elles peuvent être modifiées seulement de 3 secondes en 3 secondes, *explique M. Paul Carenco, chef de service à la direction des affaires commerciales.* Si nous avions conservé le délai de 15 secondes, nous perdions de l'argent au-delà de 200 kilomètres. Certes, nous allons en gagner, mais le gain compensera juste la stagnation des prix de la taxe de raccordement et de l'abonnement. »

Ce coup de pouce technique aboutit, en fait, à une hausse globale des tarifs téléphoniques de 8,2 % et non de 6,38 %, comme il avait été officiellement annoncé. Il est regrettable que la direction générale des télécommunications ait tu, sciemment, ces modifications en croyant en toute naïveté qu'elles passeraient inaperçues. Elle ne paraît pas avoir compris qu'on a toujours intérêt à considérer les usagers et les consommateurs comme des adultes, surtout lorsque le dossier que l'on présente apparaît comme tout à fait défendable.

ALAIN FAUJAS.

FAITS ET PROJETS

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

● *Les liaisons routières du Centre.* — Le conseil régional du Centre, qui s'est réuni à Orléans en séance extraordinaire, a notamment demandé que soient réalisés le contournement entier de Chartres, la mise à trois voies de la R.N. 10 entre Châteaudun (Eure-et-Loir) et Vendôme (Loir-et-Cher), la reconstruction du pont de Cloyes, sur le Loir, sur la même R.N. 10 et, surtout, la mise à quatre voies dans les plus brefs délais de la R.N. 20, dont les bouchons sont célèbres entre Vierzon dans le département du Cher, au débouché de la future autoroute A 71 et le sud du département de l'Indre.

Ce dernier projet peut fort bien, selon les élus, s'inscrire dans le cadre du plan d'action prioritaire de désengagement du Massif-Central. — *(Corresp.)*

● *L'Ouest se concerte.* — Les délégués des comités économiques et sociaux et des conseils régionaux de Basse-Normandie, de Bretagne, des Pays de la Loire et du Poitou-Charentes, qui viennent de se réunir dans le cadre de la quatrième conférence interrégionale de l'Ouest, ont décidé de renforcer les liens de coopération interrégionale, notamment dans les domaines de l'aménagement du littoral et de la mer.

Ils ont cherché à dégager les priorités communes, notamment pour les liaisons routières, et ont rappelé que le nombre des demandes d'emploi non satisfaites augmente plus rapidement dans l'Ouest que dans le reste de la France : 26 % entre mars 1978 et mars 1979, au lieu de 20 %. — *(Corresp.)*

ENVIRONNEMENT

● *Les produits chimiques et l'environnement.* — M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie, a installé le 26 juin la commission d'évaluation de l'écotoxicité des substances chimiques.

Cette commission constitue l'organe essentiel de l'application de la loi du 12 juillet 1977 sur le contrôle des produits chimiques. Elle comprend une cinquantaine de spécialistes scientifiques de disciplines variées, dont la mission sera d'apprécier les effets des produits chimiques sur l'environnement.

TRANSPORTS

● *La transformation du « France ».* — M. Antoine Rufenacht, député R.P.R. de Seine-Maritime, a demandé, le 28 juin, dans une lettre au ministre des transports que *« des démarches très pressantes soient faites pour obtenir que les travaux de transformation du paquebot* France *soient réalisés dans un port français et plus particulièrement au Havre »*. Le nouveau propriétaire du paquebot, l'aramateur norvébien nut losKter, a déclaré de son côté que 40 millions de dollars (180 millions de francs environ) *seraient consacrés à la transformation du* France *« dans un chantier européen »*.

● *Faut-il rouvrir le tunnel du Rove ?* — Le ministre des transports, interrogé par M. Georges Lazzarino, député communiste des Bouches-du-Rhône, estime qu'il n'est *« pas opportun de prendre dès maintenant »* la décision de rouvrir à la navigation ce tunnel qui s'est effondré en juin 1963 et qui reliait le port de Marseille à l'étang de Berre.

ENVIRONNEMENT

POLÉMIQUE ENTRE LES PROFESSIONNELS ET LES DÉFENSEURS DES SITES

Le vote de la loi sur l'affichage est reporté

La nouvelle loi sur l'affichage ne sera pas datée de juin 1979. La commission spéciale de l'Assemblée nationale a décidé de reporter en septembre l'examen final du texte adopté en seconde lecture, le mardi 26 juin, par le Sénat. Les points de désaccord ont semblé aux députés trop épineux pour pouvoir être aplanis en commission mixte paritaire avant la fin de la session.

Sursis de quelques mois pour les professionnels. Retard supplémentaire pour un texte prêt depuis six ans, après deux ans de négociations avec les représentants de la profession de l'affichage et de la publicité. Un retard dont les collaborateurs de M. d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie, estiment qu'il sera compensé par la rédaction plus rapide des décrets d'application.

Réglementée par la loi du 12 avril 1943, une loi à la fois incomplète (elle ne prévoit ni les portatifs spéciaux plantés dans la campagne, ni la publicité sur les véhicules, etc.) et trop stricte, la publicité extérieure s'est développée depuis la guerre, en marge d'une légalité constamment bafouée. On recense environ trois cent mille emplacements pour les affiches, dont le quart ou même le tiers, selon M. d'Ornano, sont en infraction. Bien que ne représentant que 8,5 % de l'ensemble des dépenses publicitaires, le chiffre d'affaires de la publicité extérieure a été multiplié par quatre entre 1967 et 1977, au lieu de 2,4 seulement pour la publicité dans la presse.

Un projet de loi plus réaliste, plus sain, est donc en préparation depuis huit ans, avec un objectif triple : laisser vivre la publicité, inhérente à notre système économique et même nécessaire, par certains côtés, au paysage urbain; protéger plus efficacement les sites et les paysages ruraux, sinon naturels ; contenir, enfin, les excès de l'affichage « sauvage ».

Après un interminable débat et des centaines d'amendements, le texte du gouvernement a été, en gros, adopté par le Parlement, mais il achoppe sur quelques points importants. L'économie du projet de loi est la suivante : l'affichage, quelque soit le message ou le support, est interdit sur les monuments, dans les sites classés (règle assez bien respectée) et... en dehors des agglomérations. Des exceptions sont prévues dans des périmètres autorisés, autour des usines, des centres commerciaux, des stations-service, paysages déjà « pollués » par la civilisation urbaine.

En revanche, dans les villes et les bourgs, la règle est inversée : la publicité a droit de cité, plutôt sur les murs aveugles que les façades des immeubles. Mais le maire peut élargir ou restreindre, dans certains secteurs, les possibilités offertes par les règlements nationaux qui résulteront des décrets d'application.

Le nouveau pouvoir des maires s'exercerait sous le contrôle de l'administration et les commissions des sites seraient consultées sur l'installation du mobilier urbain publicitaire.

La discussion du projet de loi a achoppé, d'autre part, sur un point essentiel : la répression de l'affichage qu'on dit « libre » ou « sauvage », suivant qu'on l'approuve ou non.

Le texte du gouvernement, *soutenu par la commisison spéciale de l'Assemblée nationale présidée par M. Jean Foyer, prévoyait des sanctions sévères,* et notamment une astreinte si l'affiche apposée en dehors de panneaux réservés et gratuits n'est pas enlevée. De plus, si l'auteur de l'affiche n'est pas connu, la loi pourrait permettre de poursuivre son bénéficiaire, celui à qui le « crime » profite. Les sénateurs ont voulu distinguer, sur ce dernier point, l'affichage politique de la publicité commerciale. Mais ils ont aussi supprimé les astreintes, pour toutes les catégories, ce qui annule, dans la pratique, l'efficacité de la répression.

MICHÈLE CHAMPENOIS.

A Paris

LES ASSOCIATIONS DEMANDENT LA RESTAURATION ET LE CLASSEMENT DU MARCHÉ SAINT-GERMAIN

Comme prévu, l'association de défense du marché Saint-Germain à Paris, dans le sixième arrondissement, soutenue par diverses associations de la capitale, refuse le nouveau projet de rénovation proposé par la Ville (*le Monde* du 27 mars). Cette association a annoncé le 28 juin, au cours d'une réunion de presse, qu'elle venait d'écrire à M. Jacques Chirac pour lui demander la restauration et à M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre vie, pour lui demander le classement de ce marché construit par l'architecte Blondel.

« Le fait d'envisager la suppression d'un étage ne change rien à l'aspect hétérogène du programme et du projet », écrit au maire l'association, qui explique : *« Que la « bulle de verre » ait deux ou trois étages, elle ne s'en intégrera pas mieux dans le site. Ce petit sacrifice apparaît d'ailleurs peu compatible avec un programme extrêmement lourd en équipements que l'on s'obstine à concentrer sur une surface limitée. »*

L'association conclut : *« Vous avez, monsieur le maire, sauvé le carreau du Temple, le marché Secrétan ; vous avez refusé la radiale Vercingétorix, votre politique était de restaurer les marchés parisiens : pourquoi ne pas appliquer ce principe au marché Saint-Germain, le plus prestigieux d'entre eux ? »*

Le Monde

économie

SOCIAL

LA FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES

L'AFPA entend accélérer la modernisation de ses pédagogies

De notre envoyé spécial

Istres. — Organisée à la demande de l'Association des journalistes de l'information sociale (AJIS), la visite des centres de Marseille-La Treille et d'Istres a permis à M. Metais, directeur général de l'AFPA (Association nationale pour la formation professionnelle des adultes), de faire le point, le jeudi 28 juin, sur l'organisme qu'il dirige depuis maintenant cinq mois.

Dans l'ensemble, l'AFPA se porte bien : elle a reçu, en 1978, 85 854 stagiaires dans ses 125 centres, qui groupent près de 3 000 sections et qui sont « chapeautés » par 19 centres psychotechniques et 7 centres pédagogiques et techniques régionaux. L'an dernier, 40,9 % des stagiaires du bâtiment et des travaux publics (contre 48 % en 1977) et 36,2 % de ceux qui ont suivi la formation dans le secteur métaux-électricité (contre 38,7 % en 1977) ont été placés immédiatement après leur stage — ces deux secteurs monopolisent 68 % des élèves de l'AFPA, le restant étant réparti entre le commerce, les emplois de bureau et l'informatique (13 %) et les « divers » (chimie, hôtellerie, habillement, etc) : 19 %.

La « formation séquentielle »

Ces moins bons résultats, par rapport à 1977, s'expliquent par la conjoncture économique. Cependant, 70 % à 80 % de l'ensemble des stagiaires continuent, selon M. Métais, de trouver un emploi dans les deux ou trois mois qui suivent leur sortie du centre.

L'originalité de l'AFPA réside essentiellement dans la composition tripartite de son assemblée générale : douze représentants des ministères intéressés, douze représentants des organisations professionnelles d'employeurs et douze représentants des syndicats. Son étroite liaison avec les milieux professionnels lui permet de mettre en pratique *« un système pédagogique de base, fondé sur des méthodes qui collent le plus près possible aux réalités des métiers »*. Pour M. Métais, les postes de formation proposés ne sont pas autre chose que des postes de travail.

Mais, la crise accentuant les mutations professionnelles, il faut constamment adapter *« l'enseignement à l'environnement »*. Aussi l'AFPA entend accélérer la modernisation de ses pédagogies et, d'autre part, 1979 devrait voir, dans un premier temps, la rénovation de trois cent quarante-quatre sections. Une expérience pédagogique se développe également sous le vocable de *« formation séquentielle »*, qui vise à la *« progression individualisée du stagiaire »*, en collaboration avec l'intéressé lui-même et une équipe psychotechnique.

Ainsi, à Marseille-La Treille, le stage, dans le bâtiment, se décompose ainsi : évaluation des aspirations et des aptitudes (une semaine), initiation (cinq semaines), entraînement (huit semaines), formation (quatorze semaines), et options (six semaines). Mais, jusqu'à la formation proprement dite, une grande souplesse est possible, en fonction des capacités du candidat.

Reste, comme toujours, le problème des crédits : même s'il avoisine 1,5 milliard de francs, le budget de l'AFPA — placée sous la tutelle du ministère du travail et de la participation, — n'est pas encore à la mesure de ses ambitions.

AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

« L'emploi est l'objectif prioritaire » affirme le projet d'avis sur la conjoncture présenté par M. Deleau

« Il est possible et indispensable, après les efforts importants déjà engagés dans ce pays, d'orienter maintenant l'ensemble de la politique économique et sociale vers le redressement prioritaire de l'emploi, qui n'est pas seulement une conséquence mais aussi l'une des conditions du relèvement durable de notre économie, en même temps qu'une exigence humaine fondamentale. » Telle est la conclusion du projet d'avis sur la conjoncture présenté par M. Jean Deleau, et qui sera examiné par le Conseil économique et social le 3 juillet.

Cependant, *« devant les difficultés pour atteindre au cours des prochains mois un taux de croissance suffisant pour être le moteur essentiel de l'emploi — taux qui devrait être, selon le Conseil de l'ordre, de 3 %, — le Conseil économique et social invite les pouvoirs publics à élaborer, comme cela est commencé avec le nouveau pacte sur l'emploi, un ensemble de mesures économiques et sociales capables d'engager le redressement prioritaire de l'emploi »*. Le projet d'avis préconise notamment *« une action vigoureuse sur la demande externe, en assurant la compétitivité des entreprises »* et, pour ce qui est de la demande intérieure, une stimulation *« par une remise en ordre des salaires les plus bas et une élévation des aides aux personnes âgées et aux familles »*. Il est souhaité, en outre, parallèlement à l'encouragement des exportations, une certaine reconquête du marché intérieur ainsi que la création de conditions favorables au lancement d'entreprises nouvelles.

Le projet d'avis rappelle, d'autre part, que la poursuite et le développement de la politique économique et sociale européenne sont une nécessité absolue. En définitive *« les chances de succès de la politique économique dépendent pour une large part du degré de concertation et d'adhésion qui pourra être obtenu des partenaires sociaux »*.

La réduction du temps de travail

La Confédération des syndicats critique les lenteurs de la Commission de Bruxelles

Bruxelles (Communautés européennes). — Le processus devant normalement conduire à l'aménagement et à la réduction du temps de travail démarre trop lentement, estime le comité exécutif de la C.E.S. (Confédération européenne des syndicats) qui s'est réuni, les 26 et 27 juin, à Genève.

Lors du comité permanent de l'emploi, le 22 mai dernier, M. Boulin, président en exercice du conseil des ministres du travail des Neuf, avait chargé la Commission européenne d' *« organiser des négociations directes avec les partenaires sociaux afin de soumettre des propositions concrètes au conseil des ministres »* (celui-ci doit se tenir au courant de l'automne). M. Hinterscheid, secrétaire général de la C.E.S., a, le 28 juin, devant la presse, constaté qu'un mois après la Commission n'a encore pris aucune initiative.

La C.E.S. considère comme anormal que la commission exécuté avec si peu de zèle le mandat donné par le conseil des ministres. Elle regrette que le conseil européen de Strasbourg n'ait abordé que très brièvement le problème de l'aménagement du temps de travail ; la phrase des *« conclusions »* du conseil européen qui s'y rapporte n'est pas jugée très encourageante.

Des représentants de la C.E.S. lors d'un premier contact informel avec les représentants de l'UNICE (le patronat européen) sur l'aménagement du temps de travail, ont constaté alors une certaine disponibilité à un dialogue constructif. Selon M. Hinterscheid, il est trop tôt pour en tirer des conclusions. De nouvelles conversations avec le patronat doivent avoir lieu le 13 juillet.

Attentif à la crise de l'énergie, le comité exécutif de la C.E.S. a souligné que, sous aucun prétexte, l'augmentation des prix du pétrole ne devrait avoir pour effet une atteinte au niveau des salaires ou aux acquis sociaux. D'autre part, M. Boulin, qui assistait, jeudi à Bruxelles, à une réunion du comité économique et social de la C.E.E., a lancé un appel aux partenaires sociaux pour qu'ils fassent un effort afin de rapprocher leurs points de vue sur la réduction du temps de travail.

LA GRÈVE DES ARSENAUX

La révision salariale sera limitée « à 1 % de plus que l'indice de l'INSEE »

Tandis que les représentants des syndicats des personnels civils des arsenaux étudient, ce vendredi matin 29 juin, le contenu de discussions qu'ils ont eues jeudi à Paris avec M. Bourges, le ministère de la défense a fait savoir que les décrets de 1951 et 1967 fixant les salaires des ouvriers des établissements militaires par référence à ceux de la métallurgie parisienne seraient appliqués à compter du 1er juillet.

La révision des salaires ouvriers se fera par trimestre, selon l'évolution constaté dans la métallurgie parisienne, indique encore le ministère. Il souligne que cette révision salariale sera *« limitée à un point par an au-delà de l'indice de hausse des prix calculé par l'INSEE »*.

D'une manière générale, les syndicats se sont opposés à cette clause restrictive. A titre d'exemple, ils affirment qu'ils ont perdu en 1977 et 1978 environ 5 % par rapport à la métallurgie parisienne, alors qu'avec le nouveau système ils auraient perdu 3 % sur ces deux dernières années.

Néanmoins, on note des nuances entre les syndicats dans l'appréciation des mesures proposées par M. Bourges. Pour la C.G.T., il s'agit d'une *« muselière »* qui vide les textes de leur sens et *« le bilan des discussions n'est pas susceptible de calmer le mécontentement des grévistes »*. Force ouvrière estime que *« la stratégie mise en place pour faire disparaître la référence à la métallurgie a quand même été mise en échec »*. La C.F.D.T. observe que *« s'il y a une victoire de principe sur les décrets, il n'y a pas de réelle victoire sur le pouvoir d'achat »*.

En province, diverses manifestations des grévistes dans les arsenaux ont eu lieu sans incidents, dans le Var, en Bretagne ou dans le Centre. Mais à Cherbourg des affrontements ont opposé personnels civils de l'arsenal et forces de l'ordre devant les grilles de la préfecture maritime.

Deux mille manifestants de l'arsenal de Cherbourg, certains accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants, ont été refoulés avec des grenades lacrymogènes par des gendarmes mobiles qui, vers 20 heures, avaient investi le centre de la ville. Plusieurs élus de Cherbourg sont intervenus auprès du sous-préfet pour demander le retrait des forces de l'ordre. Un gendarme mobile, blessé, a été conduit à l'hôpital.

Un an après la publication d'un livre blanc

LA C.F.D.T. : le gouvernement sacrifie le textile et l'habillement.

Un an après la publication par la Fédération Hacuitex de la C.F.D.T. de son Livre blanc *« pour le maintien et le développement des industries textiles, habillement et cuirs »*, deux cents militants de ce syndicat se sont réunis à Paris pour *« faire le point sur la situation de nos branches et établir le bilan des luttes »*.

De 1972 à 1977, cent quatre-vingt mille emplois ont disparu dans ces industries. La profession (le personnel est féminin à 65 %) est l'une de celles où les salaires sont les plus bas : près de la moitié des travailleurs sont au niveau du SMIC. *« Vingt-cinq ans de présence, salaire net 1 918 francs pour 166 heures »*, pouvait-on lire sur l'un des nombreux panneaux illustrant la situation.

Hacuitex réclame la revalorisation de la profession, dénonce les gouvernements qui, en France et dans la C.E.E., *« sacrifient le textile et l'habillement à des secteurs plus rentables »*, et, en septembre, elle lancera des *« initiatives unitaires partout où ce sera possible »*.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● *La société Legris*, spécialisée dans la robinetterie industrielle, va créer trois cent quarante emplois en Bretagne, dans le cadre de sa décentralisation. Ces emplois seront répartis sur des unités de production situées à Saint-Herblain (Loire-Atlantique), à Malestroit, à Guern et à Muzillac (Morbihan), et à Baille (Ille-et-Vilaine). Les usines de l'entreprise étaient jusqu'ici installées en région parisienne. Son siège social est transféré à Rennes.

Agriculture

● *Les organisations viticoles de l'Aude* ont adressé un télégramme d'avertissement au président de la République, au premier ministre et au ministre de l'agriculture. *« Troubles proches, violences à redouter, mesures absolument urgentes au maintien calme social »*, dit notamment ce télégramme. Cet énervement est dû aux difficultés rencontrées par les viticulteurs pour le remboursement des annuités des prêts calamités relatifs au gel de 1977. Mais, au-delà, la situation est tendue du fait de la diminution des transactions et des cours dans le Languedoc-Roussillon, alors que les importations de vins italiens pour les huit premiers mois de campagne ont atteint 5,8 millions d'hectolitres contre 4.3 millions pour la période correspondante l'an dernier.

Étranger

R.F.A.

● *L'indice du coût de la vie en R.F.A.*, selon des statistiques provisoires, a augmenté de 0.5 % en juin. En un an, par rapport à juin 1978, l'augmentation a été de 4 %, ce qui constitue la plus forte hausse de l'indice enregistrée depuis juillet 1977 (+ 4,3 %).

GRANDE-BRETAGNE

● *Le produit intérieur brut britannique* a diminué d'environ 1 % au premier trimestre par rapport aux trois mois précédents. Selon l'office des statistiques, cette baisse a été provoquée principalement par les intempéries et les conflits sociaux. Les dépenses de consommation ont augmenté de 1 %, mais les exportations ont diminué de 9,5 %, et les investissements fixes de 2 %. Pour l'année arrêtée fin mars, le PIB a enregistré un progrès de 3 % par rapport aux douze précédents mois, grâce surtout à un accroissement de 5,5 % des dépenses de consommation. Les récents indicateurs économiques laissent prévoir une reprise de la croissance au deuxième trimestre. Pour l'ensemble de l'année 1979, une récession de l'ordre de 0.5 % à 1 % est officiellement envisagée à la suite des récentes mesures budgétaires. — *(A.F.P.)*

Social

● *Dockers : réunions de concertation.* — A la demande du ministre des transports, M. Joël Le Theule, des *« réunions à l'échelon local »* sont organisées dans les ports français entre les dockers et les entreprises de manutention. Ces réunions ont pour objectif de faire le point sur la situation de l'emploi dans chaque port.

● *La revue « Autrement »* a créé en septembre 1978 un réseau d'entraide et d'information : l'Atelier pour la création et l'expérimentation sociale. Cette association de la loi de 1901 est destinée à faciliter la tâche de ceux qui lancent des expériences originales dans le domaine social et culturel.

Chaque année est organisé dans une ville de province un forum de deux ou trois jours intitulé « Les ateliers d'octobre ». Du 5 au 7 octobre 1979, ces ateliers auront lieu à Chambéry en liaison avec la Maison de la promotion sociale.

LA SOCIÉTÉ BELGE COCKERRIL POURRAIT CÉDER A USINOR SON ACIÉRIE DE RÉHON PRÈS DE LONGWY

La société sidérurgique belge Cockerill pourrait céder à Usinor son usine de Réhon, à quelques kilomètres de Longwy, et recevrait, en échange, une participation dans le capital de la société sidérurgique française. M. Claude Etchegaray, président d'Usinor, devait, ce vendredi 29 juin 1979 dans la matinée, faire une communication aux syndicats sur les négociations en cours *« en vue d'étudier les possibilités d'un rapprochement plus complet des établissements de Réhon et de Longwy appartenant respectivement à Cockerill et à Usinor, afin de créer une seule unité sidérurgique dans le bassin de Longwy »*.

On sait qu'à la suite de la décision de fermer l'aciérie de Longwy et d'achever celle de Neuves-Maisons, il manquait à Usinor 500 000 à 600 000 tonnes d'acier pour alimenter ses laminoirs de Longwy, et qu'il était envisagé de les demander à l'usine de Réhon, située à 3 kilomètres de Longwy et appartenant à Cockerill.

Dans l'attente des résultats de cette réunion avec les syndicats, une cinquantaine de militants C.F.D.T. du bassin de Longwy ont occupé, dans la nuit de jeudi 28 juin la centrale à oxygène d'Herserange, qui alimente les aciéries de la région, et ont progressivement arrêté la production de gaz, après avoir soudé les portes d'accès.

AGRICULTURE

LE PREMIER COLLOQUE C.N.P.F.-F.N.S.E.A.

« Ce n'est qu'un début... »

Le colloque que le C.N.P.F. et la F.N.S.E.A. ont tenu jeudi 28 juin devait permettre aux industriels de l'équipement, de la transformation, aux commerçants et aux agriculteurs de prendre la mesure de leur complémentarité. A ce titre, cette manifestation revêt un caractère symbolique : il s'agissait de la première rencontre au sommet entre les représentants des producteurs et ceux des utilisateurs de produits agricoles dont les intérêts sont souvent contraires. Il s'agissait aussi de définir les voies et les moyens d'une véritable politique de l'agro-industrie. Les participants s'y sont essayés, prenant toutefois le soin de dire qu'il ne s'agissait que d'une première étape. Bref, on se reverra.

Ce colloque part d'un constat : la France, premier pays agricole de la Communauté européenne, n'a pas une industrie agro-alimentaire à la hauteur. Si elle paraît logique, la complémentarité n'est cependant pas facile à mettre en œuvre : nombre de produits agricoles n'ont pas la qualité requise pour la transformation : blé de fort rendement, non panifiable, techniques d'ensilage néfastes pour certains fromages, porcs réticents à la découpe. Adaptation nécessaire donc. Certaines entreprises manquent de compétitivité, d'agressivité commerciale, de moyens enfin. Adaptation nécessaire là-aussi.

Les activités sont complémentaires, mais M. Fauconnet, vice-président de la F.N.S.E.A. n'imposera-t-il pas comme préalable au développement du secteur agro-industriel une politique des prix agricoles basée sur la réalité des coûts. *« Il n'y a pas d'autres prix que les plus compétitifs*, répond M. Gautier, vice-président-directeur général de B.S.N.-Gervais-Danone. *Mes clients ne tiennent pas compte de l'analyse de mon coût de revient. »* Et puis M. Moret, un salaisonnier : *« Pour se développer, il faut investir. Avec quel financement, puisque nos industries dégagent des marges ridicules ? »*

Tous, paysans et industriels, tombent d'accord avec M. Neeser, président des céréaliers : le blocage des prix, aujourd'hui révolu, explique la faiblesse du secteur des industries agro-alimentaires coincé entre les exigences des producteurs et celles de la distribution. Il note qu'il n'y a pas contradiction à développer la production des produits à haute valeur ajoutée et celle des matières premières brutes à exporter, car les débouchés sont géographiquement différents.

Défense et illustration encore de la politique agricole commune garante d'un approvisionnement à des cours réguliers, en dépit des M.C.M., *« qu'on pourrait peut-être abroger purement et simplement ! »*

Après ce constat sans surprise (hormis l'abrogation des M.C.M.), la F.N.S.E.A. et le C.N.P.F. font un pari commun : l'économie française stagne, mais le secteur agro-industriel peut être une force d'entraînement pour les autres branches : il occupe un salarié sur quatre et achète en biens d'équipement et en consommation intermédiaires pour près de de 100 milliards à ces autres branches, soit le double des achats du secteur automobile.

Avant MM. Ceyrac pour le C.N.P.F., et Guillaume pour la F.N.S.E.A., qui concluront ce colloque, M. Chevalier, vice-président du patronat, dégagera six points d'accord : reconnaissance d'un chevauchement constant entre les problèmes économiques et les questions techniques ; choix de la complémentarité : une industrie forte, appuyée sur une agriculture forte, qui ont toutes deux des efforts de compétitivité à fournir ; choix de l'expansion pour tous les secteurs, privé comme coopératif ; approfondissement de la politique de nutrition ; accélération de la recherche technique, etc.

Cette sixième conclusion a été quelque peu sollicitée, car hormis le président de la F.N.S.E.A. qui a fait état de succès mais aussi de sa déception pour le fonctionnement de l'interprofession laitière, cette question fut rarement abordée au cours des débats. Mais on se reverra en septembre...

JACQUES GRALL.

LES CÉRÉALIERS FRANÇAIS LANCENT L'IDÉE D'UN EMPRUNT NATIONAL AGRICOLE

« Si une nouvelle aggravation du prix du pétrole devait être enregistrée, le gouvernement donnerait priorité à l'agriculture et à l'industrie, afin de défendre la balance commerciale et l'emploi », a déclaré M. Mehaignerie, ministre de l'agriculture, devant le congrès de l'Association des producteurs de blé (A.G.P.B.) qui s'est tenu mardi 26 et mercredi 27 juin à Reims. Les agriculteurs exprimaient en effet leur crainte devant un éventuel rationnement, alors que tant le ministre que M. Neeser, le président de l'A.G.P.B., venaient de réaffirmer la nécessité de l'expansion céréalière.

Le ministre a rappelé qu'en 1978 les exportations de céréales et de farine s'étaient élevées à 14,1 milliards de francs, dépassant de 11,5 milliards les importations. Le ministre a indiqué que, dans le budget de 1980, les crédits consacrés au drainage progresseraient de 50 % et ceux de la recherche agronomique de 25 %, drainage et recherche étant deux facteurs essentiels pour accroître la productivité.

ÉTRANGER

LE BOYCOTTAGE DES BANQUES CANADIENNES PAR LE FONDS MONÉTAIRE ARABE INQUIÈTE LES AUTORITÉS D'OTTAWA.

Ottawa *(A.F.P.)*. — La décision du Fonds monétaire arabe (F.M.A.) de boycotter toutes les banques et institutions financières canadiennes créera certains problèmes, a estimé M. John Crosbie, ministre des finances.

M. Ron Atkey, ministre de l'emploi et de l'immigration, a affirmé pour sa part que *« les Arabes qui désirent des biens et des services canadiens vont désormais payer le prix s'ils veulent les obtenir »*.

Cette mesure, qui a été largement examinée en conseil des ministres à Ottawa mardi 19 juin, a été prise par la F.M.A. à la suite de l'annonce du transfert de l'ambassade du Canada de Tel-Aviv à Jérusalem.

M. RAFFAELE VANNI EST ÉLU PRÉSIDENT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE LA C.E.E.

M. Raffaele Vanni, secrétaire de l'Union italienne du travail, a été élu, le 28 juin, à Bruxelles, président du comité économique et social de la C.E.E. Il succède à Mme Fabrizia Baduel Glorioso, qui a, le 22 juin, quitté son poste, après avoir été élue au Parlement européen.

[Né le 15 février 1928 à Rome, M. Vanni a été secrétaire général de l'Union italienne du travail de 1969 à 1976. Il avait appartenu auparavant (1961-1964) à la direction du parti républicain italien, fonction dont il a démissionné du fait de l'incompatibilité entre mandats syndicaux et politique. Membre fondateur de la Confédération européenne des syndicats, il fait également partie du Conseil national de l'économie et du travail de l'Italie.]

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep + ou Dép —		Rep + ou Dép —		Rep + ou Dép —	
$ E.-U. ...	4,2915	4,2955	— 75	— 60	— 115	— 95	— 200	— 130
$ can. ...	3,6745	3,6790	— 85	— 50	— 130	— 80	— 240	— 165
Yen (100)	1,9765	1,9810	+ 40	+ 65	+ 105	+ 150	+ 335	+ 390
DM	2,3215	2,3255	+ 35	+ 70	+ 120	+ 160	+ 350	+ 415
Florin ..	2,1145	2,1185	— 5	+ 25	+ 30	+ 65	+ 45	+ 100
F.B. (100)	14,4450	14,4960	— 395	— 225	— 510	— 275	— 895	— 510
F.S. (100)	2,5850	2,5900	+ 150	+ 185	+ 365	+ 405	+ 980	+1050
L. (1 000)	5,1475	5,1540	— 295	— 215	— 495	— 390	—1125	— 930
£	9,3175	9,3315	— 480	— 400	— 865	— 760	—1880	—1715

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	5 5/8	6	5 3/4	6 1/8	5 15/16	6 5/16	6 7/16	6 13/16
$ E.-U. ..	20 3/8	21	10 5/8	11 1/4	10 1/8	10 3/4	10 1/4	10 7/8
Florin ...	6 5/8	7 5/8	7 5/8	8 3/8	7 7/8	8 5/8	8 13/16	9 9/16
F.B. (100).	10	12	10 3/4	11 3/4	10 1/2	11 1/2	9 3/4	10 3/4
F.S.	1/4	3/4	1	1 3/8	1 1/16	1 7/16	1 3/4	2 1/8
L. (1 000).	15	18	15	17	15	17	14	16
£	14 3/4	16 1/4	14 1/8	15	14	14 7/8	13 1/2	14 3/8
Fr. franç..	8	8 3/4	10 3/8	11 1/8	10 3/8	11 1/8	10 7/8	11 5/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

هكذا من الأصل

AFFAIRES

LA PUBLICITÉ ET LE PUBLIC

Le rapport de la commission Scrivener privilégie la concertation et l'autodiscipline, mais n'exclut pas le recours à la réglementation

Mme Scrivener, ancien secrétaire d'Etat à la consommation, a présenté à la presse, le jeudi 28 juin, le rapport sur « le rôle et les responsabilités de la publicité à l'égard du public », qu'elle a remis à M. Monory le 20 juin. Ce texte est le résultat des travaux de la commission présidée par Mme Scrivener depuis le 8 décembre 1978 à la demande de M. Monory. Outre les propositions déjà contenues dans deux pré-rapports (« le Monde » du 3 avril) sur l'autorisation, à certaines conditions, de la publicité comparative, et sur le nécessaire bon sens qui doit conduire à modérer les excès de la publicité destinée aux enfants ou qui utilise les enfants comme prescripteurs d'achat, ce texte balaye l'ensemble du champ de l'activité publicitaire et suggère une série d'études et de mesures pour en améliorer le fonctionnement.

Une étude sur *« la sensibilité du public à l'expression publicitaire »*, base qui est jugée nécessaire à une *« action réaliste d'amélioration de la qualité de la publicité »* doit tout d'abord être entreprise par la commission elle-même, en prenant tout particulièrement en compte les préoccupations des associations de consommateurs. Jusqu'à présent, les travaux dans ce domaine étaient menés par des professionnels, dans un souci d'amélioration de l'efficacité commerciale de la publicité. Il s'agirait ici, en cherchant pourquoi les messages publicitaires sont assez favorablement perçus par le public, tandis que l'institution publicitaire elle-même est décriée, de définir dans quelle mesure la publicité a *« le droit de pénétrer dans l'intimité des individus, de mettre en jeu leurs mécanismes psychologiques profonds »*. Au-delà de ce thème *général, la commission a abordé* des aspects plus spécifiques de l'activité publicitaire.

● *L'identification de la publicité.* Le mot *« publicité »* devrait apparaître clairement, dans la presse, sur *« les messages pouvant prêter à confusion »*, l'échec de cet effort déontologique conduisant à une modification législative qui ferait tomber l'absence de ce mot sous le *coup de la loi sur la publicité* mensongère ; interdiction, par voie législative ou réglementaire de la *publicité clandestine*, dans la presse, dans les livres, dans les films.

● *Publicité mensongère.* Il s'agit de définir plus soigneusement l'usage de certains termes ambigus dans des secteurs précis comme l'immobilier, les cosmétiques, la *garantie, le service après-vente*, de normaliser les méthodes d'essai, d'inciter les organisations de *consommateurs à se porter plus* souvent partie civile, de prévoir une formation plus systématique des magistrats à ces problèmes.

● *Information et publicité.* Un symbole graphique devrait attirer l'attention du public sur les produits dangereux ; la réglementation des *prix* devrait être aménagée pour que les producteurs puissent indiquer un ordre de grandeur de prix *dans leurs messages publicitaires* (jusqu'à présent, seuls les commerçants peuvent le faire, mais ils *n'ont pas accès à la publicité télévisée*) ; une expérience d'indication obligatoire de ce genre sur les jouets, dans les spots télévisés, pourrait être entreprise.

● *Matraquage publicitaire* sur les ondes. Il s'agit de limiter à une fois par quart d'heure la diffusion du même message. Les professionnels se sont opposés à ce que cette limitation touche l'annonceur lui-*même* ou le produit : en effet, la suggestion adoptée oblige tout au plus l'annonceur à un effort d'ima*gination pour varier les messages* pour un même produit.

● *Limitation de la consommation* par la limitation de la publicité. C'est le cas de l'alcool et du tabac. *« Il ne faudrait pas*, écrit la commission, *que de telles limitations puissent servir d'alibi à une absence de mesures de fond, notamment pour les produits pour lesquels existe une opposition entre les impératifs de politique économique et ceux de politique sanitaire. »*

● *Publicité directe.* C'est celle qui arrive directement dans les boîtes aux lettres : il s'agit d'obliger les annonceurs à faire porter sur ces messages le nom, l'adresse, le numéro de registre du commerce de la firme (ce qui peut être fait par les P.T.T. lors de la constitution du dossier d'envoi en nombre), et de demander à la commission informatique et libertés de définir des normes applicables aux fichiers à *usage publicitaire.*

● *Le Bureau de vérification de la publicité (B.V.P.)* devrait voir son action renforcée par l'obligation faite aux organes de presse d'y adhérer, par la possibilité d'une action judiciaire plus large, par la publication des cas de violation du code déontologique.

Enfin, il serait nécessaire d'entreprendre une réflexion sur la déontologie à mettre en place pour les communications publicitaires de l'Etat et de l'administration, comme pour les nouveaux moyens de communication qui ne tarderont pas à se développer.

La démarche de Mme Scrivener reste celle de la concertation et du *renforcement de l'autodiscipline*, avant d'envisager le recours à la voie législative et réglementaire. La *politique libérale* chère à *M. Monory* le conduira sans doute à suivre cette méthode. Il reste qu'en cas de revirement, le rapport de la commission Scrivener offrira un fort utile catalogue des moyens d'actions plus contraignants à envisager.

JOSÉE DOYÈRE.

Grâce au rachat de Marsteller

YOUNG AND RUBICAM POURRAIT DEVENIR LA PLUS GROSSE AGENCE AMÉRICAINE

Un accord de principe vient d'être donné à Young & Rubicam, troisième agence américaine de publicité par le chiffre d'affaires international, pour le rachat de l'agence Marsteller, au vingtième rang, avec un chiffre d'affaires mondial de 306 millions de dollars.

Si cet accord se concrétise, Young & Rubicam, qui, en 1978, a réalisé un chiffre d'affaires de 1 360 millions de dollars, deviendrait la plus puissante agence américaine, devançant J. Walter Thomson (1 477 millions de dollars en 1978).

TROIS AIRBUS A-310 COMMANDÉS PAR UNE COMPAGNIE NÉERLANDAISE

Amsterdam *(Reuter)*. — La compagnie néerlandaise de transport à la demande Martinair a passé commande de trois Airbus de type A-310, a annoncé, jeudi 28 juin, un porte-parole du consortium Airbus-Industrie. Ils remplaceront des DC-9 de la compagnie au prix de 300 millions de florins (environ 633 millions de francs) et seront livrés vers la fin de 1984.

Il y a trois mois, la compagnie aérienne nationale néerlandaise K.L.M. a commandé dix Airbus et a pris une option sur dix autres. Il s'agit aussi de la version A-310 du moyen-courrier européen capable de transporter deux cent dix passagers.

● *Creusot-Loire Entreprises* a conclu un contrat de 1,5 milliard de francs avec la République démocratique allemande pour l'implantation d'une usine d'engrais à Rostock. La société avait déjà participé, entre 1965 et 1968, à la construction d'une usine chimique et d'un *complexe pétrochimique* en R.D.A., où elle vient d'ouvrir un bureau permanent, après Rhône-Poulenc, Citroën, Air France, la Société générale et le Crédit lyonnais

● *Rhône-Poulenc* va construire une usine de latex en Suède, un tiers de l'investissement global de *60 millions de couronnes (1,8 million* de francs) étant emprunté sur le marché financier suédois.

PEUGEOT CONSTRUIT UNE USINE DE BOITES DE VITESSES A VALENCIENNES

Peugeot va entreprendre dans les prochains jours la construc*tion d'une usine de fabrication de* boîtes de vitesses à Valenciennes. La production commencera en 1980. Cette usine sera exploitée par la SMAN, Société mécanique automobile du Nord, filiale de Peugeot-Citroën, nous précise notre correspondant à Lille. Elle emploierait deux mille cinq cents personnes en 1985.

Cette installation avait été annoncée en janvier dernier et participe du plan de création d'emplois lancé par M. Barre pour la reconversion des régions touchées par la crise de la sidérurgie et de *la construction navale. Le premier* ministre prévoyait pour le Valenciennois et le Cambraisis la création de quatre mille deux cents emplois. La nouvelle usine Peugeot sera installée sur un terrain de 90 hectares et la formation des premiers salariés débutera à la fin de 1979.

D'autre part, General Motors a annoncé l'extension de son usine de Strasbourg, destinée à la fabrication d'un nouveau convertisseur de *couple* permettant de réaliser une économie de carburant de 5 %. Cette extension portera en avril 1980 les effectifs de l'usine de deux mille sept cents à trois mille salariés.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

JACQUES BOREL INTERNATIONAL

L'assemblée générale ordinaire s'est réunie le 27 juin 1979 sous la présidence de M. Bernard Treizenem. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1978 qui font apparaître, pour la société mère, une perte de 99 366 176 F (contre une perte de 163 345 950 F en 1977). Le résultat du groupe consolidé est une perte de 89 855 000 F (contre une perte de 164 604 000 F en 1977) répartie entre la perte d'exploitation : 53 039 000 F, et les charges hors exploitation : 36 816 000 F.

Après avoir souligné le redressement des résultats par rapport aux exercices précédents, le président Bernard Treizenem a indiqué que les perspectives des résultats pour l'année 1979 se présentent dans la continuité de la tendance précédente, les activités en perte voyant leur déficit se réduire, et celles en profit augmentant en général leur bénéfice. Sauf événement imprévisible, l'ensemble de l'exercice en cours devrait dégager une perte d'exploitation inférieure de plus de la moitié à celle de 1978, avec un profil saisonnier similaire à celui de l'an dernier.

Le président a insisté sur les programmes d'amélioration de la qualité des services qui ont été mis en œuvre au cours de l'année 1978 dans toutes les divisions et filiales du groupe :

Dans la restauration publique, une amélioration systématique de la qualité des plats, de l'accueil et du service a été poursuivie et s'est traduite par une augmentation régulière de l'indice de satisfaction de la clientèle ; cela est particulièrement vrai sur les autoroutes où la politique préconisée récemment par les pouvoirs publics va tout à fait dans le sens des efforts réalisés par le groupe.

Le même effort a été soutenu en restauration collective où le groupe maintient sa position de numéro un incontesté sur le continent (543 000 couverts/jour servis dans 1 027 restaurants, contre 350 000 servis dans 763 restaurants au numéro deux).

Par ailleurs, la chaîne hôtelière a amorcé son redressement, lequel se poursuit en 1979, fondé sur une politique de qualité et de notoriété apportée par la marque SOFITEL sur l'ensemble des hôtels du groupe.

La mise en place de programmes d'action destinés à préparer le développement futur du groupe s'opère partout où sont décelées des opportunités rentables. C'est tout particulièrement le cas dans la restauration publique de ville, où l'expérience acquise en France et en Allemagne permet de préparer activement l'expansion des prochaines années.

De nombreuses modifications sont apportées à la structure juridique, qui doit être allégée et rationalisée, dans le but d'une plus grande clarté et d'un moindre coût. Cela touche notamment le groupe hôtelier, où un grand nombre de fusions va être déclenché.

Enfin, le président a rappelé que la trésorerie du groupe, qui avait atteint un niveau normal il y a un an, à la suite de l'émission d'obligations convertibles et des emprunts à moyen terme contractés à l'époque, se trouve de nouveau renforcée par la récente augmentation de capital de 98 millions de francs et permet la réalisation du programme d'investissements nécessaire à l'entretien du patrimoine et à la reprise des actions de développement.

DUNLOP S.A.

L'assemblée ordinaire du 21 juin 1979 a approuvé les comptes de l'exercice 1978, qui se soldent, après amortissements de 38,4 millions de francs, par une perte de 44 022 572 F ; celle de l'exercice précédent avait atteint 49,6 millions de francs.

A côté des difficultés que connaît l'industrie des pneumatiques, malgré la trop faible amélioration du rapport entre prix de vente et coût de production, certains secteurs d'activité de la société ont réalisé d'importants progrès. De ce fait, le chiffre d'affaires global de l'exercice a atteint 1 355 millions de francs, en progression de 6 % sur celui de 1977.

Le rapport présenté à l'assemblée précise que, à fin avril 1979, le chiffre d'affaires net a progressé de 14 % par rapport à celui de la même période de 1978. C'est la suite favorable des mesures prises depuis deux ans : à quoi il faut ajouter une double majoration des prix de vente des pneumatiques. Sans oublier que de sérieuses difficultés pèsent toujours sur l'industrie du pneumatique, notamment les prix des matières premières.

AGENCE HAVAS

Au cours de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 1979, présidée par M. Yves Cannac, président-directeur général de l'agence Havas, les actionnaires ont pris connaissance des comptes du groupe.

Le chiffre d'affaires consolidé a atteint 4,140 milliards de francs, contre 3,550 milliards de francs en 1977.

Le bénéfice net consolidé a atteint 56,76 millions de francs, contre 65,70 millions de francs l'année précédente.

Au bilan consolidé, l'actif net par action, et avant réévaluation des immobilisations, représente 518 F (484 F en 1977). Après réévaluations, il ressort à 597 F.

Le bénéfice net par action est de 41,40 F contre 51,58 F en 1977.

Pour l'agence Havas, le montant total du bilan réévalué, arrêté au 31 décembre 1978, a atteint 854,45 millions de francs.

Après impôt sur les sociétés, le résultat de l'exercice est bénéficiaire de 22,17 millions de francs, contre 24,28 millions de francs en 1977. Si l'on met à part le montant net des plus-values et moins-values à caractère exceptionnel, pour les rendre comparables, les résultats de 1977 et 1978 sont respectivement de 23,97 millions de francs et de 22,56 millions de francs.

L'assemblée générale a approuvé la distribution d'un dividende de 14 francs par action auquel sera attaché un impôt déjà payé de 7 francs, soit au total 21 francs, alors que le dividende de 1977 avait été de 13,50 francs, plus 6,75 francs d'impôt déjà payé, soit au total 20,25 francs.

Cette augmentation du dividende correspond, ainsi que l'a déclaré M. Yves Cannac, à la volonté de poursuivre la politique de distribution décidée l'année dernière, et de récompenser la fidélité des actionnaires.

D'autre part, dans son allocution, le président-directeur général a indiqué : « Le rapport de votre conseil d'administration met en relief, cette année, l'une des caractéristiques majeures du groupe Havas, à savoir son engagement au service de la communication régionale, donc du développement économique régional.

» Je souhaite que tous les responsables, publics ou privés, nationaux ou locaux, du développement économique régional prennent pleinement conscience que Havas constitue un outil de premier ordre pour aider, par son pouvoir de communication, par son expertise, par son expérience du terrain, au développement régional sous toutes ses formes.

» Cependant, l'horizon du groupe Havas et la sphère de son action doivent, de plus en plus, s'étendre au-delà des frontières nationales, ne serait-ce que pour mieux asseoir sa capacité de communication au service des régions. Si l'on porte le regard jusqu'à la fin du siècle, il est clair qu'à cette échéance le groupe Havas, sauf à avoir régressé ou disparu, devra être devenu, plus encore qu'aujourd'hui, un grand groupe international de communication. Conduire et favoriser cette évolution est l'objectif fondamental de toute stratégie pour Havas.

» L'effort doit s'appliquer dans quatre domaines essentiels : le premier est celui de la formation des hommes. Nous devons accepter d'investir largement pour la développer. Le second est celui de l'évolution technique. Havas doit être à la tête du peloton. Le troisième est celui des structures et du management. L'organisation et le fonctionnement du groupe doivent reposer sur une large décentralisation des responsabilités, sur une grande unité des méthodes et sur un contrôle rigoureux de la gestion. La rigueur de la gestion est précisément le quatrième, la recherche de la rentabilité constituant la condition prioritaire de l'expansion ultérieure.

» En 1978, le groupe Havas a continué à affirmer son dynamisme en étendant sa part de marché dans chacun des quatre secteurs où s'exercice son activité.

» L'année 1979 a commencé pour votre groupe sous des auspices favorables. Les résultats obtenus au cours des premiers mois de l'année sont satisfaisants. Cependant, on ne peut entièrement exclure que les menaces qui pèsent sur la croissance de nos économies puissent infléchir dans un sens moins favorable l'allure du second semestre. »

COMPAGNIE OPTORG

L'assemblée générale ordinaire réunie le 27 juin 1979 a approuvé les comptes de l'exercice 1978, qui se soldent par un bénéfice net de 18 014 895 F contre 17 026 247 F pour l'exercice 1977.

Elle a décidé la distribution d'un dividende de 16,20 F, dont 10,80 F directement versés et 5,40 F d'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal), en progression de 10 % sur celui de l'exercice 1977.

Ce dividende sera mis en paiement le 16 juillet 1979 contre remise du coupon n° 26.

L'assemblée générale extraordinaire réunie à l'issue de l'assemblée générale ordinaire a autorisé le conseil de la compagnie à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social d'une somme de 50 millions de francs au moyen de l'incorporation de réserves et notamment des primes de fusion et d'apport ainsi que de la réserve de réévaluation.

Elle a d'autre part approuvé quelques modifications de détail apportées aux statuts.

SOCIÉTÉ ROUTIÈRE COLAS

Le bénéfice net du groupe Colas, pour un chiffre d'affaires de 3,85 milliards de francs, s'est élevé en 1978 à 67,5 millions de francs, en progression de 17 % sur l'exercice précédent ; la part de ce bénéfice revenant au groupe est de 57 millions de francs, représentant 73 francs par action. La marge brute d'autofinancement a augmenté de 20 %, atteignant 248 millions de francs.

L'assemblée générale ordinaire de la Société Routière Colas, tenue le 22 juin, a décidé la distribution d'un dividende de 18 francs par action contre 15 francs l'année dernière, ce qui, compte tenu de l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal), procurera un revenu global de 27 francs. Il sera mis en distribution à partir du 9 juillet et sera représenté par le coupon n° 21. La société versera ainsi à ses actionnaires un montant total de 14,1 millions de francs, se comparant au bénéfice net de 47,7 millions de francs.

Il sera, en outre, procédé prochainement à la distribution matérielle des actions gratuites récemment créées, jouissance du 1er janvier 1979. Les actionnaires recevront une action gratuite pour cinq anciennes. Le droit d'attribution sera représenté par le coupon n° 22.

Allocution de M. Robert Chariol, président-directeur général

Les entreprises travaillent aujourd'hui dans un monde économique en profonde évolution. C'est leur fonction même de surmonter les difficultés et d'assumer les évolutions si celles-ci sont dans la nature des choses : mais si elles viennent de certains comportements qui pourraient être évités, n'est-ce pas dommage ?

Je ressens que c'est souvent le cas. Autant nous admettons sans restriction la sanction économique des mauvaises gestions qui assainit l'économie nationale, autant nous observons avec regret que l'entreprise n'est pas seulement confrontée à ses propres problèmes mais qu'elle rencontre des contraintes, d'inspiration certes louable, parce que généreuse, qui malheureusement ont des effets finalement souvent contraires au but recherché et à l'intérêt général.

Ce sont tantôt des contraintes d'inspiration sociale :

— La progression mal maîtrisée des charges sociales met constamment en question l'équilibre des entreprises et le système économique ;

— De nouvelles exigences administratives (bilan social) dont la lourdeur et le coût ne sont pas toujours en rapport avec l'intérêt visé ;

— La rigidité de la réglementation sociale en matière de licenciement ou l'interprétation de cette réglementation dans d'autres domaines (accidents du travail, rapports entre partenaires sociaux, etc.) font hésiter à embaucher, handicapent l'entreprise ou affaiblissent l'autorité en sanctionnant parfois abusivement le chef d'entreprise, cerné par de multiples obligations légales.

Ce sont aussi des contraintes politiques discriminatoires ou partisanes :

— La discrimination marquée par les pouvoirs publics entre grandes et petites entreprises et le jeu des préférences qui en résulte au niveau de la dévolution des travaux vont finalement à l'encontre d'une bonne économie générale, d'autant plus qu'il n'y a aucune différence quant à l'insertion dans la vie régionale entre une entreprise locale et l'agence installée de longue date d'une entreprise nationale ;

— La méfiance manifestée par certains à l'égard d'entreprises qualifiées de multinationales en donnant au terme un sens péjoratif alors qu'il s'agit en réalité généralement d'entreprises qui ont su exporter leurs hommes et leurs compétences et ne trouvent d'ailleurs pas toujours tous les concours sollicités pour soutenir leur action à l'étranger.

Heureusement, comme vous le savez bien, tous ces obstacles dressés sur le chemin des entreprises dynamiques ne diminuent pas trop gravement leur capacité de créer, notamment à l'étranger.

Colas, quant à elle, poursuit avec détermination son développement :

- Elle est durablement implantée dans un nombre toujours croissant de points du globe : actuellement, vingt-neuf pays et DOM-TOM ;
- Son bénéfice consolidé est ainsi d'origines diverses, puisque le résultat net 1978 a été supérieur à cinq millions de francs dans six pays différents ;
- Ce flux bénéficiaire, conjointement avec les dotations annuelles aux amortissements, est réinvesti dans le cadre d'une politique dynamique d'investissements : au cours des cinq derniers exercices près d'un milliard de francs, autofinancés à 95 % ;
- La maison-mère assure, dans le même temps, une progression de la distribution annuelle de dividendes qui, au cours des cinq dernières années, aura presque doublé. Ainsi, malgré la stagnation en France, l'action Colas, depuis peu cotée au Terme, s'affirme comme une valeur sûre et de bon rendement ;
- En 1979, le bénéfice du groupe et sa marge d'autofinancement devraient, sauf imprévu, progresser au même rythme qu'en 1978.

Que serait-ce, par conséquent, si les entraves dont je parlais étaient supprimées ou même seulement atténuées !

Nous nous attachons avec confiance à élargir nos perspectives pour les années à venir :

— Diversifications techniques en France et à l'étranger ;

— Nouvelles implantations dans le monde ;

— Action vigoureuse pour des économies structurelles d'énergie en France et plusieurs pays.

Qu'on laisse les entreprises travailler plus librement, notre foi dans l'avenir en sera décuplée et notre succès sera celui de tous.

AGF

ASSURANCES GÉNÉRALES DE FRANCE

— Société Centrale des Assurances Générales de France

— Assurances Générales de France Vie

— Assurances Générales de France I.A.R.T.

Le collège exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société centrale des Assurances générales de France et des deux sociétés d'assurances constituant le groupe des A.G.F. s'est réuni le mercredi 27 juin 1979 sous la présidence de M. Daniel Pepy, conseiller d'Etat, pour examiner et approuver les comptes de l'exercice 1978.

M. Georges Plescoff, président du groupe des A.G.F., a présenté les comptes des trois sociétés.

● A.G.F. VIE :

Le chiffre d'affaires mondial s'est élevé pour l'exercice à 2 749 millions de francs, enregistrant une progression de 14,9 % par rapport à l'exercice précédent.

Après distribution aux assurés des participations bénéficiaires qui sont cette année encore en forte augmentation : 434 millions de francs (contre 334 millions en 1977, soit + 30 %) les bénéfices de l'exercice atteignent 71,2 millions de francs contre 30,2 millions en 1977. Il est décidé de distribuer un dividende net de 27,8 millions de francs, soit, compte tenu de l'impôt déjà versé au Trésor (13,9 millions de francs), un dividende global de 41,7 millions de francs.

● A.G.F.-I.A.R.T. :

Il est rappelé que le capital de cette société appartient à hauteur de 78,33 % à la société A.G.F. VIE ; 21,67 % étant détenus par la société centrale des A.G.F. ; cette dernière continue donc de détenir directement ou indirectement la totalité des actions des deux entreprises constituant le groupe A.G.F.

Le chiffre d'affaires mondial d'A.G.F.-I.A.R.T. s'est élevé à 4 713 millions de francs pour l'exercice, en augmentation de 15,5 % par rapport à l'année précédente.

Le bénéfice de l'exercice est de 85,2 millions de francs contre 50,4 millions en 1977. Il est décidé de distribuer un dividende net aux actions de 10,2 millions de francs (contre 7,5 millions en 1977). Compte tenu de l'impôt déjà versé au Trésor (5,1 millions de francs), le dividende global s'élève donc à 15,3 millions de francs.

Le dividende net de 10,2 millions de francs sera versé à raison de :

— 2,210 millions de francs à la société centrale ;

— 7,900 millions de francs à A.G.F. VIE.

● LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES A. G. F.

aura ainsi à répartir à ses actionnaires en 1979 la somme de 30 millions de francs, à laquelle s'ajoutera un avoir fiscal de 15 millions de francs, pour former un dividende global de 45 millions de francs, soit pour chaque action composant le capital social :

— dividende : 30 F ;
— avoir fiscal : 15 F ;
— dividende global : 45 F.

Il est rappelé que la société centrale des A.G.F. avait distribué :

— en 1976, un dividende net de 16 F, soit, compte tenu de l'avoir fiscal, un dividende golbal de 24 F par action ;
— en 1977 : un dividende net de 17 F, soit, compte tenu de l'avoir fiscal, un dividende global de 25,50 F par action ;
— en 1978 : un dividende net de 22,50 F, soit, compte tenu de l'avoir fiscal, un dividende global de 33,75 F par action.

Renseignements généraux sur le groupe des A.G.F.

	M. F.
Chiffre d'affaires mondial consolidé	8 470
Chiffre d'affaires mondial (A.G.F. Vie + A.G.F.-I.A.R.T.)	7 462
● La répartition du chiffre d'affaires mondial est la suivante :	
EN ASSURANCES VIE :	
— Assurances de groupe (affaires directes)	920
— Grande branche	832
— Branche populaire	748
— Capitalisation	14
EN ASSURANCES DOMMAGES :	
— Incendie risques divers	1 314
— Automobile	1 071
— Assurances de groupe (Affaires directes)	887
— Maladie	199
— Transports (France)	101
EN ACCEPTATION DE REASSURANCES	665
— A l'étranger	711

● Le portefeuille de placements a atteint 14 422 millions de francs, et les revenus correspondants se sont élevés à 1 223 millions de francs (en augmentation de 20,6 %).

— Les effectifs : environ 13 000 collaborateurs dont 7 400 pour le personnel administratif et 5 600 producteurs salariés.

EXTRAITS DE L'ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

Dans un contexte économique difficile, les Assurances Générales de France ont enregistré au cours de l'exercice, grâce au dynamisme de leurs divers réseaux commerciaux auxquels je tiens à rendre un hommage particulier, une croissance de leur chiffre d'affaires satisfaisante, malgré un certain ralentissement constaté dans la progression des assurances contre les accidents.

Les résultats techniques sont également satisfaisants et s'établissent tant pour la Société Accidents que pour la Société Vie, à un niveau comparable à ceux de l'an dernier...

A l'étranger, nous nous sommes efforcés, bien que les Assurances Générales de France soient déjà la société d'assurance française qui y réalise le plus fort pourcentage de son chiffre d'affaires, d'accroître encore le volume de nos activités, qui s'étendent sur plus de 50 pays, et de poursuivre la politique de création de filiales déjà entreprise les années précédentes...

L'augmentation régulière de nos dividendes, de la participation aux bénéfices des assurés Vie et de la prime d'intéressement du personnel témoigne de notre volonté d'associer actionnaires, assurés et personnel à nos progrès...

— 1.500 AGENTS GÉNÉRAUX.

— LES RÉSEAUX COMMERCIAUX.

ET LES REPRÉSENTANTS DES A.G.F. DANS 50 PAYS METTENT LEUR EXPÉRIENCE A VOTRE DISPOSITION.

JAEGER

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue, le 25 juin 1979, sous la présidence de M. Pierre Picard, président-directeur général.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1978, qui se soldent par un bénéfice net de 12 121 000 F. La marge brute d'autofinancement ressort à 41 271 000 F. Après affectation des résultats de l'exercice, la situation nette de la société s'établit à 110 872 000 F.

L'assemblée a décidé la distribution d'un dividende net de 7,10 F à chaque action, ce qui, compte tenu de l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) de 3,55 F, assurera un dividende global unitaire de 10,65 F. Ce dividende sera mis en paiement le 6 juillet 1979, contre remise du coupon n° 61.

Le bénéfice net consolidé du groupe s'est élevé à 21 434 000 F et la marge brute d'autofinancement consolidé à 76 762 000 F. La situation nette du groupe atteint 172 706 000 F.

Dans son allocution, le président Picard a souligné que l'année 1978 a été riche en événements. Le président a rappelé les faits fondamentaux qui ont marqué l'évolution de la société au cours de l'exercice :

— L'engagement de Jaeger dans la technologie de l'électronique ; la prise de participation dans le capital de S.S.S. (Solid State Scientific) ; la prise d'une option de licence avec le Laboratoire d'électronique et de technologie de l'informatique (LETI) pour un système d'affichage électrolytique ;

— La mise en œuvre de la diversification dans le domaine de l'horlogerie par la prise de contrôle de la société Réveils Bayard, le renforcement de sa participation dans le capital de la holding suisse Saphir, l'accord de coopération avec la société Yema, avec option de prise de participation ;

— L'accroissement des positions de Jaeger à l'étranger, l'extension de nos usines en Espagne et en Italie, la création de nouvelles usines en Argentine et au Mexique, la création d'une antenne commerciale aux Etats-Unis : Jaeger Aviation Corporation.

Après avoir rappelé l'adaptation des structures de la société en regroupant les activités par branche, le président a commenté l'accord récemment intervenu entre les sociétés V.D.O. et Matra, et a précisé que cet événement permettra d'élargir les possibilités de croissance de Jaeger.

Les mandats d'administrateurs de Mme Schindling et de MM. P. Picard, R. Bizot, J.-J. Bolli, D. Renaudin ont été renouvelés.

L'assemblée a ratifié la nomination de M.H. Streit, qui avait été coopté en cours d'exercice, en remplacement de M. P. Percie du Sert.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration s'est réuni et a renouvelé le mandat de président-directeur général de M. Pierre Picard.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

rouvre une succursale à New-York

M. Maurice Laure, président de la Société Générale, accompagné de M. Marc Vienot, directeur général, et de M. Léopold Jeorger, directeur central, s'est rendu à New-York du 26 au 28 juin pour présider les cérémonies d'inauguration de la succursale de New-York de la Société Générale.

Située 50 Rockefeller Plaza et dirigée par M. Jean Sebire, la nouvelle succursale favorisera le développement des relations que la Société Générale entretient avec les firmes américaines, la promotion des investissements européens aux U.S.A., et les opérations de sa clientèle internationale. De plus, la Société Générale est la seule banque française à disposer à New-York d'un service d'accueil dans un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble où sont installés ses bureaux, destiné à rendre l'ensemble des services bancaires souhaités par les personnalités de passage et par les membres de la communauté française de New-York, dont un grand nombre entretient déjà des relations avec le groupe de la Société Générale.

Rappelons que la Société Générale a été en 1940 la première banque française à s'implanter directement à New-York. Sa succursale est restée en activité jusqu'en 1971, année où la Société Générale est devenue membre de l'E.B.I.C. (European Banks International Company), Association constituée entre sept grandes banques européennes pour associer leurs efforts dans certaines parties du monde. Dans le cadre de cette association, la succursale de New-York a fusionné avec l'European American Bank dont la Société Générale est devenue actionnaire aux côtés de cinq de ses six autres partenaires européens.

Ainsi, par la participation de 20 % qu'elle maintient dans l'European American Bank, vingt-neuvième banque américaine, par son investment bank Hudson Securities Inc., et par sa nouvelle succursale, la Société Générale dispose de moyens d'action étendus aux U.S.A., propres à répondre à l'ensemble des besoins financiers et de conseil de la clientèle du groupe, qui se classe parmi les dix premiers groupes bancaires mondiaux.

TAITTINGER - C.C.V.C.

L'assemblée générale ordinaire annuelle, qui s'est tenue à Reims le 18 juin 1979, sous la présidence du président-directeur général, M. Claude Taittinger, a tout d'abord rendu hommage à la mémoire de M. Guy Taittinger, vice-président-directeur général, et de M. François Bardy, administrateur, tous deux décédés en 1978.

Elle a ensuite approuvé les comptes et le bilan de l'exercice écoulé, qui font apparaître un bénéfice net de 5 653 494 F contre 3 429 404 F en 1977, après 8 795 089 F d'amortissements et provisions (contre 5 675 559 F).

Puis elle a voté la distribution de 8,74 F par action (contre 7,80 F l'an dernier), ce qui, avec l'impôt déjà versé au Trésor de 4,37 F (avoir fiscal), assurera un revenu global par titre de 13,11 F (contre 11,70 F). Ce dividende, représenté par le coupon n° 26, sera mis en paiement dans les conditions habituelles à partir du 15 septembre 1979.

L'assemblée a renouvelé pour six années le mandat d'administrateur de Mme Joan Henrion et de MM. Claude Taittinger, François d'Aulan, Amaury Taittinger ; elle a, en outre, ratifié la nomination faite par le conseil d'administration de M. Michel Taittinger comme administrateur, pour succéder à M. Guy Taittinger.

Dans le rapport présenté à l'assemblée générale, le conseil d'administration met l'accent sur le retournement de la conjoncture auquel les affaires de champagne sont actuellement confrontées en se trouvant, après la vendange déficitaire de 1978, qui a entraîné une situation de pénurie, dans la nécessité de freiner momentanément leur expansion.

Le Champagne Taittinger, disposant au début de l'exercice 1978 d'un stock de champagne proportionnellement plus élevé que celui de l'ensemble de la profession, a pu poursuivre, en dépit de la récolte déficitaire, la progression de ses ventes : celles-ci se sont élevées à 3 603 000 bouteilles contre 3 218 000 bouteilles en 1977, le développement des expéditions étant particulièrement spectaculaire à l'exportation, qui a représenté 54 % de l'activité totale contre 49 % en 1977.

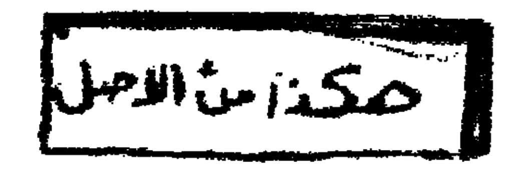
Le chiffre d'affaires de la société, avec la vente des produits Taittinger-Import, s'est élevé à 114 104 000 F, hors taxes, contre 93 647 000 F en 1977, soit une progression de 21,84 %.

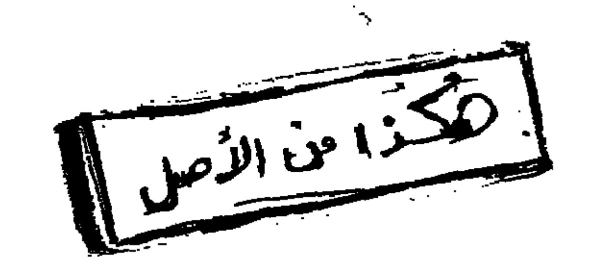
Au niveau du groupe, il apparaît que, pour les filiales comme pour le Champagne Taittinger, l'amélioration a été sensible puisque le bilan consolidé publié dans la plaquette traduit un résultat bénéficiaire de 16 333 489 F contre 7 763 320 F en 1977.

Avant de procéder à l'analyse du bilan, le conseil donne dans son rapport un commentaire sur les modalités qui ont été mises en œuvre pour la réévaluation.

Au cours de l'allocution qu'il a prononcée, le président a indiqué qu'au cours des six premiers mois de l'exercice en cours l'activité a été sensiblement supérieure à celle de l'époque correspondante de 1978. En outre, ce qui est un autre motif de satisfaction, la prochaine vendange se présente, à ce jour, sous des auspices favorables...

Toutes les résolutions soumises à l'assemblée générale ont été approuvées à l'unanimité.





LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
28 JUIN

Effritement général sauf sur les pétroles

Les milieux financiers, comme les autres, n'ont pas encore évalué exactement l'impact des décisions de l'OPEP sur l'économie française. Mais les informatinons en provenance de Genève ne leur disent visiblement rien qui vaille. Tel est sans doute le premier enseignement à tirer de l'évolution du marché boursier ce jeudi à Paris. L'indicateur instantané de la chambre syndicale, en baisse de 0,8 % dès l'ouverture de la séance a terminé en retrait de 1 % environ.

Certes, tous les compartiments n'ont pas évolué de façon identique, les pétroles parvenant, bien entendu, à tirer leur épingle du jeu, tandis que l'alimentation et les magasins payaient un tribut relativement lourd à ce changement — peut-être temporaire — de tendance.

En tout cas, les meilleures performances de la séance ont été réalisées par Routière Colas, Téléphones S.T.E. (les sociétés spécialisées dans les télécommunications faisant preuve de fermeté depuis quelques jours), Nobel-Bozel et Thomson-Brandt (+ 6 à 8 %). A l'inverse, U.C.B., Lafarge, Peugeot, Moulinex et Michelin ont cédé 4 à 5 % en moyenne.

S'agit-il d'un retournement de tendance durable ou d'une simple réaction de mauvaise humeur ? Il est bien sûr trop tôt pour le dire, les professionnels se refusant encore à prendre position à cet égard. Certes, le franc demeure assez bien tenu sur les marchés des changes, mais « avec un loyer de l'argent au jour le jour de 8 3/8 % cela n'a rien de miraculeux », disait-on.

Sur le marché de l'or, le lingot s'est d'abord établi à 41 000 francs (contre 41 100 francs) avant de s'effriter un peu plus jusqu'à 40 850 francs. Le napoléon, lui, a encore gagné 5 francs à 335 francs.

LONDRES

Un peu moins élevé que prévu, le relèvement des prix du « brut » provoque un redressement modéré du Stock Exchange. Les fonds d'État se distinguent plus particulièrement, de même que les pétroles. En revanche, les mines d'or se replient.

Or (ouverture) (dollars) 275 45 contre 275 90

VALEURS	CLOTURE 28/6	COURS 29 6
Beecham	533	548
British Petroleum (1)	12 68	12 43/64
Courtaulds	91	91
De Beers	377	375
Imperial Chemical	347 ...	353
Rio Tinto Zinc. Cor.	274	276 ..
Shell	386	388 .
Vickers	167	168
War Loan 3 1/2 %	31 3/8	31 5/8
*West Driefontein	49 1/8	48 3/8
*Western Holdings	34 ...	33 ...

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

(1) En livres.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

COMPAGNIE GENERALE DES EAUX. — « L'exercice 1979 sera un cru honorable », a déclaré le P.-D.G. du groupe, estimant qu'il est permis d'escompter « une nouvelle et raisonnable progression des résultats, compte tenu des activités immobilières, financières et de portefeuille ». A propos de la réserve de réévaluation (477 millions de francs) incorporable au capital, une attribution gratuite d'actions est envisagée pour 1980. Mais cette répartition ne sera pas aussi importante que celle de 1978 (une gratuite pour deux anciennes).

COMPAGNIE FINANCIERE DE PARIS ET DES PAYS-BAS. — Pour la première fois de son histoire, la société va distribuer un acompte sur dividende : 9 F (dont 3 F d'avoir fiscal) à partir du 12 novembre. Cette initiative, courante aux États-Unis se reproduira chaque année.

B.A.S.F. — *Le chiffre d'affaires* mondial du groupe s'est accru de 16 % pour atteindre 12,3 milliards de deutschemarks au cours du premier semestre de 1979.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	28/6	29 6
1 dollar (en yens)	216 ..	216 95

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 8 3/8 %

NEW-YORK

Nouvelle et modeste hausse

Les décisions de l'OPEP constituent un mauvais coup pour l'économie américaine. Moins mauvais, pourtant, que d'aucuns l'avaient prévu. Et c'est sans doute pourquoi le modeste mouvement de reprise amorcé mercredi s'est poursuivi jeudi à Wall Street. L'indice Dow Jones a terminé la séance en progrès de 2,52 points à 843,04.

L'activité est restée assez importante, 38,54 millions d'actions ayant été échangées contre 38,78 *millions* la veille. Certes, les investisseurs institutionnels sont en grande partie à l'origine de la tenue satisfaisante du marché. Jeudi, ils se sont échangés 516 « paquets » d'au moins dix mille actions contre 488 seulement. Ce nouveau coup de pouce incitera-t-il la clientèle privée à suivre le mouvement ? *Une chose est sûre : eu égard* aux discours plus ou moins alarmistes tenus par les voix les plus *autorisées*, un temps de flottement est prévisible.

A noter : la composition du vieil indice Dow Jones est changée à partir du 29 juin. Les lecteurs en trouveront le détail dans « le Monde » daté 1-2 juillet.

VALEURS	COURS 27 6	COURS 28 6
Alcoa	52 ..	51 1/8
A.T.T.	57 1/2	57 3/8
Boeing	41 3/8	41 1/8
Chase Manhattan Bank	36 7/8	38 3 8
Du Pont de Nemours	127 1/4	128 1/4
Eastman Kodak	58 ...	57 3.4
Exxon	52 1/4	53 1/4
Ford	43 5/8	43 1/8
General Electric	50 ...	50 1/8
General Foods	31 1/2	31 7/8
General Motors	59 1/8	58 3/4
Goodyear	16 1/8	15 7/8
I.B.M.	73 3/4	73 7/8
I.T.T.	29	29 1/4
Kennecott	23 1.4	23 ...
Mobil Oil	38 ...	38 5/8
Pfizer	30 5/8	30 5/8
Schlumberger	73 1/8	74 ...
Texaco	26 5/8	27 3/8
U.A.L. Inc.	25 ...	26 ...
Union Carbide	37 5/8	37 1/2
U.S. Steel	21 3/4	21 5/8
Westinghouse	19 5/8	19 3/4
Xerox	61 3/4	61 3/8

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 29 déc. 1978)

	27 juin	28 juin
Valeurs françaises	110,3	109,1
Valeurs étrangères	124,8	124,6

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	95,5	95,7

BOURSE DE PARIS - 28 JUIN - COMPTANT

MARCHÉ A TERME

SICAV

COTE DES CHANGES

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

LE MONDE... DEMAIN

LE MONDE DES LOISIRS ET DU TOURISME

LIRE ÉGALEMENT

Le numéro du « Monde » daté 29 juin 1979 a été tiré à 572 718 exemplaires.

A B C D F G H

Le premier des dix patrouilleurs lance-missiles libyens a été mis à l'eau à Cherbourg

De notre correspondant

Cherbourg. — Prototype de dix vedettes rapides lance-missiles commandées dès le milieu de 1976 par la marine libyenne, la canonnière *Beir-Grassa* a été mise à l'eau, jeudi 28 juin à Cherbourg, par les Constructions mécaniques de Normandie, en présence de M. Ashour Gargoum, ambassadeur de Libye, qui a souligné les intentions pacifiques de son pays ainsi que *« sa volonté de se doter d'un arsenal militaire purement défensif »*.

Le modèle libyen des *« vedettes de Cherbourg »* est une version intermédiaire entre les patrouilleurs de type Combattante-II et Combattante-III conçus par le chantier pour le compte de plusieurs marines étrangères. Il est doté de moteurs et de missiles qui comptent parmi les plus performants que l'on puisse trouver actuellement.

Evalué au printemps de 1977 à quelque 160 millions de francs, armement compris, le patrouilleur libyen, qui sera livré en 1980, déplacera 310 tonnes en charge pour une longueur de 49 mètres. Il est doté de quatre moteurs *Diesel ouest-allemands M.T.U.* de 4 500 ch et d'une coque au nouveau dessin qui devrait lui permettre d'atteindre 40 nœuds en vitesse de pointe (environ 70 kilomètres à l'heure). Son armement comprenda un canon de 76 millimètres compact Oto-Melara, une tourelle double de 40 millimètres et quatre missiles mer-mer Otomat de 160 kilomètres de portée conçus par la firme française Matra en collaboration avec la société italienne Oto-Melara. Le système d'armes sera mis au point à Lorient à partir du début de l'année prochaine par Thomson-C.S.F., et la formation de base des équipages et techniciens chargés de mettre en œuvre et d'entretenir la flotille sera assurée dans les centres d'entraînement des coopérants du programme.

Actuellement en cours de qualification à bord de l'escorteur de la marine nationale *le Basque*, le missile Otomat a été adopté par la marine italienne, le Venezuela pour ses vedettes rapides construites en Angleterre, l'Irak et l'Egypte pour des batteries côtières.

Deux autres pays ont commandé des vedettes rapides aux chantiers de Cherbourg depuis le contrat signé par la Libye : l'Indonésie (quatorze) et l'Uruguay (trois), ce qui portera à dix-sept — un record pour le chantier — le nombre des unités dont la mise à l'eau est prévue en 1980. Les comandes précédentes avaient été celes de l aGrèce (quatre de type Combattantes-III) et de l'Iran (douze de type Combattantes-II).

Neuf vedettes iraniennes ont été livrées avant l'arrivée au pouvoir de l'imam Khomeiny, mais les trois dernières lancées en 1978 sont encore à Cherbourg où leur recette (la prise en compte du matériel par le client) n'a pas été prononcée. Bien que le contrat iranien étalé sur cinq ans n'ait pas été totalement honoré par Téhéran, le chantier garde l'espoir de pouvoir achever sa livraison. Les autorités iraniennes n'ont pas encore arrêté leur décision, exception faite pour les missiles mer-mer Harpoon, conçus par la firme américaine McDonnell-Douglas qui ne paraissent pas devoir être livrés d'après les intentions que l'on prête à Téhéran.

RENÉ MOIRAND.

En vingt-quatre heures

DEUX ESPAGNOLS SYMPATHISANTS PRÉSUMÉS DU GRAPO ASSASSINÉS DANS LA RÉGION PARISIENNE

En moins de vingt-quatre heures, deux ressortissants espagnols, que la police française considère comme ayant été liés au GRAPO (Groupement révolutionnaire antifasciste du premier octobre), ont été assassinés dans la région parisienne.

Jeudi 28 juin, au début de l'après-midi, dans un restaurant parisien situé 49, rue de Lappe (11° arrondissement), M. Francisco Martin Izaguirre, âgé de quarante-deux ans, dessinateur industriel, venait de s'attabler quand deux hommes entrèrent dans le restaurant et se dirigèrent vers lui. L'un d'eux tira à bout portant, avec un pistolet de gros calibre, quatre balles sur M. Martin Izaguirre. Atteint à la tête, celui-ci fut tué sur le coup. Les deux hommes sont ressortis du restaurant et ont pu prendre la fuite. Selon les policiers, la victime serait un sympathisant du GRAPO.

Ce vendredi matin 29 juin, un autre ressortissant espagnol, M. Aurelio Fernandez-Cario, âgé de vingt-huit ans, a été assassiné dans la rue devant son domicile, à Choisy-le-Roi (Val-de-Marne). Il a été tué sur le coup par deux hommes qui ont pu ensuite prendre la fuite.

L'ETA FAIT EXPLOSER DEUX BOMBES A BENIDORM

Madrid (A.F.P.). — Deux bombes artisanales ont fait explosion ce vendredi 29 juin à Benidorm, au sud de Valence, causant des dégâts légers. Les auteurs de l'attentat, des militants de l'ETA, avaient prévenu la police et la presse deux heures avant les explosions.

● *Quatre policiers et trois civils* ont été blessés jeudi à Cadix au cours d'échauffourées entre les forces de l'ordre et des travailleurs des chantiers navals de cette ville. Par ailleurs, un millier de personnes ont manifesté jeudi soir à Barcelone contre la mort, lundi dernier, à Valence, d'un ouvrier au cours d'une manifestation. Des barricades ont été dressées et des véhicules renversés dans les rues du centre de la ville. — *(A.F.P.)*

RAFFERMISSEMENT DU DOLLAR : PLUS DE 4,29 F

Le dollar, après une première réaction en baisse jeudi, consécutive à *l'annonce des résultats de la conférence* de l'OPEP à Genève, s'est raffermi vendredi 29 juin sur tous les marchés des changes. Il valait, à Francfort, 1,8520 DM contre 1,8450 DM ; à Zurich, 1,6630 F.S. contre 1,6550 F.S. ; à Tokyo, 217 yens contre 215 yens, et à Paris plus de 4,29 F contre 4,25 F puis 4,27 F jeudi. Les milieux financiers internationaux estiment généralement que « cela aurait pu être pire » ; ils marquent donc provisoirement leur relatif soulagement.

Le franc français s'est quelque peu affaibli vis-à-vis du deutschemark, qui est remonté de 2,3140 F à 2,32 F, à la suite des déclarations pessimistes de M. Barre sur l'inflation en France. *Le cours de l'once* d'or, qui avait très vivement fléchi à Londres jeudi dans l'après-midi, revenant de 281,30 dollars à 275,90 *dollars sur des ventes bénéficiaires* de la spéculation, s'est légèrement raffermi aux alentours de 278 dollars.



Le général Rogers remplace le général Haig à la tête des forces de l'OTAN

Le général Alexander Haig remet, ce vendredi 29 juin, le commandement suprême des forces militaires de l'OTAN, qu'il exerçait depuis le 16 septembre 1974, au général Bernard Rogers. Ce dernier avait été, en 1976, nommé chef d'état-major de l'armée de terre américaine par le président Ford. Né le 16 juillet 1921, à Fairview (Kansas), il a été élève de l'école militaire de West Point, puis de l'université d'Oxford (grâce à une bourse de la fondation Rhodes), avant de faire une carrière très brillante dans l'armée. Il a notamment servi en Autriche, en Corée et au Vietnam.

Un soldat mêlé à la politique

S'il n'avait tenu qu'à lui, il y a un an déjà que le général Haig aurait quitté les fonctions qu'il abandonne aujourd'hui. C'est sur les instances du secrétaire à la défense des Etats-Unis, M. Harold Brown, que le commandant en chef des forces de l'OTAN a différé d'une année son retour à la vie civile. A cinquante-quatre ans, dans la force de l'âge, l'épaulette constellée d'étoiles, qu'est-ce qui a pu décider le général Haig à se retirer du service actif ? Le sentiment qu'il n'avait plus rien à attendre de la carrière des armes ? La conviction qu'on lui avait confié en Europe une « mission impossible ? » Un désaccord profond avec la politique de son pays ? Des ambitions auxquelles l'uniforme faisait obstacle ?

Tout cela à la fois, peut-être. On a prêté à Alexander Haig des visées présidentielles. Il semble, d'après de récentes déclarations, qu'il n'ait pas trouvé les appuis espérés pour leur donner consistance. Il pourrait se contenter de briguer un siège de sénateur dans sa Pennsylvanie natale. Il est né, en effet, le 2 décembre 1924 à Philadelphie dans une famille catholique. Vingt ans plus tard, il entre à l'école militaire de West Point. Il en sort au bout de trois ans sans s'y être fait particulièrement remarqué. Il se bat en Corée, mais en 1962 il n'est encore que lieutenant-colonel.

Il est vrai qu'en 1964, après divers stages de perfectionnement, il est déjà l'assistant de M. Cyrus Vance, alors ministre des armées de terre au Pentagone. Mais c'est au prédécesseur de ce dernier au Département d'Etat, à l'illustre et indispensable docteur Kissinger, qu'il va devoir sa fulgurante ascension. La future vedette de la diplomatie américaine l'appelle à ses côtés après l'élection de M. Richard Nixon et, moins d'un an plus tard, il décroche sa première étoile. La seconde suit en mars 1972, deux autres lui tombent du ciel en septembre de la même année. Il va sans dire que cette promotion accélérée, obtenue sans sortir des bureaux de la Maison Blanche, fait des jaloux parmi les officiers supérieurs de la génération du favori.

La crise du Watergate

Elle expose bientôt Alexander Haig aux feux de l'actualité. Le 4 mai 1973, en pleine crise du Watergate, le président Nixon lui confie pratiquement le gouvernail d'une Maison Blanche à la dérive. Est-il mis dans le secret qui ronge le président, malade de ses mensonges ? Sans doute pas, puisque, à cette époque, M. Nixon ment à tout le monde. Mais il n'est pas besoin d'une grande subtilité pour comprendre qu'il a quelque chose à cacher. Alexander Haig s'emploie à le « couvrir » de son mieux, au Congrès ou devant les journalistes. Il atermoie, louvoie, « noie le poisson » avec un sang-froid et une patience dignes d'une meilleure cause. Tout porte à croire qu'il ait poussé le dévouement jusqu'à se faire l'instrument du « pardon » régalien que M. Gérald Ford, qui prend la relève présidentielle, accorde à un Nixon déchu — lequel échappera ainsi à toutes les conséquences de ses turpitudes tandis que ses complices et ses sbires payeront chèrement devant la justice — et en prison — leur participation aux méfaits d'un « patron » dévoyé.

Alexander Haig, lui, sort sans une éclaboussure de l'aventure qui secoue l'Amérique. Récompense finale, il est désigné en septembre 1974 par le président Ford pour succéder au général Goodpaster au poste de commandant suprême allié en Europe. A l'instar de tous ceux qui l'y ont précédé, il se sent une âme de réformateur et se consacre à harmoniser et à développer les forces dont il a charge. Y a-t-il réussi ? Ou plutôt que signifie « réussir » dans le contexte d'un monde en évolution ? Dans un récent article reproduit par notre confrère l'Aurore, *le général Haig paraît se désolidariser de toute la doctrine stratégique adoptée par les Etats-Unis depuis plus d'une décennie.*

« L'Occident, *écrit-il*, ne peut plus compter sur la supériorité nucléaire des Etats-Unis comme arbitre ultime de chaque crise impliquant directement ou indirectement l'Union soviétique. Ce renversement de la situation est le fait d'une décision prise délibérément par les Américains, décision motivée par l'opinion que si nous parvenions à maintenir l'équilibre avec les Soviétiques, ceux-ci n'auraient plus aucune raison de poursuivre le renforcement de leur potentiel au rythme observé jusqu'à maintenant... Avec le recul du temps, nous voyons que nous étions dans l'erreur... Avant la mise en place effective par les Etats-Unis des nouveaux systèmes d'armements atomiques prévus pour la seconde moitié des années 80, le déséquilibre stratégique au profit de l'Union soviétique aura compromis le dispositif de dissuasion des Etats-Unis, ainsi que la capacité de l'Occident à faire face aux situations de crise. Et cet état de choses se prolongera avec ou sans les accords SALT 2. Rien dans ce traité ne modifiera le déséquilibre des forces qui menacera les Etats-Unis et l'Occident durant la première moitié des années 80... Pendant toute une génération, l'OTAN a préservé la paix et la prospérité en Europe occidentale mais aujourd'hui, cela ne suffit plus. Face à l'accroissement de la puissance globale de l'U.R.S.S., l'Occident doit définir une stratégie d'ensemble à l'échelle mondiale pour défendre ses propres ressources. »

Fondé ou non, ce pessimisme ne range-t-il pas d'avance le général Haig dans le camp sinon des adversaires de SALT 2, du moins dans celui des alarmistes militants ?

ALAIN CLÉMENT.

● *Le ministre est-allemand de l'énergie et des charbonnages, M. Klaus Siebold, a été relevé de ses fonctions* et remplacé par M. Wolfgang Mitzinger, premier vice-ministre de l'énergie depuis 1968, a-t-on appris, jeudi 28 juin, à l'occasion d'une réunion du Parlement. Cette mesure pourrait être un limogeage

INCIDENTS A THIONVILLE OU LE MAIRE VOULAIT FAIRE RÉINTÉGRER DES RÉSIDENTS

Deux adjoints au maire de Thionville (Moselle), MM. Roger Morel et Marco Menegoz, ont été *« refoulés à coups de matraque »*, selon leur propre expression, jeudi 28 juin, du foyer Sonacotra de la localité. Le 25 juin, une cinquantaine de résidents sur deux cent dix-neuf en avaient été expulsés pour avoir fait la grève des loyers. Le docteur Paul Souffrin, maire communiste de Thionville, avait chargé ses adjoints de faire respecter un arrêté municipal requérant la société Sonacotra de réintégrer les expulsés pour une durée d'un an renouvelable.

De son côté, la Sonacotra indique qu'elle a dû faire intervenir les forces de l'ordre *« pour s'opposer à une tentative tendant à revenir, par la contrainte, sur une chose jugée, signifiée et exécutée »*, après des ordonnances rendues le 30 novembre 1978 et le 1er mars 1979.

Reçu par M. Barre

LA C.F.D.T. RÉCLAME UN MAJORATION DU SM[IC] DE 10 % AU 1er JUILL[ET]

Une délégation de la C.F.D.T. conduite par M. Edmond M[aire] a été reçue, sur sa demande, [par] le premier ministre, le 29 juin [en] fin de matinée. Les syndicalistes ont essentiellement fait por[ter] l'entretien sur l'insuffisance [du] relèvement des bas salaires [et] sur les atteintes aux libertés.

M. Maire devait ensuite in[di]quer aux journalistes qu'il a[vait] rappelé à M. Barre la teneur [de] sa propre lettre d'avril 1978 [pré]conisant une *« progression di[ffé]renciée des rémunérations, bé[né]ficiant en priorité aux salai[res] les plus modestes et aux ouvriers »*.

Or, les négociations salariale[s] menées en ce sens en 1978 n'ont eu que de faibles résultats. *« Par son attitude*, a dit M. Maire, *le gouvernement n'a pas permis de dépasser les blocages du patronat. S'il s'est parfois inquiété, c'est en jugeant que les résultats obtenus étaient trop élevés pour les travailleurs et risquaient de mettre en cause sa politique ! Il n'a par ailleurs pas assumé les responsabilité qui lui incombent en ce qui concerne l'évolution du SMIC.*

» Au cours des douze derniers mois, le SMIC a augmenté de 11 %, l'indice INSEE de 11,2 % et l'indice C.F.D.T. de 13,8 %. Le SMIC a également augmenté moins vite que la moyenne des salaires horaires, mesurée à partir de l'indice des taux de salaires horaires (13,2 % en un an). »

Durant la campagne électorale, M. Barre s'était engagé à porter le SMIC, au 1er juillet 1980, à 2 500 francs (en francs constants). Il devrait être élevé, dès maintenant, à 2 206 francs, considère M. Maire, *« à moins que le gouvernement compte sur l'inflation pour atteindre le chiffre promis, ce qui serait inacceptable »*.

La C.F.D.T. demande donc l'ouverture rapide de discussions pour fixer les étapes de relèvement du SMIC aboutissant à 2 700 F par mois, pour quarante heures, base avril 1979.

Dans l'immédiat, M. Maire propose qu'une « étape significative » soit faite au 1er juillet prochain en augmentant le SMIC de 10 % (soit + 200 F), c'est-à-dire, selon la C.F.D.T. 3 % pour l'évolution des prix ; 2,91 % en application normale de la loi et 4 % au titre d'une étape supplémentaire revendiquée par la C.F.D.T.

A Nice

UN RECOURS CONTRE LE NOUVEAU PALAIS DES CONGRÈS ?

(De notre correspondant régional.)

Nice. — Au cours d'une conférence de presse organisée jeudi 28 juin à Nice le Mouvement niçois pour défendre le site Masséna (M.N.D.S.M.) et qui rassemble cinq associations locales, de défense des sites, a fait connaître son opposition au projet de palais des congrès et de la musique de Nice dont le financement a été voté par le conseil municipal le 6 mars dernier.

Sans contester l'opportunité d'un palais des congrès les associations représentées au sein du Mouvement sont opposées à sa construction sur l'emplacement du casino municipal — en cours de démolition — place Masséna et estiment son coût trop élevé. *« Le projet a été modifié à trois reprises »* ont-elles indiqué. *« Le premier avait l'aspect d'une soucoupe volante, le second ressemblait à un porte-avions, le troisième est déjà appelé dans la vieille ville « l'ossuaire ». Nous ne voulons sur la place Masséna ni soucoupe volante, ni porte-avions ni ossuaire. »*

Les responsables du mouvement ont cependant précisé qu'ils n'entendaient pas es substituer aux techniciens pour proposer d'autres emplacements (1).

Pour ce qui est du coût de l'opération ils ont affirmé que le devis initial de 230 millions de francs ne pourrait être respecté en raison de l'inflation et que, à l'achèvement des travaux à fin 1982, les dépenses dépasseront sans doute 300 millions de francs. *« Le terrain d'assise étant constitué par le lit du Paillon*, ont ajouté les associations. *Les fondations peuvent s'avérer beaucoup plus onéreuses que ne le laisse prévoir l'étude préliminaire des sols. Aucune étude prévisionnelle des frais de fonctionnement n'a par ailleurs été faite. »*

Une requête en annulation du permis de construire doit être déposée dans les jours prochains par deux associations, le comit[é] de défense de la Baie des Ang[es] et l'Association de défense de [la] place Masséna (cette dernière [est] représentée dans le mouvemen[t]).

GUY PORTE.

(1) Le maire de Nice, M. Jacques Médecin, était partisan d'une construction sur la colline Saint-Philippe, au nord de la voie de contournement de la ville, mais le projet initial a été modifié sous la pression du Syndicat des hôteliers et des commerçants, favorable au site de la place Masséna.

